

BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

cnrs

édipasser les frontières

www.cnrs.fr

N° 10

OCTOBRE 2016

BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

CNRS
3, rue Michel-Ange
75794 Paris Cedex 16

Directeur de la publication
Christophe Coudroy

Pour consulter le BO et ses archives
<http://www.dgdr.cnrs.fr/bo/>

Dépôt légal à parution
Octobre 2016
ISSN 1148-4853

Table des matières

02. L'organisation générale du CNRS

02.08 Le CNRS en région

02.08.01 Organisation des délégations

- Décision portant modification de la décision DEC161039DAJ du 17 juin 2016 portant délégation de signature à Mme Véronique Debisschop, déléguée régionale pour la circonscription Paris B

- 21/10/2016 - - DEC162371DAJ

02.08.04 Instances en région

- Décision fixant le calendrier de l'élection des représentants du CRHSCT de la délégation régionale Ile-de-France Ouest et Nord - 25/10/2016 - - DEC162409DR05

- Décision fixant les modalités d'élection des représentants du CRHSCT de la délégation Paris-Villejuif - 25/10/2016 - - DEC162401DR01

- Décision fixant les modalités d'élection des représentants du CRHSCT de la délégation Ile-de-France Ouest et Nord - 25/10/2016 - - DEC162400DR05

- Décision fixant le calendrier de l'élection des représentants du comité régional d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CRHSCT) de la délégation régionale Paris-Villejuif. - 25/10/2016 - - DEC162500DR01

02.10 Les instances consultatives

02.10.02 Le comité national de la recherche

02.10.02.02 Les commissions interdisciplinaires (CID)

- Décision fixant le calendrier des opérations électorales pour la constitution des commissions interdisciplinaires (CID) du Comité national de la recherche scientifique - 30/09/2016 - - DEC162214DAJ

- Décision arrêtant la liste électorale pour l'élection des commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique (CID). - 19/10/2016 - - DEC162443DAJ

- Décision relative aux modalités d'organisation des élections des membres des commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique (CID) - 30/09/2016 - - DEC162213DAJ

02.10.03 Les conseils scientifiques d'institut

- Décision relative à la nomination des membres du bureau du conseil scientifique de l'Institut des sciences biologiques (INSB) - 24/10/2016 - - DEC162459SGCN

- Décision relative à la nomination des membres du bureau du conseil scientifique de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS) - 14/10/2016 - - DEC162425SGCN

- Décision relative à la nomination des membres du bureau du conseil scientifique de l'Institut des sciences humaines et sociales (INSHS) - 14/10/2016 - - DEC162424SGCN

- Décision relative à la nomination des membres du bureau du conseil scientifique de l'Institut des sciences de l'information et de leurs interactions (INS2I) - 14/10/2016 - - DEC162423SGCN

- Décision relative à la nomination des membres du bureau du conseil scientifique de l'Institut de physique (INP) - 10/10/2016 - - DEC162422SGCN

- Décision relative à la nomination des membres du bureau du conseil scientifique de l'Institut Ecologie et environnement (INEE) - 14/10/2016 - - DEC162421SGCN

- Décision relative à la nomination des membres du bureau du conseil scientifique de l'institut de chimie du Comité national de la recherche scientifique - 11/10/2016 - - DEC162418SGCN

- Décision relative à la nomination des membres du bureau du conseil scientifique de l'institut national des sciences de l'univers du Comité national de la recherche scientifique - 13/10/2016 - - DEC162416SGCN

- Décision relative à la nomination des membres du bureau du conseil scientifique de l'Institut national de physique nucléaire et physique des particules (IN2P3) - 14/10/2016 - - DEC162420SGCN

07. Mesures particulières du CNRS

07.01. Décisions de nomination, cessation de fonction

07.01.01. DR1 - Paris-Villejuif

07.01.01.08. 2016

- Décision portant nomination de M. Rodolphe ALVES DE SOUSA aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR8601 intitulée Laboratoire de Chimie et Biochimie Pharmacologiques et Toxicologiques - 06/07/2016 - - DEC162329DR01

- Décision portant nomination de Mme Marie-Elise JAUEN aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8601 intitulée Laboratoire de Chimie et Biochimie Pharmacologiques et Toxicologiques - 06/07/2016 - - DEC162327DR01

- Décision de nomination à/c du 19/09/2016 de Mélanie ETHEVE-QUELQUEJEU en qualité de chargée de mission au sein de l'INC - 06/10/2016 - - DEC162337INC

- Décision portant cessation de fonctions de Mme Geneviève FOURNIER, agent chargé de la mise en oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / assistante de prévention (AP) au sein de l'unité UMR7216 intitulée Epigénétique et destin cellulaire - 01/07/2016 - - DEC161579DR01

- Décision portant nomination de M. Riccardo PICCARDI aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR8601 intitulée Laboratoire de Chimie et Biochimie Pharmacologiques et Toxicologiques - 06/07/2016 - - DEC162330DR01

- Décision portant cessation de fonctions de M. Pierre Boilley, directeur, de Mme Marie-Laure Derat, directrice adjointe, et nomination de M. Eric Jolly et de Mme Sabine Planel respectivement directeur par intérim et directrice adjointe par intérim de l'UMR8171 (IMAf) - 01/11/2016 - - DEC162447INSHS

07.01.02. DR2

07.01.02.06. 2014

- Décision portant nomination de Mme Jacqueline Boutin aux fonctions de chargée de mission - 04/12/2014 - - DEC142971INSU

07.01.02.08. 2016

- Décision n° DEC162454DCIF du 28/10/2016 portant nomination de Madame Nathalie CHOQUET, agent comptable secondaire de la délégation régionale « Paris B » du CNRS - 28/10/2016 - - DEC162454DCIF

- Décision portant cessation de fonctions de Monsieur Frédéric SCHMIDT aux fonctions de chargé de mission - 06/10/2016 - - DEC162291INC

- Décision portant nomination de Mme Dominique Le Fur aux fonctions d'adjointe à la déléguée régionale par intérim de la circonscription Paris B - 21/10/2016 - - DEC162370DAJ

- Décision n° DEC162453DCIF du 28/10/2016 portant cessation de fonctions de Monsieur Luc RAVOUX, Agent comptable secondaire de la délégation régionale « Paris B » du CNRS - 28/10/2016 - - DEC162453DCIF

07.01.03. DR3 - ex Ile-de-France Est

07.01.03.06. 2014

- Décision portant nomination de M. Jérôme Gaillardet aux fonctions de chargé de mission - 04/12/2014 - - DEC142972INSU

07.01.03.07. 2015

- Nomination de Mme Pascale Talour aux fonctions de chargé de mission à temps partiel - 06/03/2015 - - DEC150844INSU

- Nomination de M. Raphaël Pik aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n° UMR7358 intitulée Centre de Recherches Pétrographiques et Géochimiques (CRPG) - 06/07/2015 - - DEC151533INSU

07.01.04. DR4

07.01.04.06. 2014

- Décision portant nomination de M. François Pajot aux fonctions de chargé de mission - 04/12/2015
- - DEC142960INSU

07.01.04.08. 2016

- Décision portant nomination de Mme Cécile CARRETERO aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR137 intitulée Unité mixte de physique CNRS/Thalès - 13/10/2016 - - DEC162414DR04
- Décision portant renouvellement de la nomination de M. Pascal RETAILLEAU aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UPR2301 intitulée Institut de Chimie des Substances Naturelles - 29/09/2016 - - DEC162345DR04
- Décision portant nomination de Mme Pascale BRACONNOT aux fonctions de chargée de mission - 07/10/2016 - - DEC162275INSU
- Décision portant cessation de fonctions de M. Vincent CASSE et nomination de M. Philippe DROBINSKI aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n° UMR8539 intitulée « Laboratoire de météorologie dynamique » (LMD) - 05/10/2016 - - DEC162225INSU
- Décision portant cessation de fonctions de M. Christian LEGROS, assistant de prévention au sein de l'unité UMR8608 intitulée Institut de physique nucléaire d'Orsay - 01/09/2016 - - DEC162211DR04
- Décision portant cessation de fonctions de M. Nicolas VIGOT, assistant de prévention au sein de l'unité UMR8608 intitulée Institut de physique nucléaire d'Orsay - 01/09/2016 - - DEC162210DR04
- Décision portant nomination de Mme Elodie DUBOIS aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR9168 intitulée Laboratoire de chimie moléculaire - 01/09/2016 - - DEC162150DR04
- Décision portant cessation de fonctions de M. Benoit CHOTEAU, assistant de prévention au sein de l'unité UMR8182 intitulée Institut de chimie moléculaire et des matériaux d'Orsay - 01/09/2016 - - DEC162162DR04

07.01.05. DR5

07.01.05.06. 2014

- Décision portant nomination de M. Michel Pérault aux fonctions de chargé de mission - 04/12/2014
- - DEC142974INSU
- Nomination de M. Bruno BÉZARD aux fonctions de chargé de mission auprès de l'INSU - 15/12/2014 - - DEC143187INSU

07.01.05.07. 2015

- Nomination de M. Nadir Amarouche aux fonctions de directeur par intérim de l'UPS855 DT-INSU - 28/09/2015 - - DEC152129INSU

07.01.05.08. 2016

- Nomination de M. Bruno Bézard aux fonctions de chargé de mission à l'INSU - 19/02/2016 - - DEC152848INSU
- Nomination de M. Michel Pérault aux fonctions de chargé de mission à l'INSU - 19/02/2016 - - DEC152849INSU

07.01.06. DR6

07.01.06.08. 2016

- Décision portant cessation de fonctions de M. Christian Pieralli chargé de mission - 21/10/2016 - - DEC162294DR06

07.01.07. DR7

07.01.07.08. 2016

- Décision portant nomination de M. Julien TEILLON aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité USR3264 intitulée "Laboratoire des Matériaux Avancés". - 26/08/2016 - -

DEC162128DR07

- Décision portant nomination de M. Jérôme LESOBRE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR6023 intitulée "Microorganismes : génome et environnement". - 31/08/2016

- - DEC162130DR07

- Décision portant cessation de fonctions de Mihai LAZAR, assistant de prévention (AP) au sein de l'unité UMR5005 intitulée "Laboratoire Ampère". - 29/08/2016 - - DEC162131DR07

- Décision n° DEC162456DCIF du 28/10/2016 portant cessation de fonctions de Madame Nathalie CHOQUET, Agent comptable secondaire de la délégation régionale « Rhône-Auvergne » du CNRS - 28/10/2016 - - DEC162456DCIF

- Décision n° délégation régionale « Rhône-Auvergne » du CNRS DEC162458DCIF du 28/10/2016 portant nomination de Nathalie CHOQUET, Agent comptable secondaire, par intérim, de la délégation régionale « Rhône-Auvergne » du CNRS - 28/10/2016 - - DEC162458DCIF

- Décision portant nomination de Madame Bérangère LESAINTE aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR5510 intitulée "Matériaux : Ingénierie et Science". - 05/09/2016 - - DEC163057DR07

- Décision portant renouvellement de nomination de Monsieur Jacques JOLY aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR5005 intitulée "Laboratoire Ampère". - 16/06/2016 - - DEC160023DR07

- Décision portant renouvellement de nomination de Monsieur Serge BUATHIER aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR5008 intitulée " Centre d'Energétique et de Thermique de Lyon ". - 18/07/2016 - - DEC160985DR07

- Décision portant renouvellement de nomination de Monsieur Jean-Claude LEFEVRE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR5138 intitulée " Archéologie et Archéométrie ". - 01/06/2016 - - DEC160987DR07

- Décision portant renouvellement de nomination de Madame Catherine LOMBARDI aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR5205 intitulée " Laboratoire d'Informatique en Images et Systèmes d'Information ". - 18/05/2016 - - DEC160993DR07

- Décision portant renouvellement de nomination de Madame Joëlle GREGOIRE aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR5270 intitulée " Institut des Nanotechnologies de Lyon ". - 23/06/2016 - - DEC161020DR07

- Décision portant renouvellement de nomination de Monsieur Philippe REGRENY aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR5270 intitulée " Institut des nanotechnologies de Lyon ". - 28/06/2016 - - DEC161021DR07

- Décision portant renouvellement de nomination de Monsieur Emmanuel ROBERT aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR5276 intitulée " Laboratoire de géologie de Lyon : Terre, planètes et environnement ". - 21/06/2016 - - DEC161120DR07

- Décision portant renouvellement de nomination de Madame Joëlle SACQUET aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR5292 intitulée " Centre de recherche en neurosciences de Lyon ". - 04/07/2016 - - DEC161157DR07

- Décision portant renouvellement de nomination de Madame Céline SCOTE BLACHON aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR5292 intitulée " Centre de recherche en neurosciences de Lyon ". - 04/07/2016 - - DEC161159DR07

- Décision portant renouvellement de nomination de Monsieur Christian NICOT aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR5509 intitulée " Laboratoire de mécanique des fluides et d'acoustique ". - 18/07/2016 - - DEC161183DR07

- Décision portant renouvellement de nomination de Madame Magalie LE BORGNE aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR5669 intitulée " Unité de mathématiques pures et appliquées de l'ENS de Lyon ". - 22/08/2016 - - DEC161256DR07

- Décision portant renouvellement de nomination de Monsieur Philippe REGRENY aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR5270 intitulée " Institut des Nanotechnologies de

Lyon ". - 23/06/2016 - - DEC161283DR07

- Décision portant renouvellement de nomination de Monsieur Christophe MICHEL aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR3264 intitulée " Laboratoire des Matériaux Avancés ". - 16/08/2016 - - DEC161337DR07

07.01.08. DR8

07.01.08.08. 2016

- Décision portant nomination de Mme Clémence AGRAPART aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR7328 intitulée « Laboratoire de Physique et Chimie de l'Environnement et de l'Espace » - LPC2E - 05/09/2016 - - DEC161538DR08

07.01.09. DR10

07.01.09.06. 2014

- Nomination de Françoise Genova aux fonctions de chargée de mission à l'Institut National des Sciences de l'Univers - 17/12/2014 - - DEC143245INSU

07.01.09.08. 2016

- Décision portant nomination de M. Jérôme WAGNER aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR7242 intitulée Biotechnologie et signalisation cellulaire - 22/09/2016 - - DEC152513DR10

- Décision portant nomination de M. Renaud WAGNER aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR7242 intitulée Biotechnologie et signalisation cellulaire - 22/09/2016 - - DEC152514DR10

- Décision portant nomination de Mme Françoise HOEGY aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR7242 intitulée Biotechnologie et signalisation cellulaire - 22/09/2016 - - DEC152511DR10

- Décision portant nomination de Mme Régine JANEL-BINTZ aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR7242 intitulée Biotechnologie et signalisation cellulaire - 22/09/2016 - - DEC152512DR10

- Décision portant nomination de Mme Pascaline Toutois aux fonctions de responsable du service partenariat et valorisation de la délégation Alsace - 25/10/2016 - - DEC162473DR10

07.01.10. DR11

07.01.10.06. 2014

- Décision portant nomination de M. Jean-luc Beuzit aux fonctions de chargé de mission - 04/12/2014 - - DEC142959INSU

- Nomination de M. Olivier Vidal aux fonctions de chargé de mission - 04/12/2014 - - DEC142958INSU

07.01.10.07. 2015

- Nomination de Pierre Kern aux fonctions de chargé de mission à l'INSU - 13/05/2015 - - DEC151233INSU

- Nomination de Mme Sylvie GALLE aux fonctions de chargée de mission auprès de l'INSU - 03/09/2015 - - DEC151945INSU

07.01.10.08. 2016

- Décision portant nomination de M. Jean-Baptiste ABELE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité propre de service UPS2966 intitulée ULISSE - 11/10/2016 - - DEC162040DR11

- Décision portant cessation de fonctions de M. Daniel STANCHINA, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / assistant de prévention (AP) au sein de l'UPS2966 intitulée ULISSE - 27/09/2016 - - DEC162044DR11

- Décision portant nomination de M. Vincent MARTIN aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR5279 intitulée LEPMI - 06/10/2016 - - DEC162061DR11

- Nomination de M. Jean-Luc BEUZIT aux fonctions de chargé de mission à l'INSU - 19/02/2016 - - DEC152850INSU

07.01.11. DR12

07.01.11.06. 2014

- Décision de nomination de M. Jérôme Rose aux fonctions de chargé de mission - 04/12/2014 - - DEC142967INSU

- Décision portant nomination de M. Gilbert Camoin aux fonctions de chargé de mission - 04/12/2014 - - DEC142964INSU

07.01.12. DR13

07.01.12.06. 2014

- Décision portant nomination de Françoise Elbaz-Poulichet aux fonctions de chargée de mission - 04/12/2014 - - DEC143010INSU

07.01.12.08. 2016

- Décision portant nomination de Mme Marjorie BIENVENU aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5235 intitulée Dynamique des Interactions Membranaires Normales et Pathologiques - 28/09/2016 - - DEC162264DR13

- Décision portant nomination de Mme CHABLE-BESSIA Christine aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMS3725 intitulée Centre d'Etudes des Maladies Infectieuses et Pharmacologie Anti-Infectieuse - 28/09/2016 - - DEC162262DR13

- Décision portant nomination de M. Frédéric BRETON aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5175 intitulée Centre d'Ecologie Fonctionnelle et Evolutive. - 28/09/2016 - - DEC162249DR13

- Décision portant nomination de Mme Agnès VERGNES aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5244 intitulée Interactions Hôtes-Pathogènes Environnements - 28/09/2016 - - DEC162250DR13

- Décision portant nomination de M. Fabien BRUNEL aux fonctions d'assistant de prévention au sein de la délégation régionale Languedoc Roussillon. - 28/09/2016 - - DEC162256DR13

- Décision portant cessation de fonctions de M. Michel RENOVELL directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR5506 « Laboratoire d'Informatique, de Robotique et de Microélectronique de Montpellier (LIRMM) » - 07/10/2016 - - DEC162342INS2I

- Décision portant nomination de Mme Valérie LE TOULLEC aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UPS3035 intitulée Unité de Gestion de la Chimiothèque Nationale et de la FR 3105 Fédération Chimie Balard - 28/10/2016 - - DEC162362DR13

- Décision portant nomination de Monsieur Fabien PASCAL aux fonctions de chargé de mission - 28/10/2016 - - DEC162407INSIS

- Décision portant nomination de Mme Fanchon DIVOL aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5004 intitulée Biochimie et Physiologie Moléculaire des Plantes. - 28/09/2016 - - DEC162248DR13

07.01.13. DR14

07.01.13.06. 2014

- Décision portant nomination de Mme Marcia Maïa aux fonctions de chargée de mission - 04/12/2014 - - DEC142962INSU

- Décision portant nomination de M. Philippe Louarn aux fonctions de chargé de mission - 04/12/2014 - - DEC142961INSU

- Décision portant nomination de M. Marc PONTAUD aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche umr8539 intitulé Groupe d'Étude de l'Atmosphère Météorologique - GAME - - 01/12/2014 - - DEC142816INSU

- Décision portant nomination par intérim de M. Marc PONTAUD aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°UMR3589 intitulée "GAME" - 23/04/2014 - - DEC141389INSU

- Décision portant nomination de M. Christian Abonnel aux fonctions de chargé de mission - 04/12/2014 - - DEC142969INSU

07.01.13.07. 2015

- Décision de cessation de fonction en tant qu'AP - ML.CAVAILLE BORTOLIN - UMR5099 - LBME (Agent CNRS) - 14/12/2015 - - DEC152766DR14

07.01.13.08. 2016

- LC - Décision de nomination d'un AP - Stéphanie CENARD (Agent INRA) - UMR5504 - LISBP - 24/06/2016 - - DEC161672DR14

- LC - Décision de nomination d'un AP - Myriam Mercade - Agent INSA - UMR5504 - LISBP - 24/06/2016 - - DEC161671DR14

- LC - Décision de nomination d'un AP - Marie-Ange Teste (CNRS) - UMR5504 - LISBP - 24/06/2016 - - DEC161668DR14

07.01.14. DR15

07.01.14.08. 2016

- Décision portant nomination de Mme Aline LACOUDRE aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR5255 intitulée Institut des sciences moléculaires (ISM) - 12/09/2016 - - DEC162100DR15

- Décision portant nomination de M. Brice KAUFFMANN aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMS3033 intitulée Unité de soutien à la recherche IECB - 12/09/2016 - - DEC162099DR15

- Décision portant nomination de Mme Audrey DUPHIL aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR5295 intitulée Institut de mécanique et d'ingénierie de Bordeaux (I2M) - 12/09/2016 - - DEC162098DR15

- Décision portant nomination de M. Henri BERTIN aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR5295 intitulée Institut de mécanique et d'ingénierie de Bordeaux (I2M) - 12/09/2016 - - DEC162097DR15

- Décision portant cessation de fonctions de M. Fabrice GLIZE, assistant de prévention (AP) au sein de l'UMR5804 intitulée Laboratoire d'astrophysique de Bordeaux (LAB) - 01/09/2016 - - DEC162085DR15

- Décision portant cessation de fonctions de Mme Sophie HONTEBEYRIE, assistante de prévention (AP) au sein de l'UMR5254 intitulée Institut des Sciences Analytiques et de Physico-chimie pour l'Environnement et les Matériaux (IPREM) - 03/10/2016 - - DEC162360DR15

- Décision portant nomination de M. Eric MERLET aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5248 intitulée Institut de Chimie et Biologie des Membranes et des Nanoobjets (CBMN) - 21/06/2016 - - DEC161417DR15

- Décision portant nomination de M. Touati DOUAR aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5248 intitulée Institut de Chimie et de Biologie des Membranes et des Nanoobjets (CBMN) - 20/06/2016 - - DEC161413DR15

- Décision portant nomination de Mme Karyn LE MENACH aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR5805 intitulée Environnements et paléoenvironnements océaniques et continentaux (EPOC) - 04/11/2016 - - DEC162505DR15

- Décision portant nomination de M. François GODARD aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR5095 intitulée Institut de biochimie et génétique cellulaires (IBGC) - 04/11/2016 - - DEC162509DR15

07.01.15. DR16

07.01.15.03. 2011

- Décision portant nomination d'un ACOMO (Eric Golubic) - 13/07/2011 - - DEC111539DR16

07.01.15.07. 2015

- Décision portant nomination de Mme HOUEL Emeline aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR8172 intitulée Ecologie des forêts de Guyane (ECOFOG) - 02/01/2015 - - DEC151518DR16

07.01.15.08. 2016

- Décision portant cessation de fonctions de Mme Marie-helene PAPILLON et nomination de M. Jean-Pierre REYES aux fonctions de directeur de l'unité propre de service n° UPS3031 intitulée Unité de gestion de l'Institut National des Sciences de l'Univers. - 07/10/2016 - - DEC162365INSU
- Décision portant cessation de fonctions de Mme Brigitte D ANDREA-NOVEL chargée de mission - 05/10/2016 - - DEC162340INS2I

07.01.16. DR17

07.01.16.06. 2014

- Décision portant nominations de M. Fabrice Arduin aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche UMR6523 intitulée Laboratoire de Physique des Océans - 16/12/2014 - - DEC143229INSU
- Décision portant nomination de Mme Aline Dia aux fonctions de chargée de mission - 04/12/2014 - - DEC142973INSU

07.01.16.07. 2015

- Nomination de M. Éric Humler aux fonctions de responsable de la constitution de réseau des plateformes de géochimie françaises - 20/07/2015 - - DEC151712INSU

07.01.17. DR18

07.01.17.08. 2016

- Décision portant nomination de M. Philippe Bonnifait aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche UMR7253 intitulée Heuristique et diagnostic des systèmes complexes (HEUDIASYC) - 21/10/2016 - - DEC162415INS2I
- Décision portant nomination de M. Alain Lemaire aux fonctions de directeur adjoint au délégué régional de la circonscription Nord-Pas-de-Calais et Picardie - 30/09/2016 - - DEC162343DAJ

07.01.18. DR19

07.01.18.08. 2016

- Décision portant nomination de Monsieur Anthony Carvin aux fonctions de responsable des systèmes d'information (RSI) de la délégation Normandie - 27/10/2016 - - DEC162470DR19
- Décision portant nomination de Monsieur Anthony Carvin aux fonctions de responsable régional de la sécurité des systèmes d'information (RSSI) de la délégation Normandie - 27/10/2016 - - DEC162469DR19

07.01.19. DR20

07.01.19.07. 2015

- Nomination de M. Rodolphe LEMEE aux fonctions de directeur par intérim de l'Unité Mixte de Service n° UMS829 - 21/09/2015 - - DEC152068INSU

07.01.20. Administration centrale

07.01.20.08. 2016

- Décision portant nomination de Mme Catherine Ballardur aux fonctions d'adjointe à la direction de la communication (DIRCOM) - 25/10/2016 - - DEC162315DAJ
- Décision portant fin de fonctions et nomination de M. Eric Migevant aux fonctions de responsable du Service Central des Concours - 25/10/2016 - - DEC162368DAJ

07.01.22. Instituts

07.01.22.08. 2016

- Décision portant cessation de fonctions de M. Jean Arlat, délégué scientifique de l'Institut des sciences informatiques et de leurs interactions (INS2I) - 05/10/2016 - - DEC162318DAJ
- Décision portant fin de fonctions et nomination de M. Jean-François Gérard aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut de Chimie (INC) - 05/10/2016 - - DEC162297DAJ

07.02. Décisions - délégations de signature

07.02.01. DR1 - Paris-Villejuif

07.02.01.08. 2016

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Olivier BONAMI, directeur de l'unité UMR7110 intitulée Laboratoire de Linguistique Formelle-LLF, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 26/09/2016 - - DEC162317DR01
- Décision portant délégation de signature à Monsieur Victor ROSENTHAL, directeur par intérim de l'unité UMR8178 intitulée Institut Marcel Mauss, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 26/09/2016 - - DEC162320DR01
- Décision portant délégation de signature à Monsieur Stefano BOSI, directeur par intérim de l'unité USR3683 intitulée Maison des sciences de l'homme Paris-Saclay (MSH Paris-Saclay^o, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 26/09/2016 - - DEC162321DR01
- Décision portant délégation de signature à Madame Valérie NOVEMBER, directrice de l'unité UMR8134 intitulée Laboratoire, Territoires et Sociétés (LATTS), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 27/09/2016 - - DEC162322DR01
- Décision portant délégation de signature à Monsieur Cyrille NICAUD, directeur de l'unité UMR8049 intitulée Laboratoire d'Informatique Gaspard-Monge, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 10/10/2016 - - DEC162399DR01
- Décision portant délégation de signature à Madame Elodie ANXOLABEHERE, directrice par intérim de l'unité UMR7591 intitulée Laboratoire d'Electrochimie Moléculaire, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire
- 26/09/2016 - - DEC162405DR01
- Décision portant délégation de signature à Monsieur Maximilian KISTLER, directeur par intérim de l'unité UMR8590 intitulée Institut d'Histoire et de Philosophie des Sciences et des Techniques (IHPST), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 26/09/2016 - - DEC162314DR01
- Décision portant délégation de signature à Madame Zoi KAPOULA-SAINTE-FARE GARNOT, directrice de l'unité GDR3700 intitulée Esthétique Arts & Sciences ESARS, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/10/2016 - - DEC162436DR01
- Décision portant délégation de signature à Monsieur Cédric GENDROT, directeur par intérim, de l'unité UMR7018 intitulée Laboratoire de phonétique et phonétique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 18/10/2016 - - DEC162440DR01
- Décision portant délégation de signature à Monsieur Xavier GALMICHE, directeur de l'unité UMR8224 intitulée Europe orientale, balkanique et médiane (EurORBEM), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 20/10/2016 - - DEC162449DR01
- Décision portant délégation de signature à Madame Alice TRAVERS, Chargée de recherche 1ère classe, affectée à l'UMR8155 intitulée Centre de Recherche sur les Civilisations de l'Asie Orientale, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 27/10/2016 - - DEC162485DR01
- Décision portant délégation de signature à Madame Sophie WAHNICH, directrice par intérim de l'unité UMR8177 intitulée Institut Interdisciplinaire d'Anthropologie du Contemporain (IIAC), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 14/09/2016 - - DEC162254DR01
- Décision portant délégation de signature à Monsieur Giuseppe BALDACCI, directeur de l'unité UMR7592 intitulée Institut Jacques Monod, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 13/10/2016 - - DEC162419DR01

07.02.04. DR4

07.02.04.08. 2016

- Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8539 intitulée Laboratoire de Météorologie Dynamique. - 01/09/2016 - - DEC162339DR04

- Décision portant délégation de signature à Mme Nadine PEYRIERAS, directeur de l'unité USR3695 intitulée BioEmergences, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2016 - - DEC161425DR04
- Décision portant délégation de signature à M. Bernard PIRE, directeur de l'unité UMR7644 intitulée Centre de physique théorique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2016 - - DEC161426DR04
- Décision portant délégation de signature à M. M. PLAPP, directeur de l'unité UMR7643 intitulée Laboratoire de physique de la matière condensée, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2016 - - DEC161427DR04
- Décision portant délégation de signature à M. Marc RABAUD, directeur de l'unité UMR7608 intitulée Fluides, automatique et systèmes thermiques par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2016 - - DEC161435DR04
- Décision portant délégation de signature à M. Sylvain RAVY, directeur de l'unité UMR8502 intitulée Laboratoire de physique des solides, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2016 - - DEC161436DR04
- Décision portant délégation de signature à Mme Mireille REGNIER, directeur de l'unité UMR7161 intitulée Laboratoire d'informatique de l'école Polytechnique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2016 - - DEC161437DR04
- Décision portant délégation de signature à M. Pierre ROBERT, directeur de l'unité UPS3364 intitulée Ingénierie, radioprotection, sûreté et démantèlement par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2016 - - DEC161438DR04
- Décision portant délégation de signature à M. Pere ROCA CABARROCAS, directeur de l'unité UMR7647 intitulée Laboratoire de physique des interfaces et des couches minces, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2016 - - DEC161439DR04
- Décision portant délégation de signature à M. Jean-François ROCH, directeur de l'unité UMR9188 intitulée Laboratoire Aimé Cotton, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2016 - - DEC161440DR04
- Décision portant délégation de signature à M. Antoine ROUSSE, directeur de l'unité UMR7639 intitulée Laboratoire d'optique appliqué, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2016 - - DEC161442DR04
- Décision portant délégation de signature à M. Frédéric ROUSSET , directeur de l'unité GDR2434 intitulée Analyses des équations aux dérivées partielles, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2016 - - DEC161443DR04
- Décision portant délégation de signature à M. Jean-Antoine SCARPACI, directeur de l'unité UMR8609 intitulée Centre de sciences nucléaires et de sciences de la matière, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2016 - - DEC161444DR04
- Décision portant délégation de signature à M. Frédéric SOHM, directeur de l'unité UMS3504 intitulée Amagen, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2016 - - DEC161445DR04
- Décision portant délégation de signature à M. Francesco SOTTILE, directeur de l'unité GDR3675 intitulée Rencontres de spectroscopie théorique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2016 - - DEC161446DR04
- Décision portant délégation de signature à M. Achille STOCCHI, directeur de l'unité UMR8607 intitulée Laboratoire de l'accélérateur linéaire, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2016 - - DEC161447DR04
- Décision portant délégation de signature à M. Emmanuel TRIZAC, directeur de l'unité UMR8626 intitulée Laboratoire de physique théorique et modèles statistiques, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2016 - - DEC161448DR04
- Décision portant délégation de signature à M. Emmanuel ULLMO, directeur de l'unité ERL9216 intitulée Laboratoire Alexander Grothendieck, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur

secondaire - 01/09/2016 - - DEC161450DR04

- Décision portant délégation de signature à M. Cornelis VAN DER BEEK, directeur de l'unité UMR7642 intitulée Laboratoire des solides irradiés par le délégué régional en sa qualité

d'ordonnateur secondaire - 01/09/2016 - - DEC161451DR04

- Décision portant délégation de signature à M. Guillaume VAN DER REST, directeur de l'unité FR3624 intitulée Réseau national de spectrométrie de masse FT-ICR à très haut champs, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2016 - - DEC161452DR04

- Décision portant délégation de signature à M. Philippe VERNIER, directeur de l'unité UMR9197 intitulée Institut des neurosciences Paris-Saclay, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2016 - - DEC161453DR04

- Décision portant délégation de signature à M. Samuel WALLON, directeur de l'unité GDR3753 intitulée Chromodynamique quantique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2016 - - DEC161454DR04

- Décision portant délégation de signature à Mme Edith WILMART, directeur de l'unité MOY1692 intitulée Direction déléguée à la formation pour les entreprises, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2016 - - DEC161455DR04

- Décision portant délégation de signature à M. François YVON, directeur de l'unité UPR3251 intitulée Laboratoire d'informatique pour la mécanique et les sciences de l'ingénieur, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2016 - - DEC161456DR04

- Décision portant délégation de signature à M. Dirk ZERWAS, directeur de l'unité GDR3262 intitulée Terascale, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2016 - - DEC161457DR04

- Décision portant délégation de signature à M. Giancarlo FAINI, directeur de l'unité UMR9001 intitulée Centre de Nanosciences et de Nanotechnologies, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2016 - - DEC161759DR04

- Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité UPS3107 intitulée Institut des grilles et du cloud - 01/09/2016 - - DEC161937DR04

- Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité UMR8076 intitulée Biomolécules : conception, isolement et synthèse - 01/09/2016 - - DEC161940DR04

- Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité UMS3676 intitulée UMS IOGS-CNRS - 01/09/2016 - - DEC161941DR04

- Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité UMR7644 intitulée Centre de physique théorique - 01/09/2016 - - DEC161942DR04

- Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité UMR7647 intitulée Laboratoire de physique des interfaces et des couches minces - 01/09/2016 - - DEC161943DR04

- Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité UMR8609 intitulée Centre de sciences nucléaires et de sciences de la matière - 01/09/2016 - - DEC161944DR04

- Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité UMS3504 intitulée AMAGEN - 01/09/2016 - - DEC161945DR04

- Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité UMR8607 intitulée Laboratoire de l'accélérateur linéaire - 01/09/2016 - - DEC161947DR04

- Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité UMR8000 intitulée Laboratoire de Chimie Physique - 01/09/2016

- - DEC162023DR04

- Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité UMR7654 intitulée Bases moléculaires et régulation de la biosynthèse protéique. - 01/09/2016 - - DEC162206DR04

- Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7158 intitulée Astrophysique, Interprétation, Modélisation - 01/09/2016 - - DEC162224DR04

- Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8628 intitulée Laboratoire de mathématiques d'Orsay - 01/09/2016 - - DEC162240DR04

- Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR9197 intitulée Institut des Neurosciences Paris Saclay - 01/09/2016 - - DEC162245DR04

- Décision portant délégation de signature à M. Edouard AUDIT, directeur de l'unité USR3441 intitulée Maison de la Simulation, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2016 - - DEC161265DR04

- Décision portant délégation de signature à Mme Karine BEAUCHARD-LEROY, directrice de l'unité GDR3362 intitulée Contrôle et analyse des EDP, théorie, interactions et applications, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2016 - - DEC161267DR04

- Décision portant délégation de signature à M. Loïc BERTRAND, directeur de l'unité USR3461 intitulée Institut photonique d'analyse non-destructive européen des matériaux anciens, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2016 - - DEC161268DR04

- Décision portant délégation de signature à M. Vincent BRETON, directeur de l'unité UPS3107 intitulée Institut des grilles et du Cloud, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2016 - - DEC161271DR04

- Décision portant délégation de signature à Mme Irène BUVAT-GUILLEMET, directrice de l'unité ERL9218 intitulée Imagerie moléculaire in vivo, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2016 - - DEC161274DR04

- Décision portant délégation de signature à M. Philippe DROBINSKI, directeur de l'unité UMR8539 intitulée Laboratoire de météorologie dynamique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2016 - - DEC161277DR04

- Décision portant délégation de signature à M. Pascal CHABERT, directeur de l'unité UMR7648 intitulée Laboratoire de physique des plasmas, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2016 - - DEC161285DR04

- Décision portant délégation de signature à M. Eric CHASSEFIERE, directeur de l'unité UMR8148 intitulée Géosciences Paris-Sud, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2016 - - DEC161286DR04

- Décision portant délégation de signature à M. Christophe CLANET, directeur de l'unité UMR7646 intitulée Laboratoire d'hydrodynamique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2016 - - DEC161287DR04

- Décision portant délégation de signature à M. Martin CRESPI, directeur de l'unité UMR9213 intitulée Institut des sciences des plantes de Paris-Saclay par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2016 - - DEC161289DR04

- Décision portant délégation de signature à M. Luc DARRASSE, directeur de l'unité UMR8081 intitulée Imagerie par résonance magnétique médicale et multi-modalités, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2016 - - DEC161292DR04

- Décision portant délégation de signature à M. Luc DARRASSE, directeur de l'unité GDR3271 intitulée Imageries In Vivo, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2016 - - DEC161295DR04

- Décision portant délégation de signature à M. François DAVIAUD, directeur de l'unité UMR3680 intitulée Service de physique de l'état condensé, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2016 - - DEC161296DR04
- Décision portant délégation de signature à Mme Anne DE BOUARD LIBERGE, directrice de l'unité UMR7641 intitulée Centre de mathématiques appliquées, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2016 - - DEC161297DR04
- Décision portant délégation de signature à M. Christophe DE LA TAILLE, directeur de l'unité UMS3605 intitulée Organisation de micro-électronique générale avancée, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2016 - - DEC161299DR04
- Décision portant délégation de signature à Mme A. DECOURCHELLE, directrice de l'unité UMR7158 intitulée Astrophysique, interprétation - modélisation Paris-Saclay, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2016 - - DEC161302DR04
- Décision portant délégation de signature à M. Sébastien DESCOTES-GENON, directeur de l'unité UMR8627 intitulée Laboratoire de physique théorique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2016 - - DEC161303DR04
- Décision portant délégation de signature à M. Yannick DONNADIEU, directeur de l'unité GDR3641 intitulée Climat, environnement et vie : les apports du pré-quatenaire, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2016 - - DEC161304DR04
- Décision portant délégation de signature à Mme Danielle DOWEK, directeur de l'unité FR2764 intitulée Fédération lumière matière, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2016 - - DEC161305DR04
- Décision portant délégation de signature à M. Olivier DULIEU, directeur de l'unité GDR3575 intitulée Dynamique quantique dans les systèmes moléculaires : théories, modélisation, simulation, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2016 - - DEC161356DR04
- Décision portant délégation de signature à M. Hervé DUMEZ, directeur de l'unité UMR9217 intitulée Institut interdisciplinaire de l'innovation, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2016 - - DEC161357DR04
- Décision portant délégation de signature à M. Bruno ESPAGNON, directeur de l'unité UMR8608 intitulée Institut de physique nucléaire d'Orsay, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2016 - - DEC161358DR04
- Décision portant délégation de signature à M. Elias FATTAL, directeur de l'unité UMR8612 intitulée Institut Galien Paris-Sud par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2016 - - DEC161360DR04
- Décision portant délégation de signature à M. Denis FAURE, directeur de l'unité GDR3692 intitulée génomique environnementale, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2016 - - DEC161361DR04
- Décision portant délégation de signature à M. Bruno FIGADERE, directeur de l'unité UMR8076 intitulée Biomolécules : conception, isolement, synthèse, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2016 - - DEC161362DR04
- Décision portant délégation de signature à M. Rodolphe FISCHMEISTER, directeur de l'unité UMS3679 intitulée Institut Paris Saclay d'innovation thérapeutique par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2016 - - DEC161363DR04
- Décision portant délégation de signature à Mme Pascale FOURY-LEYLEKIAN, directeur de l'unité GDR3732 intitulée Matériaux, états électroniques et couplages non-conventionnels par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2016 - - DEC161364DR04
- Décision portant délégation de signature à M. Yves FREGNAC, directeur de l'unité FRE3693 intitulée Unité de neuroscience, information et complexité, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2016 - - DEC161365DR04
- Décision portant délégation de signature à M. Laurent EL KAIM, directeur de l'unité UMR7652 intitulée Laboratoire de synthèse organique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur

secondaire - 01/09/2016 - - DEC161366DR04

- Décision portant délégation de signature à Mme Elisabeth GASSIAT, directeur de l'unité UMR8628 intitulée Laboratoire de mathématiques d'Orsay , par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur

secondaire - 01/09/2016 - - DEC161367DR04

- Décision portant délégation de signature à M. Patrick GEORGES, directeur de l'unité UMR8501 intitulée Laboratoire Charles Fabry par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2016 - - DEC161368DR04

- Décision portant délégation de signature à M. Jean-François GIBRAT, directeur de l'unité UMS3601 intitulée Institut français de bioinformatique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2016 - - DEC161369DR04

- Décision portant délégation de signature à M. Denis GIROU, directeur de l'unité UPS851 intitulée Institut du développement et des ressources en informatique scientifique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2016 - - DEC161370DR04

- Décision portant délégation de signature à Mme Corinne GOSMINI, directeur de l'unité UMR9168 intitulée Laboratoire de chimie moléculaire par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2016 - - DEC161371DR04

- Décision portant délégation de signature à M. Loïc GOUARIN, directeur de l'unité GDR3275 intitulée Calcul, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2016 - - DEC161372DR04

- Décision portant délégation de signature à Mme Julie GROLLIER, directeur de l'unité GDR3672 intitulée Implémentations matérielles du calcul naturel, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2016 - - DEC161373DR04

- Décision portant délégation de signature à M. Thomas GUSTAFSSON, directeur de l'unité FR3510 intitulée Fédération de chimie physique de Paris-Saclay, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2016 - - DEC161375DR04

- Décision portant délégation de signature à M. François HACHE, directeur de l'unité UMR7645 intitulée Laboratoire d'optique et biosciences par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2016 - - DEC161376DR04

- Décision portant délégation de signature à M. Philippe LANIECE, directeur de l'unité UMR8165 intitulée Imagerie et modélisation en neurobiologie et cancérologie, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2016 - - DEC161377DR04

- Décision portant délégation de signature à M. Serge LAROCHE, directeur de l'unité GDR2905 intitulée Neurosciences de la mémoire, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2016 - - DEC161378DR04

- Décision portant délégation de signature à M. Yves LE JAN, directeur de l'unité UMS1786 intitulée Bibliothèque mathématique Jacques Hadamard, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2016 - - DEC161379DR04

- Décision portant délégation de signature à M. Patrick LE TALLEC, directeur de l'unité UMR7649 intitulée Laboratoire de mécanique des solides par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2016 - - DEC161399DR04

- Décision portant délégation de signature à Mme Jane LECOMTE, directeur de l'unité UMR8079 intitulée Ecologie, systématique et évolution, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2016 - - DEC161400DR04

- Décision portant délégation de signature à Mme Anne-Christine MACHEREY, directeur de l'unité UPS831 intitulée Prévention du risque chimique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2016 - - DEC161401DR04

- Décision portant délégation de signature à M. Philippe MAITRE, directeur de l'unité UMR8000 intitulée Laboratoire de chimie physique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2016 - - DEC161402DR04

- Décision portant délégation de signature à M. Ioannis MANOUSSAKIS, directeur de l'unité UMR8623 intitulée Laboratoire de recherche en informatique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2016 - - DEC161403DR04
- Décision portant délégation de signature à M. Claude MARCHAND, directeur de l'unité UMR8507 intitulée Laboratoire génie électrique et électronique de Paris, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2016 - - DEC161404DR04
- Décision portant délégation de signature à M. Yvan MARTEL, directeur de l'unité UMR7640 intitulée Centre de mathématiques Laurent Schwartz de l'école Polytechnique par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2016 - - DEC161405DR04
- Décision portant délégation de signature à M. Jean-Louis MARTIN, directeur de l'unité UMS3676 intitulée UMS IOGS-CNRS, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2016 - - DEC161406DR04
- Décision portant délégation de signature à M. Olivier MARTIN, directeur de l'unité UMR8120 intitulée Génétique quantitative et évolution - Le Moulon, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2016 - - DEC161407DR04
- Décision portant délégation de signature à M. Philippe MARTIN, directeur de l'unité UMR9222 intitulée Laboratoire interactions, dynamiques et lasers, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2016 - - DEC161408DR04
- Décision portant délégation de signature à M. Yves MECHULAM, directeur de l'unité UMR7654 intitulée Bases moléculaires et régulation de la biosynthèse protéique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2016 - - DEC161409DR04
- Décision portant délégation de signature à M. Thierry MEINNEL, directeur de l'unité UMR9198 intitulée Institut de biologie intégrative de la cellule, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2016 - - DEC161410DR04
- Décision portant délégation de signature à Mme Angela MIGNANI-MARINETTI, directeur de l'unité UPR2301 intitulée Institut de chimie des substances naturelles, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2016 - - DEC161411DR04
- Décision portant délégation de signature à M. Tiberiu MINEA, directeur de l'unité UMR8578 intitulée Laboratoire de physique des gazs et des plasmas, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2016 - - DEC161412DR04
- Décision portant délégation de signature à Mme Catherine MONTCHAMP-MOREAU, directeur de l'unité UMR9191 intitulée Evolution, génomes, comportement et écologie, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2016 - - DEC161415DR04
- Décision portant délégation de signature à M. Patrick MORA, directeur de l'unité FR2727 intitulée Fédération de recherche lasers et plasmas, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2016 - - DEC161416DR04
- Décision portant délégation de signature à M. Frédéric NGUYEN VAN DAU, directeur de l'unité UMR137 intitulée Unité mixte de physique CNRS/THALES, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2016 - - DEC161418DR04
- Décision portant délégation de signature à M. Silviu-Iulian NICULESCU, directeur de l'unité UMR8506 intitulée Laboratoire des signaux et systèmes, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2016 - - DEC161419DR04
- Décision portant délégation de signature à M. Marc OLLIVIER, directeur de l'unité UMR8617 intitulée Institut d'astrophysique spatiale, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2016 - - DEC161420DR04
- Décision portant délégation de signature à M. Serge PALACIN, directeur de l'unité UMR3685 intitulée Nanosciences et innovation pour les matériaux, la biomédecine et l'énergie, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2016 - - DEC161421DR04
- Décision portant délégation de signature à M. Frédéric PAULIN, directeur de l'unité GDR3341 intitulée Géométrie, arithmétique et probabilités, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur

07.02.06. DR6

07.02.06.08. 2016

- Décision portant délégation de signature à Alex Boulton et Sabrina Martin pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7118 intitulée Analyse et Traitement Informatique de la Langue Française. - 18/10/2016 - - DEC162413DR06
- Décision portant délégation de signature à Mme Sylvie Camet, directrice de l'unité de service et de recherche n°USR3261 intitulée Maison des Sciences de l'Homme Lorraine (MSH Lorraine), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/08/2016 - - DEC162237DR06
- Décision portant délégation de signature à Anne-Sylvie André-Mayer, Philippe De Donato et Camille Gagny pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7359 intitulée Georessources - 27/09/2016 - - DEC162328DR06
- Décision portant délégation de signature à Aline Marchetti et Frédérique Bey pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité USR3261 intitulée Maison des Sciences de l'Homme de Lorraine - 01/08/2016 - - DEC162238DR06
- Décision portant délégation de signature à M. Jacques Pironon, directeur de l'unité UMR7359 intitulée Georessources, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 27/09/2016 - - DEC162325DR06
- Décision portant délégation de signature à M. Fabien Thomas, directeur de l'unité UMR7360 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire des Environnements Continentaux par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 20/09/2016 - - DEC162279DR06
- Décision portant délégation de signature à Pascale Bauda, Christian Mustin, Christine Aussenac et Cécile Lorentz pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7360 Laboratoire Interdisciplinaire des Environnements Continentaux - 20/09/2016 - - DEC162280DR06

07.02.07. DR7

07.02.07.08. 2016

- Décision portant délégation de signature à M. Bruno Allard, directeur de l'unité UMR5005 intitulée Laboratoire Ampère (Ampère), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 12/09/2016 - - DEC162374DR07
- Décision portant délégation de signature ponctuelle à M. Frédéric Faure, délégué régional de la circonscription « Rhône Auvergne » - 05/10/2016 - - DEC162326DAJ
- Décision portant délégation de signature à Mme Marie-Chantal Andraud, directrice de l'unité UMR5182 intitulée LABORATOIRE DE CHIMIE (LCH), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 19/10/2016 - - DEC162445DR07
- Décision modifiant la décision DEC160305DR07 portant délégation de signature à M. Philippe Dugourd, directeur de l'unité UMR5306 intitulée INSTITUT LUMIERE MATIERE (ILM), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/10/2016 - - DEC162438DR07

07.02.08. DR8

07.02.08.08. 2016

- Décision portant délégation de signature consentie à M. Dominique BAILLARGEAT, directeur de l'unité UMR7252 intitulée « XLIM » par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - 05/10/2016 - - DEC162352DR08
- Décision portant délégation de signature consentie à M. Raymond QUERE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7252 intitulée « XLIM ». - 30/09/2016 - - DEC162353DR08
- Décision portant délégation de signature à M. Cédric LECOUCVEY, directeur de l'unité FR2964 intitulée Fédération Denis Poisson, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 14/10/2016 - - DEC162402DR08

07.02.09. DR10

07.02.09.08. 2016

- Décision portant délégation de signature à Mme Dominique Bechmann, directrice de l'unité GDR3000 intitulée « IG RV Informatique Géométrique et Graphique, Réalité Virtuelle et Visualisation », par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 18/10/2016 - - DEC162293DR10
- Décision portant délégation de signature à M. Jean-Luc Imler, directeur de l'unité UPR9022 intitulée Réponse Immunitaire et Développement chez les Insectes par le Délégué Régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - 06/10/2016 - - DEC162292DR10
- Décision portant délégation de signature à Mme Christelle Roy, directrice de l'unité UMR 7178 intitulée Institut Pluridisciplinaire Hubert Curien (IPHC), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 26/09/2016 - - DEC162268DR10
- Décision portant délégation de signature à M. Christian Gauthier, directeur de l'unité UPR22 intitulée Institut Charles Sadron, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - 27/09/2016 - - DEC162227DR10
- Décision portant délégation de signature à Mme Pascale Romby, directrice de l'unité UPR9002 intitulée Architecture et Réactivité de l'ARN, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - 20/09/2016 - - DEC162189DR10
- Décision portant délégation de signature à M. Abdelilah Slaoui, directeur de l'unité FR3344 intitulée Fédération de Recherche sur l'Énergie Solaire (FédESol), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - 29/08/2016 - - DEC162179DR10
- Décision portant délégation de signature à Mme Sylviane Muller, directrice de l'unité FRC1589 intitulée Institut de Biologie Moléculaire et Cellulaire par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2016 - - DEC162165DR10
- Décision portant délégation de signature à M. Jean-Luc Galzi, directeur de l'unité GDR3735 intitulée Chembioscreen, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - 28/09/2016 - - DEC162312DR10
- Décision portant délégation de signature à Mme Françoise Colobert, directrice de l'unité UMR7509 intitulée Laboratoire de Chimie Moléculaire, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - 20/10/2016 - - DEC162394DR10
- Décision portant délégation de signature à M. Christian Gauthier, directeur de l'unité FR3627 intitulée Matériaux et Nanosciences d'Alsace, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - 28/09/2016 - - DEC162323DR10
- Décision portant délégation de signature à Mme Marie-France Bader, directrice de l'unité UPS3156 intitulée Centre de neurochimie, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - 18/10/2016 - - DEC162164DR10

07.02.10. DR11

07.02.10.08. 2016

- Décision portant délégation de signature à M. Pierre HAINAUT, directeur de l'unité UMR5309, intitulée centre de recherche Institut Albert Bonniot de Grenoble (IAB), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 26/10/2016 - - DEC162467DR11
- Décision portant délégation de signature à M. Jean-Claude LEPRETRE, directeur de l'unité UMR5279 intitulée Laboratoire d'Electrochimie et de Physico-chimie des Matériaux et des Interfaces (LEPMI), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 27/10/2016 - - DEC162484DR11
- Décision portant délégation de signature à M. James ROUDET, directeur de l'unité UMR5269 intitulée Laboratoire de Génie Electrique de Grenoble (G2ELab), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 09/11/2016 - - DEC162528DR11
- Décision portant délégation de signature ponctuelle à M. Jérôme VITRE, délégué régional de la circonscription Alpes - 05/10/2016 - - DEC162216DAJ

- Décision portant délégation de signature à Mme Anne-Laure AMILHAT SZARY, directrice de l'unité UMR5194 intitulée Politiques Publiques, Actions Politiques, Territoires (PACTE), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/09/2016 - - DEC162197DR11

07.02.11. DR12

07.02.11.07. 2015

- Décision portant délégation de signature à M. Olivier BERARD, directeur délégué aux achats et l'innovation (DDAI), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 11/11/2015 - - DEC152414DR11

07.02.11.08. 2016

- Décision portant délégation de signature à M. Frédéric BECHET, directeur de l'unité FR3513 intitulée Fédération de recherche en informatique et interactions d'Aix-Marseille par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/07/2016 - - DEC161515DR12

- Décision portant délégation de signature à M. Patrick GENDRE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS3287 intitulée Centre pour l'édition électronique ouverte - 01/09/2016 - - DEC162244DR12

- Décision portant délégation de signature à M. Richard SEMPERE, directeur de l'unité UMR7294 intitulée Institut méditerranéen d'océanologie par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2016 - - DEC162307DR12

- Décision portant délégation de signature à Mme Laure Verdon pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7303 intitulée Temps, Espaces, Langages, Europe Méridionale Méditerranée - 27/09/2016 - - DEC162333DR12

- Décision portant délégation de signature à M. Xavier DAUMALIN, directeur par intérim de l'unité UMR7303 intitulée Temps, Espaces, Langages, Europe Méridionale Méditerranée, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 27/09/2016 - - DEC162332DR12

- Décision portant délégation de signature à M. Marin DACOS, directeur de l'unité UMS3287 intitulée Centre pour l'édition électronique ouverte, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2016 - - DEC162202DR12

07.02.12. DR13

07.02.12.08. 2016

- UMR5253 - Délégation de signature de M. Jean-Marie DEVOISSELLE - 17/10/2016 - - DEC162433DR13

- UMS3426 - Délégation de signature PRM de M. Laurent JOURNOT - 21/09/2016 - - DEC162303DR13

- UMR5253 - Délégation de signature PRM de M. Jean-Marie DEVOISSELLE - 17/10/2016 - - DEC162434DR13

- UMR9000 Délégation de signature PRM de Mme Christiane WEBER - 17/10/2016 - - DEC162432DR13

- UMR9000 - Délégation de signature de Mme Christiane WEBER - 17/10/2016 - - DEC162431DR13

07.02.13. DR14

07.02.13.08. 2016

- Décision portant délégation de signature à M. Franck Gilbert, directeur de l'unité UMR5245 intitulée Laboratoire écologie fonctionnelle et environnement (ECOLAB), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 15/09/2016 - - DEC162257DR14

- Décision portant délégation de signature à Mme Véronique Le Berre-Anton, à M. Pascal Loubière et à M. Denis Beauvais pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5504 intitulée Laboratoire d'ingénierie des systèmes biologiques et des procédés (LISBP) - 23/09/2016 - - DEC162284DR14

- Décision portant délégation de signature à Mme Carole Molina-Jouve directrice de l'UMR5504 intitulée Laboratoire d'ingénierie des systèmes biologiques et des procédés (LISBP), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 20/09/2016 - - DEC162283DR14

- Décision portant délégation de signature à M. Régis Cereghino, à M. Eric Pinelli, à Mme Catherine Donati et à Mme Cécile Odorico pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5245 intitulée Laboratoire écologie fonctionnelle et environnement (ECOLAB) - 20/09/2016 - - DEC162258DR14

07.02.14. DR15

07.02.14.08. 2016

- Décision portant délégation de signature à Mme Aline ROUGIER pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UPR9048 intitulée Institut de Chimie de la Matière Condensée de Bordeaux (ICMCB) - 17/10/2016 - - DEC162428DR15

- Décision portant délégation de signature à M. Mario MAGLIONE, directeur de l'UPR9048 intitulée Institut de Chimie de la Matière Condensée de Bordeaux (ICMCB), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/10/2016 - - DEC162427DR15

07.02.15. DR16

07.02.15.07. 2015

- Décision portant délégation de signature à Mme Sabrina MERVIN, directrice par intérim de l'unité USR3136 intitulée « Centre Jacques BERQUE » - (CJB-Rabat), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 28/09/2015 - - DEC152306DR16

07.02.15.08. 2016

- Délégation de signature consentie à Madame Catherine JESSUS par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 03/10/2016 - - DEC162390DR16

- Délégation de signature consentie à Mme Stéphanie THIEBAULT par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 03/10/2016 - - DEC162393DR16

- Délégation de signature consentie à Mme Pascale DELECLUSE par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 03/10/2016 - - DEC162391DR16

- Délégation de signature consentie à Monsieur Jean-Gabriel GANASCIA par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/09/2016 - - DEC162395DR16

- Délégation de signature consentie à Madame Sandrine LORIDAN par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 20/09/2016 - - DEC162396DR16

- Décision portant délégation de signature ponctuelle à M. Xavier Morise, directeur du Bureau du CNRS à Washington - 13/10/2016 - - DEC162361DAJ

- Décision donnant délégation de signature à M. Lamine Gueye, directeur par intérim de l'unité UMI3189 intitulée « Environnement, Santé, Sociétés » par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 16/09/2016 - - DEC162386DR16

07.02.16. DR17

07.02.16.08. 2016

-

Décision portant délégation de signature à Mme Marie-Paule Besland, directrice du groupement de recherche GDR3660 intitulé Oxydes fonctionnels : du matériau au dispositif (OXYFUN), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

- 07/10/2016 - - DEC162383DR17

- Décision portant délégation de signature à Mme Marie-Paule Besland pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) du groupement de recherche GDR3660 intitulé Oxydes fonctionnels : du matériau au dispositif (OXYFUN) - 11/10/2016 - - DEC162384DR17

- Décision portant délégation de signature à M. Vincent Gouëset pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6590 intitulée Espaces et sociétés - 02/11/2016 - - DEC162483DR17

- Décision portant délégation de signature à M. Luis Tito De Morais pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6539 intitulée Laboratoire des sciences de l'environnement marin - 11/10/2016 - - DEC162388DR17

- Décision portant délégation de signature à M. Marc Robin pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6554 intitulée Littoral, environnement, télédétection et géomatique - 27/10/2016 - - DEC162481DR17

- Décision portant délégation de signature à M. Marc Robin, directeur de l'unité UMR6554 intitulée Littoral, environnement, télédétection et géomatique, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 26/10/2016 - - DEC162480DR17

- Décision portant délégation de signature à M. Vincent Gouëset, directeur de l'unité UMR6590 intitulée Espaces et sociétés par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 26/10/2016 - - DEC162482DR17

- Décision portant délégation de signature à M. Luis Tito De Morais, directeur de l'unité UMR6539 intitulée Laboratoire des sciences de l'environnement marin, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 07/10/2016 - - DEC162385DR17

07.02.17. DR18

07.02.17.08. 2016

- Délégation de signature Alain LEMAIRE Adjoint à la déléguée régionale DR18 - 07/10/2016 - - DEC162387DR18

- Décision donnant délégation de signature à Mme Françoise Paillous, pour la circonscription Nord-Pas-de-Calais et Picardie - 13/10/2016 - - DEC162357DAJ

- Décision portant modification de la décision DEC140819DAJ du 28 février 2014 portant délégation de signature à Mme Françoise Paillous, déléguée régionale pour la circonscription Nord-Pas de Calais et Picardie - 30/09/2016 - - DEC162344DAJ

07.02.20. Administration centrale

07.02.20.08. 2016

- Décision portant modification de la décision DEC150942DAJ du 24 mars 2015 portant délégation de signature à M. Pierre Coural, directeur des ressources humaines - 25/10/2016 - - DEC162369DAJ

07.02.21. Instituts

07.02.21.08. 2016

- Décision portant délégation de signature ponctuelle à M. Jean-Yves Marzin, directeur de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS) - 03/10/2016 - - DEC162358DAJ

07.03. Décisions - création et renouvellement de structures

07.03.01. DR1 - Paris-Villejuif

07.03.01.08. 2016

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7110 intitulée Laboratoire de Linguistique Formelle - 10/10/2016 - - DEC162230DR01

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8104 intitulée Institut Cochin - 10/10/2016 - - DEC162236DR01

07.03.16. DR17

07.03.16.08. 2016

- Décision portant modification de la décision DEC151310DGDS du 18 décembre 2015 portant prorogation des structures opérationnelles de service. - 07/10/2016 - - DEC162295INSU

07.04. Décisions tarifaires

07.04.07. DR7

07.04.07.08. 2016

- Décision portant modification de la décision DEC161115DR07 du 23 mai 2016 relative au tarif des produits de l'unité UMR6524 intitulée Laboratoire Magmas et Volcans (LMV) - 06/10/2016 - - DEC162392DR07

07.04.08. DR8

07.04.08.08. 2016

- Décision relative au tarif des prestations de la plateforme Accélérateur Pelletron 3MV de l'unité UPR3079 intitulée CEMHTI - Conditions extrêmes et matériaux : haute température et irradiation - 04/10/2016 - - DEC162367DR08

07.04.09. DR10

07.04.09.08. 2016

- Décision relative au tarif des prestations de l'unité UMR7516 intitulée Institut de Physique du Globe - 06/10/2016 - - DEC162378DR10

07.04.11. DR12

07.04.11.08. 2016

- Décision relative aux tarifs des prestations de la Fédération 3C, Fédération de Recherche Comportement, Cerveau, Cognition, FR3512, intitulée « hébergement animalerie » - 21/10/2016 - - DEC162494DR12

07.04.12. DR13

07.04.12.08. 2016

- UMS3426 BioCampus Montpellier - Plateforme Intégrée de Biologie Structurale (PIBS) - 28/09/2016 - - DEC162338DR13

07.04.13. DR14

07.04.13.08. 2016

- Décision relative aux tarifs de la plateforme COMMUN de l'USR3505 intitulée Institut des Technologies Avancées du Vivant (ITAV) - 19/09/2016 - - DEC162287DR14

- Décision relative aux tarifs de la plateforme IMAGERIE de l'USR3505 intitulée Institut des Technologies Avancées du Vivant (ITAV) - 19/09/2016 - - DEC162286DR14

- Décision relative aux tarifs de la plateforme CHIMIE de l'USR3505 intitulée Institut des Technologies Avancées du Vivant (ITAV) - 19/09/2016 - - DEC162285DR14

- Décision relative aux tarifs de la plateforme MECANOBILOGIE-AFM de l'USR3505 intitulée Institut des Technologies Avancées du Vivant (ITAV) - 19/09/2016 - - DEC162288DR14

07.06. Autres décisions

07.06.01. DR1 - Paris-Villejuif

07.06.01.03. 2016

- Décision portant modification de l'UMR9194 "EXCESS" est remplacée par " Centre de Recherche en Economie et Statistique-CREST - 26/04/2016 - - DEC160868INSHS

07.06.07. DR7

07.06.07.08. 2016

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5516 intitulée Laboratoire Hubert Curien - 17/10/2016 - - DEC161214DR07

- Décision modifiant la décision DEC160848DR07 du 11 avril 2016 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5062 intitulée INSTITUT D'ASIE ORIENTALE (I.A.O) - 20/10/2016 - - DEC162451DR07

- Décision portant création d'un conseil de service au sein de la délégation régionale Rhône Auvergne - 06/10/2016 - - DEC162379DR07

- Décision portant délégation de signature ponctuelle à M. Frédéric Faure, délégué régional de la circonscription « Rhône Auvergne » (LyonBiopôle) - 19/10/2016 - - DEC162123DAJ

07.06.10. DR11

07.06.10.08. 2016

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5063 intitulée Département de Pharmacochimie Moléculaire (DPM) - 25/10/2016 - - DEC162472DR11

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5224 intitulée Laboratoire Jean Kuntzmann (LJK) - 27/09/2016 - - DEC162324DR11

07.06.15. DR16

07.06.15.08. 2016

- Décision modifiant la décision n° 143087SGCN du 15 décembre 2014, portant nomination des membres du Conseil scientifique de l'institut des sciences humaines et sociales. - 27/06/2016 - - DEC161464SGCN

- Décision relative à la vacance de sièges au sein de conseils scientifiques d'instituts du Centre national de la recherche scientifique. - 05/10/2016 - - DEC162375SGCN

- Décision relative à la vacance de sièges au sein de sections du Comité national de la recherche scientifique. - 05/10/2016 - - DEC162372SGCN

07.06.16. DR17

07.06.16.08. 2016

- Décision modificative n°4 relative à la régie de recettes auprès de l'Institut des Matériaux de Nantes (UMR6502, IMN), location de chambres d'hôtes - 27/10/2016 - - DEC162496DR17

07.06.20. Administration centrale

07.06.20.08. 2016

- Décision donnant délégation de pouvoir à M. Olivier Bérard, directeur délégué aux achats et à l'innovation (Matinfo 4) - 07/10/2016 - - DEC162316DAJ

- Décision portant modification de la Commission de Réforme - 21/10/2016 - - DEC162406DRH

- Décision donnant délégation de pouvoir à Olivier Bérard directeur délégué aux achats et à l'innovation (Instrumentation scientifique) - 20/09/2016 - - DEC161315DAJ

- Décision du 07/10/2016 relative à une sanction disciplinaire - 07/10/2016 - - DEC162359DRH

- Décision du 05/10/2016 relative à une sanction disciplinaire - 05/10/2016 - - DEC162335DRH

DEC162371DAJ

Décision portant modification de la décision DEC161039DAJ du 17 juin 2016 portant délégation de signature à Mme Véronique Debisschop, déléguée régionale pour la circonscription Paris B

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC161039DAJ du 17 juin 2016 portant délégation de signature à Mme Véronique Debisschop, déléguée régionale pour la circonscription Paris B ;

Vu la décision DEC161070DAJ portant nomination de Mme Dominique Le Fur aux fonctions d'adjointe par intérim à la déléguée régionale de la circonscription Paris B ;

DECIDE :

Art. 1er. – La décision DEC161039DAJ du 17 juin 2016 susvisée est modifiée comme suit :

- Aux articles 2 et 3, les termes « M. Jean-Pierre Reyes, adjoint à la déléguée régionale » sont supprimés et les termes « Mme Dominique Le Fur, adjointe par intérim à la déléguée régionale » sont insérés.

- A l'article 3, les termes « Mme Dominique Le Fur, responsable du service du personnel et des ressources humaines » sont supprimés.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 21 octobre 2016



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC162409DR05

Décision fixant le calendrier de l'élection des représentants du comité régional d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CRHSCT) de la délégation régionale Ile-de-France Ouest et Nord

Le Délégué Régional,

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu l'arrêté du 29 mai 2012 portant création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail d'établissement public du CNRS ;

Vu la décision DEC100168DAJ du 1^{er} octobre 2010 portant organisation de la direction des affaires juridiques, notamment son article 2.7 relatif à la mission du secrétariat général pour les élections et le Conseil d'administration ;

Vu la décision DEC121279DRH du 18 juin 2012 portant création des comités régionaux d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC132119DAJ du 2 septembre 2013 portant nomination de M. Philippe Cavelier aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord ;

Vu la décision DEC143290DR05 du 19 décembre 2014 fixant le nombre de siège auxquels ont droit les organisations syndicales au sein du comité régional d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la délégation régionale Ile-de-France Ouest et Nord ;

Vu la décision DEC162043DASTR du 26 juillet 2016 portant modification du rattachement d'unités à des délégations régionales du CNRS ;

Vu la décision DEC162400DR05 fixant les modalités d'élection des représentants du comité régional d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CRHSCT) de la délégation régionale Ile-de-France Ouest et Nord ;

DECIDE :

Art. 1er – Objet

En application de l'article 3 de la décision DEC162400DR05 susvisée, la présente décision fixe le calendrier des opérations électorales pour le renouvellement du CRHSCT de la délégation régionale Ile-de-France Ouest et Nord.

Art. 2. – La date de référence



2.1. - La date de référence de la situation des personnes appelées à participer aux élections des représentants du CRHSCT de la délégation régionale Ile-de-France Ouest et Nord est fixée à la date du scrutin.

2.2. - Pour la transmission par voie électronique, la date limite de réception des documents est fixée à 23 h 59 heure de Paris GMT.

Art. 3. – La liste électorale

3.1. - La liste électorale provisoire établie par le secrétariat exécutif de la commission électorale est consultable à compter du **17 novembre 2016**.

3.2. – La date limite de réception des demandes de réclamation sur la liste électorale provisoire est fixée au **6 décembre 2016**.

3.3. – La date limite d’inscription sur la liste électorale est fixée au **6 décembre 2016**.

3.4. – La liste électorale définitive est arrêtée par le délégué régional le **9 décembre 2016**. Elle est consultable à compter de cette même date.

Art. 4 – Les candidatures

La date limite de réception des formulaires de déclaration de candidature et des professions de foi est fixée au **6 décembre 2016**.

La date de la réunion de la commission électorale de validation des candidatures est fixée au **9 décembre 2016**.

Art. 4 – Le vote

4.1. – La date limite de demande de remplacement de matériel de vote non reçu est fixée au **10 janvier 2017**.

4.2. – La date limite de réception des votes est fixée au **23 janvier 2017**.

4.3. – La date du dépouillement est fixée au **24 janvier 2017**.

Art. 5 – Publication

La présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS, sera consultable au siège du CNRS (secrétariat général pour les élections - 3 rue Michel Ange, 75016 Paris) ainsi que sur le site web des élections (www.dgdr.cnrs.fr/elections).

Fait à Meudon, le

Le Délégué régional

DEC162401DR01

Décision fixant les modalités d'élection des représentants du comité régional d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CRHSCT) de la délégation régionale Paris-Villejuif

Le Délégué Régional,

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu l'arrêté du 29 mai 2012 portant création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail d'établissement public du CNRS ;

Vu la décision DEC0440115DAJ du 8 décembre 2004 portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS notamment modifiée par la décision DEC151171DAJ du 15 juillet 2015 portant création de la délégation Paris-Villejuif ;

Vu la décision DEC121279DRH du 18 juin 2012 portant création des comités régionaux d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC151172DAJ du 15 juillet 2015 portant nomination de M. Patrick Mounaud aux fonctions de délégué régional de la circonscription Paris-Villejuif (DR PV) ;

Vu la décision DEC152350DR01 du 28 octobre 2015 portant création du comité régional d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la délégation régionale Paris-Villejuif ;

Vu la décision DEC162043DASTR du 26 juillet 2016 portant modification du rattachement d'unités à des délégations régionales du CNRS ;

Considérant que la délégation Paris-Villejuif a été installée le 1^{er} janvier 2016 par suite de la réunion des délégations Paris A et Ile-de-France Est.

Considérant que, en application de l'article 41 du décret n° 82-453 susvisé, les CRHSCT des deux précédentes délégations ont siégé, à titre transitoire, en formation conjointe.

Considérant que les modifications de rattachement des unités auprès de délégations régionales d'Ile-de-France ont pour conséquence une modification importante du périmètre des



www.cnrs.fr

Campus Gérard Mègier
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

CRHSCT siégeant en formation conjointe pour la délégation Paris-Villejuif.

Considérant qu'en application du principe de concordance, le comité régional d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la délégation régionale Paris-Villejuif doit être constitué ;

DECIDE

Article 1er Objet

Les élections des représentants du comité régional d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CRHSCT) de la délégation Paris-Villejuif sont organisées en application de l'article 42- 3° du décret n°82-453 du 28 mai 1982 susvisé.

La présente décision définit les modalités de vote et de dépouillement des élections des représentants du CRHSCT de la délégation Paris-Villejuif.

Article 2 - L'organisation de l'élection

L'organisation et le déroulement de l'élection sont assurés par le secrétariat général pour les élections (SECA).

Art. 3 - Le calendrier électoral

Le calendrier électoral est fixé par décision du Délégué Régional de la délégation Paris-Villejuif.

Article 4 - Mode de scrutin

Le scrutin est un scrutin de sigle à un tour, à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne.

Lorsque pour l'attribution d'un siège, des organisations syndicales obtiennent la même moyenne, le siège est attribué à l'organisation syndicale qui a recueilli le plus grand nombre de voix. Si les organisations syndicales en cause ont recueilli le même nombre de voix, le siège est attribué par voie de tirage au sort.

Le vote a lieu par correspondance.

Article 5 - La commission électorale

5.1. Une commission électorale est constituée.

Elle a pour mission :

- de statuer sur le bien-fondé des demandes d'inscription sur la liste électorale ;
- de statuer sur le bien-fondé des réclamations sur la liste électorale ;
- de statuer sur la validité des candidatures ;
- de garantir le bon déroulement du scrutin ;
- d'apprécier la validité des suffrages.

5.2. La commission électorale comprend :

- un président ;
- un représentant de chacune des organisations syndicales représentatives des personnels du CNRS ;
- six représentants désignés par l'administration.

Le secrétariat de la commission électorale est assuré par le secrétariat général pour les élections (SECA).

Article 6 - La liste électorale

6.1. La liste électorale provisoire

Le secrétariat de la commission électorale établit la liste électorale provisoire comme suit: il inscrit les personnels remplissant à la date du scrutin les conditions fixées à l'article 18 du décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat.

La liste électorale provisoire est consultable, pendant une période définie par le calendrier électoral, sur le site internet consacré aux élections du CNRS à l'adresse suivante <http://www.dgdr.cnrs.fr/elections>.

Les modalités de demande d'inscription sur la liste électorale et de réclamation sont les suivantes :

- les personnes ne figurant pas sur la liste électorale provisoire établie par le secrétariat de la commission électorale, désirant être inscrites doivent en faire la demande pendant une période définie au calendrier électoral, au moyen du formulaire en ligne disponible sur le site internet consacré aux élections du CNRS à l'adresse suivante : <http://www.dgdr.cnrs.fr/elections>.

- les réclamations doivent être présentées au moyen du formulaire en ligne sur le site Internet consacré aux élections, à l'adresse suivante <http://www.dgdr.cnrs.fr/elections>, pendant une période définie au calendrier électoral.

Les demandes d'inscription ou les réclamations doivent comporter toutes indications ou pièces utiles à l'appui de la demande permettant leur examen par la commission électorale.

6.2. La liste électorale définitive

La liste électorale définitive est arrêtée par le Délégué Régional à une date fixée au calendrier électoral.

Elle est consultable sur le site internet consacré aux élections du CNRS, à l'adresse suivante <http://www.dgdr.cnrs.fr/elections> ou au siège de l'établissement sur support papier.

Article 7 - Les candidatures

Les candidatures sont déposées par les organisations syndicales auprès du secrétariat de la commission électorale par courriel (elections@cnrs-dir.fr) au plus tard à la date fixée par le calendrier des élections.

Les dossiers de candidature comprennent obligatoirement un formulaire de déclaration de candidature signé et une profession de foi. Le formulaire de candidature peut être consulté et téléchargé sur le site web « Elections » (<http://www.dgdr.cnrs.fr/elections>).

La réception des professions de foi par le secrétariat de la commission électorale s'effectue par courriel (elections@cnrs-dir.fr), au plus tard à la date fixée par le calendrier des élections. La profession de foi doit être au format PDF sur une page A4 recto/verso au maximum.

La commission électorale statue à la date fixée au calendrier électoral sur la recevabilité des candidatures.

Aucune candidature ni aucune profession de foi ne peuvent être déposées ou retirées après les dates prévues au calendrier de l'élection.

Article 8 - Le matériel de vote

Le matériel électoral et les modalités de l'expression des suffrages sont adressés aux électeurs huit jours francs au moins avant la date fixée pour l'élection.

Ce matériel de vote comprend :

- un porte-adresse permettant d'adresser nominativement le matériel de vote concernant chaque électeur,
- un récapitulatif des candidatures,
- les professions de foi ;
- un bulletin de vote ;
- une enveloppe T permettant l'envoi du bulletin de vote, comportant l'adresse pré-imprimée de la boîte postale du CNRS et la date limite de réception des bulletins de vote.

Article 9 - Le vote

A peine de nullité, les suffrages doivent parvenir dans les délais fixés par le calendrier électoral.

L'électeur vote pour une candidature.

Le vote sera déclaré :

- nul : si le bulletin porte une marque de reconnaissance, un message, un nombre de cases à noircir supérieur à un;
- blanc : si le bulletin ne comporte pas d'expression de vote.

Article 10 - Le dépouillement

Les opérations de dépouillement sont effectuées publiquement sous le contrôle de la commission électorale qui apprécie la validité des suffrages.

Après extraction des bulletins des enveloppes retour T, il est procédé à la lecture du code d'identification électeur pour constituer la liste d'émargement et à la lecture de l'expression de vote permettant le décompte des suffrages attribués à chaque candidature.

Les enveloppes et bulletins de vote litigieux sont soumis à la commission électorale qui peut les déclarer valables, nuls ou blancs.

Article 11 - Les résultats et le procès-verbal

A l'issue des opérations de dépouillement, le président de la commission électorale proclame les résultats et rédige un procès-verbal contresigné par les membres de la commission électorale.

Les résultats des élections sont publiés sur le site internet des élections (<http://www.dgdr.cnrs.fr/elections>).

Art. 12 - Les contestations

Les contestations éventuelles sur la validité des opérations électorales sont portées dans un délai de cinq jours francs à compter de la proclamation des résultats devant le Délégué Régional de la délégation Paris-Villejuif, qui statue dans un délai de dix jours.

Article 13 - Les mandats

Le CRHSCT de l'ancienne délégation Paris A et le CRHSCT de l'ancienne délégation d'Ile-de-France Est siégeant en formation conjointe depuis la création de la délégation Paris-Villejuif

demeurent compétents jusqu'à la mise en place du CRHSCT de la délégation Paris-Villejuif.

La durée des mandats des représentants du CRHSCT de la délégation de Paris-Villejuif est fixée pour le temps restant à courir avant le renouvellement général.

Article 14 - La Publication

Cette décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le

Le Délégué Régional

DEC162400DR05

Décision fixant les modalités d'élection des représentants du comité régional d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CRHSCT) de la délégation régionale Ile-de-France Ouest et Nord,

Le Délégué Régional,

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu l'arrêté du 29 mai 2012 portant création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail d'établissement public du CNRS ;

Vu la décision DEC100168DAJ du 1^{er} octobre 2010 portant organisation de la direction des affaires juridiques, notamment son article 2.7 relatif à la mission du secrétariat général pour les élections et le Conseil d'administration ;

Vu la décision DEC121279DRH du 18 juin 2012 portant création des comités régionaux d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC132119DAJ du 2 septembre 2013 portant nomination de M. Philippe Cavalier aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord ;

Vu la décision DEC143290DR05 du 19 décembre 2014 fixant le nombre de siège auxquels ont droit les organisations syndicales au sein du comité régional d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la délégation régionale Ile-de-France Ouest et Nord ;

Vu la décision DEC162043DASTR du 26 juillet 2016 portant modification du rattachement d'unités à des délégations régionales du CNRS ;

Considérant que les modifications de rattachement des unités auprès de délégations régionales d'Ile-de-France ont pour conséquence une modification importante du périmètre du



www.cnrs.fr

Campus Gérard Méglie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

CRHSCT de la délégation régionale Ile-de-France Ouest et Nord ;

Considérant qu'en application du principe de concordance, le comité régional d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la délégation régionale Ile-de-France Ouest et Nord doit être recomposé ;

Décide

Article 1^{er} Objet

Les élections des représentants du comité régional d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CRHSCT) de la délégation Ile-de-France Ouest et Nord sont organisées en application de l'article 42-3° du décret n°82-453 du 28 mai 1982 susvisé.

La présente décision définit les modalités de vote et de dépouillement des élections des représentants du CRHSCT de la délégation Ile-de-France Ouest et Nord.

Article 2 - L'organisation de l'élection

L'organisation et le déroulement de l'élection sont assurés par le secrétariat général pour les élections (SECA).

Art. 3 - Le calendrier électoral

Le calendrier électoral est fixé par décision du Délégué Régional de la délégation Ile-de-France Ouest et Nord.

Article 4 - Mode de scrutin

Le scrutin est un scrutin de sigle à un tour, à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne.

Lorsque pour l'attribution d'un siège, des organisations syndicales obtiennent la même moyenne, le siège est attribué à l'organisation syndicale qui a recueilli le plus grand nombre de voix. Si les organisations syndicales en cause ont recueilli le même nombre de voix, le siège est attribué par voie de tirage au sort.

Le vote a lieu par correspondance.

Article 5 - La commission électorale

5-1. – Une commission électorale est constituée. Elle a pour mission :

- de statuer sur le bien-fondé des demandes d'inscription sur la liste électorale
- de statuer sur le bien-fondé des réclamations sur la liste électorale
- de statuer sur la validité des candidatures ;
- de garantir le bon déroulement du scrutin ;
- d'apprécier la validité des suffrages.

5-2. – La commission électorale comprend :

- un président ;
- un représentant de chacune des organisations syndicales représentatives des personnels du CNRS;
- six représentants désignés par l'administration :

Le secrétariat de la commission électorale est assuré par le secrétariat général pour les élections (SECA).

Article 6 - La liste électorale

6.1. La liste électorale provisoire

Le secrétariat de la commission électorale établit la liste électorale provisoire comme suit : il inscrit les personnels remplissant à la date du scrutin les conditions fixées à l'article 18 du décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat.

La liste électorale provisoire est consultable, pendant une période définie par le calendrier électoral, sur le site internet consacré aux élections du CNRS à l'adresse suivante <http://www.dgdr.cnrs.fr/elections>.

Les modalités de demande d'inscription sur la liste électorale et de réclamation sont les suivantes :

- les personnes ne figurant pas sur la liste électorale provisoire établie par le secrétariat de la commission électorale, désirant être inscrites doivent en faire la demande pendant une période définie au calendrier électoral, au moyen du formulaire en ligne disponible sur le site internet

consacré aux élections du CNRS à l'adresse suivante : <http://www.dgdr.cnrs.fr/elections>.

- les réclamations doivent être présentées au moyen du formulaire en ligne sur le site Internet consacré aux élections, à l'adresse suivante <http://www.dgdr.cnrs.fr/elections>, pendant une période définie au calendrier électoral.

Les demandes d'inscription ou les réclamations doivent comporter toutes indications ou pièces utiles à l'appui de la demande permettant leur examen par la commission électorale.

6.2. – La liste électorale définitive

La liste électorale définitive est arrêtée par le Délégué Régional à une date fixée au calendrier électoral.

Elle est consultable sur le site internet consacré aux élections du CNRS, à l'adresse suivante <http://www.dgdr.cnrs.fr/elections> ou au siège de l'établissement sur support papier.

Article 7 - Les candidatures

Les candidatures sont déposées par les organisations syndicales auprès du secrétariat de la commission électorale par courriel (elections@cnrs-dir.fr) au plus tard à la date fixée par le calendrier des élections.

Les dossiers de candidature comprennent obligatoirement un formulaire de déclaration de candidature signé et une profession de foi. Le formulaire de candidature peut être consulté et téléchargé sur le site web « Elections » (<http://www.dgdr.cnrs.fr/elections>).

La réception des professions de foi par le secrétariat de la commission électorale s'effectue par courriel (elections@cnrs-dir.fr), au plus tard à la date fixée par le calendrier des élections. La profession de foi doit être au format PDF sur une page A4 recto/verso au maximum.

La commission électorale statue à la date fixée au calendrier électoral sur la recevabilité des candidatures.

Aucune candidature ni aucune profession de foi ne peuvent être déposées ou retirées après les dates prévues au calendrier de l'élection.

Article 8 - Le matériel de vote

Le matériel électoral et les modalités de l'expression des suffrages sont adressés aux électeurs huit jours francs au moins avant la date fixée pour l'élection.

Ce matériel de vote comprend :

- un porte-adresse permettant d'adresser nominativement le matériel de vote concernant chaque électeur ;
- un récapitulatif des candidatures ;
- les professions de foi ;
- un bulletin de vote ;
- une enveloppe T permettant l'envoi du bulletin de vote, comportant l'adresse pré-imprimée de la boîte postale du CNRS et la date limite de réception des bulletins de vote.

Article 9 - le Vote

A peine de nullité, les suffrages doivent parvenir dans les délais fixés par le calendrier électoral.

L'électeur vote pour une candidature.

Le vote sera déclaré :

- nul : si le bulletin porte une marque de reconnaissance, un message, un nombre de cases à noircir supérieur à un;
- blanc : si le bulletin ne comporte pas d'expression de vote.

Article 10 - Le dépouillement

Les opérations de dépouillement sont effectuées publiquement sous le contrôle de la commission électorale qui apprécie la validité des suffrages.

Après extraction des bulletins des enveloppes retour T, il est procédé à la lecture du code d'identification électeur pour constituer la liste d'émargement et à la lecture de l'expression de vote permettant le décompte des suffrages attribués à chaque candidature.

Les enveloppes et bulletins de vote litigieux sont soumis à la commission électorale qui peut les déclarer valables, nuls ou blancs.

Article 11 - Les résultats et le procès-verbal

A l'issue des opérations de dépouillement, le président de la commission électorale proclame les résultats et rédige un procès-verbal contresigné par les membres de la commission électorale.

Les résultats des élections sont publiés sur le site internet des élections (<http://www.dgdr.cnrs.fr/elections>).

Art. 12 - Les contestations

Les contestations éventuelles sur la validité des opérations électorales sont portées dans un délai de cinq jours francs à compter de la proclamation des résultats devant le Délégué Régional de la délégation Ile-de-France Ouest et Nord, qui statue dans un délai de dix jours.

Article 13 - Les mandats

Le CRHSCT de la délégation régionale Ile-de-France Ouest et Nord demeure compétent jusqu'à la mise en place du CRHSCT dans sa nouvelle composition à la suite de l'élection.

La durée des mandats des représentants est fixée pour le temps restant à courir avant le renouvellement général.

Article 14 - La publication

Cette décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le

Régional

Le Délégué

DEC162500DR1

Décision fixant le calendrier de l'élection des représentants du comité régional d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CRHSCT) de la délégation régionale Paris-Villejuif.

Le Délégué Régional,

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu l'arrêté du 29 mai 2012 portant création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail d'établissement public du CNRS ;

Vu la décision DEC100168DAJ du 1^{er} octobre 2010 portant organisation de la direction des affaires juridiques, notamment son article 2.7 relatif à la mission du secrétariat général pour les élections et le Conseil d'administration ;

Vu la décision DEC121279DRH du 18 juin 2012 portant création des comités régionaux d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC151172DAJ du 15 juillet 2015 portant nomination de M. Patrick Mounaud aux fonctions de délégué régional de la circonscription Paris-Villejuif (DR PV) ;

Vu la décision DEC152350DR01 du 28 octobre 2015 portant création du comité régional d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la délégation régionale Paris-Villejuif ;

Vu la décision DEC162043DASTR du 26 juillet 2016 portant modification du rattachement d'unités à des délégations régionales du CNRS ;

Vu la décision DEC162401DR01 fixant les modalités d'élection des représentants du comité régional d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CRHSCT) de la délégation régionale Paris-Villejuif;

DECIDE :

Art. 1er – Objet

En application de l'article 3 de la décision DEC162401DR01 susvisée, la présente décision fixe le calendrier des opérations électorales pour le renouvellement du CRHSCT de la délégation régionale Paris-Villejuif.

Art. 2. – La date de référence

2.1. - La date de référence de la situation des personnes appelées à participer aux élections des représentants du CRHSCT de la délégation régionale Paris-Villejuif est fixée à la date du scrutin.

2.2. - Pour la transmission par voie électronique, la date limite de réception des documents est fixée à 23 h 59 heure de Paris GMT.

Art. 3. – La liste électorale

3.1. - La liste électorale provisoire établie par le secrétariat exécutif de la commission électorale est consultable à compter du **17 novembre 2016**.

3.2. – La date limite de réception des demandes de réclamation sur la liste électorale provisoire est fixée au **6 décembre 2016**.

3.3. – La date limite d’inscription sur la liste électorale est fixée au **6 décembre 2016**.

3.4. – La liste électorale définitive est arrêtée par le délégué régional le **9 décembre 2016**. Elle est consultable à compter de cette même date.

Art. 4 – Les candidatures

La date limite de réception des formulaires de déclaration de candidature et des professions de foi est fixée au **6 décembre 2016**.

La date de la réunion de la commission électorale de validation des candidatures est fixée au **9 décembre 2016**.

Art. 4 – Le vote

4.1. – La date limite de demande de remplacement de matériel de vote non reçu est fixée au **10 janvier 2017**.

4.2. – La date limite de réception des votes est fixée au **23 janvier 2017**.

4.3. – La date du dépouillement est fixée au **24 janvier 2017**.

Art. 5 – Publication

La présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS, sera consultable au siège du CNRS (secrétariat général pour les élections - 3 rue Michel Ange, 75016 Paris) ainsi que sur le site web des élections (www.dgdr.cnrs.fr/elections).

Fait à Villejuif, le

Le Délégué régional

Décision fixant le calendrier des opérations électorales pour la constitution des commissions interdisciplinaires (CID) du Comité national de la recherche scientifique.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS), notamment les articles 24 et 25 ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu l'arrêté du 2 décembre 2011 modifié fixant la liste des sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 3 décembre 2015 relatif aux sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 13 juillet 2016 portant création de commissions interdisciplinaires (CID) au Comité national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC100168DAJ du 1^{er} octobre 2010 portant organisation de la direction des affaires juridiques, notamment son article 2.7 relatif à la mission du secrétariat général pour les élections et le Conseil d'administration ;

Vu la décision DEC162213DAJ du 30 septembre 2016 relative aux modalités d'organisation des élections des membres des CID du CoNRS,

DECIDE :

Art. 1er – Objet

En application de l'article 3 de la décision DEC162213DAJ susvisée, la présente décision fixe le calendrier des opérations électorales pour la constitution des CID.

Art. 2. – La liste électorale

La liste électorale est arrêtée par le président du CNRS le **19 octobre 2016**. Elle est consultable à compter de cette même date.

Art. 3 – Les candidatures

La date limite de réception des formulaires de déclaration de candidature et des professions de foi et des curriculum vitae est fixée au **16 octobre 2016**.

La date de la réunion de la commission électorale de validation des candidatures est fixée au **18 octobre 2016**.

Art. 4 – Le vote

4.1. – La date limite de demande de remplacement de matériel de vote non reçu est fixée au **8 novembre**.

4.2. – La date limite de réception des votes est fixée au **21 novembre 2016**.

4.3. – La date du dépouillement est fixée au **22 novembre 2016**.



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Méglie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00
01 44 96 53 90

Art. 5 – Publication

La présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS, sera consultable au siège du CNRS (secrétariat général pour les élections - 3 rue Michel Ange, 75016 Paris) ainsi que sur le site web des élections (www.dgdr.cnrs.fr/elections).

Fait à Paris, le 30 septembre 2016



Alain Fuchs

Pour le Président et par délégation
La Directrice générale déléguée à la science

Anne PEYROCHE

DEC162443DAJ

Décision arrêtant la liste électorale pour l'élection des commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique (CID).

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS), notamment les articles 24 et 25 ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu l'arrêté du 2 décembre 2011 modifié fixant la liste des sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 3 décembre 2015 relatif aux sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 13 juillet 2016 portant création de commissions interdisciplinaires au Comité national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 162213DAJ du 30 septembre 2016 relative aux modalités d'organisation des élections des membres des commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique.

Vu la décision n°162214DAJ du 30 septembre 2016 fixant le calendrier des opérations électorales pour la constitution des commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique.

DECIDE :

Article 1er

La liste électorale pour l'élection des commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique est arrêtée, conformément aux dispositions de l'article 4.3 de la décision n°162213DAJ susvisée.

Cette liste est consultable sur le site internet consacré aux élections du CNRS à l'adresse suivante <http://www.dgdr.cnrs.fr/elections>, ou au siège de l'établissement sur support papier.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Paris, le 19 octobre 2016

Alain Fuchs



DEC162213DAJ

Décision relative aux modalités d'organisation des élections des membres des commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique (CID).

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS), notamment les articles 24 et 25 ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu l'arrêté du 2 décembre 2011 modifié fixant la liste des sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 3 décembre 2015 relatif aux sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 13 juillet 2016 portant création de commissions interdisciplinaires au Comité national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 100168DAJ du 1^{er} octobre 2010 portant organisation de la direction des affaires juridiques, notamment son article 2.7 relatif à la mission du secrétariat général pour les élections et le Conseil d'administration ;

Vu l'avis du comité technique en date du 29 septembre 2016

DECIDE :

Art. 1er : Objet

Les modalités d'organisation des élections des membres des CID du Comité national de la recherche scientifique sont fixées par les dispositions des articles suivants.

Art. 2 : Le calendrier électoral

Le calendrier électoral est fixé par décision du président du CNRS.

Art. 3 : Commission électorale

3-1. – Une commission électorale est constituée. Elle a pour mission :

- de garantir le bon déroulement du scrutin ;
- de statuer sur la validité des candidatures ;
- d'apprécier la validité des suffrages.

3-2. – La commission électorale comprend :

- le délégué pour les élections qui en assure la présidence ;
- deux membres du Comité national de la recherche scientifique désignés par l'administration ;
- la secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique ou son représentant ;
- un représentant de chacune des organisations syndicales représentatives des personnels du CNRS et de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- trois représentants désignés par l'administration.

Le secrétariat de la commission électorale est assuré par le secrétariat général pour les élections et le Conseil d'administration (SECA).



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mége
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00
01 44 96 53 90

Art. 4 : Les listes électorales

4.1. – Sont électeurs pour chaque CID les membres des sections concernées par la ou lesdites CID. Les sections concernées par chacune des CID sont fixées par l'arrêté du 13 juillet 2016 susvisé.

4.2. – Ces électeurs sont répartis en trois collèges :

- Collège A : les membres des sections concernées relevant des collèges A1 et A2,
- Collège B : les membres des sections concernées relevant des collèges B1 et B2,
- Collège C : les membres des sections concernées relevant du collège C.

4.3. – La liste électorale est arrêtée par le président du CNRS à une date fixée par le calendrier de l'élection.

Art. 5 : La composition des CID

Outre les sept membres nommés, les CID comprennent chacune quatorze membres élus par les collèges électoraux définis à l'article 4 :

- 6 membres pour le collège A au scrutin plurinominal majoritaire à un tour ;
- 5 membres pour le collège B au scrutin plurinominal majoritaire à un tour ;
- 3 membres pour le collège C au scrutin plurinominal majoritaire à un tour.

Art. 6 : Les candidatures

6.1. – Conformément à l'article 5 de l'arrêté susvisé, sont éligibles les membres du Comité national de la recherche scientifique. Ils sont élus dans le collège électoral dont ils relèvent.

6.2. – Les candidatures sont individuelles. Tout éligible désirant se porter candidat doit faire connaître sa candidature au SECA avant la date fixée au calendrier des élections.

6.3. – Les dossiers de candidature comprennent obligatoirement un formulaire de déclaration de candidature signé et une profession de foi. Le formulaire de candidature peut être consulté et téléchargé sur le site web « Elections » (<http://www.dgdr.cnrs.fr/elections>).

6.4. – La réception des formulaires de déclaration de candidatures par le SECA s'effectue par courriel (elections@cnrs-dir.fr) au plus tard à la date fixée par le calendrier des élections.

6.5. – La réception des professions de foi par le SECA s'effectue par courriel (elections@cnrs-dir.fr), au plus tard à la date fixée par le calendrier des élections. La profession de foi doit être au format PDF sur une page A4 recto/verso au maximum et comporter les mentions permettant la reconnaissance du candidat : Nom, Prénom, collège, CID. Elle ne doit pas comporter de photographie d'identité.

6.6. – Un curriculum vitae peut accompagner la déclaration de candidature. Ce curriculum vitae doit être au format PDF sur une page A4 recto/verso au maximum et comporter les mentions permettant la reconnaissance du candidat : Nom, Prénom, collège, CID. Il ne doit comporter aucun lien hypertexte. La réception du curriculum vitae s'effectue par courriel (elections@cnrs-dir.fr), avant la date fixée au calendrier des élections. Ce curriculum vitae sera publié sur le site web des élections (<http://www.dgdr.cnrs.fr/elections>).

Art. 7 : Le matériel de vote

7.1. – Le vote a lieu par correspondance.

7.2. – Le matériel de vote est adressé à chaque électeur au moins huit jours francs avant la date du scrutin.

Il comprend :

- les instructions de vote,
- une enveloppe retour T permettant l'envoi du ou des bulletins de vote, comportant l'adresse de la boîte postale du CNRS et la date limite de réception des bulletins de vote.

Il comprend pour chaque CID :

- le bulletin de vote portant le nom des candidats du collège et de la CID,
- les professions de foi des candidats du collège et de la CID.

Art. 8 : Le vote

Pour chaque CID :

- Chaque électeur du collège A choisit au maximum six noms parmi les candidats.
- Chaque électeur du collège B choisit au maximum cinq noms parmi les candidats.
- Chaque électeur du collège C choisit au maximum trois noms parmi les candidats.

A peine de nullité, les suffrages doivent parvenir dans les délais fixés par le calendrier électoral.

Le vote sera déclaré :

- nul : si le bulletin porte une marque de reconnaissance, un message, un nombre de cases à noircir supérieur au nombre prévu pour le collège et la section ;
- blanc : si le bulletin ne comporte pas d'expression de vote.

Art. 9 : Le dépouillement et la proclamation des résultats

Les opérations de dépouillement sont effectuées publiquement sous le contrôle de la commission électorale qui apprécie la validité des suffrages.

En cas d'égalité des voix pour l'attribution du dernier siège à pourvoir, il est procédé à un tirage au sort. En cas de sièges non pourvus du fait d'un nombre insuffisant de candidats, il est procédé pour l'attribution de ces sièges à un tirage au sort parmi les électeurs.

A l'issue des opérations de dépouillement, le président de la commission électorale proclame les résultats et rédige un procès-verbal contresigné par les membres de la commission électorale.

Les résultats des élections sont publiés sur le site internet des élections (<http://www.dgdr.cnrs.fr/elections>).

Art. 10 : Les contestations

Les contestations éventuelles sur la validité des opérations électorales sont portées dans un délai de cinq jours francs à compter de la proclamation des résultats devant le président du CNRS, qui statue dans un délai de dix jours.

Art. 11 : La publication

La présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS, sera consultable au siège du CNRS (SECA - 3 rue Michel Ange, 75016 Paris) ainsi que sur le site internet des élections (www.dgdr.cnrs.fr/elections).

Fait à Paris, le 30 septembre.

Alain Fuchs

Pour le Président et par délégation
La Directrice générale déléguée à la science

Anne PEYROCHE

DEC162459SGCN

Décision relative à la nomination des membres du bureau du conseil scientifique de l'Institut des sciences biologiques (INSB)

La Directrice,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique - M. FUCHS (Alain) ;

Vu la décision n° 100003SGCN du 22 février 2010 fixant la composition, le mode d'élection et le fonctionnement des Conseils scientifiques d'institut, notamment l'article 10 ;

Vu la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 portant nomination de Mme JESSUS (Catherine) aux fonctions de directrice de l'institut des sciences biologiques (INSB) ;

DÉCIDE

Art. 1^{er} – Sont nommés membres du bureau du conseil scientifique de l'Institut des sciences biologiques :

- Madame Catherine BRAUN-BRETON et Monsieur Alain VINCENT

Art. 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 21 OCTOBRE 2016

Catherine JESSUS

DEC162425SGCN

Décision relative à la nomination des membres du bureau du conseil scientifique de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)

Le Directeur,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique - M. FUCHS (Alain) ;

Vu la décision n° 100003SGCN du 22 février 2010 fixant la composition, le mode d'élection et le fonctionnement des Conseils scientifiques d'institut, notamment l'article 10 ;

Vu la décision n° 130471DAJ du 18 février 2013 portant nomination de M. MARZIN (Jean-Yves) aux fonctions de directeur de l'institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS) ;

DÉCIDE

Art. 1^{er} – Sont nommés membres du bureau du conseil scientifique de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes :

- Madame Béatrice BISCANS et Monsieur Christophe VIEU

Art. 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 13 OCTOBRE 2016

Jean-Yves MARZIN

DEC162424SGCN

Décision relative à la nomination des membres du bureau du conseil scientifique de l'Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)

Le Directeur,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique - M. FUCHS (Alain) ;

Vu la décision n° 100003SGCN du 22 février 2010 fixant la composition, le mode d'élection et le fonctionnement des Conseils scientifiques d'institut, notamment l'article 10 ;

Vu la décision n° 100172DAJ du 02 juillet 2010 portant nomination de M. BOURDELAIS (Patrice) aux fonctions de directeur de l'institut des sciences humaines et sociales (INSHS) ;

DÉCIDE

Art. 1^{er} – Sont nommés membres du bureau du conseil scientifique de l'Institut des sciences humaines et sociales :

- Madame Anne ABEILLE et Monsieur Alexandre GEFEN

Art. 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 13 OCTOBRE 2016

Patrice BOURDELAIS

DEC162423SGCN

Décision relative à la nomination des membres du bureau du conseil scientifique de l'Institut des sciences de l'information et de leurs interactions (INS2I)

Le Directeur,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique - M. FUCHS (Alain) ;

Vu la décision n° 100003SGCN du 22 février 2010 fixant la composition, le mode d'élection et le fonctionnement des Conseils scientifiques d'institut, notamment l'article 10 ;

Vu la décision n° 131431DAJ du 18 avril 2013 portant nomination de M. BIDOIT (Michel) aux fonctions de directeur de l'institut des sciences de l'information et de leurs interactions (INS2I) ;

DÉCIDE

Art. 1^{er} – Sont nommés membres du bureau du conseil scientifique de l'Institut des sciences de l'information et de leurs interactions :

- Madame Inbar FIJALKOW et Madame Hélène TOUZET GRANSART

Art. 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 13 OCTOBRE 2016

Michel BIDOIT

DEC162422SGCN

Décision relative à la nomination des membres du bureau du conseil scientifique de l'Institut de physique (INP)

Le Directeur,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique - M. FUCHS (Alain) ;

Vu la décision n° 100003SGCN du 22 février 2010 fixant la composition, le mode d'élection et le fonctionnement des Conseils scientifiques d'institut, notamment l'article 10 ;

Vu la décision n° 150035DAJ du 27 janvier 2015 portant nomination de M. SCHUHL (Alain) aux fonctions de directeur de l'institut de physique (INP) ;

DÉCIDE

Art. 1^{er} – Sont nommés membres du bureau du conseil scientifique de l'Institut de physique :

- Monsieur Fawzi BOUDJEMA et Monsieur Xavier MARIE

Art. 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 13 OCTOBRE 2016

Alain SCHUHL

DEC162421SGCN

Décision relative à la nomination des membres du bureau du conseil scientifique de l'Institut Ecologie et environnement (INEE)

La Directrice,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique - M. FUCHS (Alain) ;

Vu la décision n° 100003SGCN du 22 février 2010 fixant la composition, le mode d'élection et le fonctionnement des Conseils scientifiques d'institut, notamment l'article 10 ;

Vu la décision n° 130233DAJ du 30 janvier 2013 portant nomination de Mme THIEBAULT (Stéphanie) aux fonctions de directrice de l'institut Ecologie et environnement (INEE) ;

DÉCIDE

Art. 1^{er} – Sont nommés membres du bureau du conseil scientifique de l'Institut Ecologie et environnement :

- Monsieur Pierre CAPY et Monsieur Didier GALOP

Art. 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 13 OCTOBRE 2016

Stéphanie THIEBAULT

DEC162418SGCN

Décision relative à la nomination des membres du bureau du conseil scientifique de l'institut de chimie du Comité national de la recherche scientifique (INC)

Le Directeur,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique - M. FUCHS (Alain) ;

Vu la décision n° 100003SGCN du 22 février 2010 fixant la composition, le mode d'élection et le fonctionnement des Conseils scientifiques d'institut, notamment l'article 10 ;

Vu la décision n° 131039DAJ du 02 avril 2013 portant nomination de M. MASSIOT (Dominique) aux fonctions de directeur de l'institut ;

DÉCIDE

Art. 1^{er} – Sont nommés membres du bureau du conseil scientifique de l'institut de chimie :

- Monsieur Didier BOURISSOU et Madame Valérie PRALONG

Art. 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 13 OCTOBRE 2016

Dominique MASSIOT

DEC162416SGCN

Décision relative à la nomination des membres du bureau du conseil scientifique de l'institut national des sciences de l'univers du Comité national de la recherche scientifique

La Directrice,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique - M. FUCHS (Alain) ;

Vu la décision n° 100003SGCN du 22 février 2010 fixant la composition, le mode d'élection et le fonctionnement des Conseils scientifiques d'institut, notamment l'article 10 ;

Vu la décision n° 141610DAJ du 18 juin 2014 portant nomination de Mme. DELECLUSE (Pascale) aux fonctions de directrice de l'institut,

DÉCIDE

Art. 1^{er} – Sont nommés membres du bureau du conseil scientifique de l'institut national des sciences de l'univers :

- Monsieur Thierry FORVEILLE et Monsieur Henri-Claude NATAF

Art. 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 12 OCTOBRE 2016

Pascale DELECLUSE

DEC162420SGCN

Décision relative à la nomination des membres du bureau du conseil scientifique de l'Institut national de physique nucléaire et physique des particules (IN2P3)

Le Directeur,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique - M. FUCHS (Alain) ;

Vu la décision n° 100003SGCN du 22 février 2010 modifiée fixant la composition, le mode d'élection et le fonctionnement des Conseils scientifiques d'institut, notamment l'article 10 ;

Vu la décision n° 152284DAJ du 09 novembre 2015 portant nomination de M. PAIN (Reynald) aux fonctions de directeur de l'institut national de physique nucléaire et physique des particules (IN2P3) ;

DÉCIDE

Art. 1^{er} – Sont nommés membres du bureau du conseil scientifique de l'Institut national de physique nucléaire et physique des particules :

- Monsieur Mathieu JACOBÉ de NAUROIS et Madame Marie-Hélène SCHUNE

Art. 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 13 OCTOBRE 2016

Reynald PAIN

DEC162329DR01

Décision portant nomination de **M. Rodolphe ALVES DE SOUSA** aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR8601 intitulée Laboratoire de Chimie et Biochimie Pharmacologiques et Toxicologiques

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC160412INC portant nomination de Mme Marie-Agnès SARI aux fonctions de directrice par intérim de l'unité mixte UMR8601 intitulée Laboratoire de Chimie et Biochimie Pharmacologiques et Toxicologiques ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 10 mai 2016 ;

Considérant que **M. Rodolphe ALVES DE SOUSA** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris A, du 8 au 10 février, puis du 8 au 10 mars 2005 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : **M. Rodolphe ALVES DE SOUSA**, IE1C, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR8601 intitulée Laboratoire de Chimie et Biochimie Pharmacologiques et Toxicologiques à compter du 12 février 2016.

M. Rodolphe ALVES DE SOUSA exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

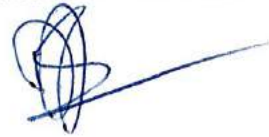
7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, **M. Rodolphe ALVES DE SOUSA** est placé directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

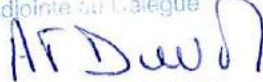
Fait à Ivry sur Seine, le 6 juillet 2016

Marie-Agnès SARI
Directrice de l'UMR8601



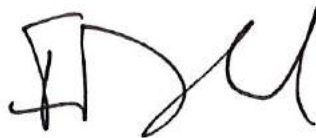
Visa de Patrick MOUNAUD, délégué régional CNRS Paris-Villejuif

Pour le Délégué régional de la
circonscription Paris - Villejuif du CNRS
L'Adjointe au Délégué



Anne-Françoise DUVAL

Visa de Frédéric DARDEL, président de l'Université René Descartes



DEC162327DR01

Décision portant nomination de Mme Marie-Elise JAOUEN aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8601 intitulée Laboratoire de Chimie et Biochimie Pharmacologiques et Toxicologiques

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC160412INC portant nomination de Mme Marie-Agnès SARI aux fonctions de directrice par intérim de l'unité mixte UMR8601 intitulée Laboratoire de Chimie et Biochimie Pharmacologiques et Toxicologiques ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 10 mai 2016;

Considérant que **Mme Marie-Elise JAOUEN** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris A, du 8 au 10 février, puis du 8 au 10 mars 2005 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : **Mme Marie-Elise JAOUEN**, IR1 est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8601 intitulée Laboratoire de Chimie et Biochimie Pharmacologiques et Toxicologiques à compter du 12 février 2016.

Mme Marie-Elise JAOUEN exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, **Mme Marie-Elise JAOUEN** est placée directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)



Délégation Paris-Villejuif

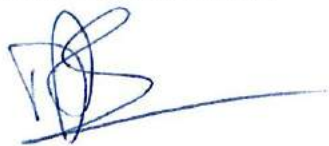
www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry sur Seine le 6 juillet 2016

Marie-Agnès SARI
Directrice de l'UMR8601



Visa de Patrick MOUNAUD, délégué régional CNRS Paris-Villejuif

Pour le Délégué régional de la
circonscription Paris - Villejuif du CNRS
L'Adjointe au Délégué



Anne-Françoise DUVAL

Visa de Frédéric DARDEL, président de l'Université René Descartes



DEC162337INC

Décision portant nomination de Madame Mélanie ETHEVE-QUELQUEJEU aux fonctions de chargée de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°121159INC du 18 avril 2012 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Madame Mélanie ETHEVE-QUELQUEJEU, Professeur des universités 1^{ère} classe est nommée chargée de mission auprès du président pour l'Institut de chimie, **du 19 septembre 2016 au 31 décembre 2017**. Sa mission a pour objet d'assurer auprès du directeur adjoint scientifique le suivi des unités relevant de la thématique « chimie du vivant et pour le vivant ».

Pour l'exercice de cette mission, Madame Mélanie ETHEVE-QUELQUEJEU demeure affectée au Laboratoire de chimie et biochimie pharmacologiques et toxicologiques – UMR8601 – Université Paris Descartes – 45 rue des Saints-Pères – BP6 – 75270 Paris Cedex 06

Article 2

Du 19 septembre 2016 au 31 décembre 2017 Madame Mélanie ETHEVE-QUELQUEJEU, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Paris-Villejuif.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 6 octobre 2016

Le président
Alain Fuchs

DEC161579DR01

Décision portant cessation de fonctions de Mme Geneviève FOURNIER, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / assistante de prévention (AP)¹ au sein de l'unité UMR7216 intitulée Epigénétique et destin cellulaire

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPPF1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC090181DR02 du 17 juillet 2009 portant nomination de Mme Geneviève FOURNIER aux fonctions d'ACMO / d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / d'assistante de prévention (AP) exercées par Mme Geneviève FOURNIER, dans l'unité du CNRS UMR7216 à compter du 1^{er} juillet 2016.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Ivry sur Seine, le 1^{er} juillet 2016


UNIVERSITÉ PARIS DIDEROT-P7
UMR 7216 CNRS - EPIGENETIQUE & DESTIN CELLULAIRE
Jonathan WEITZMAN & Valérie MEZGER
Bâtiment Lamarck, Case 7042
91205 PARIS Cedex 13
Tél : (33) 01 57 27 89 10 - Fax : 01 57 27 89 11
Le directeur de l'unité
Jonathan WEITZMAN

Visa de Patrick MOUNAUD, délégué régional CNRS Paris-Villejuif
Pour le Délégué régional de la région Île de France, Vice-président du CNRS
L'Adjointe au Délégué


Anne-Françoise DUVAL

Visa de Christine CLERICI, présidente de l'Université Paris Diderot


PRESIDENCE

¹ Dans certains cas, la dénomination d'ACMO doit être maintenue à titre transitoire. Plus précisément, si la décision de nomination était une décision de nomination d'ACMO, vous devrez utiliser le vocable "ACMO"



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

DEC162330DR01

Décision portant nomination de Monsieur Riccardo PICCARDI aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR8601 intitulée Laboratoire de Chimie et Biochimie Pharmacologiques et Toxicologiques

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC160412INC portant nomination de Mme Marie-Agnès SARI aux fonctions de directrice par intérim de l'unité mixte UMR8601 intitulée Laboratoire de Chimie et Biochimie Pharmacologiques et Toxicologiques ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 10 mai 2016 ;

Considérant que **M. Riccardo PICCARDI** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Ile-de-France Ouest du 1^{er} au 3 juin, puis du 29 juin au 1^{er} juillet 2015 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : **M. Riccardo PICCARDI**, CR1, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR8601 intitulée Laboratoire de Chimie et Biochimie Pharmacologiques et Toxicologiques à compter du 12 février 2016.

M. Riccardo PICCARDI exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)



Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, **M. Riccardo PICCARDI** est placé directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry sur Seine, le 6 juillet 2016

Marie-Agnès SARI
Directrice de l'UMR8601



Visa de Patrick MOUNAUD, délégué régional CNRS Paris-Villejuif

Pour le Délégué régional de la
circonscription Paris - Villejuif du CNRS
L'Adjointe au Délégué



Anne-Françoise DUVAL

Visa de Frédéric DARDEL, président de l'Université René Descartes



DEC162447INSHS

Décision portant cessation de fonctions de M. Pierre Boilley, directeur, de Mme Marie-Laure Derat, directrice adjointe, et nomination de M. Eric Jolly et de Mme Sabine Planel, respectivement aux fonctions de directeur par intérim et de directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche n° 8171 intitulée Institut des mondes africains (IMAf)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC133018DGDS en date du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 8171 intitulée Institut des mondes africains (IMAf) et nommant M. Pierre Boilley, directeur de cette unité ;

Vu l'accord des partenaires ;

DECIDE :

Article 1^{er}

- I. Il est mis fin aux fonctions de M. Pierre Boilley, directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, démissionnaire, à compter du 1^{er} octobre 2016.
- II. Il est mis fin aux fonctions de Mme Marie-Laure Derat, directrice adjointe de l'unité mixte de recherche susvisée, appelée à d'autres fonctions, à compter du 31 mai 2016.
- III. M. Eric Jolly, chargé de recherche au CNRS, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la période du 1^{er} octobre 2016 au 28 février 2017.
- IV. Mme Sabine Planel, chargée de recherche à l'IRD, est nommée directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la période du 1^{er} octobre 2016 au 28 février 2017.

Article 2



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 4 novembre 2016

u

Pour le président et par
ation,
La directrice générale déléguée à
nce
Anne Peyroche

DEC142971INSU

Décision portant nomination de Mme Jacqueline BOUTIN aux fonctions de chargée de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°10001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leurs activités ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Jacqueline BOUTIN, Directrice de Recherche au CNRS est nommée chargée de mission auprès du Président pour l'Institut National des Sciences de l'Univers, du 01 janvier 2015 au 31 décembre 2015. Sa mission a pour objet le suivi de la recherche en océanographie physique, des programmes nationaux, des projets inter-organismes et des comités relevant de cette thématique de recherche, ainsi que du parc national d'équipement océanographique.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Jacqueline BOUTIN demeure affectée au sein du Laboratoire d'Océanographie et du Climat : Expérimentations et Approches Numériques (UMR7159 LOCEAN) Institut Pierre Simon Laplace - Boîte 100, 75252 PARIS Cedex 05.

Article 2

Du 01 janvier 2015 au 31 décembre 2015 Mme Jacqueline BOUTIN, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Paris B (DR02).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Alain Fuchs

DEC162454DCIF

Décision portant nomination de Madame Nathalie CHOQUET, agent comptable secondaire de la délégation régionale « Paris B » du CNRS

LE PRESIDENT

VU, le décret 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS)

VU, le décret du 27 février 2014 portant nomination de Monsieur Alain FUCHS aux fonctions de Président du CNRS

VU, la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée, portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS

VU, la décision DEC162453DCIF du 28 octobre 2016 portant cessation de fonctions de Monsieur Luc RAVOUX, agent comptable secondaire de la délégation régionale « Paris B » du CNRS

VU, la lettre du 18 octobre 2016, réf. RH-1B/2016/10/5119, de la Direction générale des Finances publiques donnant agrément à Madame Nathalie CHOQUET, inspectrice divisionnaire des finances publiques, pour occuper les fonctions d'agent comptable secondaire de la Délégation « Paris B » du CNRS

VU, l'avis favorable de l'Administratrice générale des finances publiques, Agent comptable principal du CNRS

DECIDE

Art 1^{er} – Madame Nathalie CHOQUET, inspectrice divisionnaire des finances publiques, est nommée agent comptable secondaire de la délégation régionale « Paris B » à compter du 1^{er} novembre 2016 en remplacement de Monsieur Luc RAVOUX.

Art 2 – La présente décision est publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 28 octobre 2016

Alain FUCHS



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Méglie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC162291INC

Décision portant cessation de fonctions de Monsieur Frédéric SCHMIDT, chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission du CNRS ;

Vu la décision 132928INC du 06 novembre 2013 nommant Monsieur Frédéric SCHMIDT, chargé de mission auprès du président du CNRS pour l'Institut de chimie ;

Vu la décision 142607INC du 28 novembre 2014 portant renouvellement de Monsieur Frédéric SCHMIDT, dans ses fonctions de chargé de mission ;

Vu la décision 152461INC du 18 décembre 2015 portant renouvellement de Monsieur Frédéric SCHMIDT, dans ses fonctions de chargé de mission ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Il est mis fin, à compter du 19 septembre 2016, aux fonctions de chargé de mission, pour l'Institut de chimie, exercées par Monsieur Frédéric SCHMIDT auprès du président du CNRS.

Article 2

La présente décision sera mise en œuvre par la délégation Paris B.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 6 octobre 2016





www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 49 13

DEC162370DAJ

Décision portant nomination de Mme Dominique Le Fur aux fonctions d'adjointe par intérim à la déléguée régionale de la circonscription Paris B

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC990001DR02 du 18 janvier 1999 portant nomination de Mme Dominique Le Fur aux fonctions de responsable du service du personnel et des ressources humaines ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 portant nomination de Mme Véronique Debisschop aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Paris B ;

DECIDE :

Art. 1er. – Mme Dominique Le Fur, responsable du service du personnel et des ressources humaines, est nommée adjointe par intérim à la déléguée régionale de la circonscription Paris B, à compter du 5 octobre 2016.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 21 octobre 2016

Alain Fuchs



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mègier
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC162453DCIF

Décision portant cessation de fonctions de Monsieur Luc RAVOUX, Agent comptable secondaire de la délégation régionale « Paris B » du CNRS

LE PRESIDENT

VU, le décret 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS)

VU, le décret du 27 février 2014 portant nomination de Monsieur Alain FUCHS aux fonctions de Président du CNRS

VU, la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée, portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS

VU, la décision DEC141474DCIF du 20 mai 2014 portant nomination de Monsieur Luc RAVOUX, Agent comptable secondaire de la délégation régionale « Paris B » du CNRS

VU, l'avis favorable de l'Administratrice générale des finances publiques, Agent comptable principal du CNRS

D E C I D E

Art 1^{er} – Monsieur Luc RAVOUX, Inspecteur divisionnaire des finances publiques, cessera ses fonctions d'agent comptable secondaire de la délégation régionale « Paris B » à compter du 1^{er} novembre 2016.

Art 2 – La présente décision est publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 28 octobre 2016

Alain FUCHS



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC142972INSU

Décision portant nomination de M. Jérôme GAILLARDET aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°10001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leurs activités ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Jérôme GAILLARDET, Professeur des Universités est nommé chargé de mission auprès du Président pour l'Institut National des Sciences de l'Univers, du 01 janvier 2015 au 31 décembre 2015. Sa mission a pour objet assure pour le compte du DAS SIC le suivi et le lien avec la commission Services d'Observation du Comité Scientifique du domaine SIC et avec la section CNAP SCOA, d'assurer le lien avec les partenaires du CNRS-INSU sur les principaux SNO du domaine notamment avec l'IRD, l'INRA et le CIRAD et le relai avec les grands programmes d'infrastructure nationaux et internationaux, notamment dans le cadre de la revisite des feuilles de route « infrastructure ».

Jérôme GAILLARDET assurera en particulier la construction d'une Infrastructure de Recherche nationale sur la zone critique, en lien fort avec l'InEE et les partenaires de l'Alliance ALLENI et en miroir des infrastructures européennes en cours de constitution.

Pour l'exercice de cette mission, M. Jérôme GAILLARDET demeure affecté à l'unité mixte de recherche de l'Institut de Physique du Globe de Paris (UMR7154), 1 rue Jussieu, 75005 PARIS.

Article 2

Du 01 janvier 2015 au 31 décembre 2015 M. Jérôme GAILLARDET, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Ile-de-France Est (DR03).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président
Alain Fuchs

DEC150844INSU

Décision portant nomination de Mme Pascale Talour aux fonctions de chargée de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°10001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leurs activités ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Pascale Talour, Ingénieur de Recherche à l'Institut de Physique du Globe de Paris, est nommée chargée de mission auprès du président pour l'Institut National des Sciences de l'Univers, du 01 janvier 2015 au 31 décembre 2015. Elle sera la correspondante DIST et en charge de structuration de l'Information scientifique de l'INSU.

Elle assurera également le suivi des travaux de la DIST, des relations entre l'INSU et l'INIST, du portail Bibliopl@nets, de l'animation des professionnels IST de l'INSU, des abonnements contrats passés par l'INSU avec certains éditeurs scientifiques.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Pascale Talour demeure affectée à l'Institut de Physique du Globe de Paris, 1 rue Jussieu - 75238 PARIS CEDEX 05

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président
Alain Fuchs

DEC151533INSU

Décision portant nomination de M. Raphaël Pik aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche UMR7358 intitulée Centre de Recherches Pétrographiques et Géochimiques (CRPG)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision DEC122886DGDS en date du 19 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7358 intitulée Centre de Recherches Pétrographiques et Géochimiques (CRPG) et nommant M. Christian France-Lanord directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC150023INSU en date du 02 février 2015 portant nomination de M. Raphaël Pik aux fonctions de directeur par intérim de cette unité ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des partenaires;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Raphaël Pik, Directeur de Recherches CNRS est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} août 2015.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président et par délégation,
le directeur général délégué à la science
Philippe Baptiste

DEC142960INSU

Décision portant nomination de M. François PAJOT aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°10001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leurs activités ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. François PAJOT Directeur de Recherche CNRS est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut National des Sciences de l'Univers, du 01 janvier 2015 au 31 décembre 2015.

Sa mission a pour objet le suivi des programmes Physique Chimie du Milieu Interstellaire (PCMI), Programme National Cosmologie et Galaxies (PNCG), et Physique Stellaire (PNPS), des actions spécifiques « Observatoire Virtuel » et « Alma », ainsi que du groupe de travail « Concordia ».

Selon les domaines thématiques, il assure aussi une mission d'expertise auprès de la cellule communication de l'INSU ou pour les dossiers de financement déposés à la DERICI.

Pour l'exercice de cette mission, M. François PAJOT demeure affecté à l'Institut d'Astrophysique Spatiale d'Orsay, Bâtiment 121, Université Paris-Sud 11, 91405 ORSAY ;

Article 2

Du 01 janvier 2015 au 31 décembre 2015 M. François PAJOT, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Ile-de-France Sud (DR04).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président
Alain Fuchs

DEC162414DR04

Décision portant nomination de Mme Cécile CARRETERO aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR137 intitulée Unité mixte de physique CNRS/Thales

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

Vu l'instruction n° INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC142120DGDS nommant M. Frédéric NGUYEN VAN DAU, directeur de l'unité UMR137, à compter du 01/01/2015 ;

Vu l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche option « détention ou gestion de sources radioactives scellées, d'appareils électriques émettant des rayons X et d'accélérateurs de particules » délivrée à Mme Cécile CARRETERO le 20/06/2014 par SGS Qualitest Industrie ;

Article 1er : Nomination

Mme Cécile CARRETERO, IE, est nommée personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 20/06/2014.

Article 2 : Missions

Mme Cécile CARRETERO exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de Mme Cécile CARRETERO sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 13 octobre 2016

Le directeur d'unité
Frédéric NGUYEN VAN DAU

Pour le CNRS,
Le délégué régional
Bertrand MINAULT



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

DEC162345DR04

Décision portant renouvellement de la nomination de M. Pascal RETAILLEAU aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UPR2301 intitulée Institut de Chimie des Substances Naturelles

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

Vu l'instruction n° INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC142127DGDS nommant Mme Angela MIGNANI-MARINETTI, directeur de l'unité UPR2301, à compter du 01/01/2015 ;

Vu l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche option détention ou gestion de sources radioactives scellées, d'appareils électriques émettant des rayons X et d'accélérateurs de particules délivrée à M. Pascal RETAILLEAU le 14/04/2015 par SGS Qualitest Industrie ;

Vu l'avis favorable du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1er : Renouvellement

M. Pascal RETAILLEAU, IR, est renouvelé dans ses fonctions de personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 14/04/2015.

Article 2 : Missions

M. Pascal RETAILLEAU exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de M. Pascal RETAILLEAU sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 29 septembre 2016

Le directeur d'unité
Angela MIGNANI-MARINETTI

Pour le CNRS,
Bertrand MINAULT
Délégué régional Ile-de-France Sud



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

DEC162275INSU

Décision portant nomination de Mme Pascale BRACONNOT aux fonctions de chargée de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°10001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leurs activités ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Pascale BRACONNOT, Chercheur au commissariat à l'énergie atomique est nommée chargée de mission auprès du Président pour l'Institut National des Sciences de l'Univers, du 01 septembre 2016 au 31 décembre 2017. Elle a pour mission le suivi des dossiers « climat ».

Pour l'exercice de cette mission, Mme Pascale BRACONNOT demeure affectée à l'unité mixte de recherche n° 8212 « Laboratoire des sciences du climat et de l'environnement », Av de la terrasse, 91198 GIF SUR YVETTE.

Article 2

Du 01 septembre 2016 au 31 décembre 2017, Mme Pascale BRACONNOT, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Ile-de-France Sud (DR04).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 7 octobre 2016

Le président
Alain Fuchs

Décision portant cessation de fonctions de M. Vincent CASSE et nomination de M. Philippe DROBINSKI aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°8539 intitulée « Laboratoire de météorologie dynamique » (LMD)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne PEYROCHE aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC133018DGDS en date du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8539 intitulée « Laboratoire de météorologie dynamique » (LMD) ;

Vu l'accord des partenaires ;

DECIDE :

Article 1^{er}

- I. Il est mis fin aux fonctions de M. Vincent CASSE, directeur de l'unité mixte de recherche n°8539 à compter du 1^{er} septembre 2016.
- II. A compter de cette même date, M. Philippe DROBINSKI, Directeur de Recherche au CNRS, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche jusqu'au 31 août 2017.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 5 octobre 2016

Pour le président et par délégation,
La Directrice Générale Déléguée à la Science
Anne PEYROCHE

DEC162211DR04

Décision portant cessation de fonctions de M. Christian LEGROS assistant de prévention (AP) au sein de l'unité UMR8608 intitulée Institut de physique nucléaire d'Orsay

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC133203DR04 du 18/11/2013 portant nomination de M. Christian LEGROS aux fonctions d'AP ;

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention (AP) exercées par M. Christian LEGROS, dans l'unité du CNRS n° UMR8608, à compter du 01/09/2016.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 01/09/2016

Le directeur de l'unité
Bruno ESPAGNON

Pour le CNRS,
Le délégué régional
Bertrand MINAULT

Pour l'Université Paris-Sud,
La présidente
Sylvie RETAILLEAU



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

DEC162210DR04

Décision portant cessation de fonctions de M. Nicolas VIGOT assistant de prévention (AP) au sein de l'unité UMR8608 intitulée Institut de physique nucléaire d'Orsay

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC133199DR04 du 18/11/2013 portant nomination de M. Nicolas VIGOT aux fonctions d'AP ;

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention (AP) exercées par M. Nicolas VIGOT, dans l'unité du CNRS n° UMR8608, à compter du 01/09/2016.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 01/09/2016

Le directeur de l'unité
Bruno ESPAGNON,

Pour le CNRS,
Le délégué régional
Bertrand MINAULT

Pour l'Université Paris-Sud,
La présidente
Sylvie RETAILLEAU



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

DEC162150DR04

Décision portant nomination de Mme Elodie DUBOIS aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR9168 intitulée Laboratoire de chimie moléculaire

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC142119DGDS nommant Madame Corinne GOSMINI directeur de l'unité de recherche n° UMR9168, à compter du 01/01/2015 ;

Considérant que Mme Elodie DUBOIS a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'Ecole Polytechnique les 12, 13, 14 novembre 2012 et les 10, 11, 12 décembre 2012 ;

Article 1 : Mme Elodie DUBOIS, AI, est nommée aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR9168, à compter du 01/09/2016.

Mme Elodie DUBOIS exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Mme Elodie DUBOIS est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} septembre 2016
Le directeur de l'unité
Corinne GOSMINI

Pour le CNRS,
Le délégué régional
Bertrand MINAULT

Pour l'Ecole Polytechnique,
Le directeur général
Yves DEMAY



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

DEC162162DR04

Décision portant cessation de fonctions de M. Benoit CHOTEAU assistant de prévention (AP) au sein de l'unité UMR8182 intitulée Institut de chimie moléculaire et des matériaux d'Orsay

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPPF1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC143296DR04 du 1^{er} janvier 2015 portant nomination de M. Benoit CHOTEAU aux fonctions d'AP ;

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention (AP) exercées par M. Benoit CHOTEAU, dans l'unité du CNRS n° UMR8182, à compter du 01/07/2016.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} septembre 2016

Le directeur de l'unité
David AITKEN

Pour le CNRS,
Le délégué régional
Bertrand MINAULT

Pour l'Université Paris-Sud,
La présidente
Sylvie RETAILLEAU



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

DEC142974INSU

Décision portant nomination de M. Michel PERAULT aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°10001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leurs activités ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Michel PERAULT Directeur de Recherche CNRS est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut National des Sciences de l'Univers, du 01 janvier 2015 au 31 décembre 2015.

Sa mission a pour objet le suivi des dossiers liés à la politique de site du CNRS : CPER, convention de sites, Labex. Selon les domaines thématiques, il assure aussi une mission d'expertise auprès de la cellule communication de l'INSU ou pour les dossiers de financement déposés à la DERCI.

Pour l'exercice de cette mission, M. Michel PERAULT demeure affecté au Laboratoire d'Études du Rayonnement de la Matière (UMR8112 LERMA) Observatoire de Paris - 61 avenue de l'Observatoire, 75014 PARIS ;

Article 2

Du 01 janvier 2015 au 31 décembre 2015 M. Michel PERAULT, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Ile-de-France Ouest et Nord (DR05).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président
Alain Fuchs

DEC143187INSU

Décision portant nomination de M. Bruno Bézard aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°10001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leurs activités ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Bruno Bézard, Directeur de Recherche au CNRS est nommé chargé de mission auprès du président pour l'institut National des Sciences de l'Univers, du 01 janvier 2015 au 31 décembre 2015. Sa mission a pour objet d'assurer le travail de coordination et de suivi des services d'observation en Astronomie/Astrophysique et notamment d'achever la mise en place opérationnelle de la base de données interactive des SNO en la faisant évoluer de manière à corriger les limitations de la première version.

Il devra également mettre en place le processus de suivi des SO selon la Charte des SNO de l'INSU et en lien avec la commission SNO de la CSAA. Il apportera aussi ses conseils pour la mise en place de cet outil pour les autres domaines de l'INSU.

Il assure aussi une mission d'expertise auprès de la cellule communication de l'INSU ou pour les dossiers de financement déposés à la DERCI.

Pour l'exercice de cette mission, M. Bruno Bézard demeure affecté à l'unité mixte de recherche UMR8109 intitulée Laboratoire d'Études Spatiales et d'Instrumentation en Astrophysiques (LESIA), Observatoire de Paris, Section de Meudon – 92195 MEUDON Cedex

Article 2

Du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, M. Bruno Bézard percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Ouest et Nord (DR05).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président
Alain Fuchs

DEC152129INSU

Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Nadir Amarouche, directeur par intérim de la direction de la Division Technique de l'INSU.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC10001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leurs activités ;

Vu la décision DEC143005DAJ du 22 décembre 2014 portant nomination de M. Nadir Amarouche aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut national des sciences de l'univers (INSU) ;

Vu la proposition de la directrice de l'INSU ;

DECIDE :

Art. 1^{er}

I - Il est mis fin aux fonctions de M. Dominique Pouliquen, Directeur et de M. Nadir Amarouche, Ingénieur de Recherche 1^{ère} classe à la Division Technique de l'INSU, appelés à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} octobre 2015

II – A compter de cette même date, M. Nadir Amarouche, Ingénieur de Recherche est nommé Directeur par intérim de la Division Technique de l'INSU, jusqu'au 31 mars 2015.

Art. 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président et par délégation
Le directeur général délégué à la science
Philippe Baptiste

DEC152848INSU

Décision portant nomination de M. Bruno Bézard aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°10001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leurs activités ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Bruno Bézard, Directeur de Recherche au CNRS est nommé chargé de mission auprès du président pour l'institut National des Sciences de l'Univers, du 01 janvier 2016 au 31 décembre 2016. Sa mission a pour objet d'assurer le travail de coordination et de suivi des services d'observation en Astronomie/Astrophysique et notamment d'achever la mise en place opérationnelle de la base de données interactive des SNO en la faisant évoluer de manière à corriger les limitations de la première version. Il devra également mettre en place le processus de suivi des SO selon la Charte des SNO de l'INSU et en lien avec la commission SNO de la CSAA.

Il apportera aussi ses conseils pour la mise en place de cet outil pour les autres domaines de l'INSU.

En fonction de ses compétences scientifiques, il assure aussi une mission d'expertise auprès de la cellule communication de l'INSU ou pour les dossiers de financement déposés à la DERCi.

Pour l'exercice de cette mission, M. Bruno Bézard demeure affecté à l'unité mixte de recherche UMR8109 intitulée Laboratoire d'Études Spatiales et d'Instrumentation en Astrophysiques (LESIA), Observatoire de Paris, Section de Meudon – 92195 MEUDON Cedex

Article 2

Du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, M. Bruno Bézard percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Ouest et Nord (DR05).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Alain Fuchs

Le président
Alain Fuchs

DEC152849INSU

Décision portant nomination de M. Michel PERAULT aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°10001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leurs activités ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Michel PERAULT Directeur de Recherche CNRS est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut National des Sciences de l'Univers, du 01 janvier 2016 au 31 décembre 2016.

Sa mission a pour objet principal de représenter la communauté française au Board de SKA, où la France dispose d'un statut d'observateur. Il suit également l'Action Spécifique SKA-LOFAR ainsi que le Programme National Haute Energie et l'Action Spécifique GRAM. Il est également le représentant de l'INSU pour le suivi du Défi INPHYNITI.

En fonction de ses compétences scientifiques, il assure aussi une mission d'expertise auprès de la cellule communication de l'INSU ou pour les dossiers de financement déposés à la DERCI.

Pour l'exercice de cette mission, M. Michel PERAULT demeure affecté au Laboratoire d'Études du Rayonnement de la Matière (UMR8112 LERMA) Observatoire de Paris - 61 avenue de l'Observatoire, 75014 PARIS.

Article 2

Du 01 janvier 2016 au 31 décembre 2016, M. Michel PERAULT percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Ile-de-France Ouest et Nord (DR05).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président
Alain Fuchs

DEC162294DR06

Décision portant cessation de fonctions de M. Christian Pieralli chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission du CNRS ;

Vu la décision DEC152868DR06 du 08 janvier 2016 nommant M. Christian Pieralli, chargé de mission auprès de la déléguée régionale Centre-Est ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Il est mis fin, à compter du 20 septembre 2016, aux fonctions de chargé de mission, pour les régions Bourgogne et Franche-Comté, exercées par M. Christian Pieralli auprès de la déléguée régionale Centre-Est.

Article 2

La présente décision sera mise en œuvre par la délégation Centre-Est.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 20 septembre 2016

Le président
Alain Fuchs

DEC162128DR07

Décision portant nomination de M. Julien TEILLON aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité USR3264 intitulée "Laboratoire des Matériaux Avancés".

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision **DEC151303DGDS** du **18/12/2015** nommant M. **Gianpietro CAGNOLI** directeur de l'unité de recherche n°**3264**;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ **USR3264** en date du **07/04/2016** ;

Considérant que **M. Julien TEILLON** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la **délégation Rhône Auvergne du CNRS** les **09 et 10 mai 2016** et les **06 et 07 juin 2016** ;

DECIDE :

Article 1^{er} : **M. Julien TEILLON, technicien,** est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité du CNRS n°**3264** à compter du **01/07/2016**.

M. Julien TEILLON exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, **M. Julien TEILLON** est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité de l'**USR3264**.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à **VILLEURBANNE**, le **26/08/2016**

Le directeur de l'**USR3264**
Gianpietro CAGNOLI

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Visa du délégué régional du CNRS



DEC162130DR07

Décision portant nomination de M. Jérôme LESOBRE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR6023 intitulée "Microorganismes : génome et environnement".

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC151309DGDS portant prorogation de l'unité mixte n° 6023 intitulée "Microorganismes : génome et environnement" et nommant M. Téléphore SIME-NGANDO en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR6023¹ en date du 28/04/2016 ;

Considérant que **M. Jérôme LESOBRE** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'Université François Rabelais à Tours du 28 au 30 juin 2006 et du 05 au 07 juillet 2006 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Jérôme LESOBRE, technicien, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR6023 intitulée "Microorganismes : génome et environnement", à compter du 01/09/2016.

M. Jérôme LESOBRE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, **M. Jérôme LESOBRE**, est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à AUBIERE le 31/08/2016

Le directeur de l'UMR6023
Téléphore SIME-NGANDO

Visa des établissements partenaires

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)



Visa du délégué régional du CNRS

DEC162131DR07

Décision portant cessation de fonctions de Mihai LAZAR, assistant de prévention (AP) au sein de l'unité UMR5005 intitulée "Laboratoire Ampère".

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPF1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision **DEC131592DR07** du **12/02/2013** portant nomination de **Monsieur Mihai LAZAR** aux fonctions d'Assistant de Prévention,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'Assistant de Prévention (AP) exercées par **Monsieur Mihai LAZAR**, dans l'unité du CNRS n°5005, à compter du **01/08/2016**.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à **VILLEURBANNE**, le **29/08/2016**

Le directeur de l'unité
Bruno ALLARD

Visa du délégué régional du CNRS
de l'INSA Lyon

Visa du directeur



|
Dépasser les frontières
Advancing the frontiers

DEC162456DCIF

Décision portant cessation de fonctions de Madame Nathalie CHOQUET, Agent comptable secondaire de la délégation régionale « Rhône-Auvergne » du CNRS

LE PRESIDENT

VU, le décret 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS)

VU, le décret du 27 février 2014 portant nomination de Monsieur Alain FUCHS aux fonctions de Président du CNRS

VU, la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée, portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS

VU, la décision DEC112108DCIF du 15 décembre 2011 portant nomination de Madame Nathalie CHOQUET, Agent comptable secondaire de la délégation régionale « Rhône-Auvergne » du CNRS

VU, l'avis favorable de l'Administratrice générale des finances publiques, Agent comptable principal du CNRS

DECIDE

Art 1^{er} – Madame Nathalie CHOQUET, Inspectrice divisionnaire des finances publiques, cessera ses fonctions d'agent comptable secondaire de la délégation régionale « Rhône-Auvergne » à compter du 1^{er} novembre 2016.

Art 2 – La présente décision est publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 28 octobre 2016

Alain FUCHS



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC162458DCIF

Décision portant nomination de Nathalie CHOQUET, Agent comptable secondaire, par intérim, de la délégation régionale « Rhône-Auvergne » du CNRS

LE PRESIDENT

VU, le décret 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS)

VU, le décret du 27 février 2014 portant nomination de Monsieur Alain FUCHS aux fonctions de Président du CNRS

VU, la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée, portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS

VU, la décision DEC162456DCIF du 28 octobre 2016 portant cessation de fonctions de Madame Nathalie CHOQUET, agent comptable secondaire de la délégation régionale « Rhône-Auvergne »

VU, la décision DEC162454DCIF du 28 octobre 2016 portant nomination de Madame Nathalie CHOQUET, Inspectrice divisionnaire des finances publiques, pour occuper les fonctions d'agent comptable secondaire de la délégation régionale « Paris B » du CNRS.

VU, l'avis favorable de l'Administratrice générale des finances publiques, Agent comptable principal du CNRS

DECIDE

Art 1^{er} – Madame Nathalie CHOQUET, Inspectrice des Finances publiques, agent comptable de la délégation régionale « Paris B », est nommée agent comptable secondaire, par intérim, de la délégation régionale « Rhône-Auvergne » à compter du 1^{er} novembre 2016.

Art 2 – La présente décision est publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 28 octobre 2016

Alain FUCHS



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC163057DR07

Décision portant nomination de Madame Bérangère LESAINTE aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5510 intitulée « Matériaux : Ingénierie et Science ».

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n°DEC151290DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n°5510 intitulée « **Matériaux : Ingénierie et Science** » et nommant **Monsieur Jérôme CHEVALIER** en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du **02/07/2015**;

Considérant que **Madame Bérangère LESAINTE** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la **délégation Rhône Auvergne du CNRS des 05 et 06 octobre 2015 et du 02 au 04 novembre 2015**.

DECIDE :

Article 1^{er} : **Madame Bérangère LESAINTE**, technicienne de classe normale, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5510 intitulée « **Matériaux : Ingénierie et Science** », à compter du **05/09/2016**.

Madame Bérangère LESAINTE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, **Madame Bérangère LESAINTE** est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à **VILLEURBANNE**, le **05/09/2016**
Le directeur de l'unité
Jérôme CHEVALIER

Visa du chef d'établissement partenaire

Visa du délégué régional
du CNRS

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)



|
Dépasser les frontières
Advancing the frontiers

|
Dépasser les frontières
Advancing the frontiers

DEC160023DR07

Décision portant renouvellement de nomination de Monsieur Jacques Joly aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5005 intitulée « Laboratoire Ampère ».

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° **DEC151290DGDS** portant renouvellement de l'unité mixte n° **5005** intitulée « **Laboratoire Ampère** » et nommant **Monsieur Bruno ALLARD** en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du **16/06/2016** ;

Considérant que **Monsieur Jacques JOLY** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la **délégation Rhône Auvergne du CNRS** des **10 et 11 mai 2012** et du **30 mai au 01 juin 2012**.

DECIDE :

Article 1^{er} : **Monsieur Jacques JOLY, ingénieur de recherche**, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'**UMR5005** intitulée « **Laboratoire Ampère** », à compter du **1^{er} janvier 2016**.

Monsieur Jacques JOLY exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant(e) de prévention, **Monsieur Jacques JOLY** est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à **LYON**, le **16/06/2016**

Le directeur de l'unité

Bruno ALLARD

Visa du chef d'établissement partenaire

Visa du délégué régional
du CNRS

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)



|
Dépasser les frontières
Advancing the frontiers

|
Dépasser les frontières
Advancing the frontiers

DEC160985DR07

Décision portant renouvellement de nomination de Monsieur Serge BUATHIER aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5008 intitulée « Centre d'Energétique et de Thermique de Lyon ».

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC151290DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° UMR5008 intitulée « Centre d'Energétique et de Thermique de Lyon » et nommant Monsieur Jocelyn BONJOUR en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 07/07/2016 ;

Considérant que Monsieur Serge BUATHIER a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Rhône-Auvergne du CNRS les 26 et 27 janvier 2009 et du 23 au 25 février 2009 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Monsieur Serge BUATHIER, ingénieur d'études, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5008 intitulée « Centre d'Energétique et de Thermique de Lyon », à compter du 1^{er} janvier 2016.

Monsieur Serge BUATHIER exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Monsieur Serge BUATHIER est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LYON, le 18/07/2016
Le directeur de l'unité
Jocelyn BONJOUR

Visa du chef d'établissement partenaire

Visa du délégué régional
du CNRS

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)



|
Dépasser les frontières
Advancing the frontiers

|
Dépasser les frontières
Advancing the frontiers

DEC160987DR07

Décision portant renouvellement de nomination de Monsieur Jean-Claude LEFEVRE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5138 intitulée « Archéologie et Archéométrie ».

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° **DEC151290DGDS** portant renouvellement de l'unité mixte n° **UMR5138** intitulée « **Archéologie et Archéométrie** » et nommant **Monsieur Matthieu POUX** en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du ;

Considérant que **Monsieur Jean-Claude LEFEVRE** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée **par délégation Ile-de-France Est du CNRS du 02 au 04 octobre 2007 et du 06 au 08 novembre 2007** ;

DECIDE :

Article 1^{er} : **Monsieur Jean-Claude LEFEVRE, ingénieur d'études,** est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'**UMR5138** intitulée « **Archéologie et Archéométrie** », à compter du **1^{er} janvier 2016**.

Monsieur Jean-Claude LEFEVRE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, **Monsieur Jean-Claude LEFEVRE** est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à **LYON** , le **01/06/2016**

Le directeur de l'unité

Matthieu POUX

Visa du chef d'établissement partenaire

Visa du délégué régional
du CNRS

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)





Dépasser les frontières
Advancing the frontiers



Dépasser les frontières
Advancing the frontiers

DEC160993DR07

Décision portant renouvellement de nomination de Madame Catherine LOMBARDI aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5205 intitulée « Laboratoire d'Informatique en Images et Systèmes d'Information ».

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC151290DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° UMR5191 intitulée « Laboratoire d'Informatique en Images et Systèmes d'Information » et nommant Monsieur Mohand-Saïd HACID en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 16/09/2010 ;

Considérant que Madame Catherine LOMBARDI a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Rhône-Auvergne du CNRS les 04 et 05 octobre 2010 et du 15 au 17 novembre 2010 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Madame Catherine LOMBARDI, ingénieur, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5205 intitulée « Laboratoire d'Informatique en Images et Systèmes d'Information », à compter du 1^{er} janvier 2016.

Madame Catherine LOMBARDI exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Madame Catherine LOMBARDI est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à VILLEURBANNE, le 18/05/2016
Le directeur de l'unité
Mohand-Saïd HACID

Visa du chef d'établissement partenaire

Visa du délégué régional
du CNRS

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)



|
Dépasser les frontières
Advancing the frontiers

|
Dépasser les frontières
Advancing the frontiers

DEC161020DR07

Décision portant renouvellement de nomination de Madame Joëlle GREGOIRE aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5270 intitulée « Institut des nanotechnologies de Lyon ».

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° **DEC151290DGDS** portant renouvellement de l'unité mixte n° **UMR5270** intitulée « **Institut des nanotechnologies de Lyon** » et nommant **Madame Catherine CHEVALLIER** en qualité de directrice ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du

Considérant que **Madame Joëlle GREGOIRE** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la **délégation Rhône-Auvergne du CNRS** les **18 et 19 octobre 2012** et du **14 au 16 novembre 2012** ;

DECIDE :

Article 1^{er} : **Madame Joëlle GREGOIRE, assistante ingénieur,** est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'**UMR5270** intitulée « **Institut des nanotechnologies de Lyon** », à compter du **1^{er} janvier 2016**.

Madame Joëlle GREGOIRE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, **Madame Joëlle GREGOIRE** est placée sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à **VILLEURBANNE**, le **23/06/2016**

La directrice de l'unité
Catherine CHEVALLIER

Visa du chef d'établissement partenaire

Visa du délégué régional
du CNRS

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)



|
Dépasser les frontières
Advancing the frontiers

|
Dépasser les frontières
Advancing the frontiers

DEC161021DR07

Décision portant renouvellement de nomination de Monsieur Philippe REGRENY aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5270 intitulée « Institut des nanotechnologies de Lyon ».

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC151290DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n°UMR5270 intitulée

« Institut des nanotechnologies de Lyon » et nommant Madame Catherine CHEVALLIER en qualité de directrice ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du

Considérant que Monsieur Philippe REGRENY a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Rhône-Auvergne du CNRS du 27 au 29 avril 1998 et du 25 au 27 mai 1998 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Monsieur Philippe REGRENY, ingénieur de recherche, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5270 intitulée « Institut des nanotechnologies de Lyon », à compter du 1^{er} janvier 2016.

Monsieur Philippe REGRENY exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Monsieur Philippe REGRENY est placé sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à VILLEURBANNE, le 28/06/2016
La directrice de l'unité
Catherine CHEVALLIER

Visa du chef d'établissement partenaire

Visa du délégué régional
du CNRS

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)



|
Dépasser les frontières
Advancing the frontiers

|
Dépasser les frontières
Advancing the frontiers

DEC161120DR07

Décision portant renouvellement de nomination de Monsieur Emmanuel ROBERT aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5276 intitulée « Laboratoire de géologie de Lyon : Terre, planètes et environnement ».

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC151290DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° UMR5276 intitulée « Laboratoire de géologie de Lyon : Terre, planètes et environnement » et nommant Madame Emmanuela MATTIOLI en qualité de directrice ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 21/01/2016 (AG) ;

Considérant que Monsieur Emmanuel ROBERT a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Rhône-Auvergne du CNRS les 10 et 11 mai 2012 et du 30 mai au 01 juin 2012 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Monsieur Emmanuel ROBERT, ingénieur de recherche, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5276 intitulée « Laboratoire de géologie de Lyon : Terre, planètes et environnement », à compter du 1^{er} janvier 2016.

Monsieur Emmanuel ROBERT exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Monsieur Emmanuel ROBERT est placé sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à VILLEURBANNE. , le 21/06/2016
La directrice de l'unité
Madame Emmanuela MATTIOLI

Visa du chef d'établissement partenaire

Visa du délégué régional
du CNRS

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)



|
Dépasser les frontières
Advancing the frontiers

|
Dépasser les frontières
Advancing the frontiers

DEC161157DR07

Décision portant renouvellement de nomination de Madame Joëlle SACQUET aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5292 intitulée « Centre de recherche en neurosciences de Lyon ».

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC151290DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° UMR5292 intitulée « Centre de recherche en neurosciences de Lyon » et nommant Monsieur Olivier BERTRAND en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du

Considérant que Madame Joëlle SACQUET a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par délégation Alpes du CNRS du 08 au 10 novembre 2005 et du 06 au 08 décembre 2005 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Madame Joëlle SACQUET, assistant ingénieur, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5292 intitulée «Centre de recherche en neurosciences de Lyon », à compter du 1^{er} janvier 2016.

Madame Joëlle SACQUET exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Madame Joëlle SACQUET est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LYON , le 04/07/2016
Le directeur de l'unité
Olivier BERTRAND

Visa du chef d'établissement partenaire

Visa du délégué régional
du CNRS

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)



|
Dépasser les frontières
Advancing the frontiers

|
Dépasser les frontières
Advancing the frontiers

DEC161159DR07

Décision portant renouvellement de nomination de Madame Céline SCOTE BLACHON aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5292 intitulée « Centre de recherche en neurosciences de Lyon ».

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC151290DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° UMR5292 intitulée « Centre de recherche en neurosciences de Lyon » et nommant Monsieur Olivier BERTRAND en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du

Considérant que Madame Céline SCOTE BLACHON a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par délégation Alpes du CNRS du 22 au 24 mai 2007 et du 20 au 22 juin 2007 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Madame Céline SCOTE BLACHON, technicienne, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5292 intitulée «Centre de recherche en neurosciences de Lyon », à compter du 1^{er} janvier 2016.

Madame Céline SCOTE BLACHON exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Madame Céline SCOTE BLACHON est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LYON, le 04/07/2016

Le directeur de l'unité

Olivier BERTRAND

Visa du chef d'établissement partenaire

Visa du délégué régional
du CNRS

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)



|
Dépasser les frontières
Advancing the frontiers

|
Dépasser les frontières
Advancing the frontiers

DEC161183DR07

Décision portant renouvellement de nomination de Monsieur Christian NICOT aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5509 intitulée « Laboratoire de mécanique des fluides et d'acoustique ».

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC151290DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° UMR5509 intitulée « Laboratoire de mécanique des fluides et d'acoustique » et nommant Monsieur Philippe BLANC-BENON en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 24/06/2016 ;

Considérant que Monsieur Christian NICOT a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'Université Claude Bernard Lyon 1 en 1999 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Monsieur Christian NICOT, ingénieur d'études, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5509 intitulée « Laboratoire de mécanique des fluides et d'acoustique », à compter du 1^{er} janvier 2016.

Monsieur Christian NICOT exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Monsieur Christian NICOT est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à ECULLY , le 18/07/2016

Le directeur de l'unité
Philippe BLANC-BENON

Visa du chef d'établissement partenaire

Visa du délégué régional
du CNRS

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)



|
Dépasser les frontières
Advancing the frontiers

|
Dépasser les frontières
Advancing the frontiers

DEC161256DR07

Décision portant renouvellement de nomination de Madame Magalie LE BORGNE aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5669 intitulée « Unité de mathématiques pures et appliquées de l'ENS de Lyon ».

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC151290DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° UMR5669 intitulée « Unité de mathématiques pures et appliquées de l'ENS de Lyon » et nommant Monsieur Albert FATHI en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 17/12/2013 ;

Considérant que Madame Magalie LE BORGNE a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par délégation Rhône Auvergne du CNRS les 07 et 08 octobre et du 18 et 20 novembre 2013 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Madame Magalie LE BORGNE, technicienne, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5669 intitulée « Unité de mathématiques pures et appliquées de l'ENS de Lyon », à compter du 1^{er} janvier 2016.

Madame Magalie LE BORGNE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Madame Magalie LE BORGNE est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LYON, le 22/08/2016

Le directeur de l'unité

Albert FATHI

Visa du chef d'établissement partenaire

Visa du délégué régional
du CNRS

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)



Depasser les frontieres
Advancing the frontiers

Depasser les frontieres
Advancing the frontiers

DEC161283DR07

Décision portant renouvellement de nomination de Monsieur Philippe REGRENY aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR5270¹ intitulée « Institut des Nanotechnologies de Lyon ».

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision n° **DEC151290DGDS** portant renouvellement de l'unité mixte n° **UMR5270** intitulée « Institut des Nanotechnologies de Lyon » et nommant **Madame Catherine CHEVALIER** en qualité de directrice ;

Vu l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche option « **détention ou gestion des sources radioactives scellées, d'appareils électriques émettant des rayons X et d'accélérateurs de particules** » délivrée à **Monsieur Philippe REGRENY** le **14 octobre 2011** par le CNRS formation entreprises (IN2P3) ;

Vu l'avis favorable du CHSCT spécial (à défaut du conseil de laboratoire) du

DECIDE :

Article 1er : Nomination

Monsieur Philippe REGRENY, ingénieur de recherche, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du **14 octobre 2011**.

Article 2 : Missions²

Monsieur Philippe REGRENY exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de **Monsieur Philippe REGRENY** sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à **ECULLY**, le **23/06/2016**

La directrice d'unité
Catherine CHEVALIER

¹ [UMR dont la(les) cotutelle(s) est(sont) exclusivement un(des) EPSCP ou EPST]

² [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]



Délégation
Rhône Auvergne

www.dr7.cnrs.fr

2 avenue Albert Einstein
BP 61335
69609 Villeurbanne cedex
T. 04 72 44 56 00
F. 04 78 89 47 69

Visa du délégué régional du CNRS

Visas des chefs d'établissements
partenaires

DEC161337DR07

Décision portant renouvellement de nomination de Monsieur Christophe MICHEL aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'USR3264 intitulée « Laboratoire des Matériaux Avancés ».

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° **DEC151290DGDS** portant renouvellement de l'unité mixte n° **USR3264** intitulée « **Laboratoire des Matériaux Avancés** » et nommant **Monsieur Gianpietro CAGNOLI** en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du **07/04/2016** ;

Considérant que **Monsieur Christophe MICHEL** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la **délégation Rhône Auvergne du CNRS du 02 au 04 février 2005 et du 02 au 04 mars 2005** ;

DECIDE :

Article 1^{er} : **Monsieur Christophe MICHEL, ingénieur de recherche, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'USR3264 intitulée « Laboratoire des Matériaux Avancés », à compter du 1^{er} janvier 2016.**

Monsieur Christophe MICHEL exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, **Monsieur Christophe MICHEL** est placé sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à **VILLEURBANNE**, le **16/08/2016**
Le directeur de l'unité
Gianpietro CAGNOLI

Visa du chef d'établissement partenaire

Visa du délégué régional
du CNRS

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)



|
Dépasser les frontières
Advancing the frontiers

|
Dépasser les frontières
Advancing the frontiers

DEC161538dr08

Décision portant nomination de Mme Clémence AGRAPART aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR7328 intitulée « Laboratoire de Physique et Chimie de l'Environnement et de l'Espace » - LPC2E

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UMR7328, intitulée « Laboratoire de Physique et Chimie de l'Environnement et de l'Espace » - LPC2E, dont le directeur est M. Michel TAGGER ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 27 novembre 2015 ;

Considérant que Mme Clémence AGRAPART a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS-DR07 du 23 mars au 13 avril 2016 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Clémence AGRAPART, Ingénieure de recherche, est nommée aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR7328, intitulée « Laboratoire de Physique et Chimie de l'Environnement et de l'Espace » - LPC2E à compter du 1^{er} mai 2016.

Mme Clémence AGRAPART exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Clémence AGRAPART est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 05 septembre 2016

Le directeur de l'unité
Michel TAGGER

Visa du Président de l'Université d'Orléans
Ary BRUAND

Visa du délégué régional du CNRS
Eric BUFFENOIR

DEC143245INSU

Décision portant nomination de Mme Françoise GENOVA aux fonctions de chargée de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°10001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leurs activités ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Françoise GENOVA, Directrice de Recherche au CNRS est nommée chargée de mission auprès du Président pour l'Institut National des Sciences de l'Univers, du 01 janvier 2015 au 31 décembre 2015. Sa mission a pour objet la mise en œuvre de la politique nationale de création des bases de données scientifiques et systèmes d'information relevant des domaines de l'institut.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Françoise GENOVA demeure affectée au sein de l'Observatoire Astronomique de Strasbourg (UMR7550 OAS), 11 rue de l'Université, 67000 STRASBOURG.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président
Alain Fuchs

DEC152513DR10

Décision portant nomination de M. Jérôme WAGNER aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR7242 intitulée Biotechnologie et signalisation cellulaire

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision n°DEC122886DGDS portant renouvellement de l'unité mixte UMR7242 intitulée Biotechnologie et signalisation cellulaire et nommant M. Jean-Luc Galzi en qualité de directeur;

Vu l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche option Sources radioactives non scellées et sources radioactives scellées associées délivrée à M. Jérôme WAGNER le 13 juin 2013 par CNRS Formation Entreprise ;

Vu l'avis favorable du conseil de laboratoire du 6 octobre 2015

DECIDE :

Article 1er : Nomination

M. Jérôme WAGNER, chargé de recherche, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 13 juin 2013.

Article 2 : Missions¹

M. Jérôme WAGNER exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de M. Jérôme WAGNER sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

¹ [Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Illkirch, le 22/09/2016



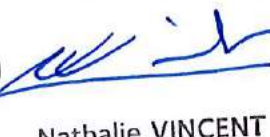
Le directeur d'unité
Jean-Luc Galzi

Visa du délégué régional du CNRS



Le Délégué Régional
Patrice SOULLIE

Visa du Président de l'Université de Strasbourg
La Directrice Générale Adjointe des Services
de l'Université de Strasbourg



Nathalie VINCENT

DEC152514DR10

Décision portant nomination de M. Renaud WAGNER aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR7242 intitulée Biotechnologie et signalisation cellulaire

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision n°DEC122886DGDS portant renouvellement de l'unité mixte UMR7242 intitulée Biotechnologie et signalisation cellulaire et nommant M. Jean-Luc Galzi en qualité de directeur;

Vu l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche option Sources radioactives non scellées et sources radioactives scellées associées délivrée à M. Renaud WAGNER le 19 juin 2015 par l'APAVE ;

Vu l'avis favorable du conseil de laboratoire du 6 octobre 2015

DECIDE :

Article 1er : Nomination

M. Renaud WAGNER, ingénieur de recherche, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 18 juin 2015.

Article 2 : Missions¹

M. Renaud WAGNER exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de M. Renaud WAGNER sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

¹ [Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Illkirch, le 22/09/2016




Le directeur d'unité
Jean-Luc Galzi

Visa du délégué régional du CNRS



Le Délégué Régional
Patrice SOULLIE

Visa du Président de l'Université de Strasbourg
La Direction Générale Adjointe des Services
de l'Université de Strasbourg



Nathalie VINCENT

DEC152511DR10

Décision portant nomination de Mme Françoise HOEGY aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR7242 intitulée Biotechnologie et signalisation cellulaire

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision n°DEC122886DGDS portant renouvellement de l'unité mixte UMR7242 intitulée Biotechnologie et signalisation cellulaire et nommant M. Jean-Luc Galzi en qualité de directeur;

Vu l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche option Sources radioactives non scellées et sources radioactives scellées associées délivrée à Françoise HOEGY le 19 juin 2015 par l'APAVE;

Vu l'avis favorable du conseil de laboratoire du 6 octobre 2015

DECIDE :

Article 1er : Nomination

Mme Françoise HOEGY, ingénieure d'études, est nommée personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 18 juin 2015.

Article 2 : Missions¹

Mme Françoise HOEGY exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de Mme Françoise HOEGY sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

¹ [Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Illkirch, le 22/09/2016



Le directeur d'unité
Jean-Luc Galzi

Visa du délégué régional du CNRS



Le Délégué Régional
Patrice SOULLIE

Visa du Président de l'Université de Strasbourg
Le Directeur des Services de l'Université de Strasbourg



Nathalie VINCENT

DEC152512DR10

Décision portant nomination de Mme Régine JANEL-BINTZ aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR7242 intitulée Biotechnologie et signalisation cellulaire

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision n°DEC122886DGDS portant renouvellement de l'unité mixte UMR7242 intitulée Biotechnologie et signalisation cellulaire et nommant M. Jean-Luc Galzi en qualité de directeur;

Vu l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche option Sources radioactives non scellées et sources radioactives scellées associées délivrée à Mme Régine JANEL-BINTZ le 19 juin 2015 par l'APAVE;

Vu l'avis favorable du conseil de laboratoire du 6 octobre 2015

DECIDE :

Article 1er : Nomination

Mme Régine JANEL-BINTZ, ingénieure de recherche, est nommée personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 18 juin 2015.

Article 2 : Missions¹

Mme Régine JANEL-BINTZ exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de Mme Régine JANEL-BINTZ sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

¹ [Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Illkirch, le 22/09/2016



Le directeur d'unité
Jean-Luc Galzi

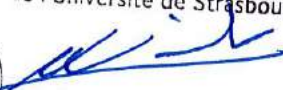
Visa du délégué régional du CNRS

Le Délégué Régional



Patrice SOULLIE

Visa du Président de l'Université de Strasbourg
de l'Université de Strasbourg
Président de l'Université de Strasbourg
de l'Université de Strasbourg
Président de l'Université de Strasbourg
de l'Université de Strasbourg



Nathalie VINCENT

DEC162473DR10

Décision portant nomination de Mme Pascaline Toutois aux fonctions de responsable du service partenariat et valorisation de la délégation Alsace

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 janvier 2014 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC142559DAJ du 14 novembre 2014 donnant délégation de signature à M. Patrice Soullié, délégué régional pour la circonscription Alsace notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

Vu l'agrément de la direction de l'innovation et des relations avec les entreprises du 31 décembre 2013.

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Pascaline Toutois [IR2], est nommée, à compter du 01 septembre 2016, responsable du service partenariat et valorisation de la délégation Alsace, en remplacement de M. Denis Duplat, appelé à d'autres fonctions.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 25 octobre 2016

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional,


Patrice Soullié

DEC142959INSU

Décision portant nomination de M. Jean-Luc BEUZIT aux fonctions de chargé de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°10001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leurs activités ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Jean-Luc BEUZIT, Directeur de Recherche CNRS est nommé chargé de mission auprès du Président pour l'Institut National des Sciences de l'Univers, du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015. Sa mission a pour objet l'aide au suivi des TGIR, et plus particulièrement du CFHT et de l'ESO, ainsi que de l'instrumentation associée (MUSE, SPHERE, Gravity, Matisse) et des opérations de R&D dans le domaine optique, notamment la préparation de l'ELT.

Il assure également le suivi des télescopes de 2m (T193 et TBL), notamment dans leur évolution vers une gestion au sein des OSU respectifs.

Selon les domaines thématiques, il assure aussi une mission d'expertise auprès de la cellule communication de l'INSU ou pour les dossiers de financement déposés à la DERCi.

Pour l'exercice de cette mission, M. Jean-Luc BEUZIT demeure affecté à l'Institut de Planétologie et d'Astrophysique de Grenoble (UMR5274) B.P. 53, F-38041 GRENOBLE Cedex 9 ;

Article 2

Du 01 janvier 2015 au 31 décembre 2015 M. Jean-Luc BEUZIT, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation des Alpes (DR11).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président
Alain Fuchs

DEC142958INSU

Décision portant nomination de M. Olivier VIDAL aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°10001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leurs activités ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Olivier VIDAL, Directeur de Recherche au CNRS est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut des Sciences de l'Univers du 01 janvier 2015 au 31 décembre 2015. Sa mission a pour objet la co-animation du groupe de programmation « Energie fossile, géothermie et ressources minérales » de l'Alliance pour la coordination de la recherche sur l'énergie ANCRE.

M. Olivier VIDAL assure la coordination de l'ERA-NET - ERA-MIN mais également le partenariat étroit avec l'INSIS.

Pour l'exercice de cette mission, M. Olivier VIDAL demeure affecté à l'unité mixte de recherche « Institut des Sciences de la Terre » (UMR5275 ISTERRE), OSUG-C (Maison des Géosciences) 1381 rue de la Piscine, 38400 Saint-Martin d'Hères.

Article 2

Du 01 janvier 2015 au 31 décembre 2015 M. Olivier VIDAL, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation des Alpes (DR11).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président
Alain Fuchs

DEC151233INSU

Décision portant nomination de M. Pierre Kern aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°10001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leurs activités ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Pierre Kern, ingénieur de recherches au CNRS, est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut National des Sciences de l'Univers, du 1^{er} avril 2015 au 31 décembre 2015.

Sa mission a pour objet de faire un état des lieux des moyens existants, d'étudier leur modèle de fonctionnement, de préciser leur plan de charge actuelle et à moyen terme et d'analyser le rôle des structures existantes comme le GIS MOTESPACE et de préciser le fonctionnement de l'ensemble de ces structures par rapport aux divers acteurs régionaux.

Il aura également à assurer le suivi du développement du projet SPIRou à travers la responsabilité du SPIRou Steering Committee et une mission d'expertise auprès de la cellule communication de l'INSU ou pour les dossiers de financement déposés à la DERCi.

Pour l'exercice de cette mission, M. Pierre Kern demeure affecté à l'Institut de Planétologie et d'Astrophysique de Grenoble (UMR5274 IPAG) - UNIVERSITE JOSEPH FOURIER -Bâtiment OSUG A - 414 rue de la piscine BP 53 - 38041 GRENOBLE CEDEX 9

Article 2

Du 1^{er} avril 2015 au 31 décembre 2015, M. Pierre Kern percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Alpes.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président
Alain Fuchs

DEC151945INSU

Décision portant nomination de Mme Sylvie GALLE aux fonctions de chargée de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°10001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leurs activités ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Sylvie GALLE, Chargée de Recherche à l'Institut de Recherche et Développement (IRD), est nommée chargée de mission auprès du président pour le l'Institut National des Sciences de l'Univers, du 01 septembre 2015 au 31 décembre 2015. Sa mission a pour objet de faire l'interface entre la filière de télédétection spatiale développée par le pôle et les données in situ mesurées par les observatoires terrestres.

Elle aura également pour mission l'animation des producteurs de données du domaine SIC en lien avec les outils proposés par Théia, et notamment les Centres d'Expertise scientifiques mis en place par le pôle. Elle aura enfin un rôle de conseil auprès de la direction du domaine SIC pour la constitution et le renforcement des centres de données in situ du domaine.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Sylvie GALLE sera intégrée au Bureau Exécutif du pôle Théia mais demeurera affectée à l'UMR5563 LTHE, UNIVERSITE JOSEPH FOURIER - Domaine Universitaire - 70 rue de la Physique - BP 53 - 38041 GRENOBLE CEDEX 9

Article 2

Du 1^{er} Septembre 2015 au 31 décembre 2015, Mme Sylvie GALLE percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Alpes – DR11.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président
Alain Fuchs

DEC162040DR11

Décision portant nomination de M. Jean-Baptiste ABELÉ aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité propre de service 2966 intitulée ULISSE

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n°MFPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC133049DAJ du 1^{er} janvier 2014 portant renouvellement de l'unité propre de service 2966 intitulée ULISSE et nommant M. Philippe BRION en qualité de directeur ;

Vu l'avis de l'assemblée générale de l'unité en date du 12 septembre 2016 ;

Considérant que M. Jean-Baptiste ABELÉ a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Alpes en relation avec les partenaires Universités, formation Assistant de Prévention : les 10, 19 et 24/05/2016 et 4 modules en complément (jeudis de la sécurité de décembre 2015 à mars 2016),

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Jean-Baptiste ABELÉ, AI, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité propre de service 2966 intitulée ULISSE à compter du 1^{er} octobre 2016.

M. Jean-Baptiste ABELÉ exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Jean-Baptiste ABELÉ est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.



Délégation Alpes

www.cnrs.fr/alpes

25, rue des Martyrs - BP 166
38042 GRENOBLE CEDEX 9

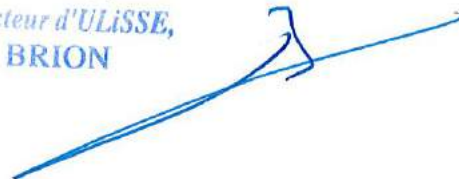
T. 04 76 88 10 00
F. 04 76 88 11 61

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Annecy-le-Vieux le 12 septembre 2016

Le directeur de l'unité
Philippe BRION

Le Directeur d'ULISSE,
P. BRION



Visa du délégué régional du CNRS

Le Délégué régional



Jérôme VITRE

DEC162044DR11

Décision portant cessation de fonctions de M. Daniel STANCHINA, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / assistant de prévention (AP)¹ au sein de l'UPS 2966 intitulée ULISSE

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC070011DR11 du 22 décembre 2006 portant nomination de M. Daniel STANCHINA aux fonctions d'ACMO / d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / d'assistant de prévention (AP) exercées par M. Daniel STANCHINA dans l'unité propre du CNRS n° 2966 intitulée ULISSE, à compter du 1^{er} octobre 2016

¹ Dans certains cas, la dénomination d'ACMO doit être maintenue à titre transitoire. Plus précisément, si la décision de nomination était une décision de nomination d'ACMO, vous devrez utiliser le vocable "ACMO"



Délégation Alpes

www.cnrs.fr/alpes

25, rue des Martyrs - BP 166
38042 GRENOBLE CEDEX 9

T. 04 76 88 10 00
F. 04 76 88 11 61

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Annecy-le-Vieux le 12 septembre 2016

Le directeur de l'unité
 Pour le Directeur d'ULISSE,
et par délégation,
La Directrice Adjointe,
C. FEULLAR

Visa du délégué régional du CNRS

Le Délégué régional



Jérôme VITRE

DEC162061DR11

Décision portant nomination de M. Vincent MARTIN aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR 5279 intitulée LEPMI

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu l'instruction relative aux missions et aux conditions d'exercice de la fonction d'assistant de prévention à l'Université ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18/12/2015 portant renouvellement de l'unité mixte UMR 5279 intitulée LEPMI, pour une durée de quatre ans, et nommant M. Jean-Claude LEPRETRE, en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du Jeudi 1^{er} septembre 2016 ;

Considérant que M. Vincent MARTIN a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la DR7 à la session d'automne 2003 et durant 5 jours,

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Vincent MARTIN, IE1C, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR 5279 intitulée LEPMI à compter du 01/07/2016 ;

M. Vincent MARTIN exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Vincent MARTIN est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.



Délégation Alpes

www.cnrs.fr/alpes

25, rue des Martyrs - BP 166
38042 GRENOBLE CEDEX 9

T. 04 76 88 10 00
F. 04 76 88 11 61

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Saint-Martin d'Hères le 06 septembre 2016

Le directeur de l'unité

Pr Jean-Claude LEPRETRE
Directeur du LEPMI



Visa du délégué régional du CNRS

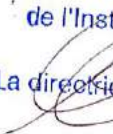
Le Délégué régional



Jérôme VITRE

Visa du président de l'Université

Pour l'administrateur général
de l'Institut polytechnique de Grenoble
et par délégation
La directrice générale adjointe des services
Sylvie ROLLAND



DEC152850INSU

Décision portant nomination de M. Jean-Luc BEUZIT aux fonctions de chargé de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°10001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leurs activités ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Jean-Luc BEUZIT, Directeur de Recherche CNRS est nommé chargé de mission auprès du Président pour l'Institut National des Sciences de l'Univers, du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016. Sa mission a pour objet l'aide au suivi de l'instrumentation de l'E-ELT de l'ESO. Il est également responsable du suivi des activités de l'ASHRA pour l'INSU.

Il assure également pour l'INSU auprès du CNES, une mission d'expertise instrumentale sur les missions en préparation et en développement du domaine Astronomie

Selon les domaines thématiques, il assure aussi une mission d'expertise auprès de la cellule communication de l'INSU ou pour les dossiers de financement déposés à la DERC1 et la MI.

Pour l'exercice de cette mission, M. Jean-Luc BEUZIT demeure affecté à l'Institut de Planétologie et d'Astrophysique de Grenoble (UMR5274) B.P. 53, F-38041 GRENOBLE Cedex 9 ;

Article 2

Du 01 janvier 2016 au 31 décembre 2016, M. Jean-Luc BEUZIT percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d’Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation des Alpes (DR11).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président
Alain Fuchs

DEC142967INSU

Décision portant nomination de M. Jérôme ROSE aux fonctions de chargé de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°10001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leurs activités ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Jérôme ROSE, Directeur de Recherche au CNRS est nommé chargé de mission auprès du Président pour l'Institut National des Sciences de l'Univers, du 01 janvier 2015 au 31 décembre 2015. Sa mission a pour objet le suivi des instruments nationaux des domaines Surfaces et Interfaces Continentales et Terre Solide de l'INSU, notamment les lignes Synchrotron de ESFR (dont l'Equipex ECO-X) et Soleil ainsi que le laboratoire LMC14.

M. Jérôme ROSE représentera également le CNRS-INSU dans les comités de pilotage de ces infrastructures.

Pour l'exercice de cette mission, M. Jérôme ROSE demeure affecté à l'unité mixte de recherche « Centre Européen de Recherche et d'Enseignement de Géosciences de l'Environnement » (UMR7330 CEREGE), Europôle Méditerranéen de l'Arbois, BP 80, 13545 AIX-EN-PROVENCE cedex 4.

Article 2

Du 01 janvier 2015 au 31 décembre 2015 M. Jérôme ROSE, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Provence et Corse (DR12).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président
Alain Fuchs

DEC142964INSU

Décision portant nomination de M. Gilbert CAMOIN aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°10001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leurs activités ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Gilbert CAMOIN, Directeur de Recherche CNRS est nommé chargé de mission auprès du Président pour l'Institut National des Sciences de l'Univers, du 01 janvier 2015 au 31 décembre 2015. Sa mission a pour objet la direction de l'ECORD Managing Agency (EMA).

Par ailleurs, Gilbert CAMOIN contribuera au suivi des actions incitatives du domaine TS du CNRS-INSU, ainsi qu'éventuellement au suivi d'unités relevant du domaine TS.

Pour l'exercice de cette mission, M. Gilbert CAMOIN demeure affecté au sein de l'unité mixte de recherche « Centre Européen de Recherche et d'Enseignement de Géosciences de l'Environnement » (UMR7330 CEREGE), B.P. 80, F-13545 AIX-EN-PROVENCE Cedex 4 ;

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le Président
Alain Fuchs

DEC143010INSU

Décision portant nomination de Mme Françoise ELBAZ aux fonctions de chargée de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°10001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leurs activités ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Françoise ELBAZ, Directrice de Recherche au CNRS est nommée chargée de mission auprès du Président pour l'Institut National des Sciences de l'Univers, du 01 janvier 2015 au 31 décembre 2015. Sa mission a pour objet le suivi des laboratoires, OSU et projets de recherche en lien avec les sciences du sol et la subsurface, tant du point de vue des ressources (Eau, C, nutriments) que de la dynamique des sols et de leur écotoxicologie pour le DAS SIC. Ce suivi sera réalisé en lien fort avec la Section 30 du CNRS.

Dans le cadre de sa mission elle sera également en charge des relations avec les autres Instituts du CNRS et la Mission pour l'interdisciplinarité sur ces sujets.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Françoise ELBAZ demeure affectée au sein du laboratoire Hydrosciences Montpellier (UMR5559), Université Montpellier I et II, 300 avenue du Professeur Emile Jeanbrau, 34095 MONTPELLIER.

Article 2

Du 01 janvier 2015 au 31 décembre 2015 Mme Françoise ELBAZ, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Languedoc-Roussillon (DR13).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président
Alain Fuchs

DEC162264DR13

Décision portant nomination de Mme Marjorie BIENVENU aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 5235 intitulée Dynamique des Interactions Membranaires Normales et Pathologiques.

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC142119DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° 5235 intitulée DIMNP et nommant M. LUTFALLA en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR 5235¹ en date du 8/03/2016;

Considérant que Mme Marjorie BIENVENU a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée en Inter-établissement à Montpellier du 20/06/2016 au 27/09/2016.

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Marjorie BIENVENU, TCS, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 5235 intitulée DIMNP, à compter du 28 septembre 2016.

Mme Marjorie BIENVENU exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Marjorie BIENVENU, est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 28 septembre 2016

Le directeur de l'unité

Pour le directeur général,
La Déléguée Régionale

Visa de la déléguée régionale CNRS
CHRISTIANE BELLO



Visa des partenaires (si nécessaire)

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Décision portant nomination de Mme CHABLE-BESSIA Christine aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMS 3725 intitulée Centre d'Etudes des Maladies Infectieuses et Pharmacologie Anti-Infectieuse.

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Considérant que Mme Christine CHABLE-BESSIA a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée en Inter-établissement à Montpellier du 20/06/2016 au 27/09/2016.

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Christine CHABLE-BESSIA, IR, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMS 3725 intitulée CEMIPAI, à compter du 28 septembre 2016.

Mme Christine CHABLE-BESSIA exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Christine CHABLE-BESSIA, est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 28 septembre 2016

Le directeur de l'unité

La Délégée Régionale

Christine GIBELLO

Visa de la déléguée régionale du CNRS



Visa des partenaires (si nécessaire)

DEC162249DR13

Décision portant nomination de M. Frédéric BRETON aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 5175 intitulée Centre d'Ecologie Fonctionnelle et Evolutive.

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC142119DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° 5175 intitulée CEFE et nommant M. JOFFRE en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR 5175¹ en date du 13 /09 / 2016;

Considérant que M. Frédéric BRETON a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée en Inter-établissement à Montpellier du 20/06/2016 au 27/09/2016.

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Frédéric BRETON, *TCN*, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 5175 intitulée CEFE, à compter du 28 septembre 2016.

M. Frédéric BRETON exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Frédéric BRETON, est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 28 septembre 2016

Le directeur de l'unité

Visa de la déléguée régionale du CNRS

La Déléguée Régionale

Christine GIBELLO

Le Directeur de l'Unité

Richard JOFFRE

Directeur de Recherche CNRS

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

DEC162250DR13

Décision portant nomination de Mme Agnès VERGNES aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 5244 intitulée Interactions Hôtes-Pathogènes Environnements.

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC142119DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° 5244 intitulée IHPE et nommant M. MITTA en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR 5244¹ en date du 27/03/2015;

Considérant que Mme Agnès VERGNES a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée en Inter-établissement à Montpellier du 20/06/2016 au 27/09/2016.

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Agnès VERGNES, TCS, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 5244 intitulée IHPE, à compter du 28 septembre 2016.

Mme Agnès VERGNES exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Agnès VERGNES, est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 28 septembre 2016

Le directeur de l'unité

La Déléguée Régionale

Christine GIBELLO

G. MITTA

Directeur

Visa de la déléguée régionale du CNRS

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Visa des partenaires (si nécessaire)

DEC162256DR13

Décision portant nomination de M. Fabien BRUNEL aux fonctions d'assistant de prévention au sein de la délégation régionale Languedoc Roussillon.

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Considérant que M. Fabien BRUNEL a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée en Inter-établissement à Montpellier du 20/06/2016 au 27/09/2016.

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Fabien BRUNEL, TCN, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de la MOY1300, à compter du 28 septembre 2016.

M. Fabien BRUNEL exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Fabien BRUNEL, est placée sous l'autorité de la déléguée régionale.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 28 septembre 2016

La déléguée régionale du CNRS

La Déléguée Régionale

CNRS

DEC162342INS2I

Décision portant cessation de fonctions de M. Michel RENOVELL directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR5506 « Laboratoire d'Informatique, de Robotique et de Microélectronique de Montpellier (LIRMM) »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC151466INS2I en date du 29 juin 2015 portant nomination de M. Michel RENOVELL aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°5506 intitulée « Laboratoire d'Informatique, de Robotique et de Microélectronique de Montpellier (LIRMM) » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Il est mis fin aux fonctions de M. Michel RENOVELL directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susmentionnée, démissionnaire, à compter du 1^{er} octobre 2016.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 7 octobre 2016

Pour le président et par délégation,
La directrice générale déléguée à la
science
Anne Peyroche



Décision portant nomination de Mme Valérie LE TOULLEC aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UPS 3035 intitulée Unité de Gestion de la Chimiothèque Nationale et de la FR 3105 Fédération Chimie Balard

LES DIRECTEURS,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC 142119DGDS portant renouvellement de l'unité UPS n°3035 intitulée Unité de Gestion de la Chimiothèque Nationale et nommant M. JAUFFRET en qualité de directeur ;

Vu la décision n° DEC 142119DGDS portant renouvellement de la fédération de recherche FR3105 intitulée Fédération Chimie Balard et nommant Mme JONES en qualité de directrice) ;

Considérant que Mme Valérie LE TOULLEC a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée en Inter-établissement à Montpellier du 20/06/2016 au 27/09/2016.

Considérant que les deux unités ont des activités qui n'impliquent pas de risques spécifiques.

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Valérie LE TOULLEC, TCS, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention partagée au sein de l'UPS 3035 intitulée Chimiothèque Nationale et de la FR 3105 intitulée Fédération Chimie Balard, à compter du 28 septembre 2016

Mme Valérie LE TOULLEC, exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention partagée, Mme Valérie LE TOULLEC, est placée sous l'autorité des directeurs de l'UPS 3035 et de la FR 3105.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 03/10/2016

Le directeur de l'UPS 3035 **Philippe JAUFFRET**
UPS 3035 du CNRS
Unité de Gestion de la Chimiothèque Nationale
8, rue de l'École Normale 34296 Montpellier cedex 5
☎ 04 67 14 43 35 ✉ philippe.jauffret@enscm.fr

La directrice de la FR 3105

Déborah JONES
Directrice
de la FR3105 Chimie-Balard

Visa de la déléguée régionale du CNRS

La Déléguée Régionale

Chloé GIBELLO

Visa des partenaires (si nécessaire)



DEC162407INSIS

Décision portant nomination de Monsieur Fabien PASCAL aux fonctions de chargé de mission

LE PRÉSIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°100001DAJ portant création et organisation des instituts ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Monsieur Fabien PASCAL, professeur des universités 1^{ère} classe, est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes du 1^{er} octobre 2016 au 31 décembre 2017. Sa mission a pour objet d'assister le directeur adjoint scientifique de la section 8 en charge des structures opérationnelles de recherche du domaine de l'électronique, des micro et nanotechnologies, la photonique et l'électromagnétisme.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Fabien PASCAL demeure affecté à l'UMR5214 – Institut d'Electronique et des Systèmes – IES - Montpellier.

Article 2

Du 1^{er} octobre 2016 au 31 décembre 2017, Monsieur Fabien PASCAL percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Languedoc Roussillon.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président
Alain Fuchs

DEC162248DR13

Décision portant nomination de Mme Fanchon DIVOL aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 5004 intitulée Biochimie et Physiologie Moléculaire des Plantes.

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC142119DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° 5004 intitulée B&PMP et nommant M. GOJON en qualité de directeur ;

Considérant que Mme Fanchon DIVOL a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée en Inter-établissement à Montpellier du 20/06/2016 au 27/09/2016.

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Fanchon DIVOL, /R, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 5004 intitulée B&PMP, à compter du 28 septembre 2016.

Mme Fanchon DIVOL exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Fanchon DIVOL, est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 28 septembre 2016

Le directeur de l'unité

BIOCHIMIE ET PHYSIOLOGIE
MOLECULAIRE DES PLANTES

Alain GOJON
DIRECTEUR

Visa du délégué régional du CNRS

La Déléguée Régionale

Ghislaine GIBELLO

DEC142962INSU

Décision portant nomination de Mme Marcia MAIA aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°10001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leurs activités ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Marcia MAIA, Directrice de Recherche au CNRS est nommée chargée de mission auprès du Président pour l'Institut National des Sciences de l'Univers, du 01 janvier 2015 au 31 décembre 2015. Sa mission a pour objet le suivi des activités de recherche en géosciences marines et des relations avec les partenaires du domaine des sciences de la mer des Géosciences.

Mme Marcia MAIA assurera également le suivi du comité thématique (CT2) couplage interne et externe ainsi que celui du programme Marges avec les partenaires académiques et industriels.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Marica MAIA demeure affectée au sein de l'unité mixte de recherche Domaines Océaniques (UMR6538), Institut Universitaire Européen de la Mer (IUEM), Rue Dumont d'Urville, 29280 PLOUZANÉ.

Article 2

Du 01 janvier 2015 au 31 décembre 2015 Mme Marcia MAIA, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Bretagne et Pays de la Loire (DR17).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président
Alain Fuchs

DEC142961INSU

Décision portant nomination de M. Philippe LOUARN aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°10001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leurs activités ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Philippe LOUARN, Directeur de Recherche au CNRS est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut des Sciences de l'Univers du 01 janvier 2015 au 31 décembre 2015. Sa mission a pour objet le suivi des programmes PNP et PNST. Il assure une mission d'expertise pour le suivi du dossier THEMIS et la représentation de l'INSU au CCI. Il suit également les dossiers à l'interface entre le domaine Astronomie Astrophysique et les autres domaines de l'INSU.

Selon les domaines thématiques, il assure aussi une mission d'expertise auprès de la cellule communication de l'INSU ou pour les dossiers de financement déposés à la DERCI.

Pour l'exercice de cette mission, M. Philippe LOUARN demeure affecté à l'unité mixte de recherche « Institut de Recherches en Astrophysique et Planétologie » (UMR5277 IRAP), 9 avenue du Colonel Roche - BP 44346 - 31028 Toulouse Cedex 4

Article 2

Du 01 janvier 2015 au 31 décembre 2015 M. Philippe LOUARN, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Midi-Pyrénées (DR14).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président
Alain Fuchs

DEC142816INSU

Décision portant nomination de M. Marc PONTAUD aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n° 3589 intitulée « Groupe d'Etude de l'Atmosphère Météorologique » - GAME -

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision DEC122888DGDS du 19 décembre 2012 portant création de l'unité mixte de recherche n°3589 intitulée « Groupe d'Etude de l'Atmosphère Météorologique » - GAME - et nommant M. Philippe BOUGEAULT, directeur et M. Joël POITEVIN directeur adjoint de cette unité ;

Vu la décision DEC141557INSU du 02 juillet 2014 portant nomination M. Marc PONTAUD aux fonctions de directeur adjoint par intérim de cette unité ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis du Conseil de Laboratoire ;

Vu l'accord du partenaire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Marc PONTAUD, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée à compter du 1^{er} janvier 2015.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science
Philippe Baptiste

DEC141389INSU

Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Marc PONTAUD aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n° 3589 intitulée « Groupe d'Etude de l'Atmosphère Météorologique » - GAME -

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision DEC122888DGDS du 19 décembre 2012 portant création de l'unité mixte de recherche n°3589 intitulée « Groupe d'Etude de l'Atmosphère Météorologique » - GAME - et nommant M. Philippe BOUGEAULT, directeur et M. Joël POITEVIN directeur adjoint de cette unité ;

Vu l'avis du Conseil de Laboratoire ;

Vu l'accord du partenaire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Joël POITEVIN, directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, appelé à d'autres fonctions, à compter du 25 novembre 2013.

II. A compter de cette même date, M. Marc PONTAUD, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2014.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science
Joël Bertrand

DEC142969INSU

Décision portant nomination de M. Christian ABONNEL aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°10001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leurs activités ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Christian ABONNEL, Ingénieur d'Études Météo-France est nommé chargé de mission auprès du Président pour l'Institut National des Sciences de l'Univers, du 01 janvier 2015 au 31 décembre 2015. Sa mission a pour objet le suivi de l'instrumentation dans le domaine « Océan Atmosphère » et notamment à ce titre l'Audit lidar et ainsi que de la représentation de l'INSU lors des réunions techniques expérimentales avec METEO-FRANCE.

Pour l'exercice de cette mission, M. Christian ABONNEL demeure affecté à l'unité mixte de recherche « GAME » (UMR3589), 73, Avenue de Paris, 94165 SAINT-MANDÉ Cedex.

Article 2

Du 01 janvier 2015 au 31 décembre 2015 M. Christian ABONNEL, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Midi-Pyrénées (DR14).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président
Alain Fuchs



DEC152766DR14

Décision
portant cessation d'activité
d'un Assistant de Prévention – Ex ACO (agent chargé de la mise
en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du
CNRS)

Vu la décision n° DEC132422DR14 du 5 août 2013 nommant Madame Marie-Line CAVAILLE BORTOLIN Assistant de Prévention – Ex ACO (Agent Chargé de la Mise en Œuvre des règles d'hygiène et de sécurité) au 1^{er} décembre 2012 ;

Il est mis fin, à compter du 31 décembre 2015, aux fonctions d'Assistant de Prévention – Ex ACO (Agent Chargé de la Mise en Œuvre des règles d'hygiène et de sécurité) exercées par Madame Marie-Line CAVAILLE BORTOLIN dans l'unité du CNRS n° UMR 5099 – LBME.

Un extrait de cette décision sera publié au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Toulouse, le 14 décembre 2015

Le Directeur de l'Unité

Le Délégué Régional du CNRS

Le Président de l'Université Paul Sabatier

DEC161672DR14

Décision portant nomination d'un Assistant de Prévention

- Vu, le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011 portant modification du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;
- Vu, la circulaire d'application du 8 août 2011, du Ministère de la Fonction Publique ;
- Vu, le décret du 29 novembre 1961 portant création de l'INSA de Toulouse ;
- Vu, le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du CNRS ;
- Vu, le décret n° 84-1120 du 14 décembre 1984 relatif à l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA) ;
- Vu, l'instruction générale relative à l'hygiène et à la sécurité au CNRS n° 030039IGHS en date du 24 juin 2003 ;
- Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;
- Vu La décision n° DEC151290DGDS portant création et renouvellement du LISBP à compter du 1^{er} janvier 2016 nommant Mme Carole Molina Jouve, directrice de l'unité de recherche n° 5504.

Article 1 : Madame Stéphanie CENARD, AI INRA, est nommée Assistant de Prévention dans le laboratoire INSA LISBP, l'unité CNRS 5504 et INRA 792 (Bâtiment BIO 1, MRV pendant les travaux MB3) à compter du 14 avril 2016 pour la durée du mandat du directeur.

La reconduction de la mission est possible mais pas par tacite reconduction.

Il est à noter que le renouvellement du supérieur hiérarchique peut emmener au changement de l'Assistant de Prévention.

Article 2 : L'Assistant de Prévention exerce sa mission sous la responsabilité de son directeur de l'unité dont il dépend. Chaque année, le responsable et l'Assistant de Prévention effectueront un bilan des missions de l'Assistant de Prévention et définiront ensemble les objectifs de l'année qui suit.

Article 3 :

- ◆ L'Assistant de Prévention assiste le directeur d'unité dans la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité.
- ◆ Il prévient des dangers.
- ◆ Il participe à la réalisation d'actions de prévention.
- ◆ Il travaille en étroite collaboration avec les services prévention et sécurité des établissements.
- ◆ Sa mission consiste notamment à :
 - veiller à l'application, dans son unité ou service, des obligations réglementaires et des consignes,
 - proposer les mesures préventives de toute nature au directeur de l'unité,
 - informer les personnes nouvellement affectées dans l'unité ou du secteur d'affectation,
 - sensibiliser tous les agents de l'unité ou du secteur d'affectation aux questions relatives à l'hygiène et la sécurité,
 - veiller à la mise en place des premiers secours en cas d'accident ou d'incendie,
 - analyser les accidents et incidents survenus dans l'unité ou le service,
 - assurer la bonne tenue du registre d'hygiène (mémoire des événements) et de sécurité et à sa transmission au comité d'hygiène et de sécurité dont il relève,
 - assister le directeur d'unité dans la réalisation de l'évaluation des risques professionnels,
 - suivre les vérifications périodiques des équipements de l'unité,
 - rédiger ou participer à la rédaction des plans de prévention et autres documents en cas d'interventions d'entreprise extérieures.

Article 4 : Elle a suivi une formation initiale les 5, 6, 7 et 11, 12 et 13 avril 2016.

Article 5 : Le responsable d'unité veillera à lui accorder le temps nécessaire à l'exercice de sa mission.

Article 6 : L'Assistant de Prévention peut à tout moment démissionner de ses fonctions. Pour ce faire, il fait établir par son directeur d'unité une décision de cessation d'activité adressée aux services de prévention et sécurité des établissements.

Un préavis de 1 mois est recommandé afin de laisser le temps de pourvoir à nouveau le poste.

Article 7 : Pour l'INSA, le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée.

Pour l'INRA, le Directeur des Services d'Appui est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée.

Pour le CNRS, cette décision sera publiée dans son *Bulletin Officiel*.

Fait à Toulouse, le 24 juin 2016

Le Directeur de l'unité

Le Délégué Régional du CNRS

Le Directeur de l'INSA

La Présidente de l'INRA

DEC161671DR14

Décision portant nomination d'un Assistant de Prévention

- Vu, le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011 portant modification du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;
- Vu, la circulaire d'application du 8 août 2011, du Ministère de la Fonction Publique ;
- Vu, le décret du 29 novembre 1961 portant création de l'INSA de Toulouse ;
- Vu, le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du CNRS ;
- Vu, le décret n° 84-1120 du 14 décembre 1984 relatif à l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA) ;
- Vu, l'instruction générale relative à l'hygiène et à la sécurité au CNRS n° 030039IGHS en date du 24 juin 2003 ;
- Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;
- Vu La décision n° DEC151290DGDS portant création et renouvellement du LISBP à compter du 1^{er} janvier 2016 nommant Mme Carole Molina Jouve, directrice de l'unité de recherche n° 5504.

Article 1 : Madame Myriam MERCADE, IE1 INSA, est nommée Assistant de Prévention dans le laboratoire INSA LISBP, l'unité CNRS 5504 et INRA 792 (Bâtiment BIO 0 / Département GB) à compter du 14 avril 2016 pour la durée du mandat du directeur.

La reconduction de la mission est possible mais pas par tacite reconduction.

Il est à noter que le renouvellement du supérieur hiérarchique peut emmener au changement de l'Assistant de Prévention.

Article 2 : L'Assistant de Prévention exerce sa mission sous la responsabilité de son directeur de l'unité dont il dépend. Chaque année, le responsable et l'Assistant de Prévention effectueront un bilan des missions de l'Assistant de Prévention et définiront ensemble les objectifs de l'année qui suit.

Article 3 :

- ◆ L'Assistant de Prévention assiste le directeur d'unité dans la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité.
- ◆ Il prévient des dangers.
- ◆ Il participe à la réalisation d'actions de prévention.
- ◆ Il travaille en étroite collaboration avec les services prévention et sécurité des établissements.
- ◆ Sa mission consiste notamment à :
 - veiller à l'application, dans son unité ou service, des obligations réglementaires et des consignes,
 - proposer les mesures préventives de toute nature au directeur de l'unité,
 - informer les personnes nouvellement affectées dans l'unité ou du secteur d'affectation,
 - sensibiliser tous les agents de l'unité ou du secteur d'affectation aux questions relatives à l'hygiène et la sécurité,
 - veiller à la mise en place des premiers secours en cas d'accident ou d'incendie,
 - analyser les accidents et incidents survenus dans l'unité ou le service,
 - assurer la bonne tenue du registre d'hygiène (mémoire des événements) et de sécurité et à sa transmission au comité d'hygiène et de sécurité dont il relève,
 - assister le directeur d'unité dans la réalisation de l'évaluation des risques professionnels,
 - suivre les vérifications périodiques des équipements de l'unité,
 - rédiger ou participer à la rédaction des plans de prévention et autres documents en cas d'interventions d'entreprise extérieures.

Article 4 : Elle a suivi une formation initiale les 5, 6, 7 et 11, 12 et 13 avril 2016.

Article 5 : Le responsable d'unité veillera à lui accorder le temps nécessaire à l'exercice de sa mission.

Article 6 : L'Assistant de Prévention peut à tout moment démissionner de ses fonctions. Pour ce faire, il fait établir par son directeur d'unité une décision de cessation d'activité adressée aux services de prévention et sécurité des établissements.

Un préavis de 1 mois est recommandé afin de laisser le temps de pourvoir à nouveau le poste.

Article 7 : Pour l'INSA, le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée.

Pour l'INRA, le Directeur des Services d'Appui est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée.

Pour le CNRS, cette décision sera publiée dans son *Bulletin Officiel*.

Fait à Toulouse, le 24 juin 2016

Le Directeur de l'unité

Le Délégué Régional du CNRS

Le Directeur de l'INSA

La Présidente de l'INRA

DEC161668DR14

Décision portant nomination d'un Assistant de Prévention

- Vu, le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011 portant modification du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;
- Vu, la circulaire d'application du 8 août 2011, du Ministère de la Fonction Publique ;
- Vu, le décret du 29 novembre 1961 portant création de l'INSA de Toulouse ;
- Vu, le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du CNRS ;
- Vu, le décret n° 84-1120 du 14 décembre 1984 relatif à l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA) ;
- Vu, l'instruction générale relative à l'hygiène et à la sécurité au CNRS n° 030039IGHS en date du 24 juin 2003 ;
- Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;
- Vu La décision n° DEC151290DGDS portant création et renouvellement du LISBP à compter du 1^{er} janvier 2016 nommant Mme Carole Molina Jouve, directrice de l'unité de recherche n°5504 ;

Article 1 : Madame Marie-Ange TESTE, IE1C CNRS est nommée Assistant de Prévention dans le laboratoire INSA LISBP, l'unité CNRS 5504 et INRA 792 (Bâtiment BIO 5) à compter du 2 mai 2016 pour la durée du mandat du directeur.

La reconduction de la mission est possible mais pas par tacite reconduction.

Il est à noter que le renouvellement du supérieur hiérarchique peut emmener au changement de l'Assistant de Prévention.

Article 2 : L'Assistant de Prévention exerce sa mission sous la responsabilité de son directeur de l'unité dont il dépend. Chaque année, le responsable et l'Assistant de Prévention effectueront un bilan des missions de l'Assistant de Prévention et définiront ensemble les objectifs de l'année qui suit.

Article 3 :

- ◆ L'Assistant de Prévention assiste le directeur d'unité dans la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité.
- ◆ Il prévient des dangers.
- ◆ Il participe à la réalisation d'actions de prévention.
- ◆ Il travaille en étroite collaboration avec les services prévention et sécurité des établissements.
- ◆ Sa mission consiste notamment à :
 - veiller à l'application, dans son unité ou service, des obligations réglementaires et des consignes,
 - proposer les mesures préventives de toute nature au directeur de l'unité,
 - informer les personnes nouvellement affectées dans l'unité ou du secteur d'affectation,
 - sensibiliser tous les agents de l'unité ou du secteur d'affectation aux questions relatives à l'hygiène et la sécurité,
 - veiller à la mise en place des premiers secours en cas d'accident ou d'incendie,
 - analyser les accidents et incidents survenus dans l'unité ou le service,
 - assurer la bonne tenue du registre d'hygiène (mémoire des événements) et de sécurité et à sa transmission au comité d'hygiène et de sécurité dont il relève,
 - assister le directeur d'unité dans la réalisation de l'évaluation des risques professionnels,
 - suivre les vérifications périodiques des équipements de l'unité.
 - rédiger ou participer à la rédaction des plans de prévention et autres documents en cas d'interventions d'entreprise extérieures.

Article 4 : Elle a suivi une formation initiale les 5, 6, 7 et 11, 12 et 13 avril 2016.

Article 5 : Le responsable d'unité veillera à lui accorder le temps nécessaire à l'exercice de sa mission.

Article 6 : L'Assistant de Prévention peut à tout moment démissionner de ses fonctions. Pour ce faire, il fait établir par son directeur d'unité une décision de cessation d'activité adressée aux services de prévention et sécurité des établissements.

Un préavis de 1 mois est recommandé afin de laisser le temps de pourvoir à nouveau le poste.

Article 7 : Pour l'INSA, le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée.

Pour l'INRA, le Directeur des Services d'Appui est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée.

Pour le CNRS, cette décision sera publiée dans son *Bulletin Officiel*.

Fait à Toulouse, le 24 juin 2016

Le Directeur de l'unité

Le Délégué Régional du CNRS

Le Directeur de l'INSA

La Présidente de l'INRA

DEC162100DR15

Décision portant nomination de Mme Aline LACOUDRE aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR5255 intitulée Institut des sciences moléculaires (ISM)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 nommant M. Eric FOUQUET, directeur de l'UMR 5255 intitulée Institut des sciences moléculaires (ISM) ;

Vu l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche option relative à la détention ou à la gestion de sources radioactives scellées, d'appareils électriques émettant des rayons X et d'accélérateurs de particules délivrée à Mme Aline LACOUDRE le 29 juin 2016 par la Société de Radioprotection PROGRAY ;

Vu l'avis favorable du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1er : Nomination

Mme Aline LACOUDRE, ingénieur d'études, est nommée personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 29 juin 2016.

Article 2 : Missions¹

¹ [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser



Mme Aline LACOUDRE exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de Mme Aline LACOUDRE sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Talence, le 12 septembre 2016

Le directeur d'unité
Eric FOUQUET

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Gaëlle BUJAN

Visa du directeur général des services de l'Université de
Bordeaux
Eric DUTIL

Visa du directeur général de Bordeaux INP
François CANSSELL

DEC162099DR15

Décision portant nomination de M. Brice KAUFFMANN aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMS3033 intitulée Unité de soutien à la recherche IECB

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC151298DGDS du 18 décembre 2015 nommant M. Jean-Louis MERGNY, directeur de l'UMS 3033 intitulée Unité de soutien à la recherche IECB ;

Vu l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche option relative à la détention ou à la gestion de sources radioactives scellées, d'appareils électriques émettant des rayons X et d'accélérateurs de particules délivrée à M. Brice KAUFFMANN le 29 juin 2016 par la Société de Radioprotection PROGRAY ;

Vu l'avis favorable du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1er : Nomination

M. Brice KAUFFMANN, ingénieur de recherche, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 29 juin 2016.

Article 2 : Missions¹

¹ [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs



M. Brice KAUFFMANN exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

missions respectives est à préciser]

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de M. Brice KAUFFMANN sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Talence, le 12 septembre 2016

Le directeur d'unité
Jean-Louis MERGNY

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Gaëlle BUJAN

Visa du directeur général des services de l'Université de
Bordeaux
Eric DUTIL

Visa du délégué régional de l'Inserm Aquitaine et Poitou-
Charentes
Philippe LECONTE

DEC162098DR15

Décision portant nomination de Mme Audrey DUPHIL aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR5295 intitulée Institut de mécanique et d'ingénierie de Bordeaux (I2M)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 nommant M. Eric ARQUIS, directeur de l'UMR 5295 intitulée Institut de mécanique et d'ingénierie de Bordeaux (I2M) ;

Vu l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche option relative à la détention ou à la gestion de sources radioactives scellées, d'appareils électriques émettant des rayons X et d'accélérateurs de particules délivrée à Mme Audrey DUPHIL le 29 juin 2016 par la Société de Radioprotection PROGRAY ;

Vu l'avis favorable du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1er : Nomination

Mme Audrey DUPHIL, assistant ingénieur, est nommée personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 29 juin 2016.

Article 2 : Missions¹

¹ [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions,

Mme Audrey DUPHIL exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de Mme Audrey DUPHIL sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Talence, le 12 septembre 2016

Le directeur d'unité
Eric ARQUIS

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Gaëlle BUJAN

Visa du directeur général des services de l'Université de
Bordeaux
Eric DUTIL

Visa du directeur général de Bordeaux INP
François CANSSELL

DEC162097DR15

Décision portant nomination de M. Henri BERTIN aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR5295 intitulée Institut de mécanique et d'ingénierie de Bordeaux (I2M)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 nommant M. Eric ARQUIS, directeur de l'UMR 5295 intitulée Institut de mécanique et d'ingénierie de Bordeaux (I2M) ;

Vu l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche option relative à la détention ou à la gestion de sources radioactives scellées, d'appareils électriques émettant des rayons X et d'accélérateurs de particules délivrée à M. Henri BERTIN le 29 juin 2016 par la Société de Radioprotection PROGRAY ;

Vu l'avis favorable du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1er : Nomination

M. Henri BERTIN, directeur de recherche, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 29 juin 2016.

Article 2 : Missions¹

¹ [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser

M. Henri BERTIN exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de M. Henri BERTIN sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Talence, le 12 septembre 2016

Le directeur d'unité
Eric ARQUIS

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Gaëlle BUJAN

Visa du directeur général des services de l'Université de
Bordeaux
Eric DUTIL

Visa du directeur général de Bordeaux INP
François CANSSELL

DEC162085DR15

Décision portant cessation de fonctions de M. Fabrice GLIZE, assistant de prévention (AP) au sein de l'UMR5804 intitulée Laboratoire d'astrophysique de Bordeaux (LAB)

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC132904DR15 du 3 octobre 2013 portant nomination de M. Fabrice GLIZE aux fonctions d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention (AP) exercées par M. Fabrice GLIZE, dans l'UMR n° 5804, Laboratoire d'astrophysique de Bordeaux (LAB), à compter du 1^{er} septembre 2016.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Talence, le 1^{er} septembre 2016

Le directeur de l'unité
Pascal BORDE

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Gaëlle BUJAN



Visa du directeur général des services de l'Université de
Bordeaux
Eric DUTIL

DEC162360DR15

Décision portant cessation de fonctions de Mme Sophie HONTEBEYRIE, assistante de prévention (AP) au sein de l'UMR5254 intitulée Institut des Sciences Analytiques et de Physico-chimie pour l'Environnement et les Matériaux (IPREM)

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC132660DR15 du 9 septembre 2013 portant nomination de Mme Sophie HONTEBEYRIE aux fonctions d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'assistante de prévention (AP) exercées par Mme Sophie HONTEBEYRIE, dans l'UMR n° 5254, Institut des Sciences Analytiques et de Physico-chimie pour l'Environnement et les Matériaux (IPREM), à compter du 1^{er} octobre 2016.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Talence, le 3 octobre 2016

Le directeur de l'unité
Ryszard LOBINSKI



Visa de la déléguée régionale du CNRS
Gaëlle BUJAN

Visa du président de l'Université de Pau et des Pays de
l'Adour
Mohamed AMARA

DEC161417DR15

Décision portant nomination de M. Eric MERLET aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5248 intitulée Institut de Chimie et Biologie des Membranes et des Nanoobjets (CBMN)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC151290DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° 5248 intitulée Institut de Chimie et Biologie des Membranes et des Nanoobjets (CBMN) et nommant M. Erick DUFOURC en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR 5248 en décembre 2015 ;

Considérant que M. Eric MERLET a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Aquitaine et les établissements partenaires du 4 au 6 avril 2016 et du 30 mai au 1^{er} juin 2016

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Eric MERLET, assistant ingénieur, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 5248 intitulée Institut de Chimie et Biologie des Membranes et des Nanoobjets (CBMN), à compter du 2 juin 2016.



M. Eric MERLET exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe 1.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Eric MERLET, est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 21 juin 2016

Le directeur de l'unité
Erick DUFOURC

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Gaëlle BUJAN

Visa du directeur général des services de l'Université de
Bordeaux
Eric DUTIL

Visa du directeur général de Bordeaux INP
François CANSSELL

DEC161413DR15

Décision portant nomination de M. Touati DOUAR aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5248 intitulée Institut de Chimie et de Biologie des Membranes et des Nanoobjets (CBMN)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC151290DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° 5248 intitulée Institut de Chimie et de Biologie des Membranes et des Nanoobjets (CBMN) et nommant M. Erick DUFOURC en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR 5248 en décembre 2015 ;

Considérant que M. Touati DOUAR a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Aquitaine et les établissements partenaires du 4 au 6 avril 2016 et du 30 mai au 1^{er} juin 2016

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Touati DOUAR, assistant ingénieur, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 5248 intitulée Institut de Chimie et de Biologie des Membranes et des Nanoobjets (CBMN), à compter du 2 juin 2016.

M. Touati DOUAR exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au



paragraphe 1.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Touati DOUAR, est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 20 juin 2016

Le directeur de l'unité
Erick DUFOURC

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Gaëlle BUJAN

Visa du directeur général des services de l'Université de
Bordeaux
Eric DUTIL

Visa du directeur général de Bordeaux INP
François CANSSELL

DEC162505DR15

Décision portant nomination de Mme Karyn LE MENACH aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR5805 intitulée Environnements et paléoenvironnements océaniques et continentaux (EPOC)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision n° 151290DGDS du 18 décembre 2015 nommant

M. Antoine GREMARE, directeur de l'UMR 5805 intitulée Environnements et paléoenvironnements océaniques et continentaux (EPOC) ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie-recherche option sources radioactives scellées, d'appareils électriques émettant des rayons X et d'accélérateurs de particules délivré à Mme Karyn LE MENACH le 29 juin 2016 par la Société de Radioprotection PROGRAY ;

Vu l'avis du comité, du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1er : Nomination

Mme Karyn LE MENACH, ingénieur d'études, est nommée personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 29 juin 2016.

Article 2 : Missions¹

¹ [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection,

Mme Karyn LE MENACH exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de Mme Karyn LE MENACH sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Talence, le 4 novembre 2016

Le directeur d'unité
Antoine GREMARE

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Gaëlle BUJAN

Visa du directeur général des services de l'Université de
Bordeaux
Eric DUTIL

DEC162509DR15

Décision portant nomination de M. François GODARD aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR5095 intitulée Institut de biochimie et génétique cellulaires (IBGC)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision n° 151290DGDS du 18 décembre 2015 nommant

M. Bertrand DAIGNAN FORNIER DE LACHAUX, directeur de l'UMR 5095 intitulée Institut de biochimie et génétique cellulaires (IBGC) ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie-recherche option sources radioactives non scellées et des sources scellées nécessaires à leur contrôle délivré à M. François GODARD le 22 septembre 2016 par la Société de Radioprotection PROGRAY ;

Vu l'avis du comité, du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1er : Nomination

M. François GODARD, assistant ingénieur, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 22 septembre 2016.

Article 2 : Missions¹

¹ [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection,

M. François GODARD exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de M. François GODARD sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Talence, le 4 novembre 2016

Le directeur d'unité
Bertrand DAIGNAN FORNIER

DE LACHAUX

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Gaëlle BUJAN

Visa du directeur général des services de l'Université de
Bordeaux
Eric DUTIL

Décision portant nomination d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS (ACMO) DEC 111539DR16

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n° 040098DAJ du 29 octobre 2004 portant nomination de M. Gilles SENTISE, Délégué Régional de la circonscription Paris Michel-Ange ;

Vu la décision n° 101443INSU du 13 avril 2010 nommant M. Jean Luc BARAY directeur de l'UMS n° 3365 – OSU - université de la Réunion,

Considérant que M. Eric GOLUBIC, AI, a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) et a déjà exercé dans sa précédente unité l'UMR n° 6594 les fonctions d'ACMO,

Article 1

M. Eric GOLUBIC est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS UMS n° 3365 – OSU- Université de la Réunion, à compter du 1^{er} août 2011.

M. Eric GOLUBIC exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Eric GOLUBIC est placé directement sous l'autorité du directeur de l'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

juillet 2011

Fait à Paris, le 12

Gilles SENTISE
Jean Luc BARAY
Délégué Régional Paris Michel-Ange
n° 3365

Dr
Directeur l' UMS

Décision portant nomination de Mme HOUEL Emeline aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR8172 intitulée Ecologie des forêts de Guyane (ECOFOG)

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC 10A004DSI du 18 décembre 2009 portant renouvellement de l'unité UMR8172, intitulée Ecologie des forêts de Guyane, dont le directeur est Eric MARCON ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire en date du 20/10/2010

Vu la décision n° 133068DAJ du 14 novembre 2013 nommant Mme Hélène NAFTALSKI, déléguée régionale pour la Circonscription Paris Michel-Ange ;

Considérant que Mme HOUEL Emeline a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par la Délégation Paris A du 26 au 28 mai 2010 puis du 28 au 30 juin 2010 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme HOUEL Emeline, Ingénieur de Recherche de deuxième classe, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR8172 intitulée Ecologie des forêts de Guyane (ECOFOG) à compter du 1^{er} janvier 2015.

Mme HOUEL Emeline exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme HOUEL Emeline est placée directement sous l'autorité du directeur de l'UMR8172

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le directeur de l'UMR8172

Eric MARCON



La déléguée régionale de Paris Michel-Ange

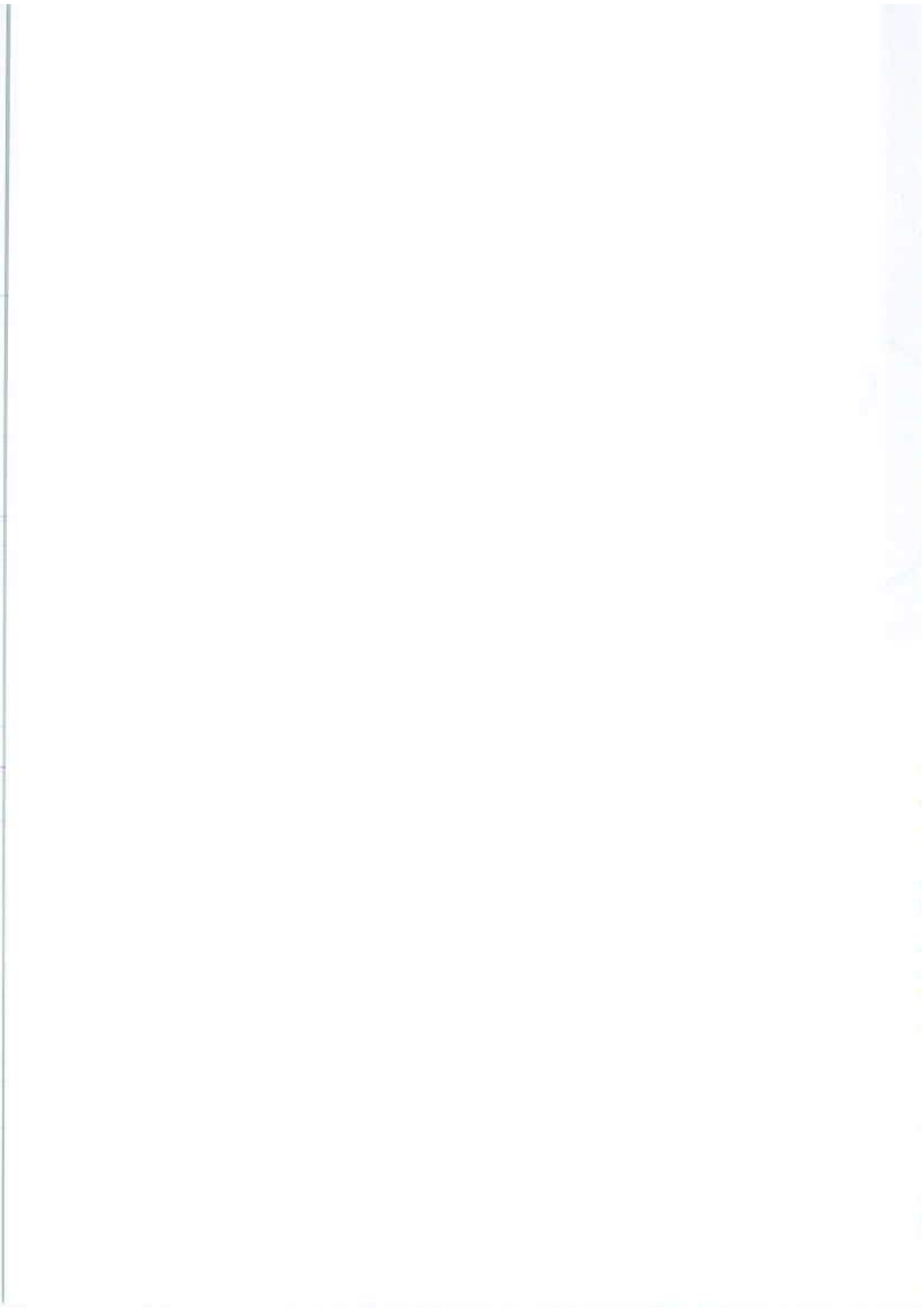
Hélène NAFTALSKI



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90



DEC162365INSU

Décision portant cessation de fonctions de Mme Marie-Hélène PAPILLON et nomination de M. Jean-Pierre REYES aux fonctions de directeur de l'unité propre de service n°3031 intitulée Unité de gestion de l'Institut National des Sciences de l'Univers.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision DEC150663DAJ du 18 février 2015 portant nomination de M. Christophe COUDROY aux fonctions de directeur général délégué aux ressources

Vu la décision DEC142131DGDS en date du 18 décembre 2014 portant renouvellement de l'unité propre de service intitulée « Unité de gestion de l'Institut National des Sciences de l'Univers » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

- I. Il est mis fin aux fonctions de Mme Marie-Hélène PAPILLON, directrice de l'unité mixte de service susvisée, à compter du 1^{er} octobre 2016.
- II. A compter de cette même date, M. Jean-Pierre REYES, ingénieur de recherche, est nommé directeur de l'unité mixte de service jusqu'à la fin du mandat de l'unité.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 7 octobre 2016

Le directeur général délégué aux ressources
Christophe COUDROY

DEC162340INS2I

Décision portant cessation de fonctions de Mme Brigitte D'ANDREA-NOVEL chargée de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission du CNRS ;

Vu la décision DEC152784INS2I portant nomination de Mme Brigitte D'ANDREA-NOVEL, chargée de mission auprès du président du CNRS pour l'Institut des sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I)

DECIDE :

Article 1^{er}

Il est mis fin, à compter du 1^{er} octobre 2016, aux fonctions de chargée de mission pour l'INS2I, exercées par Mme Brigitte D'ANDREA-NOVEL auprès du président du CNRS.

Article 2

La présente décision sera mise en œuvre par la délégation Paris Michel Ange.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 5 octobre 2016

Le président
Alain Fuchs



DEC143229INSU

Décision portant nomination de M. Fabrice Ardhuin aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche UMR6523 intitulée Laboratoire de Physique des Océans (LPO)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° 122742DSI en date du 5 janvier 2012 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6523 intitulée « Laboratoire de Physique des Océans » et nommant M. Claude Roy, directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC133305INSU en date du 21 janvier 2014 portant nomination de M. Christophe Messenger aux fonctions de directeur par intérim de l'unité susvisée ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Fabrice Ardhuin, Directeur de Recherches au CNRS, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée du 1^{er} janvier 2015 au 31 juillet 2015.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science
Philippe Baptiste

DEC142973INSU

Décision portant nomination de Mme Aline DIA aux fonctions de chargée de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°10001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leurs activités ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Aline DIA, Directrice de Recherche au CNRS est nommée chargée de mission auprès du Président pour l'Institut National des Sciences de l'Univers, du 01 janvier 2015 au 31 décembre 2015. Ses missions en lien avec le DAS Surfaces et interfaces continentales ont pour objet le suivi des actions menées par l'Alliance ALLENI dans le domaine des sciences qui relèvent des champs de l'INSU-CNRS et notamment du sol et la subsurface. Elles seront menées en synergie avec l'InEE, l'INSB, l'InSHS.

Mme Aline DIA assure également pour l'INSU le copilotage du Réseau Thématique Prioritaire du CNRS constitué sur les sols entre l'INSU et l'INEE, et représente le CNRS et les thématiques SIC au sein du GT1 de l'alliance ALLENI, notamment au sein du sous-groupe sur les sols.

Ces missions seront menées en synergie avec l'InEE et l'alliance ALLENI, et en lien fort avec la Section 30 du CNRS et la mission pour l'Interdisciplinarité notamment en ce qui concerne les nanotechnologies.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Aline DIA demeure affectée au sein du laboratoire Géosciences Rennes (UMR6118) - UNIVERSITE RENNES 1 – bât. 14b 15 - campus de Beaulieu, 263 Av du général Leclerc - BP 74205 - 35042 RENNES CEDEX.

Article 2

Du 01 janvier 2015 au 31 décembre 2015 Mme Aline DIA, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d’Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Bretagne – Pays de la Loire (DR17).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président
Alain Fuchs

DEC151712INSU

Décision portant nomination de M. Eric HUMLER aux fonctions de responsable de la constitution du réseau des plateformes de géochimie françaises

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC10001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leurs activités ;

Vu la décision DEC143005DAJ du 22 décembre 2014 portant nomination de M. Eric Humler aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut national des sciences de l'univers (INSU) ;

Vu la proposition de la directrice de l'INSU ;

DECIDE :

Art. 1^{er} – En complément de sa mission de directeur adjoint scientifique de l'INSU, en charge du domaine « Terre solide », M. Eric HUMLER est nommé responsable de la constitution du réseau des plateformes de géochimie françaises, du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015.

Art. 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président
Alain Fuchs

DEC162415INS2I

Décision portant nomination de M. Philippe Bonnifait aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche UMR7253 intitulée Heuristique et diagnostic des systèmes complexes (HEUDIASYC)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC122743DSI en date du 5 janvier 2012 portant création de l'unité mixte de recherche UMR7253 intitulée Heuristique et diagnostic des systèmes complexes et nommant M. Ali Charara directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC151309DGDS en date du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité mixte de recherche UMR7253 intitulée Heuristique et diagnostic des systèmes complexes et nommant M. Ali Charara directeur de cette unité ;

Vu l'accord du partenaire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Philippe Bonnifait, professeur à l'Université de Technologie de Compiègne, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée du 1^{er} novembre 2016 au 30 juin 2017.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21 octobre 2016

Pour le président et par
déléga
tion,

La directrice générale
déléguée à la science
Anne Peyroche

DEC162343DAJ

Décision portant nomination de M. Alain Lemaire aux fonctions d'adjoint à la déléguée régionale de la circonscription Nord-Pas-de-Calais et Picardie

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°111984DAJ du 31 août 2011 portant nomination de Mme Françoise Paillous aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Nord-Pas-de-Calais et Picardie ;

Vu la décision DEC112215DAJ du 7 octobre 2011 portant nomination de M. Vincent Benavent aux fonctions d'adjoint à la déléguée régionale pour la circonscription Nord-Pas-de-Calais et Picardie ;

DECIDE :

Art. 1er. – M. Alain Lemaire est nommé adjoint à la déléguée régionale de la circonscription Nord-Pas-de-Calais et Picardie, à compter du 1er octobre 2016 en remplacement de M. Vincent Benavent appelé à d'autres fonctions.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 30 septembre 2016

Alain Fuchs



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mègier
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC162470DR19

Décision portant nomination de Monsieur Anthony Carvin aux fonctions de responsable des systèmes d'information (RSI) de la délégation Normandie

LE PRESIDENT,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC140820DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à Monsieur Vincent Goujon, délégué régional pour la circonscription Normandie notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

Vu l'agrément du directeur des systèmes d'information du CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Monsieur Anthony Carvin, Ingénieur d'études, est nommé responsable des systèmes d'information de la délégation Normandie à compter du 1^{er} novembre 2016.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Caen, le 27 octobre 2016

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Vincent GOUJON

DEC162469DR19

Décision portant nomination de Monsieur Anthony Carvin aux fonctions de responsable régional de la sécurité des systèmes d'information (RSSI) de la délégation Normandie

LE PRESIDENT,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC140820DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à Monsieur Vincent Goujon, délégué régional pour la circonscription Normandie notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

Vu la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information du CNRS (RSSIC) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Monsieur Anthony Carvin, Ingénieur d'études, est nommé responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation Normandie à compter du 1^{er} novembre 2016.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Caen, le 27 octobre 2016

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Vincent GOUJON

DEC152068INSU

Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Rodolphe LEMEE, directeur par intérim de l'unité mixte de service UMS829 intitulée Observatoire Océanologique de Villefranche sur Mer (OOV)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision DEC133025DGDS en date du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte de service n°829 intitulée Observatoire Océanologique de Villefranche Sur Mer et nommant respectivement M. Gabriel GORSKY et M. Rodolphe LEMEE, directeur et directeur adjoint de cette unité ;

Vu l'accord du partenaire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Gabriel GORSKY, directeur et de M. Rodolphe LEMEE directeur adjoint de l'unité mixte de service susvisée, appelés à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} septembre 2015.

II. A compter de cette même date, M. Rodolphe LEMEE, Enseignant-Chercheur à l'Université Pierre et Marie Curie, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de service susvisée jusqu'au 28 février 2016.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21 septembre 2015

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science
Philippe Baptiste

DEC162315DAJ

Décision portant nomination de Mme Catherine Balladur aux fonctions d'adjointe à la directrice de la communication (DIRCOM)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC050213DAJ du 21 décembre 2005 modifiée portant création de la direction de la communication ;

Vu la décision DEC105300DAJ du 3 janvier 2011 portant nomination de Mme Brigitte Perucca aux fonctions de directrice de la communication ;

Sur proposition de la directrice de la communication ;

DÉCIDE :

Art. 1^{er}. – Mme Catherine Balladur, ingénieure de recherche hors classe, est nommée aux fonctions d'adjointe à la directrice de la communication, en charge de l'administration et des partenariats, à compter du 16 août 2016.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 25 octobre 2016

Alain Fuchs

DEC162368DAJ

Décision portant fin de fonctions et nomination de M. Eric Migevant aux fonctions de responsable du Service Central des Concours

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC100169DAJ du 1^{er} octobre 2010 modifié portant organisation de la direction des ressources humaines ;

Vu la décision DEC123088DAJ du 27 décembre 2012 portant nomination de M. Jean Baty aux fonctions de responsable du Service central des concours ;

DÉCIDE :

Art. 1^{er} – M. Eric Migevant est nommé responsable du Service central des concours à compter du 1^{er} octobre 2016, en remplacement de M. Jean Baty admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Art. 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 25 octobre 2016

ALAIN FUCHS

DEC162318DAJ

Décision portant cessation de fonctions de M. Jean Arlat, délégué scientifique de l'Institut des sciences informatiques et de leurs interactions (INS2I)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC161070DAJ du 27 mai 2016 portant nomination de Jean Arlat aux fonctions de délégué scientifique de l'Institut des sciences informatiques et de leurs interactions (INS2I) ;

DÉCIDE :

Art. 1^{er} – A la demande de M. Jean Arlat, il est mis fin à ses fonctions de délégué scientifique de l'INS2I en charge de la thématique « *Recherche partenariale, Innovation* », à compter du 31 août 2016.

Art. 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 5 octobre 2016

Alain Fuchs



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mègier
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC162297DAJ

Décision portant fin de fonctions de M. Joël Moreau et nomination de M. Jean-François Gérard aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut de Chimie (INC)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC120793DAJ du 1^{er} mars 2012 portant nomination de M. Joël Moreau aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut de Chimie (INC) ;

Sur proposition du directeur de l'Institut de Chimie (INC) ;

DÉCIDE :

Art. 1^{er}. – A compter du 1^{er} novembre 2016, M. Jean-François Gérard, Professeur des universités, est nommé directeur adjoint scientifique de l'INC en charge des projets scientifiques transverses, en remplacement de M. Joël Moreau appelé à d'autres fonctions.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 5 octobre 2016



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC162317DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Olivier BONAMI, directeur de l'unité UMR7110 intitulée Laboratoire de Linguistique Formelle-LLF, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151172DAJ du 15 juillet 2015 portant nomination de Monsieur Patrick MOUNAUD aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Paris-Villejuif (DR PVJ) ;

Vu la décision DEC162967DAJ du 4 janvier 2016 portant modification de la décision DEC151174DAJ du 15 juillet 2015 portant délégation de signature à Monsieur Patrick MOUNAUD aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Paris-Villejuif (DR PVJ) ;

Vu la décision DEC162071INSHS du 6 septembre 2016 portant nomination de Monsieur BONAMI aux fonctions de directeur et de Madame Catherine DONATI, directrice adjointe de l'unité UMR7110, intitulée « Laboratoire de Linguistique Formelle LLF » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Olivier BONAMI, directeur de l'unité UMR7110, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Olivier BONAMI, délégation de signature est donnée à Madame Caterina DONATI, Professeur des universités, et Madame Viviane MAKOUGNI SIGE, Technicien de classe supérieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC160248INSHS du 5 avril 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

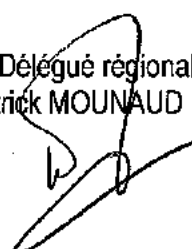
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 26 septembre 2016

Le Délégué régional
Patrick MOUNAUD



¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC162320DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Victor ROSENTHAL, directeur par intérim de l'unité UMR8178 intitulée Institut Marcel Mauss, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151172DAJ du 15 juillet 2015 portant nomination de Monsieur Patrick MOUNAUD aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Paris-Villejuif (DR PVJ) ;

Vu la décision DEC162967DAJ du 4 janvier 2016 portant modification de la décision DEC151174DAJ du 15 juillet 2015 portant délégation de signature à Monsieur Patrick MOUNAUD aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Paris-Villejuif (DR PVJ) ;

Vu la décision DEC162192INSHS du 13 septembre 2016 portant cessation de fonctions de Monsieur Albert OGIEN, directeur et nomination de Monsieur Victor ROSENTHAL, directeur par intérim de l'unité UMR8178, intitulée « Marcel Mauss » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Victor ROSENTHAL, directeur par intérim de l'unité UMR8178, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du



Délégation Paris-Villejuif
www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Victor ROSENTHAL, délégation de signature est donnée à Madame Joëlle CAUGNON-SOSSINE, ingénieur d'étude 2^{ème} classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC131451INSHS du 23 mai 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 26 septembre 2016

Le Délégué régional
Patrick MOUNAUD



¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC162321DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Stefano BOSI, directeur par intérim de l'unité USR3683 intitulée Maison des sciences de l'homme Paris-Saclay (MSH Paris-Saclay), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151172DAJ du 15 juillet 2015 portant nomination de Monsieur Patrick MOUNAUD aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Paris-Villejuif (DR PVJ) ;

Vu la décision DEC162967DAJ du 4 janvier 2016 portant modification de la décision DEC151174DAJ du 15 juillet 2015 portant délégation de signature à Monsieur Patrick MOUNAUD aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Paris-Villejuif (DR PVJ) ;

Vu la décision DEC16798INSHS du 29 juillet 2016 portant cessation de fonctions de Monsieur Claude DIDRY, directeur et nomination de Monsieur Stefano BOSI aux fonctions de directeur par intérim de l'unité USR3683, intitulée « Maison des sciences de l'homme Paris-Saclay (MSH Paris-Saclay) » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Stefano BOSI, directeur par intérim de l'unité USR3683, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Stefano BOSI, délégation de signature est donnée à Madame Christine BENICHOU, Ingénieur de recherche 2^{ème} classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 26 septembre 2016

Le Délégué régional
Patrick MOUNAUD



¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC162322DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Valérie NOVEMBER, directrice de l'unité UMR8134 intitulée Laboratoire, Territoires et Sociétés (LATTS), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151172DAJ du 15 juillet 2015 portant nomination de Monsieur Patrick MOUNAUD aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Paris-Villejuif (DR PVJ) ;

Vu la décision DEC162967DAJ du 4 janvier 2016 portant modification de la décision DEC151174DAJ du 15 juillet 2015 portant délégation de signature à Monsieur Patrick MOUNAUD aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Paris-Villejuif (DR PVJ) ;

Vu la décision DEC152781INSHS du 02 février 2016 portant nomination de Madame Valérie NOVEMBER aux fonctions de directrice et de Messieurs Gilles JEANNOT et Pascal UGHETTO aux fonctions de directeurs adjoints de l'UMR8134, intitulée « Laboratoires Techniques, Territoires et Sociétés » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Valérie NOVEMBER, directrice de l'unité UMR8134 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Valérie NOVEMBER, délégation de signature est donnée à Monsieur Gilles JEANNOT, Ingénieur divisionnaire des TPE à l'Ecole des Ponts Paristech, Monsieur Pascal UGHETTO, Professeur des universités, et Madame Virginia FREY, Ingénieur d'étude 2^{ème} classe , aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC160698DR01 du 16 mars 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 27 septembre 2016

Le Délégué régional
Patrick MOUHAUD



¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC162399DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Cyrille NICAUD, directeur de l'unité UMR8049 intitulée Laboratoire d'Informatique Gaspard-Monge, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

- Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
- Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
- Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
- Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
- Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
- Vu** la décision DEC151172DAJ du 15 juillet 2015 portant nomination de Monsieur Patrick MOUNAUD aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Paris-Villejuif (DR PVJ) ;
- Vu** la décision DEC162967DAJ du 4 janvier 2016 portant modification de la décision DEC151174DAJ du 15 juillet 2015 portant délégation de signature à Monsieur Patrick MOUNAUD aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Paris-Villejuif (DR PVJ) ;
- Vu** la décision DEC151577DASTR du 15 juillet 2015 portant modification du rattachement d'unités à des délégations régionales du CNRS – Délégation Paris-Villejuif de l'unité UMR8049, intitulée « Laboratoire d'Informatique Gaspard-Monge », dont le directeur est Monsieur Cyril NICAUD ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Cyril NICAUD, directeur de l'unité UMR8049, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Cyril NICAUD, délégation de signature est donnée à Monsieur Jamal NAJIM, Directeur de recherche, et Madame Corinne PALESCANDOLO, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC161076DR01 du 17 mai 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 10 octobre 2016

Le délégué régional
Patrick MOUNAUD



¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC162405DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Elodie ANXOLABEHÈRE, directrice par intérim de l'unité UMR7591 intitulée Laboratoire d'Electrochimie Moléculaire, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151172DAJ du 15 juillet 2015 portant nomination de Monsieur Patrick MOUNAUD aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Paris-Villejuif (DR PVJ) ;

Vu la décision DEC162967DAJ du 4 janvier 2016 portant modification de la décision DEC151174DAJ du 15 juillet 2015 portant délégation de signature à Monsieur Patrick MOUNAUD aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Paris-Villejuif (DR PVJ) ;

Vu la décision DEC161309INC du 26 juillet 2016 portant cessation de fonctions et nomination de Madame Elodie ANXOLABEHÈRE, directrice par intérim de l'unité UMR7591, intitulée « Laboratoire d'Electrochimie Moléculaire » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Elodie ANXOLABEHÈRE, directrice par intérim de l'unité UMR7591, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Elodie ANXOLABEHÈRE, délégation de signature est donnée à Monsieur Marc ROBERT, Professeur des universités classe exceptionnelles, et Madame Julie ROY, Technicienne de classe normal, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC150735DR01 du 23 février 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

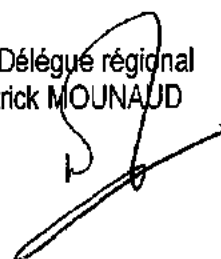
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 26 septembre 2016

Le Délégué régional
Patrick MOUNAUD



¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC162314DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Maximilian KISTLER, directeur par intérim de l'unité UMR8590 intitulée Institut d'Histoire et de Philosophie des Sciences et des Techniques (IHPST), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151172DAJ du 15 juillet 2015 portant nomination de Monsieur Patrick MOUNAUD aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Paris-Villejuif (DR PVJ) ;

Vu la décision DEC162967DAJ du 4 janvier 2016 portant modification de la décision DEC151174DAJ du 15 juillet 2015 portant délégation de signature à Monsieur Patrick MOUNAUD aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Paris-Villejuif (DR PVJ) ;

Vu la décision DEC161294INSHS du 13 septembre 2016 portant cessation de fonctions et nomination de Monsieur Maximilian KISTLER, directeur par intérim de l'unité UMR8590, intitulée « Institut d'Histoire et de Philosophie des Sciences et des Techniques (IHPST) » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Maximilian KISTLER, directeur par intérim de l'unité UMR8590, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Maximilian KISTLER, délégation de signature est donnée à Madame Peggy TESSIER, Ingénieur d'étude 2^{ème} classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC122181DR01 du 27 juillet 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 26 septembre 2016

Le Délégué régional
Patrick MOUNAUD



¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC162436DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Zoi KAPOULA-SAINTE-FARE GARNOT, directrice de l'unité GDR3700 intitulée Esthétique Arts & Sciences ESARS, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151172DAJ du 15 juillet 2015 portant nomination de Monsieur Patrick MOUNAUD aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Paris-Villejuif (DR PVJ) ;

Vu la décision DEC162967DAJ du 4 janvier 2016 portant modification de la décision DEC151174DAJ du 15 juillet 2015 portant délégation de signature à Monsieur Patrick MOUNAUD aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Paris-Villejuif (DR PVJ) ;

Vu la décision DEC142134DGDS du 18 décembre 2014 portant création de l'unité GDR3700, intitulée « Esthétique Arts & Sciences ESARS », dont la directrice est Madame Zoi KAPOULA-SAINTE FARE GARNOT ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Zoi KAPOULA-SAINTE FARE GARNOT, directrice de l'unité GDR700, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Zoi KAPOULA-SAINTE FARE GARNOT, délégation de signature est donnée à Monsieur Florian WASZAK, directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 17 octobre 2016

Le délégué régional
Patrick MOUNAUD



DEC162440DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Cédric GENDROT, directeur par intérim, de l'unité UMR7018 intitulée Laboratoire de phonétique et phonologie, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151172DAJ du 15 juillet 2015 portant nomination de Monsieur Patrick MOUNAUD aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Paris-Villejuif (DR PVJ) ;

Vu la décision DEC162967DAJ du 4 janvier 2016 portant modification de la décision DEC151174DAJ du 15 juillet 2015 portant délégation de signature à Monsieur Patrick MOUNAUD aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Paris-Villejuif (DR PVJ) ;

Vu la décision DEC161355INSHS du 7 juillet 2016 portant nomination de Monsieur Cédric GENDROT aux fonctions de directeur par intérim et de Madame Cécile FOUGERON aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité UMR7018, intitulée « Laboratoire de phonétique et phonologie » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Cédric GENDROT, directeur par intérim de l'unité UMR7018, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité;



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Cédric GENDRON, délégation de signature est donnée à Madame Cécile FOUGERON, Directrice de recherche 2^{ème} classe, et de Madame Gwenaëlle LO BUE, Technicien de classe supérieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC150385DR01 du 29 janvier 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 18 octobre 2016

Le délégué régional
Patrick MOUNAUD



DEC162449DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Xavier GALMICHE, directeur de l'unité UMR8224 intitulée Europe orientale, balkanique et médiane (Eur'ORBEM), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

- Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
- Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
- Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
- Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
- Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
- Vu** la décision DEC151172DAJ du 15 juillet 2015 portant nomination de Monsieur Patrick MOUNAUD aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Paris-Villejuif (DR PVJ) ;
- Vu** la décision DEC162967DAJ du 4 janvier 2016 portant modification de la décision DEC151174DAJ du 15 juillet 2015 portant délégation de signature à Monsieur Patrick MOUNAUD aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Paris-Villejuif (DR PVJ) ;
- Vu** la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité UMR8224, intitulée « Europe orientale, balkanique et médiane « Eur'ORBEM », dont le directeur est Monsieur Xavier GALMICHE ;
- Vu** la décision DEC162207INSHS du 19 septembre 2016 portant nomination de Madame Luba JURBENSON, directrice adjointe par intérim de l'unité UMR8224, intitulée « Europe orientale, balkanique et médiane « Eur'ORBEM » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Xavier GALMICHE, directeur de l'unité UMR8224, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Xavier GALMICHE, délégation de signature est donnée à Madame Marie-Christine AUTANT-MATHIEU, Directrice de recherche 1^{ère} classe, Madame Luba JURGENSON, Maître de conférences, et Madame Natalia BALABANOVA, Assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC141692DR01 du 17 juin 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

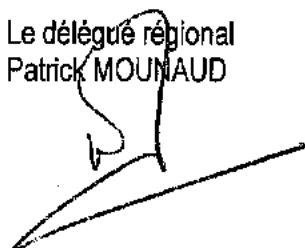
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 20 octobre 2016

Le délégué régional
Patrick MOUNAUD



¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC162485DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Alice TRAVERS, Chargée de recherche 1^{ère} classe, affectée à l'UMR8155 intitulée Centre de Recherche sur les Civilisations de l'Asie Orientale, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

- Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
- Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
- Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
- Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
- Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
- Vu** la décision DEC151172DAJ du 15 juillet 2015 portant nomination de Monsieur Patrick MOUNAUD aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Paris-Villejuif (DR PVJ) ;
- Vu** la décision DEC162967DAJ du 4 janvier 2016 portant modification de la décision DEC151174DAJ du 15 juillet 2015 portant délégation de signature à Monsieur Patrick MOUNAUD aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Paris-Villejuif (DR PVJ) ;
- Vu** la décision DEC133018DGDS20 du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8155, intitulée « Centre de Recherche sur les Civilisations de l'Asie Orientale », dont le directeur est Nicolas FIEVE ;
- Vu** la demande du directeur de l'unité Monsieur Nicolas FIEVE en date du 20 octobre 2016 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Alice TRAVERS, Chargée de recherche 1^{ère} classe, affectée à l'UMR8155, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits du **contrat « TibArmy » référence BFC/3001846 gérés par l'unité sous les numéros OTP : 54398 et EOTP : 54398R :**

1. les marchés et commandes d'un montant unitaire inférieur ou égal à 134 000 € HT à la date de la signature de la commande, à l'exception des contrats de prestation de service.



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

2. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant notamment les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents ;

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 27 octobre 2016

Le délégué régional
Patrick MOUNAUD



DEC162254DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Sophie WAHNICH, directrice par intérim de l'unité UMR8177 intitulée Institut Interdisciplinaire d'Anthropologie du Contemporain (IIAC), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151172DAJ du 15 juillet 2015 portant nomination de Monsieur Patrick MOUNAUD aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Paris-Villejuif (DR PVJ) ;

Vu la décision DEC162967DAJ du 4 janvier 2016 portant modification de la décision DEC151174DAJ du 15 juillet 2015 portant délégation de signature à Monsieur Patrick MOUNAUD aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Paris-Villejuif (DR PVJ) ;

Vu la décision DEC162010INSHS du 28 juillet 2016 portant cessation de fonctions de Monsieur Thierry WENDLING et nomination de Madame Sophie WAHNICH, directrice par intérim et nomination de Madame Evelyne RIBERT et de Monsieur Franck BEUVIER en tant que directeurs adjoints par intérim de l'unité UMR8177, intitulée « Institut Interdisciplinaire d'Anthropologie du Contemporain (IIAC) » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Sophie WAHNICH, directrice par intérim de l'unité UMR8177, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sophie WAHNICH, Délégation de signature est donnée à Madame Evelyne RIBERT, Madame Christèle GUILLOTEAU, Assistante Ingénieure, Monsieur Franck BEUVIER, Chargé de recherche, et Madame Nadine BOILLON, technicienne de classe supérieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC151733DR01 du 22 juillet 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 14 septembre 2016

Le Délégué régional
Patrick MOUNAUD



¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Décision portant délégation de signature à Monsieur Giuseppe BALDACCI, directeur de l'unité UMR7592 intitulée Institut Jacques Monod, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151172DAJ du 15 juillet 2015 portant nomination de Monsieur Patrick MOUNAUD aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Paris-Villejuif (DR PVJ) ;

Vu la décision DEC162967DAJ du 4 janvier 2016 portant modification de la décision DEC151174DAJ du 15 juillet 2015 portant délégation de signature à Monsieur Patrick MOUNAUD aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Paris-Villejuif (DR PVJ) ;

Vu la décision DEC143252DGDS du 18 décembre 2014 portant modification du rattachement d'unités à des délégations régionales du CNRS de l'unité UMR7592, intitulée « Institut Jacques Monod », dont le directeur est Monsieur Giuseppe BALDACCI ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Giuseppe BALDACCI, directeur de l'unité UMR7592, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Giuseppe BALDACCI, délégation de signature est donnée à Monsieur Roger KARESS, Directeur de recherche 1^{ère} classe, Monsieur Antoine CHARLOT, Ingénieur de recherche 2^{ème} classe, et Monsieur Stéphane HOYEZ, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC150234DR01 du 21 janvier 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

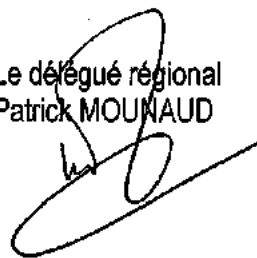
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 13 octobre 2016

Le délégué régional
Patrick MOUNAUD



Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité umr8539 intitulée Laboratoire de météorologie dynamique

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC133018DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2014, de l'unité umr8539, intitulée « Laboratoire de météorologie dynamique » ;

Vu la décision DEC162225INSU nommant Monsieur Philippe DROBINSKI directeur de l'unité à compter du 01/09/2016 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Riwal PLOUGONVEN, professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Riwal PLOUGONVEN, délégation est donnée à Monsieur François FORGET, directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Riwal PLOUGONVEN et de Monsieur François FORGET, délégation est donnée à Monsieur Fabio D'ANDREA, directrice de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} septembre 2016

Le directeur d'unité
Monsieur Philippe DROBINSKI

Monsieur Riwal PLOUGONVEN

Monsieur François FORGET

Monsieur Fabio D'ANDREA

DEC161425DR04

Décision portant délégation de signature à Madame Nadine PEYRIERAS, directeur de l'unité *USR3695* intitulée *BioEmergences*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161059DAJ du 17 juin 2016 nommant Monsieur Bertrand MINAULT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er septembre 2016 ;

Vu la décision DEC142129DGDS approuvant la création, à compter du 01/01/2015, de l'unité *USR3695*, intitulée « *BioEmergences* », dont le directeur est Madame Nadine PEYRIERAS ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Nadine PEYRIERAS, directeur de l'unité *USR3695*, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Nadine PEYRIERAS, délégation de signature est donnée à Madame Amparo RUIZ VERA, ingénieure d'étude, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} septembre 2016

Le délégué régional
Bertrand MINAULT

Madame Nadine PEYRIERAS

Madame Amparo RUIZ VERA

DEC161426DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Bernard PIRE*, directeur de l'unité *UMR7644* intitulée *Centre de physique théorique*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161059DAJ du 17 juin 2016 nommant Monsieur Bertrand MINAULT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er septembre 2016 ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR7644, intitulée « Centre de physique théorique », dont le directeur est Monsieur Bernard PIRE ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Bernard PIRE, directeur de l'unité UMR7644, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Bernard PIRE, délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-René CHAZOTTES, directeur de recherche, et Madame Florence AUGER, ingénieure d'étude, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} septembre 2016

Le délégué régional
Bertrand MINAULT

Monsieur Bernard PIRE

Monsieur Jean-René CHAZOTTES

Madame Florence AUGER

DEC161427DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Mathis PLAPP*, directeur de l'unité *UMR7643* intitulée *Laboratoire de physique de la matière condensée*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161059DAJ du 17 juin 2016 nommant Monsieur Bertrand MINAULT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er septembre 2016 ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR7643, intitulée « Laboratoire de physique de la matière condensée », dont le directeur est Monsieur Mathis PLAPP ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Mathis PLAPP, directeur de l'unité UMR7643, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Mathis PLAPP, délégation de signature est donnée à Madame Anne-Chantal GOUGET, chargée de recherche, et Monsieur Jacques PERETTI, directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} septembre 2016

Le délégué régional
Bertrand MINAULT

Monsieur Mathis PLAPP

Madame Anne-Chantal GOUGET

Monsieur Jacques PERETTI

DEC161435DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Marc RABAUD*, directeur de l'unité *UMR7608* intitulée *Fluides, automatique et systèmes thermiques*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161059DAJ du 17 juin 2016 nommant Monsieur Bertrand MINAULT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er septembre 2016 ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR7608, intitulée « Fluides, automatique et systèmes thermiques », dont le directeur est Monsieur Marc RABAUD ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Marc RABAUD, directeur de l'unité UMR7608, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Marc RABAUD, délégation de signature est donnée à Monsieur Harold AURADOU, directeur de recherche, et Madame Mai GUERRIB, technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} septembre 2016

Le délégué régional
Bertrand MINAULT

Monsieur Marc RABAUD

Monsieur Harold AURADOU

Madame Mai GUERRIB

DEC161436DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Sylvain RAVY*, directeur de l'unité *UMR8502* intitulée *Laboratoire de physique des solides*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161059DAJ du 17 juin 2016 nommant Monsieur Bertrand MINAULT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er septembre 2016 ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR8502, intitulée « Laboratoire de physique des solides », dont le directeur est Monsieur Sylvain RAVY ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Sylvain RAVY, directeur de l'unité UMR8502, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Sylvain RAVY, délégation de signature est donnée à Monsieur Luc ORTEGA, ingénieur de recherche, Madame Pouneh MILANIAN, ingénieure d'étude, et Madame Marianne IMPEROR, directrice de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} septembre 2016

Le délégué régional
Bertrand MINAULT

Monsieur Sylvain RAVY

Monsieur Luc ORTEGA

Madame Pouneh MILANIAN

Madame Marianne IMPEROR

DEC161437DR04

**Décision portant délégation de signature à *Madame Mireille REGNIER*, directeur de l'unité *UMR7161* intitulée *Laboratoire d'informatique de l'Ecole Polytechnique*,
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161059DAJ du 17 juin 2016 nommant Monsieur Bertrand MINAULT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er septembre 2016 ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR7161, intitulée « Laboratoire d'informatique de l'Ecole Polytechnique » ;

Vu la décision DEC161493INS2I nommant Madame Mireille REGNIER directeur de l'unité à compter du 01/07/2016 ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Mireille REGNIER, directeur de l'unité UMR7161, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Mireille REGNIER, délégation de signature est donnée à Monsieur Frank VALENCIA, chargé de recherche, Madame SYLVIE JABINET, technicienne, et Madame Evelyne RAYSSAC, agent catégorie 2B, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} septembre 2016

Le délégué régional
Bertrand MINAULT

Madame Mireille REGNIER

Monsieur Frank VALENCIA

Madame SYLVIE JABINET

Madame Evelyne RAYSSAC

DEC161438DR04

**Décision portant délégation de signature à *Monsieur Pierre ROBERT*, directeur de l'unité *UPS3364* intitulée *Ingénierie, radioprotection, sûreté et démantèlement*,
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161059DAJ du 17 juin 2016 nommant Monsieur Bertrand MINAULT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er septembre 2016 ;

Vu la décision DEC142131DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UPS3364, intitulée « Ingénierie, radioprotection, sûreté et démantèlement », dont le directeur est Monsieur Pierre ROBERT ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Pierre ROBERT, directeur de l'unité UPS3364, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pierre ROBERT, délégation de signature est donnée à Madame Thérèse ALLEGRE, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} septembre 2016

Le délégué régional
Bertrand MINAULT

Monsieur Pierre ROBERT

Madame Thérèse ALLEGRE

DEC161439DR04

**Décision portant délégation de signature à *Monsieur Pere ROCA CABARROCAS*, directeur de l'unité *UMR7647* intitulée *Laboratoire de physique des interfaces et des couches minces*,
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161059DAJ du 17 juin 2016 nommant Monsieur Bertrand MINAULT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er septembre 2016 ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR7647, intitulée « Laboratoire de physique des interfaces et des couches minces », dont le directeur est Monsieur Pere ROCA CABARROCAS ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Pere ROCA CABARROCAS, directeur de l'unité UMR7647, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pere ROCA CABARROCAS, délégation de signature est donnée à Madame Laurence GEROT, ingénieure d'étude, et Monsieur Costel Sorin COJOCARU, chargé de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} septembre 2016

Le délégué régional
Bertrand MINAULT

Monsieur Pere ROCA CABARROCAS

Madame Laurence GEROT

Monsieur Costel Sorin COJOCARU

DEC161440DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Jean-François ROCH*, directeur de l'unité *UMR9188* intitulée *Laboratoire Aimé Cotton*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161059DAJ du 17 juin 2016 nommant Monsieur Bertrand MINAULT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er septembre 2016 ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant la création, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR9188, intitulée « Laboratoire Aimé Cotton », dont le directeur est Monsieur Jean-François ROCH ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Jean-François ROCH, directeur de l'unité UMR9188, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-François ROCH, délégation de signature est donnée à Monsieur Djamel BENREDJEM, professeur, et Madame Monique GRANON, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} septembre 2016

Le délégué régional
Bertrand MINAULT

Monsieur Jean-François ROCH

Monsieur Djamel BENREDJEM

Madame Monique GRANON

DEC161442DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Antoine ROUSSE*, directeur de l'unité *UMR7639* intitulée *Laboratoire d'optique appliquée*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161059DAJ du 17 juin 2016 nommant Monsieur Bertrand MINAULT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er septembre 2016 ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR7639, intitulée « Laboratoire d'optique appliquée », dont le directeur est Monsieur Antoine ROUSSE ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Antoine ROUSSE, directeur de l'unité UMR7639, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Antoine ROUSSE, délégation de signature est donnée à Madame Patricia TOULLIER, ingénieure d'étude, et Monsieur Philippe ZEITOUN, directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} septembre 2016

Le délégué régional
Bertrand MINAULT

Monsieur Antoine ROUSSE

Madame Patricia TOULLIER

Monsieur Philippe ZEITOUN

DEC161443DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Frédéric ROUSSET*, directeur de l'unité *GDR2434* intitulée *Analyse des équations aux dérivées partielles*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161059DAJ du 17 juin 2016 nommant Monsieur Bertrand MINAULT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er septembre 2016 ;

Vu la décision DEC140017DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2014, de l'unité GDR2434, intitulée « Analyse des équations aux dérivées partielles », dont le directeur est Monsieur Frédéric ROUSSET ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Frédéric ROUSSET, directeur de l'unité GDR2434, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} septembre 2016

Le délégué régional
Bertrand MINAULT

Monsieur Frédéric ROUSSET

DEC161444DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Jean-Antoine SCARPACI*, directeur de l'unité *UMR8609* intitulée *Centre de sciences nucléaires et de sciences de la matière*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161059DAJ du 17 juin 2016 nommant Monsieur Bertrand MINAULT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er septembre 2016 ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR8609, intitulée « Centre de sciences nucléaires et de sciences de la matière », dont le directeur est Monsieur Jean-Antoine SCARPACI ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Antoine SCARPACI, directeur de l'unité UMR8609, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Antoine SCARPACI, délégation de signature est donnée à Madame Christelle DODEMAN-DENYS, ingénieure d'étude, et Monsieur Alain ASTIER, chargé de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} septembre 2016

Le délégué régional
Bertrand MINAULT

Monsieur Jean-Antoine SCARPACI

Madame Christelle DODEMAN-DENYS

Monsieur Alain ASTIER

DEC161445DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Frédéric SOHM*, directeur de l'unité *UMS3504* intitulée *AMAGEN*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161059DAJ du 17 juin 2016 nommant Monsieur Bertrand MINAULT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er septembre 2016 ;

Vu la décision DEC142126DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMS3504, intitulée « AMAGEN », dont le directeur est Monsieur Frédéric SOHM ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Frédéric SOHM, directeur de l'unité UMS3504, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Frédéric SOHM, délégation de signature est donnée à Monsieur Laurent LEGENDRE, ingénieur d'étude, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} septembre 2016

Le délégué régional
Bertrand MINAULT

Monsieur Frédéric SOHM

Monsieur Laurent LEGENDRE

DEC161446DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Francesco SOTTILE*, directeur de l'unité *GDR3675* intitulée *Rencontres de spectroscopie théorique*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161059DAJ du 17 juin 2016 nommant Monsieur Bertrand MINAULT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er septembre 2016 ;

Vu la décision DEC142133DGDS approuvant la création, à compter du 01/01/2015, de l'unité GDR3675, intitulée « Rencontres de spectroscopie théorique », dont le directeur est Monsieur Francesco SOTTILE ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Francesco SOTTILE, directeur de l'unité GDR3675, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} septembre 2016

Le délégué régional
Bertrand MINAULT

Monsieur Francesco SOTTILE

DEC161447DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Achille STOCCHI*, directeur de l'unité *UMR8607* intitulée *Laboratoire de l'accélérateur linéaire*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161059DAJ du 17 juin 2016 nommant Monsieur Bertrand MINAULT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er septembre 2016 ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR8607, intitulée « Laboratoire de l'accélérateur linéaire », dont le directeur est Monsieur Achille STOCCHI ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Achille STOCCHI, directeur de l'unité UMR8607, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Achille STOCCHI, délégation de signature est donnée à Monsieur Fabien CAVALIER, directeur de recherche, et Madame Brigitte RENARD, ingénieure de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} septembre 2016

Le délégué régional
Bertrand MINAULT

Monsieur Achille STOCCHI

Monsieur Fabien CAVALIER

Madame Brigitte RENARD

DEC161448DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Emmanuel TRIZAC*, directeur de l'unité *UMR8626* intitulée *Laboratoire de physique théorique et modèles statistiques*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161059DAJ du 17 juin 2016 nommant Monsieur Bertrand MINAULT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er septembre 2016 ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR8626, intitulée « Laboratoire de physique théorique et modèles statistiques », dont le directeur est Monsieur Emmanuel TRIZAC ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Emmanuel TRIZAC, directeur de l'unité UMR8626, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Emmanuel TRIZAC, délégation de signature est donnée à Madame Claudine LE VAOU, assistante ingénieure, Monsieur Thierry JOLICOEUR, directeur de recherche, et Monsieur Denis ULLMO, directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} septembre 2016

Le délégué régional
Bertrand MINAULT

Monsieur Emmanuel TRIZAC

Madame Claudine LE VAOU

Monsieur Thierry JOLICOEUR

Monsieur Denis ULLMO

DEC161450DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Emmanuel ULLMO*, directeur de l'unité *ERL9216* intitulée *Laboratoire Alexander Grothendieck*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161059DAJ du 17 juin 2016 nommant Monsieur Bertrand MINAULT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er septembre 2016 ;

Vu la décision DEC142130DGDS approuvant la création, à compter du 01/01/2015, de l'unité ERL9216, intitulée « Laboratoire Alexander Grothendieck », dont le directeur est Monsieur Emmanuel ULLMO ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Emmanuel ULLMO, directeur de l'unité ERL9216, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} septembre 2016

Le délégué régional
Bertrand MINAULT

Monsieur Emmanuel ULLMO

DEC161451DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Cornelis VAN DER BEEK*, directeur de l'unité *UMR7642* intitulée *Laboratoire des solides irradiés*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161059DAJ du 17 juin 2016 nommant Monsieur Bertrand MINAULT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er septembre 2016 ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR7642, intitulée « Laboratoire des solides irradiés », dont le directeur est Monsieur Cornelis VAN DER BEEK ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Cornelis VAN DER BEEK, directeur de l'unité UMR7642, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Cornelis VAN DER BEEK, délégation de signature est donnée à Madame Valérie VENIARD-MARTIN, directrice de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} septembre 2016

Le délégué régional
Bertrand MINAULT

Monsieur Cornelis VAN DER BEEK

Madame Valérie VENIARD-MARTIN

DEC161452DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Guillaume VAN DER REST*, directeur de l'unité FR3624 intitulée *Réseau national de spectrométrie de masse FT-ICR à très haut champ*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161059DAJ du 17 juin 2016 nommant Monsieur Bertrand MINAULT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er septembre 2016 ;

Vu la décision DEC142124DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité FR3624, intitulée « Réseau national de spectrométrie de masse FT-ICR à très haut champ », dont le directeur est Monsieur Guillaume VAN DER REST ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Guillaume VAN DER REST, directeur de l'unité FR3624, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} septembre 2016

Le délégué régional
Bertrand MINAULT

Monsieur Guillaume VAN DER REST

DEC161453DR04

Décision portant délégation de signature à Monsieur Philippe VERNIER, directeur de l'unité UMR9197 intitulée Institut des neurosciences Paris-Saclay, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161059DAJ du 17 juin 2016 nommant Monsieur Bertrand MINAULT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er septembre 2016 ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant la création, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR9197, intitulée « Institut des neurosciences Paris-Saclay », dont le directeur est Monsieur Philippe VERNIER ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Philippe VERNIER, directeur de l'unité UMR9197, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe VERNIER, délégation de signature est donnée à Madame Patricia MADRIERES, ingénieure de recherche, Monsieur Jean-Marc EDELINE, directeur de recherche, Madame Nathalie BERTHE, assistante ingénieure, Madame Jeanne TRIKI, technicienne, Madame Angélique NICOLAS, technicienne, et Madame Amélie LEOST, technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} septembre 2016

Le délégué régional
Bertrand MINAULT

Monsieur Philippe VERNIER

Madame Patricia MADRIERES

Monsieur Jean-Marc EDELINE

Madame Nathalie BERTHE

Madame Jeanne TRIKI

Madame Angélique NICOLAS

Madame Amélie LEOST

DEC161454DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Samuel WALLON*, directeur de l'unité *GDR3753* intitulée *Chromodynamique quantique*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161059DAJ du 17 juin 2016 nommant Monsieur Bertrand MINAULT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er septembre 2016 ;

Vu la décision DEC151307DGDS approuvant la création, à compter du 01/01/2016, de l'unité GDR3753, intitulée « Chromodynamique quantique », dont le directeur est Monsieur Samuel WALLON ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Samuel WALLON, directeur de l'unité GDR3753, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} septembre 2016

Le délégué régional
Bertrand MINAULT

Monsieur Samuel WALLON

DEC161455DR04

**Décision portant délégation de signature à Madame Edith WILMART, directeur de l'unité MOY1692 intitulée Direction déléguée à la formation pour les entreprises,
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161059DAJ du 17 juin 2016 nommant Monsieur Bertrand MINAULT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er septembre 2016 ;

Vu la décision DEC122594DAJ approuvant la création, à compter du 01/01/2013, de l'unité MOY1692, intitulée « Direction déléguée à la formation pour les entreprises » ;

Vu la décision DEC122595DAJ nommant Madame Edith WILMART directeur de l'unité à compter du 01/01/2013 ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Edith WILMART, directeur de l'unité MOY1692, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Edith WILMART, délégation de signature est donnée à Madame Blanche GONZALEZ, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} septembre 2016

Le délégué régional
Bertrand MINAULT

Madame Edith WILMART

Madame Blanche GONZALEZ

DEC161456DR04

**Décision portant délégation de signature à *Monsieur François YVON*, directeur de l'unité *UPR3251* intitulée *Laboratoire d'informatique pour la mécanique et les sciences de l'ingénieur*,
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161059DAJ du 17 juin 2016 nommant Monsieur Bertrand MINAULT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er septembre 2016 ;

Vu la décision DEC142127DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UPR3251, intitulée « Laboratoire d'informatique pour la mécanique et les sciences de l'ingénieur », dont le directeur est Monsieur François YVON ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur François YVON, directeur de l'unité UPR3251, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur François YVON, délégation de signature est donnée à Madame Anne VILNAT, professeure, Monsieur Christian TENAUD, directeur de recherche, et Madame Maud GRENET, ingénieure d'étude, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} septembre 2016

Le délégué régional
Bertrand MINAULT

Monsieur François YVON

Madame Anne VILNAT

Monsieur Christian TENAUD

Madame Maud GRENET

DEC161457DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Dirk ZERWAS*, directeur de l'unité *GDR3262* intitulée *Terascale*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161059DAJ du 17 juin 2016 nommant Monsieur Bertrand MINAULT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er septembre 2016 ;

Vu la décision DEC130185DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2013, de l'unité GDR3262, intitulée « Terascale », dont le directeur est Monsieur Dirk ZERWAS ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Dirk ZERWAS, directeur de l'unité GDR3262, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} septembre 2016

Le délégué régional
Bertrand MINAULT

Monsieur Dirk ZERWAS

DEC161759DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Giancarlo FAINI*, directeur de l'unité *UMR9001* intitulée *Centre de nanosciences et de nanotechnologies*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161059DAJ du 17 juin 2016 nommant Monsieur Bertrand MINAULT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er septembre 2016 ;

Vu la décision DEC161797INP approuvant la création, à compter du 01/06/2016, de l'unité UMR9001, intitulée « Centre de nanosciences et de nanotechnologies », dont le directeur est Monsieur Giancarlo FAINI ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Giancarlo FAINI, directeur de l'unité UMR9001, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Giancarlo FAINI, délégation de signature est donnée à Madame Vanessa TOCUT, ingénieure de recherche, Monsieur Dafiné RAVELOSONA, directeur de recherche, Monsieur Laurent VIVIEN, directeur de recherche, Monsieur Pierre-Yves JOUBERT, professeur, Monsieur Jean-Christophe HARMAND, directeur de recherche, Madame Agnès ROUX, ingénieure d'étude, et Madame Isabelle DALAC, technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} septembre 2016

Le délégué régional
Bertrand MINAULT

Monsieur Giancarlo FAINI

Madame Vanessa TOCUT

Monsieur Dafiné RAVELOSONA

Monsieur Laurent VIVIEN

Monsieur Pierre-Yves JOUBERT

Monsieur Jean-Christophe HARMAND

Madame Agnès ROUX

Madame Isabelle DALAC

DEC161937DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité UPS3107 intitulée Institut des grilles et du cloud

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142131DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UPS3107, intitulée « Institut des grilles et du cloud », dont le directeur est Monsieur Vincent BRETON ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Michel DAYDE, professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Michel DAYDE, délégation est donnée à Madame Geneviève ROMIER, ingénieure de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Michel DAYDE et de Madame Geneviève ROMIER, délégation est donnée à Madame Géraldine FETTAHI, ingénieure d'étude, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} septembre 2016

Le directeur d'unité
Monsieur Vincent BRETON

Monsieur Michel DAYDE

Madame Geneviève ROMIER

Madame Géraldine FETTAHI

DEC161940DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité UMR8076 intitulée Biomolécules : conception, isolement, synthèse

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR8076, intitulée « Biomolécules : conception, isolement, synthèse », dont le directeur est Monsieur Bruno FIGADERE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Mouad ALAMI, directeur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Mouad ALAMI, délégation est donnée à Madame Agnès RASNEUR, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} septembre 2016

Le directeur d'unité
Monsieur Bruno FIGADERE

Monsieur Mouad ALAMI

Madame Agnès RASNEUR

DEC161941DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité UMS3676 intitulée UMS IOGS-CNRS

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142126DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMS3676, intitulée « UMS IOGS-CNRS », dont le directeur est Monsieur Jean-Louis MARTIN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Annie MONTAGNAC, ingénieure de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Annie MONTAGNAC, délégation est donnée à Madame Agnès SECKLER, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} septembre 2016

Le directeur d'unité
Monsieur Jean-Louis MARTIN

Madame Annie MONTAGNAC Madame Agnès SECKLER

DEC161942DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité UMR7644 intitulée Centre de physique théorique

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR7644, intitulée « Centre de physique théorique », dont le directeur est Monsieur Bernard PIRE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Jean-René CHAZOTTES, directeur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-René CHAZOTTES, délégation est donnée à Madame Florence AUGER, ingénieure d'étude, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} septembre 2016

Le directeur d'unité
Monsieur Bernard PIRE

Monsieur Jean-René CHAZOTTES Madame Florence AUGER

DEC161943DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité UMR7647 intitulée Laboratoire de physique des interfaces et des couches minces

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR7647, intitulée « Laboratoire de physique des interfaces et des couches minces », dont le directeur est Monsieur Pere ROCA CABARROCAS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Laurence GEROT, ingénieure d'étude, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Laurence GEROT, délégation est donnée à Monsieur Costel Sorin COJOCARU, chargé de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} septembre 2016

Le directeur d'unité
Monsieur Pere ROCA CABARROCAS

Madame Laurence GEROT

Monsieur Costel Sorin COJOCARU

DEC161944DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité UMR8609 intitulée Centre de sciences nucléaires et de sciences de la matière

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR8609, intitulée « Centre de sciences nucléaires et de sciences de la matière », dont le directeur est Monsieur Jean-Antoine SCARPACI ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Christelle DODEMAN-DENYS, ingénieure d'étude, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Christelle DODEMAN-DENYS, délégation est donnée à Monsieur Alain ASTIER, chargé de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} septembre 2016

Le directeur d'unité
Monsieur Jean-Antoine SCARPACI

Madame Christelle DODEMAN-DENYS

Monsieur Alain ASTIER

DEC161945DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité UMS3504 intitulée AMAGEN

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142126DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMS3504, intitulée « AMAGEN », dont le directeur est Monsieur Frédéric SOHM ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Laurent LEGENDRE, ingénieur d'étude, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} septembre 2016

Le directeur d'unité
Monsieur Frédéric SOHM

Monsieur Laurent LEGENDRE

DEC161947DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité UMR8607 intitulée Laboratoire de l'accélérateur linéaire

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR8607, intitulée « Laboratoire de l'accélérateur linéaire », dont le directeur est Monsieur Achille STOCCHI ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Fabien CAVALIER, directeur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Fabien CAVALIER, délégation est donnée à Madame Brigitte RENARD, ingénieure de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} septembre 2016

Le directeur d'unité
Monsieur Achille STOCCHI

Monsieur Fabien CAVALIER

Madame Brigitte RENARD

DEC162023DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité UMR8000 intitulée Laboratoire de chimie physique

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR8000, intitulée « Laboratoire de chimie physique », dont le directeur est Monsieur Philippe MAITRE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Pedro ALMEIDA DE OLIVEIRA, professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pedro ALMEIDA DE OLIVEIRA, délégation est donnée à Monsieur Pascal PERNOT, directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pedro ALMEIDA DE OLIVEIRA et de Monsieur Pascal PERNOT, délégation est donnée à Madame Christelle DODEMAN-DENYS, ingénieure d'étude, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} septembre 2016

Le directeur d'unité
Monsieur Philippe MAITRE

Monsieur Pedro ALMEIDA DE OLIVEIRA

Monsieur Pascal PERNOT

Madame Christelle DODEMAN-DENYS

DEC162206DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité UMR7654 intitulée Bases moléculaires et régulation de la biosynthèse protéique

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR7654, intitulée « Bases moléculaires et régulation de la biosynthèse protéique », dont le directeur est Monsieur Yves MECHULAM ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Pierre PLATEAU, directeur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pierre PLATEAU, délégation est donnée à Monsieur Alexis GAUTREAU, directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} septembre 2016

Le directeur d'unité
Monsieur Yves MECHULAM

Monsieur Pierre PLATEAU

Monsieur Alexis GAUTREAU

DEC162224DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité UMR7158 intitulée Astrophysique, interprétation - modélisation, Paris-Saclay

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC133018DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2014, de l'unité UMR7158, intitulée « Astrophysique, interprétation - modélisation, Paris-Saclay » ;

Vu la décision DEC141643INSU nommant Madame Anne DECOURCHELLE directeur de l'unité à compter du 01/01/2014 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Pascale DELBOURGO, ingénieure-chercheuse CEA, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Pascale DELBOURGO, délégation est donnée à Monsieur Hervé AUSSEL, chargé de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Pascale DELBOURGO et de Monsieur Hervé AUSSEL, délégation est donnée à Madame Isabelle GRENIER, professeure, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Pascale DELBOURGO, de Monsieur Hervé AUSSEL et de Madame Isabelle GRENIER, délégation est donnée à Monsieur Louis RODRIGUEZ, chercheur CEA, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} septembre 2016

Le directeur d'unité
Madame Anne DECOURCHELLE

Madame Pascale DELBOURGO Monsieur Hervé AUSSEL

Madame Isabelle GRENIER

Monsieur Louis RODRIGUEZ

DEC162240DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité UMR8628 intitulée Laboratoire de mathématiques d'Orsay

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR8628, intitulée « Laboratoire de mathématiques d'Orsay », dont le directeur est Madame Elisabeth GASSIAT ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Thierry RAMOND, maître de conférences, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Thierry RAMOND, délégation est donnée à Madame Marie-Christine MYOUPO, ingénieure d'étude, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Thierry RAMOND et de Madame Marie-Christine MYOUPO, délégation est donnée à Monsieur Guy DAVID, professeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} septembre 2016

Le directeur d'unité
Madame Elisabeth GASSIAT

Monsieur Thierry RAMOND

Madame Marie-Christine MYOUP

Monsieur Guy DAVID

DEC162245DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité UMR9197 intitulée Institut des neurosciences Paris-Saclay

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant la création, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR9197, intitulée « Institut des neurosciences Paris-Saclay », dont le directeur est Monsieur Philippe VERNIER ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Patricia MADRIERES, ingénieure de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Patricia MADRIERES, délégation est donnée à Monsieur Jean-Marc EDELIN, directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Patricia MADRIERES et de Monsieur Jean-Marc EDELIN, délégation est donnée à Madame Nathalie BERTHE, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Patricia MADRIERES, de Monsieur Jean-Marc EDELIN et de Madame Nathalie BERTHE, délégation est donnée à Madame Jeanne TRIKI, technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Patricia MADRIERES, de Monsieur Jean-Marc EDELIN, de Madame Nathalie BERTHE et de Madame Jeanne TRIKI, délégation est donnée à Madame Angélique NICOLAS, technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 6

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Patricia MADRIERES, de Monsieur Jean-Marc EDELIN, de Madame Nathalie BERTHE, de Madame Jeanne TRIKI, de Madame Angélique NICOLAS, délégation est donnée à Madame Amélie LEOST, technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 7

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 8

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} septembre 2016

Le directeur d'unité
Monsieur Philippe VERNIER

Madame Patricia MADRIERES Monsieur Jean-Marc EDELIN

Madame Nathalie BERTHE Madame Jeanne TRIKI

Madame Angélique NICOLAS Madame Amélie LEOST

DEC161265DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Edouard AUDIT*, directeur de l'unité *USR3441* intitulée *Maison de la simulation*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161059DAJ du 17 juin 2016 nommant Monsieur Bertrand MINAULT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er septembre 2016 ;

Vu la décision DEC142128DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité USR3441, intitulée « Maison de la simulation », dont le directeur est Monsieur Edouard AUDIT ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Edouard AUDIT, directeur de l'unité USR3441, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Edouard AUDIT, délégation de signature est donnée à Monsieur Daniel BORGIS, directeur de recherche, Monsieur Michel KERN, chargé de recherche, et Madame Valérie BELLE, technicienne CEA, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} septembre 2016

Le délégué régional
Bertrand MINAULT

Monsieur Edouard AUDIT

Monsieur Daniel BORGIS

Monsieur Michel KERN

Madame Valérie BELLE

DEC161267DR04

Décision portant délégation de signature à Madame Karine BEAUCHARD LEROY, directeur de l'unité GDR3362 intitulée *Contrôle et analyse des EDP, théorie, interactions et applications*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161059DAJ du 17 juin 2016 nommant Monsieur Bertrand MINAULT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er septembre 2016 ;

Vu la décision DEC140017DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2014, de l'unité GDR3362, intitulée « Contrôle et analyse des EDP, théorie, interactions et applications », dont le directeur est Madame Karine BEAUCHARD LEROY ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Karine BEAUCHARD LEROY, directeur de l'unité GDR3362, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} septembre 2016

Le délégué régional
Bertrand MINAULT

Madame Karine BEAUCHARD LEROY

DEC161268DR04

**Décision portant délégation de signature à *Monsieur Loïc BERTRAND*, directeur de l'unité *USR3461* intitulée *Institut photonique d'analyse non-destructive européen des matériaux anciens*,
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161059DAJ du 17 juin 2016 nommant Monsieur Bertrand MINAULT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er septembre 2016 ;

Vu la décision DEC142128DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité USR3461, intitulée « Institut photonique d'analyse non-destructive européen des matériaux anciens », dont le directeur est Monsieur Loïc BERTRAND ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Loïc BERTRAND, directeur de l'unité USR3461, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} septembre 2016

Le délégué régional
Bertrand MINAULT

Monsieur Loïc BERTRAND

DEC161271DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Vincent BRETON*, directeur de l'unité *UPS3107* intitulée *Institut des grilles et du Cloud*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161059DAJ du 17 juin 2016 nommant Monsieur Bertrand MINAULT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er septembre 2016 ;

Vu la décision DEC142131DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UPS3107, intitulée « Institut des grilles et du Cloud », dont le directeur est Monsieur Vincent BRETON ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Vincent BRETON, directeur de l'unité UPS3107, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Vincent BRETON, délégation de signature est donnée à Monsieur Michel DAYDE, professeur, Madame Geneviève ROMIER, ingénieure de recherche, et Madame Géraldine FETTAHI, ingénieure d'étude, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} septembre 2016

Le délégué régional
Bertrand MINAULT

Monsieur Vincent BRETON

Monsieur Michel DAYDE

Madame Geneviève ROMIER

Madame Géraldine FETTAHI

DEC161274DR04

Décision portant délégation de signature à *Madame Irène BUVAT-GUILLEMET*, directeur de l'unité *ERL9218* intitulée *Imagerie moléculaire in vivo*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161059DAJ du 17 juin 2016 nommant Monsieur Bertrand MINAULT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er septembre 2016 ;

Vu la décision DEC142130DGDS approuvant la création, à compter du 01/01/2015, de l'unité ERL9218, intitulée « Imagerie moléculaire in vivo », dont le directeur est Madame Irène BUVAT-GUILLEMET ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Irène BUVAT-GUILLEMET, directeur de l'unité ERL9218, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Irène BUVAT-GUILLEMET, délégation de signature est donnée à Monsieur Claude COMTAT, ingénieur-chercheur CEA, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} septembre 2016

Le délégué régional
Bertrand MINAULT

Madame Irène BUVAT-GUILLEMET Monsieur Claude COMTAT

DEC161277DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Philippe DROBINSKI*, directeur de l'unité *UMR8539* intitulée *Laboratoire de météorologie dynamique*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161059DAJ du 17 juin 2016 nommant Monsieur Bertrand MINAULT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er septembre 2016 ;

Vu la décision DEC133018DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2014, de l'unité UMR8539, intitulée « Laboratoire de météorologie dynamique » ;

Vu la décision DEC162225INSU nommant Monsieur Philippe DROBINSKI directeur de l'unité à compter du 01/09/2016 ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Philippe DROBINSKI, directeur de l'unité UMR8539, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe DROBINSKI, délégation de signature est donnée à Monsieur Riwal PLOUGONVEN, professeur, Monsieur François FORGET, directeur de recherche, et Monsieur Fabio D'ANDREA, directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} septembre 2016

Le délégué régional
Bertrand MINAULT

Monsieur Philippe DROBINSKI

Monsieur Riwal PLOUGONVEN

Monsieur François FORGET

Monsieur Fabio D'ANDREA

DEC161285DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Pascal CHABERT*, directeur de l'unité *UMR7648* intitulée *Laboratoire de physique des plasmas*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161059DAJ du 17 juin 2016 nommant Monsieur Bertrand MINAULT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er septembre 2016 ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR7648, intitulée « Laboratoire de physique des plasmas », dont le directeur est Monsieur Pascal CHABERT ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Pascal CHABERT, directeur de l'unité UMR7648, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pascal CHABERT, délégation de signature est donnée à Madame Pascale HENNEQUIN, directrice de recherche, Monsieur Dominique DELCOURT, directeur de recherche, Madame Dominique FONTAINE, directrice de recherche, et Monsieur Edouard BOUCHET, ingénieur d'étude, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} septembre 2016

Le délégué régional
Bertrand MINAULT

Monsieur Pascal CHABERT

Madame Pascale HENNEQUIN

Monsieur Dominique DELCOURT

Madame Dominique FONTAINE

Monsieur Edouard BOUCHET

DEC161286DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Eric CHASSEFIERE*, directeur de l'unité *UMR8148* intitulée *Géosciences Paris-Sud*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161059DAJ du 17 juin 2016 nommant Monsieur Bertrand MINAULT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er septembre 2016 ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR8148, intitulée « Géosciences Paris-Sud », dont le directeur est Monsieur Eric CHASSEFIERE ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Eric CHASSEFIERE, directeur de l'unité UMR8148, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Eric CHASSEFIERE, délégation de signature est donnée à Monsieur Christophe COLIN, professeur, et Madame Chantal ROCK, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} septembre 2016

Le délégué régional
Bertrand MINAULT

Monsieur Eric CHASSEFIERE

Monsieur Christophe COLIN

Madame Chantal ROCK

DEC161287DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Christophe CLANET*, directeur de l'unité *UMR7646* intitulée *Laboratoire d'hydrodynamique*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161059DAJ du 17 juin 2016 nommant Monsieur Bertrand MINAULT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er septembre 2016 ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR7646, intitulée « Laboratoire d'hydrodynamique », dont le directeur est Monsieur Christophe CLANET ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Christophe CLANET, directeur de l'unité UMR7646, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christophe CLANET, délégation de signature est donnée à Monsieur Sébastien MICHELIN, maître de conférences, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} septembre 2016

Le délégué régional
Bertrand MINAULT

Monsieur Christophe CLANET

Monsieur Sébastien MICHELIN

DEC161289DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Martin CRESPI*, directeur de l'unité *UMR9213* intitulée *Institut des sciences des plantes de Paris Saclay*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161059DAJ du 17 juin 2016 nommant Monsieur Bertrand MINAULT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er septembre 2016 ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant la création, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR9213, intitulée « Institut des sciences des plantes de Paris Saclay », dont le directeur est Monsieur Martin CRESPI ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Martin CRESPI, directeur de l'unité UMR9213, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Martin CRESPI, délégation de signature est donnée à Monsieur Arnaud CHARPENTIER, ingénieur d'étude, Monsieur Michael HODGES, directeur de recherche, et Madame Mélanie ATLAN, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} septembre 2016

Le délégué régional
Bertrand MINAULT

Monsieur Martin CRESPI

Monsieur Arnaud CHARPENTIER

Monsieur Michael HODGES

Madame Mélanie ATLAN

DEC161292DR04

**Décision portant délégation de signature à *Monsieur Luc DARRASSE*, directeur de l'unité *UMR8081* intitulée *Imagerie par résonance magnétique médicale et multi-modalités*,
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161059DAJ du 17 juin 2016 nommant Monsieur Bertrand MINAULT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er septembre 2016 ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR8081, intitulée « Imagerie par résonance magnétique médicale et multi-modalités », dont le directeur est Monsieur Luc DARRASSE ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Luc DARRASSE, directeur de l'unité UMR8081, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} septembre 2016

Le délégué régional
Bertrand MINAULT

Monsieur Luc DARRASSE

DEC161295DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Luc DARRASSE*, directeur de l'unité *GDR3271* intitulée *Imageries in vivo*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161059DAJ du 17 juin 2016 nommant Monsieur Bertrand MINAULT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er septembre 2016 ;

Vu la décision DEC130184DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2013, de l'unité GDR3271, intitulée « Imageries in vivo », dont le directeur est Monsieur Luc DARRASSE ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Luc DARRASSE, directeur de l'unité GDR3271, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} septembre 2016

Le délégué régional
Bertrand MINAULT

Monsieur Luc DARRASSE

DEC161296DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur François DAVIAUD*, directeur de l'unité *UMR3680* intitulée *Service de physique de l'état condensé*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161059DAJ du 17 juin 2016 nommant Monsieur Bertrand MINAULT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er septembre 2016 ;

Vu la décision DEC142120DGDS approuvant la création, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR3680, intitulée « Service de physique de l'état condensé », dont le directeur est Monsieur François DAVIAUD ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur François DAVIAUD, directeur de l'unité UMR3680, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur François DAVIAUD, délégation de signature est donnée à Monsieur Patrice ROCHE, chercheur CEA, Madame Céline FIORINI, ingénieure CEA, et Monsieur Christian URBINA, directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} septembre 2016

Le délégué régional
Bertrand MINAULT

Monsieur François DAVIAUD

Monsieur Patrice ROCHE

Madame Céline FIORINI

Monsieur Christian URBINA

DEC161297DR04

**Décision portant délégation de signature à Madame Anne DE BOUARD LIBERGE, directeur de l'unité UMR7641 intitulée Centre de mathématiques appliquées,
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161059DAJ du 17 juin 2016 nommant Monsieur Bertrand MINAULT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er septembre 2016 ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR7641, intitulée « Centre de mathématiques appliquées », dont le directeur est Madame Anne DE BOUARD LIBERGE ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Anne DE BOUARD LIBERGE, directeur de l'unité UMR7641, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Anne DE BOUARD LIBERGE, délégation de signature est donnée à Madame Nasséra NAAR, ingénieure de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} septembre 2016

Le délégué régional
Bertrand MINAULT

Madame Anne DE BOUARD LIBERGE

Madame Nasséra NAAR

DEC161299DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Christophe DE LA TAILLE*, directeur de l'unité *UMS3605* intitulée *Organisation de micro-électronique générale avancée*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161059DAJ du 17 juin 2016 nommant Monsieur Bertrand MINAULT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er septembre 2016 ;

Vu la décision DEC142126DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMS3605, intitulée « Organisation de micro-électronique générale avancée », dont le directeur est Monsieur Christophe DE LA TAILLE ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Christophe DE LA TAILLE, directeur de l'unité UMS3605, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christophe DE LA TAILLE, délégation de signature est donnée à Madame Nathalie SEGUIN-MOREAU, ingénieure de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} septembre 2016

Le délégué régional
Bertrand MINAULT

Monsieur Christophe DE LA TAILLE

Madame Nathalie SEGUIN-MOREAU

DEC161302DR04

Décision portant délégation de signature à Madame Anne DECOURCHELLE, directeur de l'unité UMR7158 intitulée Astrophysique, interprétation - modélisation, Paris-Saclay, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161059DAJ du 17 juin 2016 nommant Monsieur Bertrand MINAULT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er septembre 2016 ;

Vu la décision DEC133018DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2014, de l'unité UMR7158, intitulée « Astrophysique, interprétation - modélisation, Paris-Saclay » ;

Vu la décision DEC141643INSU nommant Madame Anne DECOURCHELLE directeur de l'unité à compter du 01/01/2014 ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Anne DECOURCHELLE, directeur de l'unité UMR7158, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Anne DECOURCHELLE, délégation de signature est donnée à Madame Pascale DELBOURGO, ingénieure-chercheuse CEA, Monsieur Hervé AUSSEL, chargé de recherche, Madame Isabelle GRENIER, professeure, et Monsieur Louis RODRIGUEZ, chercheur CEA, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} septembre 2016

Le délégué régional
Bertrand MINAULT

Madame Anne DECOURCHELLE Madame Pascale DELBOURGO

Monsieur Hervé AUSSEL Madame Isabelle GRENIER

Monsieur Louis RODRIGUEZ

DEC161303DR04

**Décision portant délégation de signature à *Monsieur Sébastien DESCOTES-GENON*, directeur de l'unité *UMR8627* intitulée *Laboratoire de physique théorique*,
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161059DAJ du 17 juin 2016 nommant Monsieur Bertrand MINAULT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er septembre 2016 ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR8627, intitulée « Laboratoire de physique théorique », dont le directeur est Monsieur Sébastien DESCOTES-GENON ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Sébastien DESCOTES-GENON, directeur de l'unité UMR8627, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Sébastien DESCOTES-GENON, délégation de signature est donnée à Monsieur Philippe BOUCAUD, chargé de recherche, et Madame Odile HECKENAUER, ingénieure d'étude, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} septembre 2016

Le délégué régional
Bertrand MINAULT

Monsieur Sébastien DESCOTES-GENON

Monsieur Philippe BOUCAUD

Madame Odile HECKENAUER

DEC161304DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Yannick DONNADIEU*, directeur de l'unité *GDR3641* intitulée *Climat, environnement et vie : les apports du pré-quaternaire*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161059DAJ du 17 juin 2016 nommant Monsieur Bertrand MINAULT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er septembre 2016 ;

Vu la décision DEC140018DGDS approuvant la création, à compter du 01/01/2014, de l'unité GDR3641, intitulée « Climat, environnement et vie : les apports du pré-quaternaire », dont le directeur est Monsieur Yannick DONNADIEU ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Yannick DONNADIEU, directeur de l'unité GDR3641, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} septembre 2016

Le délégué régional
Bertrand MINAULT

Monsieur Yannick DONNADIEU

DEC161305DR04

Décision portant délégation de signature à *Madame Danielle DOWEK*, directeur de l'unité *FR2764* intitulée *Fédération lumière matière*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161059DAJ du 17 juin 2016 nommant Monsieur Bertrand MINAULT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er septembre 2016 ;

Vu la décision DEC142124DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité FR2764, intitulée « Fédération lumière matière », dont le directeur est Madame Danielle DOWEK ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Danielle DOWEK, directeur de l'unité FR2764, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Danielle DOWEK, délégation de signature est donnée à Monsieur Sagayaradje DESSAINTS, ingénieur d'étude, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} septembre 2016

Le délégué régional
Bertrand MINAULT

Madame Danielle DOWEK

Monsieur Sagayaradje DESSAINTS

DEC161356DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Olivier DULIEU*, directeur de l'unité *GDR3575* intitulée *Dynamique quantique dans les systèmes moléculaires : théorie, modélisation, simulation*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161059DAJ du 17 juin 2016 nommant Monsieur Bertrand MINAULT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er septembre 2016 ;

Vu la décision DEC130184DGDS approuvant la création, à compter du 01/01/2013, de l'unité GDR3575, intitulée « Dynamique quantique dans les systèmes moléculaires : théorie, modélisation, simulation », dont le directeur est Monsieur Olivier DULIEU ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Olivier DULIEU, directeur de l'unité GDR3575, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} septembre 2016

Le délégué régional
Bertrand MINAULT

Monsieur Olivier DULIEU

DEC161357DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Hervé DUMEZ*, directeur de l'unité *UMR9217* intitulée *Institut interdisciplinaire de l'innovation*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161059DAJ du 17 juin 2016 nommant Monsieur Bertrand MINAULT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er septembre 2016 ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant la création, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR9217, intitulée « Institut interdisciplinaire de l'innovation », dont le directeur est Monsieur Hervé DUMEZ ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Hervé DUMEZ, directeur de l'unité UMR9217, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Hervé DUMEZ, délégation de signature est donnée à Madame Florence CHARUE-DUBOC, directrice de recherche, Madame Valérie FERNANDEZ, professeure, Monsieur Christian LICOPPE, enseignant-chercheur, Monsieur Alexandre MALLARD, directeur de recherche, et Madame Blanche SEGRESTIN, professeure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} septembre 2016

Le délégué régional
Bertrand MINAULT

Monsieur Hervé DUMEZ

Madame Florence CHARUE-DUBOC

Madame Valérie FERNANDEZ

Monsieur Christian LICOPPE

Monsieur Alexandre MALLARD

Madame Blanche SEGRESTIN

DEC161358DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Bruno ESPAGNON*, directeur de l'unité *UMR8608* intitulée *Institut de physique nucléaire d'Orsay*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161059DAJ du 17 juin 2016 nommant Monsieur Bertrand MINAULT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er septembre 2016 ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR8608, intitulée « Institut de physique nucléaire d'Orsay » ;

Vu la décision DEC160869IN2P3 nommant Monsieur Bruno ESPAGNON directeur de l'unité à compter du 01/05/2016 ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Bruno ESPAGNON, directeur de l'unité UMR8608, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Bruno ESPAGNON, délégation de signature est donnée à Madame Catherine SALOU, ingénieure de recherche, Monsieur Jean-Sébastien BOUSSON, ingénieur de recherche, et Madame Marcella GRASSO, chargée de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} septembre 2016

Le délégué régional
Bertrand MINAULT

Monsieur Bruno ESPAGNON

Madame Catherine SALOU

Monsieur Jean-Sébastien BOUSSON

Madame Marcella GRASSO

DEC161360DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Elias FATTAL*, directeur de l'unité *UMR8612* intitulée *Institut Galien Paris Sud*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161059DAJ du 17 juin 2016 nommant Monsieur Bertrand MINAULT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er septembre 2016 ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR8612, intitulée « Institut Galien Paris Sud », dont le directeur est Monsieur Elias FATTAL ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Elias FATTAL, directeur de l'unité UMR8612, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Elias FATTAL, délégation de signature est donnée à Madame Sylvie ZEMMOUR, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} septembre 2016

Le délégué régional
Bertrand MINAULT

Monsieur Elias FATTAL

Madame Sylvie ZEMMOUR

DEC161361DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Denis FAURE*, directeur de l'unité *GDR3692* intitulée *Génomique environnementale*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161059DAJ du 17 juin 2016 nommant Monsieur Bertrand MINAULT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er septembre 2016 ;

Vu la décision DEC142134DGDS approuvant la création, à compter du 01/01/2015, de l'unité GDR3692, intitulée « Génomique environnementale », dont le directeur est Monsieur Denis FAURE ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Denis FAURE, directeur de l'unité GDR3692, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} septembre 2016

Le délégué régional
Bertrand MINAULT

Monsieur Denis FAURE

DEC161362DR04

Décision portant délégation de signature à Monsieur Bruno FIGADERE, directeur de l'unité UMR8076 intitulée *Biomolécules : conception, isolement, synthèse*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161059DAJ du 17 juin 2016 nommant Monsieur Bertrand MINAULT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er septembre 2016 ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR8076, intitulée « Biomolécules : conception, isolement, synthèse », dont le directeur est Monsieur Bruno FIGADERE ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Bruno FIGADERE, directeur de l'unité UMR8076, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Bruno FIGADERE, délégation de signature est donnée à Monsieur Mouad ALAMI, directeur de recherche, et Madame Agnès RASNEUR, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} septembre 2016

Le délégué régional
Bertrand MINAULT

Monsieur Bruno FIGADERE

Monsieur Mouad ALAMI

Madame Agnès RASNEUR

DEC161363DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Rodolphe FISCHMEISTER*, directeur de l'unité *UMS3679* intitulée *Institut Paris Saclay d'innovation thérapeutique*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161059DAJ du 17 juin 2016 nommant Monsieur Bertrand MINAULT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er septembre 2016 ;

Vu la décision DEC142126DGDS approuvant la création, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMS3679, intitulée « Institut Paris Saclay d'innovation thérapeutique », dont le directeur est Monsieur Rodolphe FISCHMEISTER ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Rodolphe FISCHMEISTER, directeur de l'unité UMS3679, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Rodolphe FISCHMEISTER, délégation de signature est donnée à Madame Elisabeth CERNEAZ, ingénieure de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} septembre 2016

Le délégué régional
Bertrand MINAULT

Monsieur Rodolphe FISCHMEISTER

Madame Elisabeth CERNEAZ

DEC161364DR04

Décision portant délégation de signature à *Madame Pascale FOURS-LEYLEKIAN*, directeur de l'unité *GDR3732* intitulée *Matériaux, états électroniques et couplages non-conventionnels*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161059DAJ du 17 juin 2016 nommant Monsieur Bertrand MINAULT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er septembre 2016 ;

Vu la décision DEC151307DGDS approuvant la création, à compter du 01/01/2016, de l'unité GDR3732, intitulée « Matériaux, états électroniques et couplages non-conventionnels », dont le directeur est Madame Pascale FOURS-LEYLEKIAN ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Pascale FOURS-LEYLEKIAN, directeur de l'unité GDR3732, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} septembre 2016

Le délégué régional
Bertrand MINAULT

Madame Pascale FOURY-LEYLEKIAN

DEC161365DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Yves FREGNAC*, directeur de l'unité *FRE3693* intitulée *Unité de neuroscience, information et complexité*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161059DAJ du 17 juin 2016 nommant Monsieur Bertrand MINAULT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er septembre 2016 ;

Vu la décision DEC142122DGDS approuvant la création, à compter du 01/01/2015, de l'unité FRE3693, intitulée « Unité de neuroscience, information et complexité », dont le directeur est Monsieur Yves FREGNAC ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Yves FREGNAC, directeur de l'unité FRE3693, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Yves FREGNAC, délégation de signature est donnée à Monsieur Daniel Ernesto SHULZ, directeur de recherche, et Madame Irina KOPYSOVA, ingénieure d'étude, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} septembre 2016

Le délégué régional
Bertrand MINAULT

Monsieur Yves FREGNAC

Monsieur Daniel Ernesto SHULZ

Madame Irina KOPYSOVA

DEC161366DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Laurent EL KAÏM*, directeur de l'unité *UMR7652* intitulée *Laboratoire de synthèse organique*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161059DAJ du 17 juin 2016 nommant Monsieur Bertrand MINAULT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er septembre 2016 ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR7652, intitulée « Laboratoire de synthèse organique » ;

Vu la décision DEC161263INC nommant Monsieur Laurent EL KAÏM directeur de l'unité à compter du 01/07/2016 ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Laurent EL KAÏM, directeur de l'unité UMR7652, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Laurent EL KAÏM, délégation de signature est donnée à Monsieur Samir ZARD, directeur de recherche, et Monsieur Yvan SIX, chargé de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} septembre 2016

Le délégué régional
Bertrand MINAULT

Monsieur Laurent EL KAÏM

Monsieur Samir ZARD

Monsieur Yvan SIX

DEC161367DR04

Décision portant délégation de signature à Madame Elisabeth GASSIAT, directeur de l'unité UMR8628 intitulée Laboratoire de mathématiques d'Orsay, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161059DAJ du 17 juin 2016 nommant Monsieur Bertrand MINAULT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er septembre 2016 ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR8628, intitulée « Laboratoire de mathématiques d'Orsay », dont le directeur est Madame Elisabeth GASSIAT ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Elisabeth GASSIAT, directeur de l'unité UMR8628, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Elisabeth GASSIAT, délégation de signature est donnée à Monsieur Thierry RAMOND, maître de conférences, Madame Marie-Christine MYOUPPO, ingénieure d'étude, et Monsieur Guy DAVID, professeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} septembre 2016

Le délégué régional
Bertrand MINAULT

Madame Elisabeth GASSIAT

Monsieur Thierry RAMOND

Madame Marie-Christine MYOUPPO Monsieur Guy DAVID

DEC161368DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Patrick GEORGES*, directeur de l'unité *UMR8501* intitulée *Laboratoire Charles Fabry*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161059DAJ du 17 juin 2016 nommant Monsieur Bertrand MINAULT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er septembre 2016 ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR8501, intitulée « Laboratoire Charles Fabry », dont le directeur est Monsieur Patrick GEORGES ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Patrick GEORGES, directeur de l'unité UMR8501, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} septembre 2016

Le délégué régional
Bertrand MINAULT

Monsieur Patrick GEORGES

DEC161369DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Jean-François GIBRAT*, directeur de l'unité *UMS3601* intitulée *Institut français de bioinformatique*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161059DAJ du 17 juin 2016 nommant Monsieur Bertrand MINAULT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er septembre 2016 ;

Vu la décision DEC142126DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMS3601, intitulée « Institut français de bioinformatique », dont le directeur est Monsieur Jean-François GIBRAT ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Jean-François GIBRAT, directeur de l'unité UMS3601, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-François GIBRAT, délégation de signature est donnée à Madame Patricia LAPLAGNE, technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} septembre 2016

Le délégué régional
Bertrand MINAULT

Monsieur Jean-François GIBRAT

Madame Patricia LAPLAGNE

DEC161370DR04

**Décision portant délégation de signature à *Monsieur Denis GIROU*, directeur de l'unité *UPS851* intitulée *Institut du développement et des ressources en informatique scientifique*,
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161059DAJ du 17 juin 2016 nommant Monsieur Bertrand MINAULT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er septembre 2016 ;

Vu la décision DEC142131DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UPS851, intitulée « Institut du développement et des ressources en informatique scientifique », dont le directeur est Monsieur Denis GIROU ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Denis GIROU, directeur de l'unité UPS851, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Denis GIROU, délégation de signature est donnée à Madame Joëlle LEGRAND, ingénieure d'étude, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} septembre 2016

Le délégué régional
Bertrand MINAULT

Monsieur Denis GIROU

Madame Joëlle LEGRAND

DEC161371DR04

Décision portant délégation de signature à *Madame Corinne GOSMINI*, directeur de l'unité *UMR9168* intitulée *Laboratoire de chimie moléculaire*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161059DAJ du 17 juin 2016 nommant Monsieur Bertrand MINAULT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er septembre 2016 ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR9168, intitulée « Laboratoire de chimie moléculaire », dont le directeur est Madame Corinne GOSMINI ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Corinne GOSMINI, directeur de l'unité UMR9168, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Corinne GOSMINI, délégation de signature est donnée à Monsieur Gilles FRISON, chargé de recherche, Madame Anne-Florence EYSSAUTIER, ingénieure d'étude, et Madame Thérèse MÉRIMÉE, chargée d'administration de la recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} septembre 2016

Le délégué régional
Bertrand MINAULT

Madame Corinne GOSMINI

Monsieur Gilles FRISON

Madame Anne-Florence EYSSAUTIER

Madame Thérèse MÉRIMÉE

DEC161372DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Loïc GOUARIN*, directeur de l'unité *GDR3275* intitulée *Calcul*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161059DAJ du 17 juin 2016 nommant Monsieur Bertrand MINAULT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er septembre 2016 ;

Vu la décision DEC130184DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2013, de l'unité GDR3275, intitulée « Calcul », dont le directeur est Monsieur Loïc GOUARIN ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Loïc GOUARIN, directeur de l'unité GDR3275, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} septembre 2016

Le délégué régional
Bertrand MINAULT

Monsieur Loïc GOUARIN

DEC161373DR04

Décision portant délégation de signature à *Madame Julie GROLLIER*, directeur de l'unité *GDR3672* intitulée *Implémentations matérielles du calcul naturel*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161059DAJ du 17 juin 2016 nommant Monsieur Bertrand MINAULT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er septembre 2016 ;

Vu la décision DEC142133DGDS approuvant la création, à compter du 01/01/2015, de l'unité GDR3672, intitulée « Implémentations matérielles du calcul naturel », dont le directeur est Madame Julie GROLLIER ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Julie GROLLIER, directeur de l'unité GDR3672, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} septembre 2016

Le délégué régional
Bertrand MINAULT

Madame Julie GROLLIER

DEC161375DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Thomas GUSTAFSSON*, directeur de l'unité *FR3510* intitulée *Fédération de chimie physique de Paris Saclay*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161059DAJ du 17 juin 2016 nommant Monsieur Bertrand MINAULT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er septembre 2016 ;

Vu la décision DEC142124DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité FR3510, intitulée « Fédération de chimie physique de Paris Saclay » ;

Vu la décision DEC152730INC modifiée nommant Monsieur Thomas GUSTAFSSON directeur de l'unité à compter du 01/01/2016 ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Thomas GUSTAFSSON, directeur de l'unité FR3510, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Thomas GUSTAFSSON, délégation de signature est donnée à Madame Fabienne MEROLA, directrice de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} septembre 2016

Le délégué régional
Bertrand MINAULT

Monsieur Thomas GUSTAFSSON Madame Fabienne MEROLA

DEC161376DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur François HACHE*, directeur de l'unité *UMR7645* intitulée *Laboratoire d'optique et biosciences*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161059DAJ du 17 juin 2016 nommant Monsieur Bertrand MINAULT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er septembre 2016 ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR7645, intitulée « Laboratoire d'optique et biosciences », dont le directeur est Monsieur François HACHE ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur François HACHE, directeur de l'unité UMR7645, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur François HACHE, délégation de signature est donnée à Madame Christelle FRANÇAIS, ingénieure d'étude, et Madame Laure LACHAPELLE, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} septembre 2016

Le délégué régional
Bertrand MINAULT

Monsieur François HACHE

Madame Christelle FRANÇAIS

Madame Laure LACHAPELLE

DEC161377DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Philippe LANIECE*, directeur de l'unité *UMR8165* intitulée *Imagerie et modélisation en neurobiologie et cancérologie*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161059DAJ du 17 juin 2016 nommant Monsieur Bertrand MINAULT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er septembre 2016 ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR8165, intitulée « Imagerie et modélisation en neurobiologie et cancérologie », dont le directeur est Monsieur Philippe LANIECE ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Philippe LANIECE, directeur de l'unité UMR8165, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe LANIECE, délégation de signature est donnée à Monsieur Laurent MENARD, maître de conférences, et Madame Nathalie ARLAUD, ingénieure d'étude, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} septembre 2016

Le délégué régional
Bertrand MINAULT

Monsieur Philippe LANIECE

Monsieur Laurent MENARD

Madame Nathalie ARLAUD

DEC161378DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Serge LAROCHE*, directeur de l'unité *GDR2905* intitulée *Neurosciences de la mémoire*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161059DAJ du 17 juin 2016 nommant Monsieur Bertrand MINAULT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er septembre 2016 ;

Vu la décision DEC130185DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2013, de l'unité GDR2905, intitulée « Neurosciences de la mémoire », dont le directeur est Monsieur Serge LAROCHE ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Serge LAROCHE, directeur de l'unité GDR2905, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} septembre 2016

Le délégué régional
Bertrand MINAULT

Monsieur Serge LAROCHE

DEC161379DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Yves LE JAN*, directeur de l'unité *UMS1786* intitulée *Bibliothèque mathématique Jacques Hadamard*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161059DAJ du 17 juin 2016 nommant Monsieur Bertrand MINAULT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er septembre 2016 ;

Vu la décision DEC142126DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMS1786, intitulée « Bibliothèque mathématique Jacques Hadamard », dont le directeur est Monsieur Yves LE JAN ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Yves LE JAN, directeur de l'unité UMS1786, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Yves LE JAN, délégation de signature est donnée à Madame Elisabeth KNELLER, ingénieure de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} septembre 2016

Le délégué régional
Bertrand MINAULT

Monsieur Yves LE JAN

Madame Elisabeth KNELLER

DEC161399DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Patrick LE TALLEC*, directeur de l'unité *UMR7649* intitulée *Laboratoire de mécanique des solides*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161059DAJ du 17 juin 2016 nommant Monsieur Bertrand MINAULT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er septembre 2016 ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR7649, intitulée « Laboratoire de mécanique des solides », dont le directeur est Monsieur Patrick LE TALLEC ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Patrick LE TALLEC, directeur de l'unité UMR7649, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Patrick LE TALLEC, délégation de signature est donnée à Madame Valérie JAMET, ingénieure d'étude, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} septembre 2016

Le délégué régional
Bertrand MINAULT

Monsieur Patrick LE TALLEC

Madame Valérie JAMET

DEC161400DR04

Décision portant délégation de signature à *Madame Jane LECOMTE*, directeur de l'unité *UMR8079* intitulée *Écologie, systématique et évolution*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161059DAJ du 17 juin 2016 nommant Monsieur Bertrand MINAULT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er septembre 2016 ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR8079, intitulée « Écologie, systématique et évolution », dont le directeur est Madame Jane LECOMTE ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Jane LECOMTE, directeur de l'unité UMR8079, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Jane LECOMTE, délégation de signature est donnée à Madame Tatiana GIRAUD, directrice de recherche, Madame Nathalie FRASCARIA-LACOSTE, professeure, et Madame Sandrine DESSAINTS, ingénieure d'étude, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} septembre 2016

Le délégué régional
Bertrand MINAULT

Madame Jane LECOMTE

Madame Tatiana GIRAUD

Madame Nathalie FRASCARIA-LACOSTE

Madame Sandrine DESSAINTS

DEC161401DR04

Décision portant délégation de signature à *Madame Anne-Christine MACHEREY*, directeur de l'unité *UPS831* intitulée *Prévention du risque chimique*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161059DAJ du 17 juin 2016 nommant Monsieur Bertrand MINAULT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er septembre 2016 ;

Vu la décision DEC142131DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UPS831, intitulée « Prévention du risque chimique » ;

Vu la décision DEC160936INC nommant Madame Anne-Christine MACHEREY directeur de l'unité à compter du 05/05/2016 ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Anne-Christine MACHEREY, directeur de l'unité UPS831, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Anne-Christine MACHEREY, délégation de signature est donnée à Monsieur Fabrizio PARISELLI, ingénieur d'étude, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} septembre 2016

Le délégué régional
Bertrand MINAULT

Madame Anne-Christine MACHEREY

Monsieur Fabrizio PARISELLI

DEC161402DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Philippe MAITRE*, directeur de l'unité *UMR8000* intitulée *Laboratoire de chimie physique*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161059DAJ du 17 juin 2016 nommant Monsieur Bertrand MINAULT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er septembre 2016 ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR8000, intitulée « Laboratoire de chimie physique », dont le directeur est Monsieur Philippe MAITRE ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Philippe MAITRE, directeur de l'unité UMR8000, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe MAITRE, délégation de signature est donnée à Monsieur Pedro ALMEIDA DE OLIVEIRA, professeur, Monsieur Pascal PERNOT, directeur de recherche, et Madame Christelle DODEMAN-DENYS, ingénieure d'étude, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} septembre 2016

Le délégué régional
Bertrand MINAULT

Monsieur Philippe MAITRE

Monsieur Pedro ALMEIDA DE OLIVEIRA

Monsieur Pascal PERNOT

Madame Christelle DODEMAN-DENYS

DEC161403DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Ioannis MANOUSSAKIS*, directeur de l'unité *UMR8623* intitulée *Laboratoire de recherche en informatique*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161059DAJ du 17 juin 2016 nommant Monsieur Bertrand MINAULT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er septembre 2016 ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR8623, intitulée « Laboratoire de recherche en informatique », dont le directeur est Monsieur Ioannis MANOUSSAKIS ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Ioannis MANOUSSAKIS, directeur de l'unité UMR8623, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Ioannis MANOUSSAKIS, délégation de signature est donnée à Madame Myriam JOSEPH, ingénieure d'étude, Monsieur François ZIMMERMANN, ingénieur de recherche, Madame Anne-Catherine LETOURNEL, ingénieure de recherche, et Monsieur Olivier CHAPUIS, chargé de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} septembre 2016

Le délégué régional
Bertrand MINAULT

Monsieur Ioannis MANOUSSAKIS Madame Myriam JOSEPH

Monsieur François ZIMMERMANN Madame Anne-Catherine LETOURNEL

Monsieur Olivier CHAPUIS

DEC161404DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Claude MARCHAND*, directeur de l'unité *UMR8507* intitulée *Laboratoire génie électrique et électronique de Paris*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161059DAJ du 17 juin 2016 nommant Monsieur Bertrand MINAULT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er septembre 2016 ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR8507, intitulée « Laboratoire génie électrique et électronique de Paris », dont le directeur est Monsieur Claude MARCHAND ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Claude MARCHAND, directeur de l'unité UMR8507, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Claude MARCHAND, délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Paul KLEIDER, directeur de recherche, et Madame Françoise JUBIN, ingénieure d'étude, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} septembre 2016

Le délégué régional
Bertrand MINAULT

Monsieur Claude MARCHAND

Monsieur Jean-Paul KLEIDER

Madame Françoise JUBIN

DEC161405DR04

**Décision portant délégation de signature à *Monsieur Yvan MARTEL*, directeur de l'unité *UMR7640* intitulée *Centre de mathématiques Laurent Schwartz de l'Ecole polytechnique*,
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161059DAJ du 17 juin 2016 nommant Monsieur Bertrand MINAULT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er septembre 2016 ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR7640, intitulée « Centre de mathématiques Laurent Schwartz de l'Ecole polytechnique », dont le directeur est Monsieur Yvan MARTEL ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Yvan MARTEL, directeur de l'unité UMR7640, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Yvan MARTEL, délégation de signature est donnée à Monsieur François GOLSE, professeur, et Madame Pascale FUSEAU, ingénieure de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} septembre 2016

Le délégué régional
Bertrand MINAULT

Monsieur Yvan MARTEL

Monsieur François GOLSE

Madame Pascale FUSEAU

DEC161406DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Jean-Louis MARTIN*, directeur de l'unité *UMS3676* intitulée *UMS IOGS-CNRS*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161059DAJ du 17 juin 2016 nommant Monsieur Bertrand MINAULT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er septembre 2016 ;

Vu la décision DEC142126DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMS3676, intitulée « UMS IOGS-CNRS », dont le directeur est Monsieur Jean-Louis MARTIN ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Louis MARTIN, directeur de l'unité UMS3676, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Louis MARTIN, délégation de signature est donnée à Madame Annie MONTAGNAC, ingénieure de recherche, et Madame Agnès SECKLER, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} septembre 2016

Le délégué régional
Bertrand MINAULT

Monsieur Jean-Louis MARTIN

Madame Annie MONTAGNAC

Madame Agnès SECKLER

DEC161407DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Olivier MARTIN*, directeur de l'unité *UMR8120* intitulée *Génétique quantitative et évolution - Le Moulon*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161059DAJ du 17 juin 2016 nommant Monsieur Bertrand MINAULT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er septembre 2016 ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR8120, intitulée « Génétique quantitative et évolution - Le Moulon », dont le directeur est Monsieur Olivier MARTIN ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Olivier MARTIN, directeur de l'unité UMR8120, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Olivier MARTIN, délégation de signature est donnée à Madame Catherine DAMERVAL, directrice de recherche, Monsieur Frédéric HUYNH, assistant ingénieur, et Madame Valérie LESPINAS, technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} septembre 2016

Le délégué régional
Bertrand MINAULT

Monsieur Olivier MARTIN

Madame Catherine DAMERVAL

Monsieur Frédéric HUYNH

Madame Valérie LESPINAS

DEC161408DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Philippe MARTIN*, directeur de l'unité *UMR9222* intitulée *Laboratoire interactions, dynamiques et lasers*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161059DAJ du 17 juin 2016 nommant Monsieur Bertrand MINAULT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er septembre 2016 ;

Vu la décision DEC151291DGDS approuvant la création, à compter du 01/01/2016, de l'unité UMR9222, intitulée « Laboratoire interactions, dynamiques et lasers », dont le directeur est Monsieur Philippe MARTIN ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Philippe MARTIN, directeur de l'unité UMR9222, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe MARTIN, délégation de signature est donnée à Monsieur Thomas GUSTAFSSON, directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} septembre 2016

Le délégué régional
Bertrand MINAULT

Monsieur Philippe MARTIN

Monsieur Thomas GUSTAFSSON

DEC161409DR04

Décision portant délégation de signature à Monsieur Yves MECHULAM, directeur de l'unité UMR7654 intitulée Bases moléculaires et régulation de la biosynthèse protéique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161059DAJ du 17 juin 2016 nommant Monsieur Bertrand MINAULT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er septembre 2016 ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR7654, intitulée « Bases moléculaires et régulation de la biosynthèse protéique », dont le directeur est Monsieur Yves MECHULAM ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Yves MECHULAM, directeur de l'unité UMR7654, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Yves MECHULAM, délégation de signature est donnée à Monsieur Pierre PLATEAU, directeur de recherche, et Monsieur Alexis GAUTREAU, directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} septembre 2016

Le délégué régional
Bertrand MINAULT

Monsieur Yves MECHULAM

Monsieur Pierre PLATEAU

Monsieur Alexis GAUTREAU

DEC161410DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Thierry MEINNEL*, directeur de l'unité *UMR9198* intitulée *Institut de biologie intégrative de la cellule*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161059DAJ du 17 juin 2016 nommant Monsieur Bertrand MINAULT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er septembre 2016 ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant la création, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR9198, intitulée « Institut de biologie intégrative de la cellule », dont le directeur est Monsieur Thierry MEINNEL ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Thierry MEINNEL, directeur de l'unité UMR9198, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Thierry MEINNEL, délégation de signature est donnée à Monsieur Olivier GRENET, ingénieur de recherche, Madame Julie CAIROU, ingénieure d'étude, Madame Stéphanie BILHERE, assistante ingénieure, Madame Valérie BOURLARD, assistante ingénieure, et Madame Céline LENTZ, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} septembre 2016

Le délégué régional
Bertrand MINAULT

Monsieur Thierry MEINNEL

Monsieur Olivier GRENET

Madame Julie CAIROU

Madame Stéphanie BILHERE

Madame Valérie BOURLARD

Madame Céline LENTZ

DEC161411DR04

**Décision portant délégation de signature à *Madame Angela MIGNANI-MARINETTI*, directeur de l'unité *UPR2301* intitulée *Institut de chimie des substances naturelles*,
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161059DAJ du 17 juin 2016 nommant Monsieur Bertrand MINAULT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er septembre 2016 ;

Vu la décision DEC142127DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UPR2301, intitulée « Institut de chimie des substances naturelles », dont le directeur est Madame Angela MIGNANI-MARINETTI ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Angela MIGNANI-MARINETTI, directeur de l'unité UPR2301, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Angela MIGNANI-MARINETTI, délégation de signature est donnée à Madame Marie-France BERTIAUX, ingénieure de recherche, Madame Lucie DUFOSSE, assistante ingénieure, et Madame Fanny ROUSSI, chargée de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} septembre 2016

Le délégué régional
Bertrand MINAULT

Madame Angela MIGNANI-MARINETTI

Madame Marie-France BERTIAUX

Madame Lucie DUFOSSE

Madame Fanny ROUSSI

DEC161412DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Tiberiu MINEA*, directeur de l'unité *UMR8578* intitulée *Laboratoire de physique des gaz et des plasmas*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161059DAJ du 17 juin 2016 nommant Monsieur Bertrand MINAULT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er septembre 2016 ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR8578, intitulée « Laboratoire de physique des gaz et des plasmas », dont le directeur est Monsieur Tiberiu MINEA ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Tiberiu MINEA, directeur de l'unité UMR8578, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Tiberiu MINEA, délégation de signature est donnée à Monsieur Stéphane PASQUIERS, directeur de recherche, et Monsieur Sagayaradje DESSAINTS, ingénieur d'étude, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} septembre 2016

Le délégué régional
Bertrand MINAULT

Monsieur Tiberiu MINEA

Monsieur Stéphane PASQUIERS

Monsieur Sagayaradje DESSAINTS

DEC161415DR04

Décision portant délégation de signature à *Madame Catherine MONTCHAMP-MOREAU*, directeur de l'unité *UMR9191* intitulée *Evolution, génomes, comportement et écologie*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161059DAJ du 17 juin 2016 nommant Monsieur Bertrand MINAULT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er septembre 2016 ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant la création, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR9191, intitulée « Evolution, génomes, comportement et écologie », dont le directeur est Madame Catherine MONTCHAMP-MOREAU ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Catherine MONTCHAMP-MOREAU, directeur de l'unité UMR9191, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Catherine MONTCHAMP-MOREAU, délégation de signature est donnée à Madame Myriam HARRY, professeure, et Madame Sylvie APRUZZESE-SERAZIN, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} septembre 2016

Le délégué régional
Bertrand MINAULT

Madame Catherine MONTCHAMP-MOREAU

Madame Myriam HARRY

Madame Sylvie APRUZZESE-SERAZIN

DEC161416DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Patrick MORA*, directeur de l'unité *FR2707* intitulée *Fédération de recherche lasers et plasmas*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161059DAJ du 17 juin 2016 nommant Monsieur Bertrand MINAULT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er septembre 2016 ;

Vu la décision DEC151296DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2016, de l'unité FR2707, intitulée « Fédération de recherche lasers et plasmas », dont le directeur est Monsieur Patrick MORA ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Patrick MORA, directeur de l'unité FR2707, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Patrick MORA, délégation de signature est donnée à Madame Florence AUGER, ingénieur d'étude, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} septembre 2016

Le délégué régional
Bertrand MINAULT

Monsieur Patrick MORA

Madame Florence AUGER

DEC161418DR04

**Décision portant délégation de signature à *Monsieur Frédéric NGUYEN VAN DAU*, directeur de l'unité *UMR137* intitulée *Unité mixte de physique CNRS / Thales*,
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161059DAJ du 17 juin 2016 nommant Monsieur Bertrand MINAULT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er septembre 2016 ;

Vu la décision DEC142120DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR137, intitulée « Unité mixte de physique CNRS / Thales », dont le directeur est Monsieur Frédéric NGUYEN VAN DAU ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Frédéric NGUYEN VAN DAU, directeur de l'unité UMR137, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Frédéric NGUYEN VAN DAU, délégation de signature est donnée à Monsieur Frédéric PETROFF, directeur de recherche, Monsieur Javier BRIATICO, chargé de recherche, et Madame Anne DUSSART, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} septembre 2016

Le délégué régional
Bertrand MINAULT

Monsieur Frédéric NGUYEN VAN DAU

Monsieur Frédéric PETROFF

Monsieur Javier BRIATICO

Madame Anne DUSSART

DEC161419DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Silviu-Iulian NICULESCU*, directeur de l'unité *UMR8506* intitulée *Laboratoire des signaux et systèmes*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161059DAJ du 17 juin 2016 nommant Monsieur Bertrand MINAULT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er septembre 2016 ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR8506, intitulée « Laboratoire des signaux et systèmes », dont le directeur est Monsieur Silviu-Iulian NICULESCU ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Silviu-Iulian NICULESCU, directeur de l'unité UMR8506, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Silviu-Iulian NICULESCU, délégation de signature est donnée à Madame Laurence ANTUNES, ingénieure d'étude, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} septembre 2016

Le délégué régional
Bertrand MINAULT

Monsieur Silviu-Iulian NICULESCU Madame Laurence ANTUNES

DEC161420DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Marc OLLIVIER*, directeur de l'unité *UMR8617* intitulée *Institut d'astrophysique spatiale*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161059DAJ du 17 juin 2016 nommant Monsieur Bertrand MINAULT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er septembre 2016 ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR8617, intitulée « Institut d'astrophysique spatiale » ;

Vu la décision DEC161812INSU nommant Monsieur Marc OLLIVIER directeur de l'unité à compter du 01/07/2016 ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Marc OLLIVIER, directeur de l'unité UMR8617, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Marc OLLIVIER, délégation de signature est donnée à Madame Karine BOCCHIALINI, professeure, Monsieur Laurent VERSTRAETE, professeur, Madame Nicole LHERMITTE, ingénieure de recherche, et Madame Saliha HAMDY, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} septembre 2016

Le délégué régional
Bertrand MINAULT

Monsieur Marc OLLIVIER

Madame Karine BOCCHIALINI

Monsieur Laurent VERSTRAETE

Madame Nicole LHERMITTE

Madame Saliha HAMDY

DEC161421DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Serge PALACIN*, directeur de l'unité *UMR3685* intitulée *Nanosciences et innovation pour les matériaux, la biomédecine et l'énergie*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161059DAJ du 17 juin 2016 nommant Monsieur Bertrand MINAULT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er septembre 2016 ;

Vu la décision DEC142120DGDS approuvant la création, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR3685, intitulée « Nanosciences et innovation pour les matériaux, la biomédecine et l'énergie », dont le directeur est Monsieur Serge PALACIN ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Serge PALACIN, directeur de l'unité UMR3685, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Serge PALACIN, délégation de signature est donnée à Monsieur Philippe DILLMANN, directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} septembre 2016

Le délégué régional
Bertrand MINAULT

Monsieur Serge PALACIN

Monsieur Philippe DILLMANN

DEC161423DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Frédéric PAULIN*, directeur de l'unité *GDR3341* intitulée *Géométrie, arithmétique et probabilités (PLATON)*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161059DAJ du 17 juin 2016 nommant Monsieur Bertrand MINAULT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er septembre 2016 ;

Vu la décision DEC140017DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2014, de l'unité GDR3341, intitulée « Géométrie, arithmétique et probabilités (PLATON) », dont le directeur est Monsieur Frédéric PAULIN ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Frédéric PAULIN, directeur de l'unité GDR3341, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} septembre 2016

Le délégué régional
Bertrand MINAULT

Monsieur Frédéric PAULIN

DEC162413DR06

Décision portant délégation de signature à Alex Boulton et Sabrina Martin pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7118 intitulée Analyse et Traitement Informatique de la Langue Française.

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC122886DR06 du 19 décembre 2012 portant création de l'unité UMR7118, intitulée Analyse et Traitement Informatique de la Langue Française, dont la directrice est Eva Buchi ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Alex Boulton**, professeur à l'université de Lorraine, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alex Boulton, délégation est donnée à **Mme Sabrina Martin**, technicienne CNRS aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy, le 18 octobre 2016

La directrice d'unité

Eva Buchi

Décision portant délégation de signature à Mme Sylvie Camet, directrice de l'unité de service et de recherche n°3261 intitulée Maison des Sciences de l'Homme Lorraine (MSH Lorraine), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC152277DAJ du 09 novembre 2015 portant nomination de Mme Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Centre-Est à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

Vu la décision DEC122896DGDS en date du 19 décembre 2012 portant création de l'unité de service et de recherche intitulée Maison des Sciences de l'Homme Lorraine (MSH Lorraine) ;

Vu la décision DEC161737INSHS en date du 29 juillet 2016 portant nomination de Mme Sylvie Camet aux fonctions de directrice ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Sylvie Camet**, directrice de l'unité USR3261, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **Sylvie Camet**, délégation de signature est donnée à **Aline Marchetti**, Secrétaire Générale à l'Université de Lorraine, et à **Frédérique Bey**, Responsable administrative adjointe à l'Université de Lorraine aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision **n°152572DR06** du 1^{er} mars 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy, le 1er août 2016

La déléguée régionale
Muriel Sinanidès

DEC162328DR06

Décision portant délégation de signature à Anne-Sylvie André-Mayer, Philippe De Donato et Camille Gagny pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7359 intitulée Georessources

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC122886DGDS du 19 décembre 2012 portant création de l'unité UMR7359, intitulée Georessources, dont le directeur est Jacques Pironon ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Anne-Sylvie André-Mayer**, Professeur à l'Université de Lorraine et Directrice adjointe, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement d'Anne-Sylvie André-Mayer, délégation est donnée à **Philippe De Donato**, Directeur de recherche CNRS et Directeur adjoint aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 susvisé : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement d'Anne-Sylvie André-Mayer, de Philippe De Donato, délégation est donnée à **Camille Gagny**, Ingénieur de recherche et Secrétaire Générale aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandœuvre-lès-Nancy, le 27 septembre 2016

Le directeur d'unité
Jacques Pironon

DEC162238DR06

Décision portant délégation de signature à Aline Marchetti et Frédérique Bey pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité USR3261 intitulée Maison des Sciences de l'Homme de Lorraine

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC122896DGDS du 19 décembre 2012 portant création de l'unité USR3261, intitulée Maison des Sciences de l'Homme de Lorraine ;

Vu la décision DEC161737INSHS du 29 juillet 2016 portant nomination de Mme Sylvie Camet aux fonctions de directrice de l'unité USR3261 intitulée Maison des Sciences de l'Homme de Lorraine ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Aline Marchetti**, Secrétaire Générale à l'Université de Lorraine, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement d'Aline Marchetti, délégation est donnée à **Frédérique Bey**, Responsable Administrative adjointe à l'Université de Lorraine aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy, le 1^{er} août 2016

Camet

DEC162325DR06

Décision portant délégation de signature à M. Jacques Pironon, directeur de l'unité UMR7359 intitulée Georessources, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC152277DAJ du 09 novembre 2015 nommant Mme Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Centre-Est à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

Vu la décision DEC122886DGDS du 19 décembre 2012 portant création de l'unité UMR7359, intitulée Georessources, dont le directeur est M. Jacques Pironon ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Jacques Pironon**, directeur de l'unité UMR7359, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Jacques Pironon, délégation de signature est donnée à **Anne-Sylvie André-Mayer**, Professeur à l'Université de Lorraine et Directrice adjointe, à **Philippe De Donato**, Directeur de recherche CNRS et Directeur adjoint et à **Camille Gagny**, Ingénieur de recherche CNRS et Secrétaire générale aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC152552DR06 du 01 janvier 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandœuvre-lès-Nancy, le 27 septembre 2016

La déléguée régionale
Muriel Sinanidès

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC162279DR06

Décision portant délégation de signature à M. Fabien Thomas, directeur de l'unité UMR7360 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire des Environnements Continentaux par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC152277DAJ du 09 novembre 2015 portant nomination de Mme Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Centre-Est à compter du 1er janvier 2016 ;

Vu la décision DEC122886DGDS du 19 décembre 2012 portant création de l'unité UMR7360, intitulée Laboratoire Interdisciplinaire des Environnements Continentaux, dont le directeur est M. Fabien THOMAS ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à M. Fabien Thomas, directeur de l'unité UMR7360, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Fabien Thomas, délégation de signature est donnée à **Pascale Bauda**, Professeur à l'Université de Lorraine, directrice adjointe, à **Christian Mustin**, directeur de recherche CNRS, directeur adjoint, à **Christine Aussenac**, Ingénieur d'étude CNRS et Secrétaire générale et à **Cécile Lorentz**, Technicienne CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n°DEC152553DR06 du 1er janvier 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Vandœuvre-lès-Nancy, le 20/09/2016

La déléguée régionale
Muriel Sinanidès

Décision portant délégation de signature à Pascale Bauda, Christian Mustin, Christine Aussenac et Cécile Lorentz pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7360 Laboratoire Interdisciplinaire des Environnements Continentaux

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC122886DGDS du 19 décembre 2012 portant création de l'unité UMR7360, intitulée Laboratoire Interdisciplinaire des Environnements Continentaux, dont le directeur est Fabien Thomas.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Pascale Bauda**, Professeur à l'Université de Lorraine, directrice adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Pascale Bauda, délégation est donnée à **Christian Mustin**, Directeur de recherche CNRS, Directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Pascale Bauda et de Christian Mustin, délégation est donnée à **Christine Aussenac**, secrétaire générale et Ingénieur d'étude CNRS aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Pascale Bauda, Christian Mustin et de Christine Aussenac, délégation est donnée à **Cécile Lorentz**, Technicienne CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandœuvre-lès-Nancy, le 20 septembre 2016

Le directeur d'unité
Fabien Thomas

DEC162374DR07

Décision portant délégation de signature à M. Bruno ALLARD, directeur de l'unité UMR5005 intitulée Laboratoire Ampère, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5005, intitulée Laboratoire Ampère, dont le directeur est M. Bruno ALLARD ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à M. Bruno ALLARD, directeur de l'unité UMR5005, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 ¹ susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
- 2- les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- 3- les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bruno ALLARD, délégation de signature est donnée à Messieurs Christian VOLLAIRE et Hubert RAZIK, Directeurs adjoints, aux fins mentionnées à l'article 1er. En cas d'absence ou d'empêchement de Christian VOLLAIRE et Hubert RAZIK, délégation de signature est donnée à Mme Bérengère CHAMORET, Ingénieure d'études, à effet de signer les commandes d'un montant inférieur à 4000 euros et les ordres de mission.

Article 3

La décision n° DEC160560DR07 du 1er janvier 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 12 septembre 2016

Le délégué régional
Frédéric Faure

¹ Soit jusqu'à 135 000 Euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2016

DEC162326DAJ

Décision portant délégation de signature ponctuelle à M. Frédéric Faure, délégué régional de la circonscription « Rhône Auvergne »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 portant nomination de M. Frédéric Faure aux fonctions de délégué régional de la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu le projet de contrat de site Université de Lyon (UdL) 2016-2020 ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. – Délégation de signature ponctuelle est donnée à M. Frédéric Faure, délégué régional de la circonscription « Rhône Auvergne », à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, le contrat de site Université de Lyon (UdL) 2016-2020.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 5 octobre 2016

Alain Fuchs



DEC162445DR07

Décision portant délégation de signature à Mme Marie-Chantal ANDRAUD, directrice de l'unité UMR5182 intitulée LABORATOIRE DE CHIMIE, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5182, intitulée LABORATOIRE DE CHIMIE, dont la directrice est Mme Marie-Chantal ANDRAUD ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à Mme Marie-Chantal ANDRAUD, directrice de l'unité UMR5182, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 ¹ susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
- 2- les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- 3- les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Chantal ANDRAUD, délégation de signature est donnée à M. David LOFFREDA, Chargé de recherche, à M. Christophe BUCHER, Directeur de recherche, et à M. Damien SEON, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC143090DR07 du 10 octobre 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 19 octobre 2016

Le délégué régional
Frédéric Faure

¹ Soit jusqu'à 135 000 Euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2016

DEC162438DR07

Décision portant modification de la décision n° DEC160305DR07 du 1 janvier 2016 portant délégation de signature à M. Philippe DUGOURD, directeur de l'unité UMR5306 intitulée INSTITUT LUMIERE MATIERE, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5306, intitulée INSTITUT LUMIERE MATIERE, dont le directeur est M. Philippe DUGOURD ;

Vu la décision DEC160305DR07 du 1 janvier 2016 donnant délégation de signature à M. Philippe DUGOURD, directeur de l'unité UMR5306 intitulée INSTITUT LUMIERE MATIERE, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire ;

Décide

Article 1er

L'article 2 de la décision n° DEC160305DR07 du 1er Janvier 2016 susvisée est modifié comme suit :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe DUGOURD, délégation de signature est donnée à Mme Dominique FARJOT, Ingénieure d'études, et à Mme Christelle MARCHEBOEUF, Technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er octobre 2016

Le délégué régional
Frédéric Faure

DEC162352dr08

Décision portant délégation de signature consentie à M. Dominique BAILLARGEAT, directeur de l'unité UMR7252 intitulée « XLIM » par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC150269DAJ du 05 février 2015 nommant M. Eric BUFFENOIR délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 09 février 2015 ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UMR7252, intitulée « XLIM », dont le directeur est M. Dominique BAILLARGEAT ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Dominique BAILLARGEAT, directeur de l'unité UMR7252, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique BAILLARGEAT, délégation de signature est donnée à M. Raymond QUERE, Professeur des universités, et à Mme Alice FORESTIER, Attachée d'Administration de l'Etat, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC160334DR08 du 15 février 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 05 octobre 2016

Le délégué régional
Eric BUFFENOIR

DEC162353dr08

Décision portant délégation de signature consentie à M. Raymond QUERE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7252 intitulée « XLIM ».

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UMR7252 intitulée « XLIM », dont le directeur est M. Dominique BAILLARGEAT ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Raymond QUERE, Professeur des Universités, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Raymond QUERE, délégation est donnée à Mme Alice FORESTIER, Attachée d'administration de l'Etat, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 susvisé : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Limoges, le 30 septembre 2016

Le directeur d'unité
Dominique BAILLARGEAT

DEC162402dr08

Décision portant délégation de signature à M. Cédric LECOUEY, directeur de l'unité FR2964 intitulée Fédération Denis Poisson par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC150269DAJ du 05 février 2015 nommant M. Eric BUFFENOIR délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 09 février 2015 ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité FR2964, intitulée Fédération Denis Poisson ;

Vu la décision DEC161390INSMI du 07 juillet 2016 portant nomination DE M. Cédric LECOUEY aux fonctions de Directeur de la Fédération de Recherche FR2964 intitulée Fédération Denis Poisson ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Cédric LECOUCVEY, directeur de l'unité FR2964, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Cédric LECOUCVEY, délégation de signature est donnée à M. Pascal BASEILHAC, Chargé de recherche, à M. Romain ABRAHAM, Professeur des Universités et à Mme Marie-France GRESPIER, Assistante-Ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet à la date de nomination du Directeur.

Fait à Orléans, le 14 octobre 2016

Le délégué régional
Eric BUFFENOIR

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC162293DR10

Décision portant délégation de signature à Mme Dominique Bechmann, directrice de l'unité GDR 3000 intitulée IG RV Informatique Géométrique et Graphique, Réalité Virtuelle et Visualisation, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégation de signature consentie par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142559DAJ du 14 novembre 2014 nommant M. Patrice Soullie, délégué régional pour la circonscription Alsace à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC140017DGDS du 13 janvier 2014 portant création de l'unité GDR 3000, intitulée « IG RV Informatique Géométrique et Graphique, Réalité Virtuelle et Visualisation », dont la directrice est Mme Dominique Bechmann.

DÉCIDE :

Article 1

Délégation est donnée à Mme Dominique Bechmann directrice de l'unité GDR 3000, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Dominique Bechmann, délégation de signature est donnée à M. Michel De Mathelin [PR] aux fins mentionnées à l'article 1 et dans la limite de 20 000 € HT.

Article 3

La décision n°DEC142669DR10 du 17 novembre 2014 donnant délégation de signature à Mme Dominique Bechmann par le Délégué Régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

La présente décision prend effet au jour de sa signature par le Délégué Régional.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le

18 OCT. 2016

Le Délégué Régional
Patrice Soullie



Décision portant délégation de signature à M. Jean-Luc Imler, directeur de l'unité UPR 9022 intitulée Réponse Immunitaire et Développement chez les Insectes par le Délégué Régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LE DÉLÉGUÉ REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142559DAJ du 14 novembre 2014 nommant M. Patrice Soullie délégué régional pour la circonscription Alsace à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC122894DGDS du 19 décembre 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UPR 9022, intitulée Réponse Immunitaire et Développement chez les insectes, dont le directeur est M. Jean-Marc Reichhart ;

Vu la décision DEC161971INSB du 27 juillet 2016 portant cessation de fonctions et nomination de M. Jean-Luc Imler, directeur par intérim de l'unité propre de recherche n°9022 intitulée « Réponse immunitaire et développement chez les insectes ».

DECIDE :

Article 1

Délégation est donnée à M. Jean-Luc Imler directeur de l'unité UPR 9022, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Luc Imler, délégation de signature est donnée à M. Dominique Ferrandon [DR2] aux fins mentionnées à l'article 1.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Luc Imler et de M. Dominique Ferrandon, délégation de signature est donnée à Mme Valérie Wolf [TCS] aux fins mentionnées à l'article 1 et dans la limite de 5000 € HT.

Article 3

La présente décision prend effet au 1 septembre 2016.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le

06 OCT. 2016

Le délégué régional
Patrice Soullie



DEC162268DR10

Décision portant délégation de signature à Mme Christelle Roy, directrice de l'unité UMR 7178 intitulée Institut Pluridisciplinaire Hubert Curien (IPHC), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142559DAJ du 14 novembre 2014 nommant M. Patrice Soullie délégué régional pour la circonscription Alsace à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC122886DGDS du 19 décembre 2012 portant renouvellement de l'unité UMR 7178, intitulée Institut Pluridisciplinaire Hubert Curien (IPHC), dont la directrice est Mme Christelle Roy.

DÉCIDE :

Article 1

Délégation est donnée à Mme Christelle Roy, directrice de l'unité UMR 7178, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christelle Roy, délégation de signature est donnée à M. Stéphane Blanc [DR2], à Monsieur Jean Schihin [IR1], à Mme Laurence Sabatier [PR1], à M. François Criscuolo [CR1], à M. Marc Rousseau [MCF] et à Mme Isabelle Ripp-Baudot [DR2].

Article 3

La décision n°142811DR10 du 17 novembre 2014 donnant délégation de signature à Mme Christelle Roy, directrice de l'unité UMR 7178 intitulée Institut Pluridisciplinaire Hubert Curien (IPHC), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

La présente décision prend effet au jour de sa signature par le Délégué Régional.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le **2.6 SEP. 2016**

Le délégué régional
Patrice Soullie



Décision portant délégation de signature à M. Christian Gauthier, directeur de l'unité UPR 22 intitulée Institut Charles Sadron, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LE DELEGUÉ REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142559DAJ du 14 novembre 2014 nommant M. Patrice Soullie délégué régional pour la circonscription Alsace à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC122894DGDS du 19 décembre 2012 portant renouvellement de l'unité propre de recherche n° UPR22 intitulée Institut Charles Sadron (ICS) ;

Vu la décision DEC152446INC du 23 décembre 2015 portant cessation de fonctions de M. Jean-Michel Guénet et nomination de M. Christian Gauthier aux fonctions de directeur de l'unité UPR22 intitulée Institut Charles Sadron.

DECIDE :

Article 1

Délégation est donnée à M. Christian Gauthier directeur de l'unité UPR 22, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian Gauthier, délégation de signature est donnée à M. Philippe Choffel [IE1] aux fins mentionnées à l'article 1 et dans la limite de 20 000 € HT, à Mme Katia Bruzzone [TCE] et à Mme Virginie Oberle [TCE] aux fins mentionnées à l'article 1 et dans la limite de 10 000 € HT.

Article 3

La présente décision prend effet au 1 janvier 2016.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le **27 SEP. 2016**

Le délégué régional
Patrice Soullie



DEC162189DR10

Décision portant délégation de signature à Mme Pascale Romby, directrice de l'unité UPR9002 intitulée Architecture et Réactivité de l'ARN, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LE DÉLÉGUÉ REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142559DAJ du 14 novembre 2014 nommant M. Patrice Soullie délégué régional pour la circonscription Alsace à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC122894DGDS du 19/12/2012 approuvant le renouvellement de l'unité UPR 9002, intitulée Architecture et Réactivité de l'ARN, dont le directeur est M. Eric Westhof ;

Vu la décision DEC161965INSB du 27 juillet 2016 portant nomination de Mme Pascale Romby aux fonctions de directrice de l'unité propre de recherche n°9002 intitulée « Architecture et réactivité de l'ARN ».

DÉCIDE :

Article 1

Délégation est donnée à Mme Pascale Romby directrice de l'unité UPR 9002, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Pascale Romby, délégation de signature est donnée à Mme Danièle Werling [IE] aux fins mentionnées à l'article 1 et dans la limite de 10 000 € HT.

Article 3

La présente décision prend effet au 1 septembre 2016

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le..... **20 SEP. 2016**.....


Le délégué régional
Patrice Soullie

DEC162179DR10

Décision portant délégation de signature à M. Abdelilah Slaoui, directeur de l'unité FR3344 intitulée Fédération de Recherche sur l'Énergie Solaire (FédESol), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142559DAJ du 14 novembre 2014 nommant M. Patrice Soullie délégué régional pour la circonscription Alsace à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC133023DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité FR3344, intitulée Fédération de Recherche sur l'Énergie Solaire (FédESol) ;

Vu la décision DEC160014INSIS du 23 février 2016 portant fin de fonctions et nomination de M. Abdelilah Slaoui aux fonctions de directeur de la recherche [FR3344] intitulée Fédération de Recherche sur l'Énergie Solaire (FédESol).

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Abdelilah Slaoui directeur de l'unité FR3344, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Abdelilah Slaoui, délégation de signature est donnée à Mme Marina Urban [AI] aux fins mentionnées à l'article 1^{er} et dans la limite de 5000 € HT.

Article 3

La présente décision prend effet au 23 février 2016.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

29 AOUT 2016

Fait à Strasbourg, le...../...../.....

Le délégué régional
Patrice Soullie



DEC162165DR10

Décision portant délégation de signature à Mme Sylviane Muller, directrice de l'unité FRC1589 intitulée Institut de Biologie Moléculaire et Cellulaire par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142559DAJ du 14 novembre 2014 nommant M. Patrice Soullie délégué régional pour la circonscription Alsace à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC122886DGDS du 19 décembre 2012 approuvant le renouvellement de l'unité FRC1589, intitulée Institut de Biologie Moléculaire et Cellulaire, dont le directeur est M. Eric Westhof ;

Vu la décision DEC161855INSB du 22 juillet 2016 portant nomination de Mme Sylviane Muller aux fonctions de directrice de l'institut fédératif de recherche du CNRS n°1589 intitulé « Institut de Biologie Moléculaire et Cellulaire ».

DÉCIDE :

Article 1

Délégation est donnée à Mme Sylviane Muller directrice de l'unité FRC1589, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sylviane Muller, délégation de signature est donnée à M. Jean-Luc Imler, [Prof.univ. CE], aux fins mentionnées à l'article 1 et dans la limite de 20 000 € HT.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sylviane Muller et de M. Jean-Luc Imler, délégation de signature est donnée à Mme Danièle Haegel [IR1], aux fins mentionnées à l'article 1 et dans la limite de 10 000 € HT.

Article 3

La présente décision prend effet au 01/09/2016.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le..... **0 1 SEP. 2016**

Le délégué régional
Patrice Soullie



DEC162312DR10

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Luc Galzi, directeur de l'unité GDR3735 intitulée Chembioscreen, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142559DAJ du 14 novembre 2014 nommant M. Patrice Soullie délégué régional pour la circonscription Alsace à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC151307DGDS du 18/12/2015 approuvant le renouvellement de l'unité GDR 3735, intitulée Chembioscreen, dont le directeur est M. Jean-Luc Galzi.

DÉCIDE :

Article 1

Délégation est donnée à M. Jean-Luc Galzi directeur de l'unité GDR 3735, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Luc Galzi, délégation de signature est donnée à Mme Claire Guth [AI] aux fins mentionnées à l'article 1, et à Madame Sylvie Douessin [TCE] aux fins mentionnées à l'article 1 et dans la limite de 10 000 € HT.

Article 3

La présente décision prend effet au 01 janvier 2016.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le **28 SEP. 2016**

Le délégué régional
Patrice Soullie



DEC162394DR10

Décision portant délégation de signature à Mme Françoise Colobert, directrice de l'unité UMR7509 intitulée Laboratoire de Chimie Moléculaire, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégation de signature consentie par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142559DAJ du 14 novembre 2014 nommant M. Patrice Soullie, délégué régional pour la circonscription Alsace à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC122886DGDS du 19 décembre 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7509, intitulée Laboratoire de Chimie Moléculaire, dont la directrice est Mme François Colobert.

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme François Colobert directrice de l'unité UMR7509, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Françoise Colobert, délégation de signature est donnée à Mme Sabine Choppin [MC] aux fins mentionnées à l'article 1^{er} et à Mme Karima Benchabane [AI] aux fins mentionnées à l'article 1^{er} et dans la limite de 4 000 € HT.

Article 3

La décision DEC142680DR10 du 17 novembre 2014 portant délégation de signature à Mme Françoise Colobert, directrice de l'unité intitulée Laboratoire de Chimie Moléculaire par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

La présente décision prend effet au 17 novembre 2014.

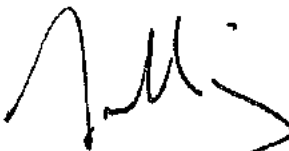
Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 20 OCT, 2016



Le délégué régional
Patrice Soullie

Décision portant délégation de signature à M. Christian Gauthier, directeur de l'unité FR3627 intitulée Matériaux et Nanosciences d'Alsace, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142559DAJ du 14 novembre 2014 nommant M. Patrice Soullie délégué régional pour la circonscription Alsace à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC133023DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité FR 3627, intitulée Matériaux et Nanosciences d'Alsace, dont le directeur est M. Christian Gauthier.

DÉCIDE :

Article 1

Délégation est donnée à M. Christian Gauthier directeur de l'unité FR 3627, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

La présente décision prend effet au 17 novembre 2014.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le

28 SEP. 2016

Le délégué régional
Patrice Soullie



DEC162164DR10

Décision portant délégation de signature à Mme Marie-France Bader, directrice de l'unité UPS 3156 intitulée Centre de neurochimie, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégation de signature consentie par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142559DAJ du 14 novembre 2014 nommant M. Patrice Soullie, délégué régional pour la circonscription Alsace à compter du 17 novembre 2014 ; **Vu** la décision DEC142559DAJ du 14 novembre 2014 nommant M. Patrice Soullie délégué régional pour la circonscription Alsace à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC122898DGDS du 19 décembre 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UPS 3156, intitulée Centre de neurochimie, dont la directrice est Mme Marie-France Bader.

DÉCIDE :

Article 1

Délégation est donnée à Mme Marie-France Bader directrice de l'unité UPS 3156, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-France Bader, délégation de signature est donnée à M. Christophe Kern [IE2] et à Monsieur Cédric Klipfel [AI] aux fins mentionnées à l'article 1 et dans la limite de 10 000 € HT.

Article 3

La décision n°120420DR10 du 2 janvier 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

La présente décision prend effet au 17 novembre 2014

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 18 OCT. 2016

Le délégué régional
Patrice Soullie



DEC152414DR11

Décision portant délégation de signature à M. Pierre HAINAUT, directeur de l'unité UMR5309, intitulée centre de recherche Institut Albert Bonniot de Grenoble (IAB), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC120002DAJ du 17 janvier 2012 nommant Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes à compter du 01 janvier 2012 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant création de l'unité UMR5309, intitulée centre de recherche Institut Albert Bonniot de Grenoble (IAB), dont le directeur est M. Pierre HAINAUT ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Pierre HAINAUT, directeur de l'unité UMR5309, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre HAINAUT, délégation de signature est donnée à Mmes Hélène MEDJAKANE, IR2 INSERM, responsable administrative, Aude MARCHAND, AI INSERM, gestionnaire référente, Charlotte BONNET, T UGA, gestionnaire référente et Jessica VUILLOT, T INSERM, gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 26 septembre 2016

Le délégué régional
Jérôme VITRE

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC162484DR11

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Claude LEPRETRE, directeur de l'unité UMR5279 intitulée Laboratoire d'Electrochimie et de Physico-chimie des Matériaux et des Interfaces (LEPMI), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC120002DAJ du 17 janvier 2012 nommant Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes à compter du 01 janvier 2012 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité UMR5279 intitulée Laboratoire d'Electrochimie et de Physico-chimie des Matériaux et des Interfaces (LEPMI), dont le directeur est M. Jean-Claude LEPRETRE, MM. Lionel FLANDIN et Yann BULTEL, directeurs adjoints ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Claude LEPRETRE, directeur de l'unité UMR5279, à l'effet de signer, au nom du délégué

régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Claude LEPRETRE, délégation de signature est donnée à M. Yann BULTEL, PU1 G-INP, directeur-adjoint, à M. Lionel FLANDIN, PU1 Université Savoie Mont-Blanc, directeur-adjoint, à Mme Claire BENOIT, AI Grenoble INP, gestionnaire, et à M. Nabil SMAILI, IE2 G-INP, gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC160044DR11 du 21 janvier 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 25 octobre 2016

Le délégué régional

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Jérôme VITRE

DEC162528DR11

Décision portant délégation de signature à M. James ROUDET, directeur de l'unité UMR5269 intitulée Laboratoire de Génie Electrique de Grenoble (G2ELab), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC120002DAJ du 17 janvier 2012 nommant Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes à compter du 01 janvier 2012 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité UMR5269 intitulée Laboratoire de Génie Electrique de Grenoble (G2ELab), dont le directeur est M. James ROUDET, et M. Nouredine HADJ-SAID, directeur adjoint ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. James ROUDET, directeur de l'unité UMR5269, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. James ROUDET, délégation de signature est donnée à M. Nouredine HADJ-SAID, directeur-adjoint, PRCE Grenoble INP, et à Mme Catherine VALENTIN, IGE Grenoble INP, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC160042DR11 du 21 janvier 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 9 novembre 2016

Le délégué régional
Jérôme VITRE

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC162216DAJ

Décision portant délégation de signature ponctuelle à M. Jérôme VITRE, délégué régional de la circonscription Alpes

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC140845DAJ portant délégation de signature à M. Jérôme VITRE, délégué régional Alpes ;

Vu le projet de convention d'occupation temporaire du domaine public à titre gratuit de l'Observatoire Vallot entre la Commune de Saint-Gervais Les Bains et le CNRS ;

DECIDE :

Art. 1. – Délégation est donnée à M. Jérôme VITRE, délégué régional pour la circonscription Alpes, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, la convention d'occupation temporaire du domaine public à titre gratuit de l'Observatoire Vallot entre la Commune de Saint-Gervais Les Bains et le CNRS, pendant une durée de 70 ans à compter de sa signature.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 5 octobre 2016

Alain Fuchs



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC162197DR11

Décision portant délégation de signature à Mme Anne-Laure AMILHAT SZARY, directrice par intérim de l'unité UMR5194 intitulée Politiques Publiques, Actions Politiques, Territoires (PACTE), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC120002DAJ du 17 janvier 2012 nommant Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes à compter du 01 janvier 2012 ;

Vu la décision DEC152865INSHS du 21 décembre 2015 prorogeant, pour une durée d'un an, à compter du 1^{er} janvier 2016, l'unité UMR5194 intitulée Politiques Publiques, Actions Politiques, Territoires (PACTE), dont le directeur par intérim est M. Nicolas BUCLET, et la directrice adjointe par intérim Mme Pascale TROMPETTE ;

Vu la décision DEC162014INSHS du 29 juillet 2016 portant cessation de fonction de M. Nicolas BUCLET, directeur par intérim, et de Mme Pascale TROMPETTE, directrice adjointe par intérim, et nomination de Mme Anne-Laure AMILHAT SZARY, directrice par intérim, de l'unité UMR5194 intitulée Politiques Publiques, Actions Politiques, Territoires (PACTE) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée Mme Anne-Laure AMILHAT SZARY, directrice par intérim de l'UMR5194, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à



Délégation Alpes

www.cnrs.fr/alpes

25, rue des Martyrs - BP 166
38042 GRENOBLE CEDEX 9

T. 04 76 88 10 00
F. 04 76 88 11 61

l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne-Laure AMILHAT SZARY, délégation de signature est donnée à Mme Véronique STRIPPOLI IE CNRS, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC161082DR11 du 18 mai 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

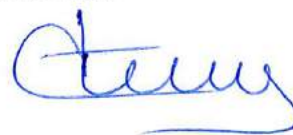
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 2 septembre 2016

Le délégué régional
Jérôme Vitre



Délégation Alpes

www.cnrs.fr/alpes

25, rue des Martyrs - BP 166
38042 GRENOBLE CEDEX 9

T. 04 76 88 10 00
F. 04 76 88 11 61



**DEMANDE DE SPECIMEN DE SIGNATURE
POUR ÉTABLIR LES DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE**

Je soussigné(e), Anne-Laure AMILHAT-SZARY

Code Unité : 5194

Adresse : BP 48 – 38040 GRENOBLE CEDEX 9

E-mail anne-laure.amilhat@univ-grenoble-alpes.fr, Directrice de l'unité : PACTE

Institut : Politiques Publiques, Action Publique, Territoires

- ❖ **Sollicite une délégation de signature pour signer pour moi-même et les agents proposés ci-après, au nom du Délégué régional Alpes du CNRS, ordonnateur secondaire :**
 - les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié à la date de signature de l'acte (soit 134 000 HT au 01/01/2014), dans la limite des crédits de l'unité,
 - et les ordres de missions ainsi que les bons de transport afférents, présentés aux agences agréées par la Délégation Alpes (possibilité ouverte aux seules unités équipées de GESLAB).

QUALITE	NOM ET PRENOM Grade et Fonction (Les personnes en CDD ne peuvent pas faire l'objet d'une délégation de signature)	A SPECIMEN DE SIGNATURE	COMMANDES DE FONCTIONNEMENT ET D'EQUIPEMENT (Oui/Non)	ORDRES DE MISSIONS ET BONS DE TRANSPORTS AFFERENTS (Oui/Non)	LIMITE EVENTUELLE (à préciser si inférieur à 134 000 € HT)
Responsable de l'unité	Anne-Laure AMILHAT-SZARY Professeure		oui	oui	
Mandataire éventuel	Véronique STRIPPOU Ingénieure d'études CNRS Secrétaire Générale		oui	oui	
Mandataire éventuel					
Mandataire éventuel					

Date : 1^{er} septembre 2016

Document original à retourner au Délégué régional CNRS - Alpes – 25, rue des Martyrs – BP 166 – 38042 Grenoble Cedex 9

Dossier suivi par : Isabelle CIEREN – Tél. : 04 76 88 11 67 – Fax : 04 76 88 11 61 – E-mail : isabelle.cieren@dr11.cnrs.fr

DEC162467DR11

Décision portant délégation de signature à M. Pierre HAINAUT, directeur de l'unité UMR5309, intitulée centre de recherche Institut Albert Bonniot de Grenoble (IAB), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC120002DAJ du 17 janvier 2012 nommant Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes à compter du 01 janvier 2012 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant création de l'unité UMR5309, intitulée centre de recherche Institut Albert Bonniot de Grenoble (IAB), dont le directeur est M. Pierre HAINAUT ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Pierre HAINAUT, directeur de l'unité UMR5309, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre HAINAUT, délégation de signature est donnée à Mmes Hélène MEDJAKANE, IR2 INSERM, responsable administrative, Aude MARCHAND, AI INSERM, gestionnaire référente, Charlotte BONNET, T UGA, gestionnaire référente et Jessica VUILLOT, T INSERM, gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 26 septembre 2016

Le délégué régional
Jérôme VITRE

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC161515DR12

Décision portant délégation de signature à M. Frédéric BECHET, directeur de l'unité FR3513 intitulée *Fédération de recherche en informatique et interactions d'Aix-Marseille* par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC090098DAJ du 30 juillet 2009 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010 ;

Vu la décision DEC122740DSI du 5 janvier 2012 portant création de l'unité FR3513, intitulée «Fédération de recherche en informatique et interactions d'Aix-Marseille», dont le directeur est Jean-Claude HENNET ;

Vu la décision DEC161354INS2I du 24 juin 2016 portant nomination de Frédéric BECHET en tant que directeur de l'unité FR 3513, intitulée «Fédération de recherche en informatique et interactions d'Aix-Marseille» ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Frédéric BECHET, directeur de l'unité FR3513, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. **Frédéric BECHET**, délégation de signature est donnée à M. Patrice BELLOT, professeur des universités, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC152335DR12 du 1^{er} octobre 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} juillet 2016

Le délégué régional
Younis HERMES

DEC162244DR12

Décision portant délégation de signature à M. Patrick GENDRE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS3287 intitulée *Centre pour l'édition électronique ouverte*

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC122893DGDS du 19 décembre 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMS3287, intitulée «Centre pour l'édition électronique ouverte (CLEO) », dont le directeur est Marin DACOS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à *M. Patrick GENDRE*, IR, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick GENDRE, délégation est donnée à Mme Mireille FAURE, IGE, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 susvisé : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} septembre 2016

Le directeur d'unité
Marin DACOS

DEC162307DR12

Décision portant délégation de signature à M. Richard SEMPERE, directeur de l'unité UMR7294 intitulée *Institut méditerranéen d'océanologie* par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC090098DAJ du 30 juillet 2009 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010 ;

Vu la décision DEC122743DSI du 5 janvier 2012 portant création de l'unité UMR7294, intitulée « Institut méditerranéen d'océanologie », dont le directeur est Richard SEMPERE ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UMR 7294, intitulée « Institut méditerranéen d'océanologie », dont le directeur est Richard SEMPERE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Richard SEMPERE, directeur de l'unité UMR7294, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **Richard SEMPERE**, délégation de signature est donnée à Marc SAILLARD, Professeur, Bernard OLLIVIER, DR, François CARLOTTI, DR et Dominique POIROT, IE, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC120491DR12 du 2 janvier 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} septembre 2016

Le délégué régional
Younis HERMES

DEC162333DR12

Décision portant délégation de signature à Mme Laure VERDON pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7303 intitulée *Temps, Espaces, Langages, Europe Méridionale Méditerranée*

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC122743DSI du 5 janvier 2012 portant création de l'unité UMR 7303, intitulée « Temps, Espaces, Langages, Europe Méridionale Méditerranée », dont le directeur est Jean-Marie GUILLON ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UMR7303, intitulée « Temps, Espaces, Langages, Europe Méridionale Méditerranée », dont la directrice est Maryline CRIVELLO ;

Vu la décision DEC162185INSHS du 26 septembre 2016 nommant M. Xavier DAUMALIN directeur par intérim de l'UMR7303 à compter du 16/09/2016 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Laure VERDON, directrice adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Laure VERDON, délégation est donnée à Mme Caroline CHAGNIOT-TESTANIERE, gestionnaire financière, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 susvisé : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 27 septembre 2016

Le directeur d'unité
Xavier DAUMALIN

DEC162332DR12

Décision portant délégation de signature à M. Xavier DAUMALIN, directeur par intérim de l'unité UMR7303 intitulée *Temps, Espaces, Langages, Europe Méridionale Méditerranée*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC090098DAJ du 30 juillet 2009 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010 ;

Vu la décision DEC122743DSI du 5 janvier 2012 portant création de l'unité UMR 7303, intitulée « Temps, Espaces, Langages, Europe Méridionale Méditerranée », dont le directeur est Jean-Marie GUILLON ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UMR7303, intitulée « Temps, Espaces, Langages, Europe Méridionale Méditerranée », dont la directrice est Maryline CRIVELLO ;

Vu la décision DEC162185INSHS du 26 septembre 2016 nommant M. Xavier DAUMALIN directeur par intérim de l'UMR7303 à compter du 16/09/2016 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Xavier DAUMALIN, directeur de l'unité UMR7303, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du

décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Xavier DAUMALIN, délégation de signature est donnée à Mme Laure VERDON, Professeur, et Caroline CHAGNIOT-TESTANIERE, TCE, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC130703DR12 du 26/02/2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 27 septembre 2016

Le délégué régional
Younis HERMES

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC162202DR12

Décision portant délégation de signature à M. Marin DACOS, directeur de l'unité UMS3287 intitulée *Centre pour l'édition électronique ouverte*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC090098DAJ du 30 juillet 2009 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010 ;

Vu la décision DEC122893DGDS du 19 décembre 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMS3287, intitulée «Centre pour l'édition électronique ouverte (CLEO) », dont le directeur est Marin DACOS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Marin DACOS, directeur de l'unité UMS3287, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Marin DACOS**, délégation de signature est donnée à Pierre MOUNIER, IGE, à Mme Mireille FAURE, IGE, à Mme Delphine CAVALLLO, IGE, à M. Patrick GENDRE, IR et à M. Jean-François RIVIERE, IE aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC142309DR12 du 11/09/2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} septembre 2016

Le délégué régional
Younis HERMES

DEC162433DR13

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Marie DEVOISSELLE, directeur de l'unité UMR5253 intitulée Institut de chimie moléculaire et des matériaux – Institut Charles Gerhardt Montpellier (ICGM), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC080154DAJ du 7 janvier 2009 nommant Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1^{er} février 2009 ;

Vu la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5253 intitulée, *Institut de chimie moléculaire et des matériaux – Institut Charles Gerhardt Montpellier (ICGM)* dont le directeur est M. Jean-Marie DEVOISSELLE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Marie DEVOISSELLE, directeur de l'unité UMR5253 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marie DEVOISSELLE, délégation de signature est donnée à M. Eric CLOT, Directeur de Recherche, à Mme Deborah JONES, Directeur de Recherche, à M. Jean-Jacques ROBIN, Professeur, à Mme Elodie BOURREL, Ingénieur d'Etudes, à M. Yannick GUARI, Ingénieur d'Etudes, à M. Jean-Marc CAMPAGNE, Professeur, à M. Philippe PAPET, Professeur, à M. Hubert MUTIN, Directeur de Recherche, à M. Joël CHOPINEAU, Professeur, Mme Annie PRADEL, Directeur de Recherche, à M. Patrick LACROIX-DESMAZES, Directeur de Recherche, et à M. Jerzy ZAJAC, Directeur de Recherche aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC150609DR13 du 1^{er} janvier 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1^{er} octobre 2016.

La déléguée régionale



Ghislaine GIBELLO

**DELEGATION DE SIGNATURE DU DELEGUE REGIONAL
AUX DIRECTEURS D'UNITES**

Directeur d'unité :

NOM : DEVOISSELLE Jean-Marie

Spécimen de signature



En cas d'empêchement

1) NOM : CLOT Eric

Spécimen de signature

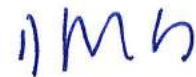
GRADE : Directeur de Recherche



2) NOM : JONES Deborah

Spécimen de signature

GRADE : Directeur de Recherche



3) NOM : ROBIN Jean-Jacques

Spécimen de signature

GRADE : Professeur



4) NOM : BOURREL Elodie

Spécimen de signature

GRADE : Ingénieur d'Etudes



5) NOM : GUARI Yannick

Spécimen de signature

GRADE : Directeur de Recherche



6) NOM : CAMPAGNE Jean-Marc

Spécimen de signature

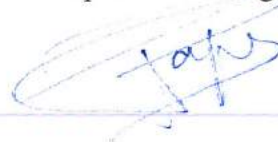
GRADE : Professeur



7) NOM : PAPET Philippe

GRADE : Professeur

Spécimen de signature



8) NOM : MUTIN Hubert

GRADE : Directeur de Recherche

Spécimen de signature



9) NOM : CHOPINEAU Joël

GRADE : Professeur

Spécimen de signature



10) NOM : PRADEL Annie

GRADE : Directeur de Recherche

Spécimen de signature



11) NOM : LACROIX-DESMAZES Patrick

GRADE : Directeur de Recherche

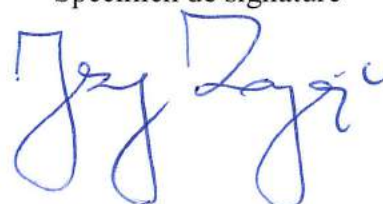
Spécimen de signature



12) NOM : ZAJAC Jerzy

GRADE : Directeur de Recherche

Spécimen de signature



**DELEGATION DE SIGNATURE DU DIRECTEUR D'UNITE
(EN TANT QUE PRM) A DES AGENTS PLACES
SOUS SON AUTORITE**

Désignation des personnes à qui vous donnez délégation de signature en tant que Personne Responsable des Marchés (PRM). Les personnes doivent obligatoirement posséder la délégation de signature prévue en *annexe 1*.

1) NOM : CLOT Eric

GRADE : Directeur de Recherche

FONCTIONS AU SEIN DU LABO : Directeur Adjoint

SPECIMEN DE SIGNATURE :



2) NOM : JONES Deborah

GRADE : Directeur de Recherche

FONCTIONS AU SEIN DU LABO : Directrice Adjointe

SPECIMEN DE SIGNATURE :



3) NOM : ROBIN Jean-Jacques

GRADE : Professeur

FONCTIONS AU SEIN DU LABO : Directeur Adjoint

SPECIMEN DE SIGNATURE :



4) NOM : BOURREL Elodie

GRADE : Ingénieur d'Etudes

FONCTIONS AU SEIN DU LABO : Administrateur

SPECIMEN DE SIGNATURE :



Le Directeur d'Unité

Jean-Marie DEVOISSELLE

DEC162303DR13

Décision portant délégation de signature à M. Laurent JOURNOT pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS3426, intitulée BioCampus Montpellier ;

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142126DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement de l'unité UMS3426, intitulée *BioCampus Montpellier*, dont le directeur est M. Laurent JOURNOT ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Edith DEMETTRE-VERCEIL, Administratrice, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Edith DEMETTRE-VERCEIL, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1^{er} à M. Matthieu RICHARD, Responsable service gestion ;

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1^{er} septembre 2016

Le directeur d'unité

Laurent JOURNOT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'L. Journot', written over the printed name 'Laurent JOURNOT'. The signature is stylized and cursive.

DEC162434DR13

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Marie DEVOISSELLE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5253, intitulée Institut de chimie moléculaire et des matériaux – Institut Charles Gerhardt Montpellier (ICGM) ;

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5253, intitulée *Institut de chimie moléculaire et des matériaux – Institut Charles Gerhardt Montpellier (ICGM)*, dont le directeur est M. Jean-Marie DEVOISSELLE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Eric CLOT, Directeur Adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric CLOT, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1^{er} à Mme Deborah JONES, Directrice Adjointe ;

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Deborah JONES, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1^{er} à M. Jean-Jacques ROBIN, Directeur Adjoint ;

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Jacques ROBIN, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1^{er} à Mme Elodie BOURREL, Responsable gestion ;

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1^{er} octobre 2016

Le directeur d'unité



Jean-Marie DEVOISSELLE

DEC162432DR13

Décision portant délégation de signature à Mme Christiane WEBER pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR9000, intitulée « Territoires, Environnement, Télédétection et Information Spatiale (TETIS) ;

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision 160921INEE du 16 juin 2016 portant création de l'unité UMR9000, intitulée « *Territoires, Environnement, Télédétection et Information Spatiale (TETIS)*, dont la directrice est M. Christiane WEBER ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Nathalie JEAN, Attachée de Direction, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

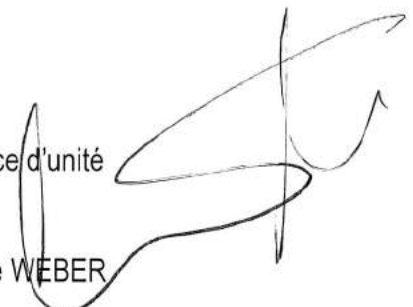
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 16 juin 2016

La directrice d'unité
Christiane WEBER



¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC162431DR13

Décision portant délégation de signature à Mme Christiane WEBER, directrice de l'unité UMR9000 intitulée « Territoires, Environnement, Télédétection et Information Spatiale (TETIS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC080154DAJ du 7 janvier 2009 nommant Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1^{er} février 2009 ;

Vu la décision DEC160921INEE du 16 juin 2016, portant création de l'unité UMR9000 intitulée « *Territoires, Environnement, Télédétection et Information Spatiale (TETIS)*, dont la directrice est Mme Christiane WEBER ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Christiane WEBER, directrice de l'unité UMR9000 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christiane WEBER, délégation de signature est donnée à M. Eric BARBE, IDAE, à M. Xavier AUGUSSEAU, Directeur Adjoint, et à Mme Nathalie JEAN, Attachée de Direction, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 16 juin 2016.

La déléguée régionale



Ghislaine GIBELLO

DELEGATION DE SIGNATURE DU DELEGUE REGIONAL
AUX DIRECTEURS D'UNITES

Directeur d'unité :

NOM : WEBER Christiane

Spécimen de signature



En cas d'empêchement (3 personnes maximum)

1) NOM : BARBE Eric

Spécimen de signature

GRADE : IDAE



2) NOM : AUGUSSEAU Xavier

Spécimen de signature

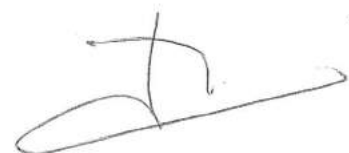
GRADE : DU Adjoint



3) NOM : JEAN Natalie

Spécimen de signature

GRADE : attachée de Direction



**DELEGATION DE SIGNATURE DU DIRECTEUR D'UNITE
(EN TANT QUE PRM) A DES AGENTS PLACES
SOUS SON AUTORITE**


Désignation des personnes à qui vous donnez délégation de signature en tant que Personne Responsable des Marchés (PRM). Les personnes doivent obligatoirement posséder la délégation de signature prévue en **annexe 1**.

1) NOM : JEAN NOKELIE

GRADE : Cadre administratif

FONCTIONS AU SEIN DU LABO : Atteinte Direction

SPECIMEN DE SIGNATURE :



2) NOM :

GRADE :

FONCTIONS AU SEIN DU LABO :

SPECIMEN DE SIGNATURE :

Le Directeur d'Unité



DEC162257DR14

Décision portant délégation de signature à M. Franck Gilbert, directeur de l'unité UMR5245 intitulée Laboratoire écologie fonctionnelle et environnement (ECOLAB), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142558DAJ du 14 novembre 2014 nommant M. Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement de l'UMR5245, intitulée Laboratoire écologie fonctionnelle et environnement (ECOLAB), dont le directeur est M. Franck Gilbert ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Franck Gilbert, directeur de l'UMR5245, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Franck Gilbert délégation de signature est donnée à M. Régis Cereghino, Pr, à M. Eric Pinelli, Pr, à Mme Catherine Donati, TCE, et à Mme Cécile Odorico, TCS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC152911DR14 du 28 décembre 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 15 septembre 2016

Le délégué régional

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Christophe Giraud

DEC162284DR14

Décision portant délégation de signature à Mme Véronique Le Berre-Anton, à M. Pascal Loubière et à M. Denis Beauvais pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5504 intitulée Laboratoire d'ingénierie des systèmes biologiques et des procédés (LISBP)

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement de l'UMR5504, intitulée Laboratoire d'ingénierie des systèmes biologiques et des procédés (LISBP), dont la directrice est Mme Carole Molina-Jouve ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Véronique Le Berre-Anton, CR, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Véronique Le Berre-Anton, délégation est donnée à M. Pascal Loubière, DR, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Véronique Le Berre-Anton et de M. Pascal Loubière, délégation est donnée à M. Denis Beauvais, IE, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 susvisé : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 23 septembre 2016

Le directeur d'unité

Mme Carole Molina-Jouve

DEC162283DR14

Décision portant délégation de signature à Mme Carole Molina-Jouve directrice de l'UMR5504 intitulée Laboratoire d'ingénierie des systèmes biologiques et des procédés (LISBP), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142558DAJ du 14 novembre 2014 nommant M. Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement de l'UMR5504, intitulée Laboratoire d'ingénierie des systèmes biologiques et des procédés (LISBP), dont la directrice est Mme Carole Molina-Jouve ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Carole Molina-Jouve, directrice de l'UMR5504, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Carole Molina-Jouve, délégation de signature est donnée à Mme Véronique Le Berre-Anton, CR, à M. Pascal Loubière, DR, et à M. Denis Beauvais, IE, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC163077DR14 du 15 janvier 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 20 septembre 2016

Le délégué régional

M. Christophe Giraud

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC162258DR14

Décision portant délégation de signature à M. Régis Cereghino, à M. Eric Pinelli, à Mme Catherine Donati et à Mme Cécile Odorico pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5245 intitulée Laboratoire écologie fonctionnelle et environnement (ECOLAB)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement de l'UMR5245, intitulée Laboratoire écologie fonctionnelle et environnement (ECOLAB), dont le directeur est M. Franck Gilbert ;

DECIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Régis Cereghino, Pr, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 susvisé : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Régis Cereghino, délégation est donnée à M. Eric Pinelli, Pr, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Régis Cereghino et de M. Eric Pinelli délégation est donnée à Mme Catherine Donati, TCE, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Régis Cereghino, de M. Eric Pinelli et de Mme Catherine Donati délégation est donnée à Mme Cécile Odorico, TCN, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à _____, le _____

Le directeur d'unité

Franck Gilbert

DEC162428DR15

Décision portant délégation de signature à Mme Aline Rougier pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UPR9048 intitulée Institut de Chimie de la Matière Condensée de Bordeaux (ICMCB)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151301DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'UPR9048, intitulée Institut de Chimie de la Matière Condensée de Bordeaux (ICMCB), dont le directeur est Mario Maglione ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Aline Rougier, directrice adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Aline Rougier, délégation est donnée à M. Michel Ménétrier, directeur administratif, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Aline Rougier et de M. Michel Ménétrier, délégation est donnée à M. Matthieu Renaudin, chef du service gestion financière, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision prend effet à compter du 2 mai 2016.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Pessac, le 17 octobre 2016

Le directeur d'unité

Mario Maglio

DEC162427DR15

Décision portant délégation de signature à M. Mario Maglione, directeur de l'UPR9048 intitulée Institut de Chimie de la Matière Condensée de Bordeaux (ICMCB), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142560DAJ du 14 novembre 2014 portant nomination de Mme Gaëlle Bujan aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Aquitaine à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC151301DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'UPR9048, intitulée Institut de Chimie de la Matière Condensée de Bordeaux (ICMCB), dont le directeur est Mario Maglione ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Mario Maglione, directeur de l'UPR9048, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Mario Maglione, directeur, délégation de signature est donnée à Mme Aline Rougier, directrice de recherche, M. Michel Ménétrier, ingénieur de recherche et M. Matthieu Renaudin, assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC143325DR15 du 20 décembre 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision prend effet à compter du 2 mai 2016.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 17 octobre 2016

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

La déléguée régionale
Gaëlle Bujan

DEC152306DR16

Décision portant délégation de signature à Mme Sabrina MERVIN, directrice par intérim de l'unité USR 3136 intitulée « Centre Jacques BERQUE » - (CJB-Rabat), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 nommant Madame Hélène NAFTALSKI, déléguée régionale pour la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151784INSHS du 25 septembre 2015 nommant Mme Sabrina MERVIN aux fonctions de directrice par intérim de l'unité USR 3136 intitulée « *Centre Jacques BERQUE* » - (CJB-Rabat) à compter du 1^{er} septembre 2015 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée Mme Sabrina MERVIN, directrice par intérim de l'unité USR 3136 intitulée « *Centre Jacques BERQUE* » - (CJB-Rabat), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur à 20 000 euros hors taxes, soit 24 000 euros TTC ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sabrina MERVIN, délégation est donnée à Mme Khadija CHABRAOUI, gestionnaire CNRS

aux fins mentionnées à l'article 1er ci-dessus.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 28 septembre 2015



Hélène NAFTALSKI
Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

DEC162390DR16

Délégation de signature consentie à Madame Catherine JESSUS par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 000207DCAJ du 20 mars 2000 modifiée portant création et organisation de la délégation Paris Michel-Ange;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts, notamment de l'Institut des Sciences Biologiques (INSB);

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n°131427DAJ du 18 avril 2013 portant nomination de Madame Catherine JESSUS aux fonctions de directrice de l'Institut des Sciences Biologiques (INSB) ;

Vu la décision n° 133068DAJ du 14 novembre 2013 portant nomination de Madame Hélène NAFTALSKI, Déléguée Régionale de la circonscription Paris Michel-Ange ;

Vu la décision n°162004DAJ du 1^{er} août 2016 portant nomination de Madame Marie-Hélène PAPILLON aux fonctions de directrice adjointe administrative de l'Institut des Sciences Biologiques (INSB) à compter du 1^{er} octobre 2016;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Catherine JESSUS, directrice de l'Institut des Sciences Biologiques (INSB), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale de Paris Michel-Ange, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles à l'INSB, les actes suivants :

- a) les commandes d'un montant inférieur à 15 000 euros hors taxes, soit 18 000 euros TTC,

b) les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Catherine JESSUS, délégation est donnée à **Madame Marie-Hélène PAPILLON**, directrice adjointe administrative de l'Institut des Sciences Biologiques aux fins mentionnées à l'article 1er ci-dessus.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Catherine JESSUS et de Madame Marie-Hélène PAPILLON, délégation est donnée à **Madame Isabelle GOUGET**, Ingénieur d'études à l'INSB, aux fins mentionnées à l'article 1er ci-dessus.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 3 octobre 2016

Ange

Hélène NAFTALSKI
Déléguée Régionale Paris Michel-

DEC162393DR16

**Délégation de signature consentie à Mme Stéphanie THIEBAULT
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 000207DCAJ du 20 mars 2000 modifiée portant création et organisation de la délégation Paris Michel-Ange;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n°100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts, notamment de l'Institut Ecologie et Environnement (INEE) ;

Vu la décision n°130233DAJ du 30 janvier 2013 portant nomination de Mme Stéphanie Thiebault aux fonctions de directrice de l'Institut Ecologie et Environnement (INEE);

Vu la décision n° 133068DAJ du 14 novembre 2013 portant nomination de Madame Hélène NAFTALSKI, Déléguée Régionale de la circonscription Paris Michel-Ange ;

Vu la décision n°162003DAJ du 1^{er} aout 2016 portant nomination de Madame Sandra GULLEMAUD aux fonctions de directrice adjointe administrative de l'Institut Ecologie et Environnement (INEE) à compter du 1^{er} octobre 2016;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Stéphanie THIEBAULT, directrice de l'Institut Ecologie et Environnement (INEE), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale de Paris Michel-Ange, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles à l'INEE, les actes suivants :

- a) les commandes d'un montant inférieur à 15 000 euros hors taxes, soit 18 000 euros TTC,

- b) les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Stéphanie THIEBAULT, délégation est donnée à **Madame Sandra GUILLEMAUD**, directrice adjointe administrative de l'Institut Ecologie et Environnement aux fins mentionnées à l'article 1er ci-dessus.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Stéphanie THIEBAULT et de Madame Sandra GUILLEMAUD, délégation est donnée **Madame Fabienne COUMERT**, chargée des affaires générales, aux fins mentionnées à l'article 1er ci-dessus.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 3 octobre 2016

Hélène NAFTALSKI
Déléguée Régionale Paris Michel-Ange

DEC162391DR16

**Délégation de signature consentie à Mme Pascale DELECLUSE
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 000207DCAJ du 20 mars 2000 modifiée portant création et organisation de la délégation Paris Michel-Ange;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 133068DAJ du 14 novembre 2013 portant nomination de Madame Hélène NAFTALSKI, Déléguée Régionale de la circonscription Paris Michel-Ange ;

Vu la décision n°1141610DAJ du 18 juin 2014 portant nomination de Madame Pascale DELECLUSE aux fonctions de directrice de l'Institut National des Sciences de l'Univers (INSU) ;

Vu la décision n°162003DAJ du 1^{er} août 2016 portant nomination de Monsieur Jean-Pierre REYES aux fonctions de directeur adjoint administratif de l'Institut National des Sciences de l'Univers (INSU) à compter du 1^{er} octobre 2016;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Madame Pascale DELECLUSE**, directrice de l'Institut National des Sciences de l'Univers (INSU), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale de Paris Michel-Ange, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles à l'INSU, les actes suivants :

- a) les commandes d'un montant inférieur à 15 000 euros hors taxes, soit 18 000 euros TTC,
- b) les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Pascale DELECLUSE, délégation est donnée à **Monsieur Jean-Pierre REYES**, directeur adjoint administratif de l'Institut National des Sciences de l'Univers aux fins mentionnées à l'article 1er ci-dessus.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Pascale DELECLUSE et de Monsieur Jean-Pierre REYES, délégation est donnée **Monsieur Pierrick ROBERGE**, adjoint du directeur administratif adjoint et à **Madame Sylvaine CHAPELET**, responsable du service budget et finances, aux fins mentionnées à l'article 1er ci-dessus.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 3 octobre 2016

Ange

Hélène NAFTALSKI
Déléguée Régionale Paris Michel-

DEC162395DR16

Délégation de signature consentie à Monsieur Jean-Gabriel GANASCIA par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 000207DCAJ du 20 mars 2000 modifiée portant création et organisation de la délégation Paris Michel-Ange;

Vu la décision n° 020084DAJ du 20 août 2002 portant création du comité d'éthique du CNRS ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 133068DAJ du 14 novembre 2013 portant nomination de Madame Hélène NAFTALSKI, Déléguée Régionale de la circonscription Paris Michel-Ange ;

Vu la décision DEC162019DAJ du 1^{er} septembre 2016 portant renouvellement de la composition du comité d'éthique du CNRS et nomination de Monsieur Jean-Gabriel GANASCIA aux fonctions de président ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur **Jean-Gabriel GANASCIA**, président du comité d'éthique du CNRS, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale de Paris Michel-Ange, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles au comité d'éthique du CNRS, les actes suivants :

- a) les commandes d'un montant inférieur à 15 000 euros hors taxes, soit 18 000 euros TTC,
- b) les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Gabriel GANASCIA, délégation est donnée à **Madame Gaëlle DUFOUR**, assistant ingénieur aux fins mentionnées à l'article 1er ci-dessus.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 septembre 2016

Ange

Hélène NAFTALSKI
Déléguée Régionale Paris Michel-

DEC162396DR16

**Délégation de signature consentie à Madame Sandrine LORIDAN
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 000207DCAJ du 20 mars 2000 modifiée portant création et organisation de la délégation Paris Michel-Ange;

Vu la décision n° 020084DAJ du 20 août 2002 portant création du comité d'éthique du CNRS ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n°100239DAJ du 5 octobre 2010 portant nomination de Madame Sandrine LORIDAN aux fonctions de directrice adjointe de la direction des comptes et de l'information financière;

Vu la décision n° 133068DAJ du 14 novembre 2013 portant nomination de Madame Hélène NAFTALSKI, Déléguée Régionale de la circonscription Paris Michel-Ange ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Madame Sandrine LORIDAN**, directrice adjointe de la direction des comptes et de l'information financière du CNRS (DCIF), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale de Paris Michel-Ange, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles à la DCIF, les actes suivants :

- a) les commandes d'un montant inférieur à 15 000 euros hors taxes, soit 18 000 euros TTC,
- b) les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sandrine LORIDAN, délégation est donnée à **Monsieur Alain DEDENIS**, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1er ci-dessus.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 20 septembre 2016

Ange

Hélène NAFTALSKI
Déléguée Régionale Paris Michel-

DEC162361DAJ

Décision portant délégation de signature ponctuelle à M. Xavier Morise, directeur du Bureau du CNRS à Washington

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC160590DAJ du 18 mars 2016 portant renouvellement de M. Xavier Morise aux fonctions de directeur du Bureau du CNRS à Washington ;

Vu le projet de convention constitutive du groupement d'intérêt scientifique France-Québec pour la coopération scientifique en appui au secteur maritime (IFQM) ;

Vu le mandat du 30 mai 2016 donné par l'IFREMER au CNRS aux fins de signer en son nom la convention constitutive susvisée ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. – Délégation est donnée à M. Xavier Morise, directeur du Bureau du CNRS à Washington, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, la convention constitutive du groupement d'intérêt scientifique France-Québec pour la coopération scientifique en appui au secteur maritime (IFQM).

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 13 octobre 2016



DEC162386DR16

Décision donnant délégation de signature à M. Lamine Gueye, directeur par intérim de l'unité UMI3189 intitulée «Environnement, Santé, Sociétés» par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 nommant Madame Hélène NAFTALSKI, déléguée régionale pour la circonscription Paris Michel-Ange ;

Vu la décision DEC162204INSHS du 15 septembre 2016 nommant Monsieur Lamine Gueye directeur par intérim de l'Unité mixte internationale n°3189 intitulée Environnement, Santé Sociétés à compter du 1^{er} septembre 2016 jusqu'au 1^{er} février 2017 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Lamine Gueye**, directeur par intérim de l'unité UMI3189, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 euros hors taxes, soit 24 000 euros TTC ;

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Lamine Gueye, délégation de signature est donnée à M. **Jean-Luc PEIRY**, directeur adjoint et à **Mme Martine Laugier**, assistant-ingénieur CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} .

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, 16 septembre 2016

La déléguée régionale
Hélène NAFTALSKI

DEC162383DR17

Décision portant délégation de signature à Mme Marie-Paule Besland, directrice du groupement de recherche GDR3660 intitulé Oxydes fonctionnels : du matériau au dispositif (OXYFUN), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC131272DAJ du 19 avril 2013 nommant Clarisse David déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1^{er} mai 2013 ;

Vu la décision DEC140017DGDS du 13 janvier 2014 portant création du groupement de recherche GDR3660 intitulé Oxydes fonctionnels : du matériau au dispositif (OXYFUN) dont la directrice est Catherine Dubourdieu ;

Vu la décision DEC160811INSIS du 18 avril 2016 portant nomination de Mme Marie-Paule Besland aux fonctions de directrice par intérim du groupement de recherche GDR3660 intitulé Oxydes fonctionnels : du matériau au dispositif (OXYFUN) ;

Vu la décision DEC161142INSIS du 8 juillet 2016 portant modification de la délégation régionale de rattachement du

groupement de recherche GDR3660 intitulé Oxydes fonctionnels : du matériau au dispositif (OXYFUN) ;

Vu la décision DEC161957INSIS du 27 juillet 2016 portant nomination de Mme Marie-Paule Besland aux fonctions de directrice du groupement de recherche GDR3660 intitulé Oxydes fonctionnels : du matériau au dispositif (OXYFUN) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Marie-Paule Besland directrice du groupement de recherche GDR3660 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Paule Besland, délégation de signature est donnée à Mme André Hulbert, ingénieure d'études de 1^e classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 7 octobre 2016

La déléguée régionale

Clarisse DAVID

DEC162384DR17

Décision portant délégation de signature à Mme Marie-Paule Besland pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) du groupement de recherche GDR3660 intitulé Oxydes fonctionnels : du matériau au dispositif (OXYFUN)

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC140017DGDS du 13 janvier 2014 portant création du groupement de recherche GDR3660 intitulé Oxydes fonctionnels : du matériau au dispositif (OXYFUN) dont la directrice est Catherine Dubourdiou ;

Vu la décision DEC160811INSIS du 18 avril 2016 portant nomination de Mme Marie-Paule Besland aux fonctions de directrice par intérim du groupement de recherche GDR3660 intitulé Oxydes fonctionnels : du matériau au dispositif (OXYFUN) ;

Vu la décision DEC161142INSIS du 8 juillet 2016 portant modification de la délégation régionale de rattachement du groupement de recherche GDR3660 intitulé Oxydes fonctionnels : du matériau au dispositif (OXYFUN) ;

Vu la décision DEC161957INSIS du 27 juillet 2016 portant nomination de Mme Marie-Paule Besland aux fonctions de directrice du groupement de recherche GDR3660 intitulé Oxydes fonctionnels : du matériau au dispositif (OXYFUN) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme André Hulbert, ingénieure d'études de 1^e classe, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nantes, le 11 octobre 2016

La directrice d'unité

Marie-Paule BESLAND

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC162483DR17

Décision portant délégation de signature à M. Vincent Gouëset pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6590 intitulée Espaces et sociétés

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6590, intitulée Espaces et sociétés, dont le directeur est Vincent Gouëset ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Sébastien Fleuret, directeur de recherche de 2^e classe, M. Jean-Marc Fournier, professeur des universités et directeur de ESO Caen, M. François Madoré, professeur des universités de 1^{ère} classe et directeur de ESO Nantes, M. Gérald Billard, professeur des universités de 2^e classe et directeur de ESO Le Mans, M. Florent Demoraes, maître de conférences des universités de classe normale et Mme Karine Breton, assistante ingénieure, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 2 novembre 2016

Le directeur d'unité

Vincent GOUËSET

DEC162388DR17

Décision portant délégation de signature à M. Luis Tito De Morais pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6539 intitulée Laboratoire des sciences de l'environnement marin

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC122742DSI du 5 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6539, intitulée Laboratoire des sciences de l'environnement marin, dont le directeur est Olivier Ragueneau ;

Vu la décision DEC161127INEE du 6 juin 2016 portant cessation de fonctions et nomination de M. Luis Tito De Morais directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°6539 intitulée « Laboratoire des sciences de l'environnement marin (LEMAR) » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Pierre Boudry, directeur de recherche de 2^e classe, Mme Anne-Sophie Podeur, assistante ingénieure, M. Gérard Thouzeau, directeur de recherche de 2^e classe, Mme Anne Lebourges Dhaussy, ingénieure de recherche de 2^e classe et Mme Fabienne Guérard, professeure des universités de 2^e classe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Plouzané, le 11 octobre 2016

Le directeur d'unité

Luis TITO DE MORAIS

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC162481DR17

Décision portant délégation de signature à M. Marc Robin pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6554 intitulée Littoral, environnement, télédétection et géomatique

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC122742DSI du 5 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6554, intitulée Littoral, environnement, télédétection et géomatique, dont le directeur est Marc Robin ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Françoise Gourmelon, directrice de recherche de 1^e classe, M. Brice Trouillet, maître de conférences des universités de classe normale, M. Louis Brigand, professeur des universités de 1^e classe, M. Serge Suanez, professeur des universités de 2^e classe, M. Cyril Fleurant, professeur des universités, M. Olivier Maquaire, professeur des universités de 1^e classe, M. Samuel Corgne, professeur des universités et M. Thomas Corpetti, directeur de recherche de 2^e classe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nantes, le 27 octobre 2016

Le directeur d'unité

Marc ROBIN

DEC162480DR17

Décision portant délégation de signature à M. Marc Robin, directeur de l'unité UMR6554 intitulée Littoral, environnement, télédétection et géomatique, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC131272DAJ du 19 avril 2013 nommant Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne – Pays de la Loire à compter du 01 mai 2013 ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6554, intitulée Littoral, environnement, télédétection et géomatique, dont le directeur est Marc Robin ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Marc Robin, directeur de l'unité mixte de recherche n°6554, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc Robin, délégation de signature est donnée à Mme Françoise Gourmelon, directrice de recherche de 1^e classe, M. Brice Trouillet, maître de conférences des universités de classe normale, M. Louis Brigand, professeur des universités de 1^e classe, M. Serge Suanez, professeur des universités de 2^e classe, M. Cyril Fleurant, professeur des universités, M. Olivier Maquaire, professeur des universités de 1^e classe, M. Samuel Corgne, professeur des universités et M. Thomas Corpetti, directeur de recherche de 2^e classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Fait à Rennes, le 26 octobre 2016

La déléguée régionale

Clarisse DAVID

DEC162482DR17

Décision portant délégation de signature à M. Vincent Gouëset, directeur de l'unité UMR6590 intitulée Espaces et sociétés par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC131272DAJ du 19 avril 2013 nommant Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 01 mai 2013 ;

Vu la décision DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6590, intitulée Espaces et sociétés, dont le directeur est Vincent Gouëset ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Vincent Gouëset, directeur de l'unité mixte de recherche n°6590, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Vincent Gouëset, délégation de signature est donnée à M. Sébastien Fleuret, directeur de recherche de 2^e classe, M. Jean-Marc Fournier, professeur des universités et directeur de ESO Caen, M. François Madoré, professeur des universités de 1^{ère} classe et directeur de ESO Nantes, M. Gérald Billard, professeur des universités de 2^e classe et directeur de ESO Le Mans, M. Florent Demoraes, maître de conférences des universités de classe normale et Mme Karine Breton, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du(de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 26 octobre 2016

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

La déléguée régionale

Clarisse DAVID

DEC162385DR17

Décision portant délégation de signature à M. Luis Tito De Morais, directeur de l'unité UMR6539 intitulée Laboratoire des sciences de l'environnement marin, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC131272DAJ du 19 avril 2013 nommant Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne – Pays de la Loire à compter du 01 mai 2013 ;

Vu la décision DEC122742DSI du 5 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6539, intitulée Laboratoire des sciences de l'environnement marin, dont le directeur est Olivier Ragueneau ;

Vu la décision DEC161127INEE du 6 juin 2016 portant cessation de fonctions et nomination de M. Luis Tito De Morais directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°6539 intitulée « Laboratoire des sciences de l'environnement marin (LEMAR) » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Luis Tito De Morais, directeur de l'unité UMR6539, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Luis Tito de Morais, délégation de signature est donnée à M. Pierre Boudry, directeur de recherche de 2^e classe, Mme Anne-Sophie Podeur, assistante ingénieure, M. Gérard Thouzeau, directeur de recherche de 2^e classe, Mme Anne Lebourges Dhaussy, ingénieure de recherche de 2^e classe et Mme Fabienne Guérard, professeure des universités de 2^e classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 7 octobre 2016

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

La déléguée régionale

Clarisse DAVID

DEC162387DR18

Décision portant délégation de signature à M. Alain LEMAIRE, adjoint à la déléguée régionale, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Françoise PAILLOUS, déléguée régionale de la délégation Nord-Pas de Calais et Picardie.

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 111984DAJ du 31 août 2011 nommant Mme Françoise PAILLOUS, déléguée régionale pour la circonscription Nord-Pas de Calais et Picardie ;

Vu la décision DEC162343DAJ du 30.09.2016, nommant M. Alain LEMAIRE, IR à la fonction d'Adjoint à la Déléguée Régionale ;

DECIDE :

Article 1^{er}

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Françoise PAILLOUS, déléguée régionale pour la circonscription Nord-Pas de Calais et Picardie, la délégation est donnée à M. Alain LEMAIRE, Adjoint à la Déléguée Régionale, à Mme Bénédicte SAMYN, Responsable du Service Partenariat et Valorisation et à Madame Sabine BLIN, Responsable du Service des Ressources Humaine, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire¹.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 07/10/2016

La déléguée régionale
Françoise PAILLOUS

¹ Il est possible de prévoir un ou plusieurs autres délégataires en cas d'absence ou d'empêchement du (de la) délégué(e) régional(e) et du premier délégataire

DEC162357DAJ

Décision donnant délégation de signature à Mme Françoise Paillous, pour la circonscription Nord-Pas-de-Calais et Picardie

LE PRESIDENT

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la convention du 25 juin 2004 modifiée par avenants portant sur la création d'une UMI dénommée LIMMS/CNRS-IIS (UMI) n°2820 entre l'Institut des sciences industrielles (IIS) de l'université de Tokyo et le CNRS ;

Vu l'accord de partenariat conclu le 16 juin 2014 entre l'unité mixte internationale 2820 CNRS-Université de Tokyo-LIMMS, l'université de Lille 1, et le Centre Oscar Lambret portant sur le projet de recherche scientifique « Seeding Microsystems in Medicine in Lille – European-Japanese Technologies against Cancer » (SMMIL-E) ;

Vu la décision attributive d'aide Contrat de plan Etat région 2015-2020 n°2016-CNRS-Opération IRICL Volet SMMIL-E dont le laboratoire concerné est l'UMI2820 LIMMS et son site « Miroir » lillois ;

Considérant que l'Unité mixte internationale 2820 CNRS-Université de Tokyo-LIMMS est rattachée à la délégation Paris Michel-Ange ;

Considérant que l'Unité mixte internationale 2820 CNRS-Université de Tokyo-LIMMS a une implantation principale à Tokyo et une implantation secondaire à l'adresse CNRS-Délégation Nord-Pas-de-Calais et Picardie, 2 rue des Cannoniers, CS60009-59046 Lille cedex ;

Considérant l'intérêt commun de la délégation Paris Michel-Ange et de la délégation Nord-Pas-de-Calais d'une collaboration renforcée avec les partenaires locaux et la Région Nord-Pas-de-Calais afin de développer les synergies et les ressources des fonctions supports pour la gestion locale du financement du projet IRICL Volet SMMIL-E par des fonds CPER ;



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00
01 44 98 53 90

DECIDE :

Art 1^{er} – Délégation est donnée à Mme Françoise Paillous, déléguée régionale pour la circonscription Nord-Pas-de-Calais et Picardie, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, à compter du 1^{er} juin 2016, les actes et décisions nécessaires à l'exécution du projet IRICL Volet SMMIL-E, porté par l'équipe de l'UMI2820 LIMMS implantée à Lille.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **13 OCT. 2016**



Alain Fuchs

DEC162344DAJ

Décision portant modification de la décision DEC140819DAJ du 28 février 2014 portant délégation de signature à Mme Françoise Paillous, déléguée régionale pour la circonscription Nord-Pas-de-Calais et Picardie

Le PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC100261DAJ du 11 octobre 2010 portant nomination de Mme Françoise PAILLOUS aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Nord-Pas-de-Calais et Picardie ;

Vu la décision DEC140819DAJ du 28 février 2014 modifiée, portant délégation de signature à Mme Françoise Paillous, déléguée régionale pour la délégation Nord-Pas-de-Calais et Picardie;

Vu la décision DEC162343DAJ portant nomination de M. Alain Lemaire aux fonctions d'adjoint à la déléguée régionale de la délégation Nord-Pas-de-Calais et Picardie ;

Vu la décision DEC160294DR18 du 1^{er} février 2016 portant nomination de Mme Sabine Blin aux fonctions de responsable du service des ressources humaines de la délégation Nord-Pas-de-Calais et Picardie ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. – L'article 2 de la décision DEC140819DAJ du 28 février 2014 susvisée est modifié comme suit :

« **Art. 2.** – En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Françoise Paillous, déléguée régionale, délégation est donnée à M. Alain Lemaire, adjoint à la déléguée régionale, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er} à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérés au 1.1. »

Art. 2. – L'article 3 de la décision DEC140819DAJ du 28 février 2014 susvisée est modifié comme suit :



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mègier
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

Art. 3. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 30 septembre 2016

Alain Fuchs

DEC162369DAJ

Décision portant modification de la décision DEC150942DAJ du 24 mars 2015 portant délégation de signature à M. Pierre Coural, directeur des ressources humaines

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC100169DAJ du 1^{er} octobre 2010 modifiée portant organisation de la direction des ressources humaines ;

Vu la décision DEC150941DAJ du 24 mars 2015 portant nomination de M. Pierre Coural aux fonctions de directeur des ressources humaines ;

Vu la décision DEC150942DAJ du 24 mars 2015 portant délégation de signature à M. Pierre Coural, directeur des ressources humaines ;

Vu la décision DEC162368DAJ portant nomination de M. Eric Migevant aux fonctions de responsable du Service Central des Concours ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. – A l'article 3 de la décision DEC150942DAJ susvisée, les termes « *M. Jean Baty* » sont remplacés par les termes « *M. Eric Migevant* ».

Art. 2. – La présente décision prend effet à compter de la date de nomination mentionnée dans la décision DEC162368DAJ susvisée et sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 25 octobre 2016

Alain Fuchs



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC162358DAJ

Décision portant délégation de signature ponctuelle à M. Jean-Yves Marzin, directeur de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC130471DAJ du 18 février 2013 portant nomination de M. Jean-Yves Marzin aux fonctions de directeur de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS) ;

Vu le projet d'avenant n°1 à la convention de l'UMI 3757 ElytMax intitulé amendment N°1 to the Agreement For the creation of the International Joint Research Unit « Engineering & science, Lyon Tohoku joint laboratory for Materials and Systems under eXtreme conditions - UMI ELYTMaX », conclu entre la communauté d'universités et établissements (COMUE) Université de Lyon, le Tohoku University et le CNRS ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. – Délégation de signature ponctuelle est donnée à M. Jean-Yves Marzin, directeur de l'INSIS, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'avenant n°1 susvisé conclu entre la communauté d'universités et établissements (COMUE) Université de Lyon, le Tohoku University et le CNRS.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 03/10/2016

Alain Fuchs



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC162230DR01

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR 7110 intitulée Laboratoire de Linguistique Formelle

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC151174DAJ du 15 Juillet 2015 donnant délégation de signature à M. Patrick Mounaud, délégué régional pour la circonscription Paris-Villejuif ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité UMR n°7110 intitulée Laboratoire de Linguistique Formelle,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7110 intitulée Laboratoire de Linguistique Formelle

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 11 membres :

- 2 membres de droit :
 - le directeur de l'unité ;
 - la directrice adjointe ;

- 6 membres élus :
 - 3 pour le collège des chercheurs et enseignants chercheurs ;
 - 1 représentant pour le collège des ITA ;
 - 2 représentants pour le collège des doctorants ;

- 3 membres nommés.



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

Article 3 : Compétences

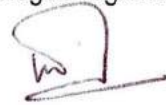
Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif le 10 octobre 2016

Pour le Président et par délégation,
le Délégué régional



Patrick Mounaud

DEC162236DR01

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8104 intitulée Institut Cochin

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC151174DAJ du 15 Juillet 2015 donnant délégation de signature à M. Patrick Mounaud, délégué régional pour la circonscription Paris-Villejuif ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité UMR8104 Institut Cochin,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8104 Institut Cochin.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 23 membres :

- 2 membres de droit :
 - le directeur de l'institut ;
 - le directeur adjoint ;

- 12 membres élus :
 - 4 représentants des ITA et BIATSS statutaires ;
 - 1 représentant des ITA et BIATSS non statutaires ;
 - 4 représentants du collège des chercheurs, enseignants chercheurs statutaires ;
 - 1 représentant du collège des chercheurs non statutaires ;
 - 2 représentants du collège des doctorants.

- 9 membres nommés :
 - le directeur des plates-formes ;
 - le directeur des affaires cliniques ;
 - les trois directeurs de départements scientifiques ;
 - les trois co-directeurs de départements scientifiques ;
 - le secrétaire général ;



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

Article 3 : Compétences

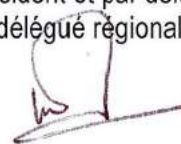
Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 10 octobre 2016

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional



Patrick MOUNAUD

DEC162295INSU

Décision portant modification de la décision DEC151310DGDS du 18 décembre 2015 portant prorogation des structures opérationnelles de service.

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne PEYROCHE aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision n°159-87 du 2 décembre 1987 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision DEC151310DGDS du 18 décembre 2015 portant prorogation de l'unité mixte de service n°3281 intitulée Unité Mixte de Service de soutien à l'Observatoire des Sciences de l'Univers Nantes Atlantique (OSUNA) ;

Décide :

Art. 1. – A l'article 1 de la décision DEC151310DGDS du 18 décembre 2015 susvisée, les dispositions relatives l'unité mixte de service n°3281 sont modifiées ainsi qu'il suit :

L'établissement « INSTITUT FRANCAIS DE RECHERCHE POUR L'EXPLOITATION DE LA MER » est supprimé de la liste des établissements co-tutelle.

Les termes « CONSERVATOIRE NATIONAL ARTS ET METIERS CENTRE REGIONAL MIDI PYRENEES INSTITUT NATIONAL POLYTECHNIQUE » sont remplacés par les termes « CONSERVATOIRE NATIONAL ARTS ET METIERS »

Art. 2. - La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2016 et sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 7 octobre 2016

Pour le président et par délégation,
La Directrice Générale Déléguée à la Science
Anne PEYROCHE

DEC162392DR07

Décision portant modification à la décision DEC161115DR07 du 23 mai 2016 relative au tarif des produits de l'unité UMR6524 intitulée Laboratoire magmas et volcans (LMV)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC123054DAJ en date du 21 décembre 2012 portant nomination de M. Frédéric Faure aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision n° DEC140811DAJ en date du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

Vu la décision n° DEC161115DR07 en date du 23 mai 2016 relative au tarif des produits de l'unité UMR6524 intitulée Laboratoire magmas et volcans (LMV) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Les tarifs des diverses prestations réalisées par l'unité UMR6524 intitulée Laboratoire magmas et volcans (LMV) fixés dans l'article 1^{er} de la décision DEC161115DR07 du 23 mai 2016 sont remplacés par ceux fixés selon le barème joint en annexe de la présente décision.

Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 1^{er} septembre 2016.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 6 octobre 2016

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Frédéric Faure

INSTRUMENTS LABORATOIRE MAGMAS ET VOLCANS

TARIFS 2016

	Tarif interne	Tarif externe	Tarif projet collaboration externe
ICP MS Mode solution Agilent 7500 ou Thermo Element	20 €/heure	40€/heure Neptune	20 €/heure
ICP MS Mode Laser Agilent 7500 ou Thermo Element ou Thermo Neptune	30 €/heure	60 €/heure	30 €/heure
TIMS Thermo Triton	50 €/jour	100 €/jour	50 €/jour
Microscope Electronique à balayage	12 €/heure 8€/ heure sans aide technique	24€/heure UBP+Labo INSU 40€/heure Autres Labo CNRS + secteur privé région 80€/heure Secteur privé autre que région Auvergne	12 €/heure 8€/ heure sans aide technique
ICP-AES (Analyse éléments majeurs: 12 éléments + pertes au feu)	13 €	15€ Université Clermont Auvergne (UCA) (hors LMV) 20€ Aetablisements publics hors UCA 100€ Secteur privé	
ICP-AES (Analyse éléments mineurs: coût par élément)	3 €	4€ Université Clermont Auvergne (UCA) (hors LMV) 5€ Aetablisements publics hors UCA 10€ Secteur privé	
Microsonde	80 € la journée	160 € la journée	80 € la journée
Morpho-Granulometre	10 € par analyse	25 € par analyse	10 € par analyse
Microanalyse CHNS-O Coût par élément (C, H, N, S ou O)	3 €	3,5€ Université Clermont Auvergne (UCA) (hors LMV) 5€ Aetablisements publics hors UCA 21€ Secteur privé	
Séparation minérale (coût pour une séparation)		10 € 12€ Université Clermont Auvergne (UCA) (hors LMV) 16€ Aetablisements publics hors UCA 70€ Secteur privé	
Instrument National Presse Multi- Enclumes	250 € par expérience		

DEC162367DR08

Décision relative au tarif des prestations de la plateforme Accélérateur Pelletron 3MV de l'unité UPR3079 intitulée CEMHTI – Conditions extrêmes et matériaux : Haute température et irradiation

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°150269DAJ en date du 05 février 2015 portant nomination de M. Eric BUFFENOIR aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes ;

Vu la décision n°150270DAJ en date du 05 février 2015 donnant délégation de signature à M. Eric BUFFENOIR délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Les tarifs des prestations réalisées par la plateforme Accélérateur Pelletron 3MV de l'UPR3079 intitulée CEMHTI sont fixés suivant le barème :

- Tarif interne CNRS et ANR : 45 euros de l'heure de faisceau
- Tarif académique : 152 euros de l'heure de faisceau
- Tarif privé et public hors académique : 278 euros de l'heure de faisceau

Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 1^{er} septembre 2016.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 04/10/2016

Pour le président et par
délégation,
Le délégué régional

Eric BUFFENOIR



Délégation Alsace

DEC162378DR10

Décision relative au tarif des prestations de l'unité UMR 7516 intitulée Institut de Physique du Globe

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°142559DAJ en date du 14 novembre 2014 portant nomination de M. Patrice Soullie aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alsace ;

Vu la décision n° 142561DAJ en date du 14 novembre 2014 donnant délégation de signature à M. Patrice Soullie délégué régional pour la circonscription Alsace notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Les tarifs des diverses prestations réalisées par l'UMR 7516 intitulée Institut de Physique du Globe sont fixés comme suit :

MESURE DE GRAVITE ABSOLUE

Code article	Nature des prestations	Tarif HT €
6641	Sur site – moins de 3 jours (CNRS)	1 682.80
6643	Sur site – moins de 3 jours (UDS)	1 682.80
6644	Sur site – moins de 3 jours (UHA)	1 902.29
6645	Sur site – moins de 3 jours (Autres clients)	1 988.76

Code article	Nature des prestations	Tarif HT €
6650	Sur site – de 3 à 5 jours (CNRS)	1 984.84
6651	Sur site – de 3 à 5 jours (UDS)	1 984.84
6652	Sur site – de 3 à 5 jours (UHA)	2 243.73
6653	Sur site – de 3 à 5 jours (Autres clients)	2 345.72

Code article	Nature des prestations	Tarif HT €
6646	Sur site – de 6 à 10 jours (CNRS)	2 555.07
6647	Sur site – de 6 à 10 jours (UDS)	2 555.07
6648	Sur site – de 6 à 10 jours (UHA)	2 888.34
6649	Sur site – de 6 à 10 jours (Autres clients)	3 019.63

Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 01/12/2016.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 06/10/2016

Pour le Président et par délégation,

Le Délégué Régional

Patrice SOULLIE

Pour le Délégué régional du CNRS Alsace
et par délégation,
la Responsable des Ressources Humaines


Doris PFLUMIO

Décision relative aux tarifs des prestations de la Fédération 3C, Fédération de Recherche Comportement, Cerveau, Cognition, FR3512, intitulée « hébergement animalerie ».

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° décision DEC090098DAJ du 30 juillet 2009 portant nomination de Mr Younis HERMES aux fonctions de Délégué Régional pour la circonscription Provence et Corse ;

Vu la décision n° DEC140847DAJ du 28 Février 2014 donnant délégation de signature à Mr Younis HERMES, Délégué Régional pour la circonscription Provence et Corse, notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Les tarifs HT de l'hébergement de l'animalerie réalisé par la Fédération 3C, FR3512, sont fixés selon le barème ci-dessous. Ces tarifs sont établis par espèce d'animal et par jour. (TVA au taux en vigueur)

Coût journalier d'hébergement par espèce				
Espèces hébergées	T1 Coût complet avec marge 15 %	T1 bis Coût complet sans marge	T2 Coût complet hors dépenses de personnel permanent	T3 Coût complet hors dépenses de personnel permanent, hors amortissement du matériel et hors PPE
Rats	0,96	0,83	0,25	0,22
Souris	0,85	0,74	0,22	0,20
Souris transgéniques	0,85	0,74	0,22	0,20
Cobayes	2,88	2,50	0,74	0,67
Chats	6,72	5,84	1,74	1,55

Article 2 :

Ce tarif prend effet à compter du 1/10/2015.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Marseille, le 21/10/2016

Pour le président et par
délégation,
Le délégué régional
Younis HERMES

DEC162338 DR13

**Décision relative au tarif des produits de l'unité UMS3426
intitulée BioCampus Montpellier (BCM) : Plateforme Intégrée
de Biologie Structurale (PIBS)**

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°DEC080154DAJ en date du 7 janvier 2009 portant nomination de Mme Ghislaine GIBELLO aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription de Languedoc-Roussillon ;

Vu la décision n° DEC100026DAJ en date du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature à Mme Ghislaine GIBELLO, déléguée régionale pour la circonscription Languedoc-Roussillon notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Les tarifs des diverses prestations réalisées par la Plateforme Intégrée de Biologie Structurale (PIBS) de l'UMS3426 intitulée BioCampus Montpellier (BCM) sont fixés selon le barème joint en annexe.

Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 1^{er} octobre 2016.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 28 septembre 2016

Pour le Président et par délégation
La déléguée régionale
Ghislaine GIBELLO

Plateforme Intégrée de Biologie Structurale (PIBS)

Plateau de microscopie électronique

	Prix HT - Public	Prix HT – Privé
Observation en coloration négative, ½ journée (8 grilles max)	200 €	776 €
Observation en cryo-microscopie (imagerie ou diffraction électronique), ½ journée (3 grilles max)	650 €	1676 €
Tomographie à température ambiante, ½ journée	300 €	976 €
Cryo-tomographie : acquisition, ½ journée	700 €	1776 €
Préparation de grilles en coloration négative (maximum 8 grilles)	20 €	134 €
Congélation échantillon (maximum 6 grilles)	50 €	194 €
Fourniture grilles (Cu) carbone (x50)	131 €	131 €
Fourniture grilles (Cu) collodion-carbone (x50)	113 €	113 €
Traitement d'image nécessitant soit un ingénieur soit un chercheur / heure	50 €	250 €

DEC162287DR14

Décision relative aux tarifs de la plateforme COMMUN de l'USR3505 intitulée Institut des Technologies Avancées du Vivant (ITAV)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC142558DAJ en date du 14 novembre 2014 portant nomination de M. Christophe Giraud aux fonctions de délégué régional pour la circonscription de Midi-Pyrénées ;

Vu la décision n° DEC 142563DAJ en date du 14 novembre 2014 donnant délégation de signature à M. Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription de Midi-Pyrénées notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Les tarifs des prestations réalisées par la plateforme COMMUN de l'USR3505 (ITAV) sont fixés selon le barème joint en annexe conformément à la réglementation de la DSFIM : DSFIM-SBOR-D 2014-46 du 3 juillet 2014.

Article 2 :

Ces tarifs remplacent partiellement les tarifs publiés relatifs à la décision DEC150978DR14 du 27 mars 2015.

Ces tarifs prennent effet à compter du 1^{er} octobre 2016.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 19 septembre 2016

Pour le président et par
délégation,

Le délégué régional

M. Christophe GIRAUD

Plateforme COMMUN

ITAV

Synthèse tarifaire - 1er octobre 2016

Unité d'œuvre = prestation à l'heure

Prestation	Facturation externe			Facturation interne Unité CNRS	
	Tarif privé (T1)	Tarif académique (T2) Laboratoires académiques hors CNRS	Tarif académique adapté (T3) Laboratoires académiques hors CNRS dans le cadre de collaborations, accords de site ou accords de réseau	Tarif interne CNRS (T4) Laboratoires CNRS à partir de crédits CNRS	Tarif interne ITAV (T5) Equipes de recherche affectées ou accueillies à l'ITAV
Environnement de laboratoire	36 €	25 €	19 €	20 €	19 €
Laverie stérilisation	29 €	28 €	6 €	15 €	6 €
Prise d'images ADN Protéines	28 €	28 €	12 €	12 €	12 €
Salle de culture	28 €	25 €	15 €	18 €	15 €

DEC162286DR14

Décision relative aux tarifs de la plateforme IMAGERIE de l'USR3505 intitulée Institut des Technologies Avancées du Vivant (ITAV)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC142558DAJ en date du 14 novembre 2014 portant nomination de M. Christophe Giraud aux fonctions de délégué régional pour la circonscription de Midi-Pyrénées ;

Vu la décision n° DEC 142563DAJ en date du 14 novembre 2014 donnant délégation de signature à M. Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription de Midi-Pyrénées notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Les tarifs des prestations d'imageries réalisées par la plateforme IMAGERIE de l'USR3505 (ITAV) sont fixés selon le barème joint en annexe conformément à la réglementation de la DSFIM : DSFIM-SBOR-D 2014-46 du 3 juillet 2014.

.

Article 2 :

Ces tarifs remplacent partiellement les tarifs publiés relatifs à la décision DEC150979DR14 du 27 mars 2015.

Ces tarifs prennent effet à compter du 1^{er} octobre 2016.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 19 septembre 2016

Pour le président et par
délégation,

Le délégué régional

M. Christophe GIRAUD

Plateforme IMAGERIE

ITAV

Synthèse tarifaire - 1er octobre 2016

Unité d'œuvre = prestation à l'heure

Prestation	Facturation externe				Facturation Interne Unité CNRS		
	Tarif privé (T1)	Tarif privé (T1 bis)	Tarif privé (T1 ter)	Tarif académique (T2) Laboratoires académiques hors CNRS	Tarif académique adapté (T3) Laboratoires académiques hors CNRS dans le cadre de collaborations, accords de site ou accords de réseau	Tarif interne CNRS (T4) Laboratoires CNRS à partir de crédits CNRS	Tarif interne ITAV (T5) Equipes de recherche affectées ou accueillies à l'ITAV
ARRAYSCAN	84 €			59 €	7 €	20 €	7 €
CONFOCAL /MULTIPHOTON Jour	70 €			24 €	17 €	17 €	17 €
DM 5000	25 €	31 €	51 €	25 €	3 €	3 €	3 €
SPIM	81 €			81 €	7 €	8 €	7 €
Traitement d'analyse d'images	24 €	33 €	36 €	24 €	9 €	12 €	9 €
VIDEOMICROSCOPE	44 €	53 €	66 €	44 €	2 €	3 €	2 €
Heures d'intervention du personnel PF-Ingénieur de recherche	80 €	80 €	80 €	80 €			

DEC162285DR14

Décision relative aux tarifs de la plateforme CHIMIE de l'USR3505 intitulée Institut des Technologies Avancées du Vivant (ITAV)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC142558DAJ en date du 14 novembre 2014 portant nomination de M. Christophe Giraud aux fonctions de délégué régional pour la circonscription de Midi-Pyrénées ;

Vu la décision n° DEC 142563DAJ en date du 14 novembre 2014 donnant délégation de signature à M. Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription de Midi-Pyrénées notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Les tarifs des prestations réalisées par la plateforme CHIMIE de l'USR3505 (ITAV) sont fixés selon le barème joint en annexe conformément à la réglementation de la DSFIM : DSFIM-SBOR-D 2014-46 du 3 juillet 2014.

.

Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 1^{er} octobre 2016.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 19 septembre 2016

Pour le président et par
délégation,
Le délégué régional

M. Christophe GIRAUD

Plateforme CHIMIE

ITAV

Synthèse tarifaire - 1er octobre 2016

Unité d'œuvre = prestation à l'heure
sauf pour BIOMEK, prestation à la boîte

Prestation	Facturation externe				Facturation Interne Unité CNRS		
	Tarif privé (T1)	Tarif privé (T1 bis)	Tarif privé (T1 ter)	Tarif académique (T2) Laboratoires académiques hors CNRS	Tarif académique adapté (T3) Laboratoires académiques hors CNRS dans le cadre de collaborations, accords de site ou accords de réseau	Tarif interne CNRS (T4) Laboratoires CNRS à partir de crédits CNRS	Tarif interne ITAV (T5) Equipes de recherche affectées ou accueillies à l'ITAV
BIACORE 3000	42 €	51 €	63 €	42 €	7 €	8 €	7 €
CHIMIE							
AUTOMATISEE(SLT/SWAVE)	89 €	106 €	133 €	89 €	17 €	18 €	17 €
CombiFlash 4-12g	48 €	57 €	71 €	48 €	12 €	13 €	12 €
CombiFlash 20-40g	79 €	95 €	119 €	79 €	18 €	21 €	18 €
LC-MS Analyse	45 €	54 €	67 €	45 €	14 €	14 €	14 €
LC-MS Purification	91 €	109 €	136 €	91 €	30 €	32 €	30 €
BIOMEK	101 €	121 €	152 €	101 €	10 €	11 €	10 €
Heures d'intervention du personnel PF-Ingénieur de recherche-Technicien	80 €	80 €	80 €	80 €			

DEC162288DR14

**Décision relative aux tarifs de la plateforme
MECANOBIOLOGIE-AFM de l'USR3505 intitulée Institut des
Technologies Avancées du Vivant (ITAV)**

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC142558DAJ en date du 14 novembre 2014 portant nomination de M. Christophe Giraud aux fonctions de délégué régional pour la circonscription de Midi-Pyrénées ;

Vu la décision n° DEC 142563DAJ en date du 14 novembre 2014 donnant délégation de signature à M. Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription de Midi-Pyrénées notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Les tarifs des prestations réalisées par la plateforme MECANOBIOLOGIE-AFM de l'USR3505 (ITAV) sont fixés selon le barème joint en annexe conformément à la réglementation de la DSFIM : DSFIM-SBOR-D 2014-46 du 3 juillet 2014.

Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 1^{er} octobre 2016.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 19 septembre 2016

Pour le président et par
délégation,
Le délégué régional

M. Christophe GIRAUD

Plateforme MECANOBIOLOGIE-AFM

ITAV

Synthèse tarifaire - 1er octobre 2016

Unité d'œuvre = prestation à l'heure

Prestation	Facturation externe				Facturation Interne Unité CNRS		
	Tarif privé (T1)	Tarif privé (T1 bis)	Tarif privé (T1 ter)	Tarif académique (T2) Laboratoires académiques hors CNRS	Tarif académique adapté (T3) Laboratoires académiques hors CNRS dans le cadre de collaborations, accords de site ou accords de réseau	Tarif interne CNRS (T4) Laboratoires CNRS à partir de crédits CNRS	Tarif interne ITAV (T5) Equipes de recherche affectées ou accueillies à l'ITAV
AFM Cellules vivantes	41 €	69 €	100 €	41 €	15 €	16 €	15 €
AFM Analyses	24 €	50 €	80 €	24 €	12 €	12 €	12 €
Q-SENSE	36 €	45 €	90 €	36 €	5 €	5 €	5 €
Heures d'intervention du personnel PF-Ingénieur de recherche	80 €	80 €	80 €	80 €			

DEC160868INSHS

Décision portant modification de l'intitulé de l'unité mixte de recherche n°9194 intitulée « EXCESS ».

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC142119DGDS en date du 18 décembre 2014 portant création et renouvellement des unités de recherche contractualisées et notamment création de l'unité mixte de recherche n°9194 intitulée EXCESS ;

Vu l'accord des établissements cotutelles de l'unité ;

Vu l'avis de l'assemblée générale du laboratoire ;

Vu l'accord de la direction de l'Institut des sciences humaines et sociales ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2016, l'intitulé de l'unité mixte de recherche n°9194 EXCESS est modifiée comme suit :

« Centre de Recherche en Economie et Statistique- CREST »

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président et par délégation,
La directrice générale déléguée à la
science

Anne Peyroche



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5516 intitulée Laboratoire Hubert Curien

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140811DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité UMR5516,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5516 pour la durée fixée dans la décision DEC151290DGDS portant renouvellement de l'unité UMR5516.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 16 membres :

- la directrice de l'unité ;
- le directeur adjoint
- 9 membres élus :
 - Collège Chercheurs/enseignants chercheurs : 6 élus
 - Sous collège permanents : 4
 - Sous collège non permanents : 2
 - Collège ITA : 3 élus
- 5 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision, qui prend effet à compter du 4 janvier 2016, sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 17 octobre 2016

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Frédéric Faure

DEC162451DR07

Décision modifiant la décision DEC160848DR07 du 11 avril 2016 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5062 intitulée INSTITUT D'ASIE ORIENTALE (I.A.O)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140811DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité UMR5062 ;

Vu la décision DEC160848DR07 du 11 avril 2016 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5062 intitulée INSTITUT D'ASIE ORIENTALE (I.A.O),

DECIDE :

Article 1er :

L'article 2 de la décision DEC160848DR07 sus visée relatif à la composition du conseil de laboratoire est modifié comme suit :

« Le conseil de laboratoire comprend 7 membres :

- la directrice de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 4 membres élus :
 - Collège Chercheurs : 3 élus
 - Sous collège DR/PR : 1
 - Sous collège CR/MCF : 1
 - Sous collège doctorants/jeunes docteurs : 1
 - Collège ITA : 1 élu
- 1 membre nommé. »

Les autres articles de la décision restent inchangés.

Article 2 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 20 octobre 2016

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Frédéric Faure

DEC162379DR07

Décision portant création d'un conseil de service au sein de la délégation régionale Rhône Auvergne

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions du CNRS ;

Vu la décision DEC140811DAJ modifiée du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de service au sein de la délégation régionale Rhône Auvergne.

Article 2 : Composition

Le conseil de service comprend 12 membres :

- le délégué régional ;
- l'adjointe au délégué régional ;
- 6 membres élus :

Titulaires

FABRE Christine (SFC)
FERNANDES Lionel (SPV)
MONTCHAL Christelle (SFC)
BRAHMI Dalila (SFC)
AVESQUE-MBAREK Hélène (SRH)
SAUCE Carole (SRH)

Suppléant

BROTONS Loïc (STP)

- 4 membres nommés :

CUSIMANO Vanessa (COM)
PAYZAC Yorrick (SSI)
SOLBES Bruno (AG)
VERRIES Claire-Françoise (SMP)

La durée du mandat des membres du conseil de service est fixée à cinq ans.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de service exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 6 octobre 2016

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Frédéric Faure

DEC162123DAJ

Décision portant délégation de signature ponctuelle à M. Frédéric Faure, délégué régional de la circonscription « Rhône Auvergne »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 portant nomination de M. Frédéric Faure aux fonctions de délégué régional de la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu les statuts de l'association « LyonBiopôle » régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 ;

Vu la facture n°2015/11/26-567 du 26 novembre 2015 portant règlement de la cotisation d'adhésion à l'association « LyonBiopôle » pour l'année 2016 ;

DECIDE :

Art. 1. – Délégation est donnée à M. Frédéric Faure, délégué régional de la circonscription « Rhône Auvergne », à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes relatifs à l'adhésion du CNRS à l'association « LyonBiopôle » au titre des années 2016 et 2017.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **19 OCT. 2016**



Alain Fuchs



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 80

DEC162472DR11

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5063 intitulée Département de Pharmacochimie Moléculaire (DPM)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140845DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité UMR5063 intitulée Département de Pharmacochimie Moléculaire (DPM);

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5063 intitulée Département de Pharmacochimie Moléculaire (DPM).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- le directeur de l'unité ;
- les deux directeurs adjoints;
- 8 membres élus;
- 4 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 25/10/2016

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Jérôme VITRE

DEC162324DR11

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5224 intitulée Laboratoire Jean Kuntzmann (LJK)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140845DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité UMR5224 intitulée Laboratoire Jean Kuntzmann (LJK) ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5224 intitulée Laboratoire Jean Kuntzmann (LJK).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- le directeur de l'unité ;
- ses trois directeurs adjoints ;
- 12 membres élus;
- 4 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 27/09/2016

Pour le président et par délégation,

Le délégué régional
Jérôme VITRE

DEC161464SGCN

Décision modifiant la décision n° 143087SGCN du 15 décembre 2014, portant nomination des membres du Conseil scientifique de l'institut des sciences humaines et sociales.

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu, le décret du 21 janvier 2010 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique - M. FUCHS (Alain) ;

Vu la décision n° 100003SGCN du 22 février 2010 fixant la composition, le mode d'élection et le fonctionnement des Conseils scientifiques d'institut ;

Vu la décision n° 152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne PEYROCHE aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision n° 152386DAJ du 18 décembre 2015 donnant délégation de signature à Mme Anne PEYROCHE ;

Vu l'avis du Conseil scientifique du CNRS du 23 mai 2016,

DECIDE

Article 1^{er}

L'article 1^{er} de la décision du 15 décembre 2014 susvisée est modifié comme suit :

« Madame Liliane HAEGEMAN, Professeur de nationalité belge » en remplacement de Monsieur Ricardo ETXEPARE, Directeur de recherche CNRS, démissionnaire.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

*Pour le Président et par délégation,
la Directrice générale déléguée à la science*

Anne PEYROCHE

DEC162375SGCN

Décision relative à la vacance de sièges au sein de conseils scientifiques d'instituts du Centre national de la recherche scientifique.

LE PRESIDENT,

Vu, le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique et notamment ses articles 28 et 29 ;

Vu, le décret du 27 février 2014 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique - M. FUCHS (Alain) ;

Vu, la décision n° 100003SGCN du 22 février 2010 modifiée fixant la composition, le mode d'élection et le fonctionnement des conseils scientifiques d'institut ;

Vu, la décision n° 132220DAJ du 15 juillet 2013 portant nomination de Mme LABASTIE (Marie-Claude) aux fonctions de secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, la décision n° 140799DAJ du 28 février 2014 portant délégation de signature à Mme LABASTIE (Marie-Claude), Secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique.

DECIDE

Article 1er

Les sièges suivant sont à pourvoir, pour les conseils scientifiques d'instituts du Centre national de la recherche scientifique mentionnés ci-dessous :

Conseil scientifique d'institut : « Institut des sciences biologiques »
1 siège - Collège électoral B1

Conseil scientifique d'institut : « Institut des sciences humaines et sociales »
1 siège - Collège électoral B2

Conseil scientifique d'institut : « Institut écologie et environnement »
1 siège - Collège électoral B1

Conseil scientifique d'institut : « Institut national de physique nucléaire et de physique des particules »
1 siège - Collège électoral A1

Conseil scientifique d'institut : « Institut national des sciences de l'univers »
1 siège - Collège électoral A1
1 siège - Collège électoral B1
1 siège - Collège électoral C

Article 2

Les conseils scientifiques d'instituts concernés éliront un membre parmi les personnes ayant fait acte de candidature à cette fin.

Article 3

Les candidatures doivent être établies suivant le formulaire de déclaration de candidatures annexé à la présente, avec **signature manuscrite**, accompagnées d'un curriculum vitae (2 pages) et le cas échéant, de la liste des travaux, des productions scientifiques les plus récentes (4 pages maximum).

Elles doivent obligatoirement parvenir au Secrétariat Général du Comité national, soit par courriel (sgcn.secretariat@cns.fr), soit par courrier postal (CNRS-SGCN, 3 rue Michel Ange - 75016 PARIS), **avant le 16 novembre 2016 à 18h00.**

Le formulaire de déclaration de candidature est téléchargeable à l'adresse ci-dessous :
http://www.cnrs.fr/comitenational/sieges_vacants/csi/formcand.htm.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS. Une mention de cette décision sera faite au *Bulletin officiel* du Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Fait à Paris, le 05 OCTOBRE 2016

Alain FUCHS

*Pour le Président et par délégation,
la Secrétaire générale du Comité national*

Marie-Claude LABASTIE

DEC162372SGCN

Décision relative à la vacance de sièges au sein de sections du Comité national de la recherche scientifique.

LE PRESIDENT,

Vu, le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu, le décret n° 91-179 du 18 février 1991 modifié relatif au fonctionnement des sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, le décret du 27 février 2014 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique - M. FUCHS (Alain) ;

Vu, l'arrêté du 2 décembre 2011 modifié fixant la liste des sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, l'arrêté du 3 décembre 2015 relatif aux sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, la décision n° 132220DAJ du 15 juillet 2013 portant nomination de Mme LABASTIE (Marie-Claude) aux fonctions de secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, la décision n° 140799DAJ du 28 février 2014 portant délégation de signature à Mme LABASTIE (Marie-Claude), Secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique.

DECIDE

Article 1er

Les sièges suivant sont à pourvoir, pour les sections du Comité national mentionnées ci-dessous :

Section 22 : « Biologie cellulaire, développement, évolution-développement »
1 siège – Collège A2

Section 24 : « Physiologie, vieillissement, tumorigenèse »
1 siège – Collège B2

Section 25 : « Neurobiologie moléculaire et cellulaire, neurophysiologie »
1 siège – Collège A2
1 siège – Collège B2

Section 26 : « Cerveau, cognition, comportement »
1 siège – Collège B2

Section 28: « Pharmacologie - ingénierie et technologies pour la santé - imagerie biomédicale »
1 siège – Collège A2

Section 30 : « Surface continentale et interfaces »
1 siège – Collège B2

Section 41 : « Mathématiques et interactions des mathématiques »
1 siège – Collège B2

Article 2

Les sections concernées éliront un membre parmi les personnes ayant fait acte de candidature à cette fin.

Article 3

Les candidatures doivent être établies suivant le formulaire de déclaration de candidatures annexé à la présente, avec signature manuscrite, accompagnées d'un curriculum vitae (2 pages) et le cas échéant, de la liste des travaux, des productions scientifiques les plus récentes (4 pages maximum).

Elles doivent obligatoirement parvenir au Secrétariat Général du Comité national, soit par courriel (sgcn.secretariat@cns.fr), soit par courrier postal (CNRS-SGCN, 3 rue Michel Ange - 75016 PARIS), avant le 22 novembre 2016 à 18h00.

Le formulaire de déclaration de candidature est téléchargeable à l'adresse ci-dessous :
http://www.cnrs.fr/comitenational/sieges_vacants/sections/formcand.htm

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS. Une mention de cette décision sera faite au *Bulletin officiel* du Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Fait à Paris, le 05 OCTOBRE 2016

Alain FUCHS

*Pour le Président et par délégation,
la Secrétaire générale du Comité national*

Marie-Claude LABASTIE



Délégation Bretagne – Pays de la Loire
1 rue André et Yvonne Meynier
CS 26936
35069 RENNES Cédex

DEC 162696 DR 17

DECISION MODIFICATIVE N°4 RELATIVE A LA REGIE DE RECETTES
AUPRES DE L'INSTITUT DES MATERIAUX DE NANTES UMR 6502
LOCATION DE CHAMBRES D'HOTES

- Vu l'article 60 de la loi n° 63-156 du 23 février 1963 portant loi de finances pour 1963 ;
- Vu l'article 18, et l'article 166 du décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962, portant règlement général sur la comptabilité publique ;
- Vu le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié, relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;
- Vu le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 modifié, relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;
- Vu l'arrêté du 28 mai 1993 modifié, relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics, ainsi que le montant du cautionnement imposé à ces agents ;
- Vu l'article 6 du décret n° 84-155 du 1^{er} mars 1984 modifié, relatif au régime administratif, budgétaire, financier et comptable du Centre National de la Recherche Scientifique ;
- Vu l'arrêté du 17 mars 1994 modifié, relatif aux régies d'avances et aux régies de recettes instituées en France métropolitaine auprès des centres de recherche et services du Centre national de la recherche scientifique ;
- Vu la décision du 22 décembre 1998 instituant une régie de recettes pour la location des chambres d'hôtes auprès de l'Institut des Matériaux de Nantes, UMR 6502,
- Vu la décision modificative N°1 du 29 janvier 2002 relative à la traduction en euros des montants en francs ;
- Vu la décision N°2 du 29/11/2007, portant nomination de Madame Andrée HULBERT, en qualité de régisseur titulaire
- Vu la décision N°3 du 27/06/2011, actant le passage du régisseur en catégorie IE1

L'article suivant est modifié comme suit, avec effet au 1^{er} décembre 2016 :

Article 2 : La régie sera également habilitée à encaisser les droits d'inscription aux colloques, en plus des locations des chambres d'hôtes.

L'article 3 Bis est créé : Madame Sophie GUEDON, assistant ingénieur CNRS, est nommée régisseur suppléant.

Vu, l'agent comptable secondaire

Armelle VAUGARNY

Fait à Rennes le 27 octobre 2016
La déléguée régionale,

Clarisse DAVID

LE PRESIDENT

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, et notamment ses articles 4, 26 et 28 ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS), et notamment son article 2 ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC131830DAJ du 3 juin 2013 portant nomination de M. Olivier Bérard aux fonctions de directeur délégué aux achats et à l'innovation ;

DECIDE :

Art. 1er – En application de l'article 4 de la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 susvisée, délégation de pouvoir est donnée à M. Olivier Bérard, directeur délégué aux achats et à l'innovation, aux fins de signer :

- tous les actes nécessaires à la conclusion d'une convention de groupement de commandes ayant pour objet l'acquisition de matériels informatiques et prestations associées pour lequel le CNRS agit en tant que centrale d'achat au sens de l'article 26 de l'ordonnance susvisée ;
- tous les actes nécessaires à la passation, la conclusion et à l'exécution de l'accord-cadre ayant pour objet l'acquisition ayant pour objet l'acquisition de matériels informatiques et prestations associées pour lequel le CNRS agit en tant que centrale d'achat au sens de l'article 26 de l'ordonnance susvisée;
- tous les actes et conventions conclus entre le CNRS et les établissements usagers de la centrale permettant la mise à disposition et le suivi de l'accord-cadre relatif l'acquisition de matériels informatiques et prestations associées.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **- 7 OCT. 2016**


Alain Fuchs



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC162406DRH

Décision portant modification de la Commission de Réforme du Centre National de la Recherche Scientifique

LE PRESIDENT,

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant disposition statutaires relatives à la Fonction Publique de l'Etat en son article 35,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du CNRS et notamment son article 8,

Vu le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 modifié relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et aux régimes de congés de maladies des fonctionnaires,

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de Monsieur Alain Fuchs aux fonctions de Président du CNRS,

Vu l'arrêté du 12 mars 1985 portant création d'un comité médical auprès du CNRS,

Vu l'arrêté du 1^{er} septembre 1986 portant création d'une commission de réforme au CNRS,

Vu l'arrêté du 3 juin 2014 fixant la date des élections des membres des Commissions Administratives Paritaires compétentes à l'égard des personnels du CNRS,

Vu la décision DEC150878DRH du 20 mars 2015 relative à la Commission de Réforme

DECIDE :

Article 1

La décision DEC150878DRH est complétée ainsi qu'il suit :

1. Représentant des personnels, suppléants :

Monsieur Olivier SANDRE, en remplacement de Monsieur Pierre CHAVEL représentant du corps des Directeurs de Recherche,

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21/10/2016

Alain Fuchs

LE PRESIDENT

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, et notamment ses articles 4, 26 et 28 ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS), et notamment son article 2 ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC131830DAJ du 3 juin 2013 portant nomination de M. Olivier Bérard aux fonctions de directeur délégué aux achats et à l'innovation ;

DECIDE :

Art. 1er – En application de l'article 4 de la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 susvisée, délégation de pouvoir est donnée à M. Olivier Bérard, directeur délégué aux achats et à l'innovation, aux fins de signer :

- tous les actes nécessaires à la conclusion d'une convention de groupement de commandes avec l'AMUE ayant pour objet l'acquisition d'instrumentation scientifique pour la recherche pour lequel le CNRS agit en tant que centrale d'achat au sens de l'article 26 de l'ordonnance susvisée ;
- tous les actes nécessaires à la passation, la conclusion et à l'exécution de l'accord-cadre ayant pour objet l'acquisition d'instrumentation scientifique pour la recherche pour lequel le CNRS agit en tant que centrale d'achat au sens de l'article 26 de l'ordonnance susvisée;
- tous les actes et conventions conclus entre le CNRS et les établissements usagers de la centrale permettant la mise à disposition et le suivi de l'accord-cadre relatif à l'acquisition d'instrumentation scientifique pour la recherche.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 20 septembre 2016



Alain Fuchs



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

+ 01 44 96 40 00
- 01 44 96 53 90



Décision N°DEC162359DRH

Le Président du Centre National de la Recherche Scientifique

- Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique de l'Etat,
- Vu** le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires,
- Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du CNRS,
- Vu** le décret n°83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques,
- Vu** le décret n°84-961 du 25 octobre 1984 modifié relatif à la procédure disciplinaire concernant les fonctionnaires de l'Etat,
- Vu** le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS,
- Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de Monsieur Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS,
- Vu** l'avis émis par la commission administrative paritaire compétente à l'égard des directeurs de recherche, le 27 septembre 2016 ;

Considérant que l'article 29 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 dispose que : « Toute faute commise par un fonctionnaire dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions l'expose à une sanction disciplinaire sans préjudice, le cas échéant, des peines prévues par la loi pénale » ;

Considérant que Monsieur V, directeur de recherche de deuxième classe, est affecté [...] ;

Considérant que Monsieur V a signé un contrat de valorisation, lui attribuant la qualité de directeur d'unité, et ce en dérogeant aux procédures applicables au CNRS en matière de partenariats et de valorisation;

Considérant que M. V a exercé plusieurs activités accessoires sans avoir sollicité une autorisation de cumul;

Considérant que Monsieur V n'a pas contesté ces faits et reconnaît qu'il a fait preuve de négligence;

Considérant qu'en commettant les faits susmentionnés, Monsieur V n'a pas respecté les règles applicables au CNRS en matière de partenariats et de valorisation, et a violé les règles fixées par l'article 25 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, dans sa rédaction alors en vigueur, et par le décret n°2007-658 du 2 mai 2007 pris pour son application;

Considérant que les éléments précités justifient légalement qu'une sanction disciplinaire soit prononcée à l'égard de Monsieur V;

DECIDE

- Article 1 :** Un blâme est infligé à Monsieur V, directeur de recherche de deuxième classe.
- Article 2 :** Le blâme est inscrit au dossier de l'agent pendant trois ans. Sans nouvelle sanction intervenue pendant cette période, le blâme sera automatiquement effacé de son dossier.
- Article 3 :** La présente décision fera l'objet d'une publication anonymisée au bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 7/10/2016

Alain FUCHS

Conformément à la réglementation en vigueur, vous avez la possibilité, si vous le désirez, dans le délai de deux mois, à compter de la date de la notification de la présente décision :

- soit de vous pourvoir contre celle-ci devant le tribunal administratif,
- soit, de former préalablement à toute action en justice un recours gracieux ou hiérarchique. Dans ce cas, vous disposeriez, pour vous pourvoir devant le tribunal administratif, d'un délai de deux mois commençant à courir :
- en cas de lettre rejetant votre recours, à la date de réception de cette lettre,
- en cas de non réponse à votre recours pendant deux mois, à la date d'expiration du deuxième mois.



Décision N° DEC162335DRH

Le Président du Centre National de la Recherche Scientifique

- Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique de l'Etat,
- Vu** le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires,
- Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du CNRS,
- Vu** le décret n°83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques,
- Vu** le décret n°84-961 du 25 octobre 1984 modifié relatif à la procédure disciplinaire concernant les fonctionnaires de l'Etat,
- Vu** le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS,
- Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de Monsieur Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS,
- Vu** l'avis émis par la commission administrative paritaire compétente à l'égard des directeurs de recherche, le 22 septembre 2016 ;

Considérant que l'article 29 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 dispose que : « Toute faute commise par un fonctionnaire dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions l'expose à une sanction disciplinaire sans préjudice, le cas échéant, des peines prévues par la loi pénale » ;

Considérant que Monsieur D, directeur de recherche de première classe, est affecté [...];

Considérant que Monsieur D :

- a réalisé une étude, au sein de son laboratoire, intitulé « test de produit [...] » pour le compte de la société [...] et a facturé à son profit personnel ladite étude pour un montant de 14 720 euros ;
- a autorisé la société [...] à faire référence à une « étude du CNRS » dans le cadre de la commercialisation du gel antidouleur [...];

Considérant que Monsieur D n'a pas contesté ces faits et a reconnu avoir commis une faute ;

Considérant qu'en commettant les faits susmentionnés, Monsieur D, qui appartient au corps le plus élevé des chercheurs, a gravement manqué à ses obligations de moralité et de probité vis-à-vis de l'employeur, et a violé les règles fixées par l'article 25 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, dans sa rédaction alors en vigueur, et par le décret n°2007-658 du 2 mai 2007 pris pour son application ;

Considérant que les éléments précités justifient légalement qu'une sanction disciplinaire soit prononcée à l'égard de Monsieur D ;

DECIDE

- Article 1 :** Monsieur D, directeur de recherche de première classe, est exclu pour une durée de 15 (quinze) jours.
- Article 2 :** L'exclusion de fonctions prendra effet à compter de la notification de la présente décision.
- Article 3 :** La présente décision fera l'objet d'une publication anonymisée au bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 5/10/2016

Alain FUCHS

Conformément à la réglementation en vigueur, vous avez la possibilité, si vous le désirez, dans le délai de deux mois, à compter de la date de la notification de la présente décision :

- soit de vous pourvoir contre celle-ci devant le tribunal administratif,
- soit, de former préalablement à toute action en justice un recours gracieux ou hiérarchique. Dans ce cas, vous disposeriez, pour vous pourvoir devant le tribunal administratif, d'un délai de deux mois commençant à courir :
- en cas de lettre rejetant votre recours, à la date de réception de cette lettre,
- en cas de non réponse à votre recours pendant deux mois, à la date d'expiration du deuxième mois.

